

Conflits, participation et cogestion dans les Aires Protégées

Une étude de cas du Parc National de Lobéké, Cameroun

Cosmas Kombat Lambini, Julia Maria Bayer, Tobias Beyer,
Konstantin Engelbrecht, May Hokan, Yannic Kiewitt, Nicolas Mielich,
Henrice Stöbesand



Conflits, participation et cogestion dans les Aires Protégées

Une étude de cas du Parc National de Lobéké,
Cameroun

Seminar für Ländliche Entwicklung | Centre pour le Développement Rural

Depuis 1962, le SLE propose une formation professionnelle orientée vers la pratique pour les futurs experts et cadres dans le domaine de la coopération internationale au développement. Les cours vont des études de troisième cycle aux cours de formation pour experts internationaux à Berlin en passant par la recherche orientée vers la pratique et le conseil pour les organisations et les universités actives dans le domaine de la coopération au développement.

Dr. Cosmas Kombat Lambini

Chef d'équipe

E-Mail: cosmasworld@gmail.com

Julia Maria Bayer

Master en Études européennes

E-Mail: julia.m.bayer@gmx.net

Tobias Beyer

Maîtrise en Gestion durable des Ressources

E-Mail: tobias.beyer@posteo.de

Konstantin Engelbrecht

Maîtrise en Anthropologie sociale et culturelle

E-Mail: konstantin.engelbrecht@posteo.net

Dr. May Hokan

Médecin vétérinaire

E-Mail: may.hokan@gmail.com

Yannic Kiewitt

Master en Études de la Paix internationale

E-Mail: yannic.kiewitt@gmail.com

Nicolas Mielich

Maîtrise en Sciences forestières

E-Mail: niko_mielich@hotmail.com

Henrice C. Stöbesand

Master en Études du Développement

E-Mail: henrice.stoebesand@posteo.de

SLE Postgraduate Studies on International Cooperation for
Sustainable Development

SLE PUBLICATION SERIES S279

*En coopération avec
la Banque allemande de Développement (KfW-Entwicklungsbank)*

Conflits, participation et cogestion dans les Aires Protégées

Une étude de cas du Parc National de Lobéké,
Cameroun

Cosmas Kombat Lambini

Julia Maria Bayer

Tobias Beyer

Konstantin Engelbrecht

May Hokan

Yannic Kiewitt

Nicolas Mielich

Henrice C. Stöbesand

Berlin, Juin 2019

En coopération avec



Senate Department for
Economics, Energy
and Public Enterprises

SLE PUBLICATION SERIES 279

Editeur	Humboldt-Universität zu Berlin Études du Centre pour le Développement Rural (Seminar für Ländliche Entwicklung, SLE) Hessische Str. 1-2 10115 Berlin Allemagne Phone: +49 30 2093-46890 FAX: +49 30 2093-46891 E-Mail: sle@agrar.hu-berlin.de Website: www.sle-berlin.de
Backstopper	Dr. Susanne Neubert
Impression	Zerbe Druck & Werbung Planckstr. 11 16537 Grünheide Allemagne
Distribution	SLE Hessische Str. 1-2 10115 Berlin Allemagne
Photo en Couverture	Yannic Kiewitt, septembre 2018: sur la route principale près de Ndongo, Salapoumbé
Copyright	2019 par SLE 1 ^{ere} Edition 2019 (1-100) ISSN 1433-4585 ISBN 978-3-947621-10-1

Avant-propos

Depuis 57 ans, le Centre pour le Développement Rural de l'Université Humboldt de Berlin forme chaque année 20 chercheurs à devenir des professionnels dotés d'excellentes connaissances et compétences dans le domaine de la coopération au développement.

Des projets de recherche empirique d'une durée de trois mois, menés en collaboration avec des agences de développement allemandes ou internationales, font partie intégrante de ce cours d'un an. Les participants travaillent en équipes interdisciplinaires supervisées par des chefs d'équipe expérimentés et mènent des recherches innovantes et tournées vers l'avenir sur les problèmes de développement qui se posent sur le terrain à l'échelle locale ou nationale. Cela contribue à l'enrichissement des connaissances mondiales et fournit aux organisations partenaires du pays hôte des stratégies et des outils. Il est important à cet égard d'impliquer un grand nombre d'acteurs dans le processus, qui comprend des enquêtes et des consultations auprès des ménages, des experts et des parties prenantes des politiques publiques.

La plupart des études sont liées aux thèmes du développement rural et ont une orientation socio-économique, comme l'amélioration des moyens de subsistance agricoles ou la conception de régimes de gestion durable des ressources naturelles. Jusqu'à présent, nos pays partenaires étaient soit des pays en développement, soit des pays en transition, et parfois des États fragiles. Toutefois, à l'avenir, des études seront également menées dans le Nord global, puisque les objectifs de développement durable (ODD) sont des préoccupations mondiales. De nouvelles méthodologies ont été introduites dans certaines études, par exemple la production de manuels ou de lignes directrices. Les autres axes prioritaires sont les évaluations, l'analyse d'impact et la planification participative. Dans ces cas, le pays hôte respectif sert de région test.

Au fil des ans, le SLE a réalisé plus de 200 projets de coopération dans plus de 90 pays. Les résultats sont publiés dans cette série.

La présente étude sur les conflits, la participation et la cogestion dans le Parc national de Lobéké au Cameroun a été réalisée en collaboration avec la KfW et la FTNS (Fondation pour le Tri-National de la Sangha).

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

Cordialement,

Prof. Dr. Bernhard Grimm
Doyen de la Faculté des sciences de la vie
Université Humboldt de Berlin

Dr. Susanne Neubert
Directrice du Centre pour le
Développement Rural (SLE)

Remerciements

Tout d'abord, nous tenons à exprimer notre gratitude à la KfW, en particulier à Martin Boström, pour avoir permis et parrainé cette étude et pour leur confiance.

Nous remercions également tout le personnel de la Fondation pour le Tri-National de la Sangha (FTNS), en particulier Monsieur Théophile Zognou, pour son soutien constant à Yaoundé et lors du séjour à Lobéké, pour nous avoir donné accès aux données et l'assistance logistique. Notre recherche n'aurait pas été possible sans la FTNS. Nous remercions Messieurs Stanislas Massongo et Simon Tezie qui nous ont accompagnés en toute sécurité durant nos déplacements à travers le Cameroun rural et urbain.

Nous sommes très reconnaissants envers le WWF Allemagne et le WWF Cameroun pour avoir fourni des informations précieuses sur leur travail, partagé tous les articles, documents et rapports pertinents pour notre recherche et participé à des entretiens, des ateliers et des réunions.

Nous adressons des remerciements particuliers à nos fantastiques confrères de recherche camerounais Messieurs Mercy Rinyu Shei et Douglas Michael Tchatchouang, ainsi qu'à notre consultante PhotoVoice Madame Adreanna Rodriguez, qui nous ont soutenus pendant notre travail de terrain à Lobéké. Notre recherche a grandement bénéficié de leur engagement et de leur expertise.

Nous témoignons chaleureusement notre gratitude aussi aux représentants du MINFOF à Yaoundé pour avoir partagé des informations pertinentes qui nous ont aidés à préparer nos recherches sur le terrain. Un grand merci aux écogardes du PNL qui nous ont soutenus lors de nos recherches quotidiennes sur le parc et ses environs et ont volontiers participé à des interviews, des ateliers et des discussions de groupe.

Nos remerciements les plus sincères vont aux populations locales vivant autour du PNL pour nous avoir permis de mieux comprendre leur vie et partagé ouvertement leurs points de vue avec nous. Nous remercions de tout cœur tous ceux qui ont participé à notre recherche et exprimons notre gratitude au village Mambélé où nous nous sommes sentis comme chez nous pendant notre séjour à Lobéké.

Nous remercions également le WWF RCA et la WCS pour leur coopération lors de nos visites sur le terrain au Parc National de Dzangha-Sanga et Nouabalé-Ndoki ainsi que toutes les autres Institutions, Organisations, ONG et tous les acteurs du secteur privé qui ont contribué à notre recherche.

Enfin, mais non des moindres, nous tenons à remercier le personnel du SLE, en particulier la Directrice, Dr. Susanne Neubert, qui nous a apporté un soutien et des conseils précieux avant et après notre recherche.

Résumé

Les Aires Protégées préservent les ressources naturelles de la planète de l'épuisement et de l'exploitation et contribuent directement à l'objectif de développement durable n° 14 « Vie aquatique » et n° 15 « Vie terrestre ». Ces objectifs sont ancrés dans les objectifs d'Aichi 2010 pour la biodiversité et de la Convention sur la Diversité biologique (CDB) de 1993.

Cependant, les aires protégées créent des tensions entre les objectifs de conservation et l'utilisation anthropique des terres, en particulier dans les zones rurales appauvries. Pourtant la plupart des aires protégées visent non seulement à sauvegarder la flore et la faune, mais aussi à préserver les moyens de subsistance locaux. Toutefois, elles restreignent, par leur nature même, l'utilisation traditionnelle des ressources et réduisent les moyens de subsistance populaires tels que la chasse de subsistance. Les conflits qui en résultent entre les populations locales et le personnel du Parc constituent un thème commun qui touche la gouvernance des aires protégées à travers le monde.

De plus, de nombreux Parcs et Réserves naturelles sont extrêmement sous-financés et ont de faibles capacités en matière de surveillance et de répression. Les réseaux multinationaux de trafic d'espèces sauvages profitent du vide du pouvoir pour braconner des espèces commerciales prisées.

Le Parc National de Lobéké (PNL) est emblématique des problèmes de gouvernance évoqués ci-dessus. Premièrement, la population locale vit en grande partie dans des conditions d'extrême pauvreté et le Parc ne peut apporter qu'une contribution minimale au développement socio-économique. Par conséquent, les communautés avoisinantes ont une perception essentiellement négative du Parc qui impose des contraintes supplémentaires à leurs moyens de subsistance. Deuxièmement, les installations des entreprises privées dans la zone tampon du Parc entraînent un manque de clarté et des tensions concernant l'utilisation des terres et les droits fonciers, et réduisent davantage l'exploitation des ressources locales. Troisièmement, des niveaux élevés de braconnage à grande et à petite échelle contribuent à la disparition constante des espèces. Quatrièmement, les gardes-forestiers du Parc (« écocardes ») ont été accusés de recourir à la violence et de commettre des violations des Droits de l'Homme contre les populations locales.

L'étude vise à fournir une analyse globale des défis actuels dans la gestion du Parc National de Lobéké en mettant l'accent sur la participation de la population locale et les conflits entre les habitants du Parc. Elle formule des recommandations

iv Résumé

réalisables pour les parties prenantes, qui visent à garantir une gestion plus efficace et plus équitable du Parc et de sa zone tampon. Les parties prenantes de l'étude sont des acteurs des niveaux international, national et local.

Contexte de l'étude

Le Parc national de Lobéké est un site du patrimoine mondial de l'UNESCO situé dans le Sud-Est du Cameroun. Elle fait partie du Tri-National de la Sangha, une aire protégée qui s'étend sur trois pays du Bassin du Congo: Cameroun, République centrafricaine et République du Congo. D'une superficie totale de 215 000 ha, le Parc est cogéré par le Ministère camerounais des Forêts et de la Faune (MINFOF) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF). L'aide financière au Parc National de Lobéké est fournie principalement par la Fondation pour le Tri-National de la Sangha (FTNS), qui est partiellement financée par la Banque allemande de Développement (KfW).

La zone tampon autour du Parc (596 000 ha) se compose de plusieurs surfaces concédées pour un usage communautaire ou gérées par des entreprises privées (sociétés forestières, de safari et une minière). Environ 23 000 personnes vivent dans les 28 villages proches du Parc National de Lobéké. La majorité de la population locale est composée des Baka qui sont considérés comme un peuple autochtone par l'État camerounais.

Structure de l'étude

La présente étude s'appuie sur la théorie d'Elinor Ostrom sur la gouvernance des ressources communes. Le Parc National de Lobéké et sa zone tampon sont considérés comme une ressource commune, car ils sont riches en ressources naturelles (faune sauvage, bois, ivoire, minéraux, plantes médicinales, etc.), mais peinent en ce qui concerne la réglementation de l'accès et la surexploitation. Mascia et al. (2017) proposent une typologie des domaines de gouvernance pour évaluer le succès de la conservation dans les aires marines protégées. L'étude a adapté cette typologie afin d'inclure quatre dimensions, qui étaient les principaux domaines de recherche, à savoir la gestion du Parc, la participation, les moyens de subsistance locaux et les conflits.

Méthodes

La recherche a pour objectif premier de mener une analyse globale de la situation actuelle ainsi que des défis en matière de gouvernance. La phase de collecte des données a été répartie en six semaines dans la capitale camerounaise, Yaoundé, et six semaines dans la zone de Lobéké, au cours desquelles l'équipe de recherche s'est également rendue dans les Parcs Nationaux du Tri-National de la

Sangha en République Centrafricaine et en République du Congo pour une analyse comparative.

L'étude a adopté une approche exploratoire et utilisé des méthodes de recherche qualitatives: 15 entretiens d'experts avec des parties prenantes à Yaoundé, 40 entretiens semi-structurés avec des parties prenantes locales, 10 réunions communautaires, 20 groupes de discussions et 8 promenades d'étude sur le terrain. De plus, l'équipe de recherche a utilisé deux méthodes visuelles et interactives, à savoir PhotoVoice (20 interviews) et le Théâtre de l'Opprimé (10 pièces de théâtre), en collaboration avec la population locale et les écogardes. Au cours des six semaines passées dans la zone de Lobéké, l'équipe de recherche a étroitement collaboré avec les parties prenantes vivant dans la zone et a pu effectuer plusieurs observations participantes, qui ont facilité la compréhension des conditions locales.

Compte tenu du caractère exploratoire de l'étude, une stratégie itérative d'analyse de contenu a été utilisée. Les données empiriques obtenues grâce aux différentes méthodes ont été regroupées en thèmes-clés au cours du séjour à Lobéké. Lorsque cela a été possible, les données ont été triangulées avec la documentation universitaire, les rapports sur les politiques et les données spatiales produites à l'aide du Système d'Information Géographique (SIG). Enfin, les résultats préliminaires ont été communiqués aux parties prenantes lors d'un atelier, tant au niveau local que national. Sur la base des discussions organisées entre les parties prenantes au cours de ces ateliers, des recommandations ont été élaborées afin d'améliorer la situation.

Principaux résultats

Gestion du Parc

La gestion du Parc National de Lobéké ne dispose pas des capacités administratives et financières nécessaires pour protéger efficacement la faune et la biodiversité à l'intérieur du Parc. Sa responsabilité première de surveiller la biodiversité et de mettre en application les règles fixées dans le plan de gestion est troublée par le manque d'un personnel qualifié, les conflits de gestion et l'insuffisance du financement. Le braconnage dans la région de Lobéké n'a pas diminué et les mesures de lutte contre la chasse illégale sont insuffisantes ou inexistantes.

Le Parc National de Lobéké est cogéré par le MINFOF (autorité de planification et de décision) et le WWF Cameroun (partenaire de mise en œuvre fournissant de l'aide financière et des conseils techniques). Le «conservateur» employé par le

VI Résumé

MINFOF est à la tête de la Direction du Parc, et le WWF est représenté par le Directeur du Programme.¹

La Direction du Parc fait face à plusieurs défis. Premièrement, les cinq unités de gestion du Parc (administration et finances, surveillance, suivi et recherche écologiques, cogestion et écodéveloppement, et écotourisme) manquent cruellement de personnel et les postes sont occupés par du personnel non qualifié. Conjugué aux absences fréquentes du Conservateur, le manque de personnel adéquat entrave la mise en œuvre efficace des procédures de gestion et retarde d'importants processus de prise de décision.

Deuxièmement, et en lien direct avec le premier point, les conditions de travail et de vie du personnel du Parc, en particulier des écogardes, sont inappropriées: les conditions de logement sont mauvaises, les congés pour rendre visite aux familles sont trop courts (les gardes sont recrutés dans toutes les régions du Cameroun) et les primes ne sont pas versées comme promis. De ce fait, travailler à Lobéké est peu attrayant et perçu comme une « punition ».

Troisièmement, les conflits entre les deux entités de gestion le MINFOF et le WWF Cameroun ainsi que leur partenaire financier la FTNS rendent la gestion du Parc inefficace. Comme les mandats et les responsabilités ne sont pas clairement définis et respectés, la FTNS change de plus en plus son rôle d'organisme de financement à celui d'organisme de mise en œuvre. Les conflits de gestion ont remis en question la structure de gouvernance actuelle et ouvert des discussions sur des solutions alternatives, par exemple l'idée d'une nouvelle « super-structure » sous la forme d'une agence nationale camerounaise.

Quatrièmement, le Parc national ne génère aucun bénéfice et est extrêmement sous-financé. Malgré la richesse de sa faune, l'écotourisme est pratiquement inexistant à Lobéké, seulement 96 visiteurs en 2016. Les principales raisons de l'absence d'afflux de touristes sont l'instabilité politique controversée dans la région frontalière, l'accessibilité limitée du parc et le mauvais état de ses infrastructures touristiques. Djembe, un site touristique à l'est du Parc, est dysfonctionnel et la réglementation actuelle en matière de visas entrave les circuits touristiques à travers la zone protégée du Tri-National de la Sangha.

¹ La distinction entre les deux entités est souvent difficile à faire pour la population locale, ce qui crée de la confusion, par exemple lorsque les populations se plaignent au WWF du comportement des écogardes du MINFOF.

Actuellement, le PNL dépend entièrement du financement extérieur, principalement fourni par la Fondation pour le Tri-National de la Sangha (81%), mais aussi par des ONG internationales (15% via le WWF Cameroun) et le MINFOF (4% - couvrant les salaires des employés). Les fonds de la FTNS sont fournis par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) via la Banque allemande de Développement (KfW) et l'Agence française de Développement (AFD). De 2009 à 2018, le PNL n'a pas reçu plus de 1,86 million d'Euros pour financement de projets, dont 75% à partir de 2016. La majeure partie du financement (58 %) sert à couvrir les frais administratifs et entretenir l'infrastructure. La plupart des activités communautaires explicitement prévues au budget sont absentes sur le site.

Cinquièmement, la principale activité opérationnelle du Parc, la lutte contre le braconnage, n'est pas efficace. L'équipe dirigeante doit s'attaquer à deux types de braconnage à l'intérieur et autour du Parc national: le braconnage à grande échelle qui repose sur des réseaux organisés par des professionnels et cible des espèces menacées telles que les éléphants. Le braconnage à petite échelle pratiqué par les populations locales et qui constitue une transgression des « droits d'usage ». Les droits d'usage permettent à la population locale de pratiquer la chasse de subsistance des espèces communes et de consommer de la viande de brousse pour se procurer des protéines à condition de respecter des règles clairement définies (par exemple, type d'espèce, équipement de chasse utilisé, zones autorisées).

L'équipe dirigeante tente de répondre à ces deux types de braconnage en appliquant une double stratégie: d'une part, son approche « soft power », qui se concentre sur des campagnes de sensibilisation liées aux droits d'usage et l'exploitation forestière illégale. D'autre part, son approche « hard power » qui repose sur des patrouilles armées effectuées par des écogardes dans la zone centrale du Parc (et dans une moindre mesure dans sa zone tampon). Toutefois, la recherche a révélé que les deux approches ont grandement besoin d'être améliorées. L'approche soft power est largement inefficace, car sa conception est descendante, n'intègre pas les besoins locaux et ne s'attaque pas aux causes profondes du braconnage (pauvreté et manque d'emploi, manque de sources alimentaires alternatives). Bien que l'approche hard power ait des preuves mitigées de son efficacité, elle pourrait bénéficier d'une plus grande participation de la population locale, comme c'est le cas dans d'autres Parcs du TNS. L'intégration des populations locales dans les mesures de lutte contre le braconnage devrait accroître le soutien local aux efforts de conservation et favorisera probablement une relation respectueuse entre la population locale et les écogardes.

Sixièmement, l'exploitation forestière et minière dans la zone tampon du PNL constitue une menace pour la biodiversité et risque de compromettre le statut du Parc comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO. La recherche a révélé qu'en plus des entreprises privées exploitant des ressources dans leurs concessions, l'exploitation forestière et minière illégale a lieu dans les environs du Parc. Cependant, l'équipe dirigeante du Parc n'a pas de stratégie explicite pour faire face à ces menaces.

Participation

Le plan de gestion et la loi forestière camerounaise prévoient plusieurs mécanismes participatifs, tels que le partage des revenus, les zones communautaires et les plateformes pour parties prenantes. Cependant, la recherche indique que la plupart des mécanismes participatifs ne sont pas fonctionnels ou ne le sont que partiellement: les communautés locales ne sont pas suffisamment intégrées dans la gestion du Parc, la zone communautaire du Parc est improductive, les mécanismes de partage des revenus sont inefficaces et inéquitables, et la délégation du pouvoir aux communautés locales via une gestion communautaire des ressources est perturbée par la faiblesse des capacités, le manque de transparence et de contrôle, l'accaparement des ressources par les élites, les inégalités sociales et la négligence des besoins locaux. En outre, il est évident que le processus d'information et de consultation au sujet de la création du Parc et le processus de zonage et de classement de sa zone tampon étaient déficients. En conséquence, la population locale a peu d'occasions de participer à la gestion du PNL et de sa zone tampon, et les niveaux actuels de participation ne sont pas conformes aux normes internationales.

Le plan de gestion du PNL et la loi forestière camerounaise soulignent la valeur instrumentale et normative de la participation et prévoient plusieurs mécanismes pour accroître la participation locale à la gestion des ressources.

Cependant, l'écart entre la théorie et la pratique est énorme. Premièrement, il semble que la population locale n'ait pas été bien informée de la création du Parc et qu'elle n'ait pas participé à l'aménagement du territoire. Les témoignages des communautés locales indiquent que des consultations adéquates selon le principe du consentement préalable, libre et éclairé (CLIP), tel que stipulé dans la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, n'avaient eu lieu ni lors de la création du Parc National de Lobéké, ni lorsque la zone a été déclarée site du patrimoine de l'UNESCO. Ce résultat est en accord avec ceux d'autres études. En outre, le processus de zonage de la zone tampon a largement négligé les besoins locaux et n'a pas impliqué les communautés baka. Par

conséquent, le cadre réglementaire actuel des concessions dans la zone tampon du Parc ne protège que de manière insuffisante les droits d'usage coutumier.

Deuxièmement, la recherche a permis de constater que les éléments participatifs de la gouvernance du Parc ne favorisent pas une participation équitable des communautés locales. Premièrement, le plan directeur décrit les plates-formes multipartites prenantes comme un moyen d'intégration des intérêts et de l'expertise des parties prenantes locales. Toutefois, ces plates-formes se réunissent irrégulièrement, voire pas du tout, et ne représentent pas suffisamment la population locale. Deuxièmement, l'emploi de la population locale par l'équipe dirigeante du Parc n'est que sporadique. Par conséquent, il n'y a pas d'intégration des connaissances locales dans les pratiques actuelles de conservation. Troisièmement, la zone communautaire du Parc ne remplit pas sa fonction principale, qui est d'accorder à la population locale des droits d'usufruit (limités) sur les ressources forestières. Bien que louable en théorie, sa mise en œuvre est très imparfaite: les populations locales doivent obtenir un permis coûteux auprès de la Direction du Parc pour être autorisées, et l'accès n'est accordé que pour deux semaines au maximum pendant une courte période de l'année. De plus, l'emplacement de la zone à l'ouest du Parc est presque inaccessible aux habitants des villages situés dans la partie nord et sud du Parc, et la plupart des communautés ne sont même pas au courant de son existence.

Pour couronner le tout, les lacunes des mécanismes participatifs dans la zone tampon du Parc ont été mises en évidence. Ni la redistribution des redevances forestières annuelles des compagnies forestières, ni la convention de collaboration entre les communautés locales et les sociétés privées (« Convention de Mambélé ») ne semblent fonctionner de manière effective, équitable et efficiente. La gestion directe des ressources et des revenus forestiers par les communautés locales à travers les zones de chasse communautaires, les forêts communautaires et les zones agricoles a également été jugée déficiente.

Il y a trois zones de chasse communautaires (ZIGC) dans la zone tampon, qui sont gérées par des comités consultatifs composés de représentants des communautés (COVAREF). La population locale a le droit de pratiquer la chasse de subsistance dans ces zones. Les COVAREF peuvent également prendre la décision de louer les zones à des sociétés de safari pour obtenir des revenus financiers. C'est actuellement le cas dans les trois ZIGC. Cependant, il y a des preuves accablantes que les intérêts commerciaux des sociétés de safari éclipsent les droits d'usage de la population locale : les entreprises de safari empêchent les populations de pratiquer la chasse de subsistance dans les ZIGC. Par ailleurs, les taxes payées par

X Résumé

les entreprises sont rarement versées aux communautés locales, car les COVAREF font face aux problèmes de non-transparence, de manque de contrôle et d'accaparement des ressources par les élites. Les Baka et les femmes sont mal représentés dans les COVAREF et ont peu d'occasions d'influencer les processus de prise de décision.

Les aires de la zone forestière non permanente à proximité des villages ont été désignées comme forêts communautaires, et leur principal objectif est de générer des fonds pour des projets communautaires par l'exploitation et la commercialisation du bois. Elles sont gérées par un comité directeur désigné de commun accord par la communauté. Les preuves de leur efficacité sont mitigées. D'une part, les populations se sont senties libres et ont éprouvé le besoin de gérer les zones forestières. D'autre part, la promesse de gestion participative des forêts communautaires est remise en question par « l'accaparement des ressources par les élites », la faible capacité, l'accès limité et l'exclusion de la population baka. En outre, la planification des forêts se ferait à Yaoundé et ne semble pas bien être communiquée aux communautés respectives: les limites géographiques des forêts communautaires donnent souvent une image fautive de la répartition démographique de la population vivant autour du Parc, et les zones contiennent des surfaces agricoles et du bois de mauvaise qualité.

Plus récemment, des zones d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du mécanisme international REDD+ ont été créées dans quatre forêts communautaires. Dans ces zones, l'exploitation forestière, l'agriculture et la chasse sont interdites et la collecte des produits forestiers non ligneux (PFNL) nécessite une autorisation. Les comités directeurs des forêts communautaires attendent beaucoup de REDD+ et le considèrent comme une stratégie de conservation équitable. Cependant, la rémunération n'est pas encore arrivée et les communautés locales risquent de perdre une autre zone d'utilisation au profit de la conservation sans bénéficier d'aucun avantage.

Moyens de subsistance

Les communautés avoisinantes du Parc National de Lobéké dépendent dans une large mesure de l'utilisation des ressources forestières et de l'accès à la terre pour leur subsistance. Cependant, le Parc et les concessions accordées par l'Etat camerounais à des entreprises privées limitent considérablement l'espace disponible aux populations locales pour mener des activités de subsistance communes telles que la chasse de subsistance, la collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL), et l'agriculture. Malgré le risque élevé d'exacerber la pauvreté locale, la Direction du Parc et les entreprises privées ne font pas grand' chose pour contrer ces restrictions et ont

largement échoué à offrir aux populations locales des stratégies alternatives de subsistance.

Les principales activités de subsistance des Baka et des Bantous vivant dans la zone tampon du Parc sont la chasse, la collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL), l'agriculture, l'élevage et la pêche. Ces activités sont principalement menées à des fins de subsistance et, dans une moindre mesure, pour générer des revenus.

Bien que les cultures de cacao et les PFNL présentent le potentiel de commercialisation le plus élevé, les coûts d'investissement élevés, le manque de connaissances, l'accès limité aux terres, le manque de chaînes de valeur (pour les PFNL) et l'accès insuffisant au marché (pour les deux) limitent substantiellement les rendements. Par conséquent, les plantations de cacao et la collecte des PFNL ne sont pas économiquement rentables.

D'autres sources de revenus mineures pour la population locale sont la production de charbon de bois, le commerce à petite échelle et l'exploitation minière artisanale. De temps à autre, les résidents sont employés par la Direction du Parc pour l'inventaire et le tourisme. La Mongokele Mining Company et quatre sociétés de safari offrent principalement des emplois à court terme ou saisonniers à la main-d'œuvre locale. Les plus importants employeurs formels dans la zone tampon sont les trois sociétés forestières CTSC, SEFAC et le groupe Vicwood-Thantry qui emploient environ 770 travailleurs, mais seule une fraction de leurs travailleurs peut être considérée comme « locale ».

Des associations et des coopératives locales ont été créées afin de promouvoir des moyens de subsistance alternatifs ou complémentaires et de surmonter collectivement certains des obstacles à la génération de revenus. Cependant, les entretiens avec leurs membres ont révélé un soutien insuffisant de la part de la Direction du Parc et des autorités locales. Les investissements financiers, l'équipement adéquat, l'accès aux marchés locaux et la formation professionnelle ont été identifiés comme les besoins les plus urgents.

Dans la zone tampon du Parc, l'accès des communautés locales aux ressources foncières et forestières est extrêmement précaire. Les concessionnaires restreignent sévèrement l'exercice des droits d'usage coutumier, exacerbant la pauvreté locale.

Par ailleurs, la majorité des localités de la zone tampon n'ont pas accès aux infrastructures de base, notamment à l'assistance médicale, aux installations éducatives et à l'eau potable. Malgré l'engagement de la Direction du Parc à

soutenir le développement socio-économique et à fournir l'infrastructure de base, l'équipe de recherche n'en a trouvé que peu de preuves. Deux sociétés forestières, le Groupe Vicwood-Thany et la SEFAC, participent à des projets de développement communautaire, mais leur participation est volatile et se limite aux environs immédiats de leurs scieries.

Conflits

L'équipe de recherche a identifié quatre conflits principaux qui entravent la gestion efficace et équitable du Parc National de Lobéké et de sa zone tampon. Le conflit fondamental tourne autour d'un antagonisme perçu entre la conservation et le développement socio-économique. La non-prise en compte des besoins locaux et les niveaux continus d'extrême pauvreté ont alimenté le ressentiment à l'égard des coûts de conservation. Les symptômes de ce conflit sont les menaces que les espèces sauvages font peser sur la sécurité humaine (conflit entre les humains et la faune) et les différends entre les forces de maintien de l'ordre et les populations locales. Le premier est décrit comme le problème le plus urgent par la plupart des populations locales, car l'empiètement de la faune sauvage est considéré comme une menace permanente à la sécurité alimentaire locale. Les scènes de violence directe entre la population locale et les écogardes ont créé un climat général de peur et de méfiance, entravant la collaboration. En outre, les conflits au sein des communautés entre les groupes baka et bantous remettent en question le développement communautaire équitable et affectent les besoins et les aspirations des peuples autochtones.

1. Conflit de valeurs entre conservation et développement

La majorité des populations locales ont une perception négative de la conservation et la considèrent comme une menace pour leurs moyens de subsistance. Tout en reconnaissant l'importance de la conservation pour la sauvegarde des ressources naturelles, la population locale s'est sentie négligée et a exigé le développement socio-économique. Les interlocuteurs ont appelé l'État camerounais et la Direction du Parc à couvrir leurs besoins essentiels. L'absence de participation significative à la gestion du Parc National de Lobéké et de la zone tampon contribue à la perception du Parc comme un « projet étranger ». Pour obtenir l'appui de la population locale à l'égard du Parc national, la Direction du Parc devrait accorder une plus grande attention aux besoins socio-économiques des communautés avoisinantes.

2. Conflits entre les êtres humains et la faune

Il y a une perception à très haut risque du conflit entre les humains et la faune dans la zone tampon, et les participants ont régulièrement signalé des dommages

aux cultures causés par les éléphants, les chimpanzés, les gorilles et les petits singes. Selon les participants à la recherche, la fréquence et l'intensité des conflits entre les humains et la faune ont augmenté au cours de ces dernières années. Il y a peu de mesures non létales efficaces que les résidents peuvent prendre pour prévenir les dommages aux cultures et chasser les animaux de leurs champs. Les agriculteurs locaux n'ont pas la possibilité de porter plainte pour obtenir une indemnisation: les procédures bureaucratiques sont lourdes et les autorités locales ignorent souvent simplement les plaintes. L'absence de stratégies de prévention et d'atténuation appropriées contribue à créer un sentiment d'impuissance et de colère parmi la population locale. La Direction du Parc n'a pas encore élaboré de stratégie d'intervention globale. L'étude suggère une analyse approfondie de l'impact réel et de la perception des risques des conflits entre les humains et la faune autour de Lobéké. Une telle analyse fournit la base pour générer des réponses efficaces conjointement avec la population locale.

3. Conflit : Application de la loi et population locale

Les scènes de violence directe entre les deux parties belligérantes, à savoir la population locale et les écogardes, ont créé un climat de peur et de méfiance. Ce conflit porte par essence sur la mise en œuvre des droits d'usage de la population locale. D'une part, les interlocuteurs ont affirmé que les écogardes les empêchent de pratiquer légalement la chasse de subsistance, confisquent le matériel et la viande de brousse, et ont recours à la violence. Dans le Théâtre de l'Opprimé, les participants ont décrit les écogardes comme violents et déraisonnables. D'autre part, les représentants de la Direction du Parc et des écogardes ont déclaré qu'ils appliquaient simplement la loi camerounaise contre le braconnage dans le plein respect des Droits de l'Homme au sein d'un environnement de plus en plus militarisé.

La réponse de la Direction du Parc à ce conflit est insuffisante. Le mécanisme de plainte mis en place par le WWF Cameroun et l'ONG nationale CEFAID ne fonctionne pas efficacement et doit être révisé. La frustration des écogardes par rapport à leurs conditions de vie et de travail s'est révélée comme un facteur contribuant au conflit. Enfin, l'équipe de recherche a constaté que certaines sociétés de safaris prennent de plus en plus en main l'application de la loi dans leurs concessions, contournant les écogardes et ne respectant pas les droits coutumiers de la population locale.

4. Relation Baka – Bantous

La dynamique sociale entre Baka et Bantous a une forte influence sur la gouvernance du Parc National de Lobéké, sa zone tampon et ses politiques de

conversation et doit être considérée avec une grande attention par la Direction du Parc et les décideurs politiques. La relation conflictuelle entre les deux groupes a des racines historiques, communément décrite comme une dichotomie entre les « villageois modernes, Bantous » et les « peuples indigènes de la forêt, Baka ».

Au cours de la recherche, les participants baka ont exprimé un sentiment de marginalisation et de discrimination de la part de leurs voisins bantous, tandis que les interlocuteurs bantous ont brossé un tableau d'harmonie et reprocher aux Baka d'être responsables du « retard » de leur statut socio-économique. La grande majorité des Baka ont manifesté leur désir d'une plus grande intégration socio-économique dans les communautés villageoises et les infrastructures de base (écoles, hôpitaux, emplois formels), tout en maintenant une relation étroite avec la forêt comme patrimoine culturel. Cette étude soutient qu'il faut aller au-delà de la dichotomie conventionnelle de « moderne - traditionnel » dans la conception de programmes de développement en consultant la population baka. Simultanément, les approches globales du développement devraient intégrer les Bantous en tant que groupe cible pour éviter de renforcer la séparation entre les deux groupes.

Conclusion

L'utilisation du cadre conceptuel basé sur la théorie des ressources communes d'Ostrom permet de mettre en lumière quatre dimensions importantes de la gouvernance des aires protégées et de mettre en évidence certains des défis auxquels le Parc National de Lobéké est confronté.

Les résultats de cette étude mettent en lumière trois points essentiels :

Premièrement, la conservation sans tenir compte des besoins locaux est vouée à l'échec. Il ne s'agit pas d'une « nouvelle » perspective, mais de récit politique de longue date remontant à Rio de Janeiro 1992 (McShane et Wells, 2004:3). Les demandes ultérieures d'intégration de la conservation et du développement se fondent sur la prise de conscience que les deux objectifs politiques sont interdépendants: le développement sans tenir compte de l'environnement n'est pas durable et nuit aux moyens de subsistance locaux, tandis que la conservation sans développement conduit à l'aliénation et aux conflits d'utilisation des terres, et « finit par se vaincre » (ibidem : viii). La théorie prédit que le développement et la conservation se soutiennent mutuellement.

Ce rapport montre cependant que fusionner le développement et la conservation est une tâche difficile. Bien que le plan directeur renferme de grandes idées pour fusionner les objectifs de développement local et la conservation, cette étude montre que l'écart entre la conception et la mise en œuvre de la gestion est

frappant. Les mécanismes participatifs tels que le partage des revenus, les zones de chasse gérées par la communauté, une zone communautaire à l'intérieur du Parc ou les mécanismes de plainte demeurent lettres mortes.

Cela ne veut pas dire que les idées sont fausses. Au contraire, ce rapport vient en supplément des autres études soulignant que la participation des utilisateurs locaux des ressources à la gestion des aires protégées est non seulement souhaitable sur le plan normatif, mais aussi essentielle pour assurer une conservation efficace (Hayer et Ostrom, 2005). Si les communautés locales ont le sentiment que le Parc National de Lobéké leur appartient, il sera probable que les conflits deviennent moins fréquents et moins graves, que les règles et réglementations soient mieux respectés et que les niveaux de braconnage diminuent (voir aussi Husain et al, 2018: 449 ; Twinamatsiko et al, 2014).

Pourtant, l'écart entre la théorie et la pratique incite à examiner de plus près les variables qui entravent la mise en œuvre efficace de ces instruments louables. Suite aux résultats de cette étude, les principales causes de leur échec sont la faiblesse des capacités administratives, l'accaparement des ressources par les élites, la négligence des besoins locaux et des hypothèses irréalistes sur l'équité des « communautés » locales.

Deuxièmement, l'accent mis sur les besoins locaux ne doit pas négliger les menaces posées par le « global » : le braconnage à grande échelle et l'extraction des ressources par des entreprises privées dans la zone tampon du PNL constituent de graves menaces pour la biodiversité. De plus, une grande partie du ressentiment à l'égard de la conservation est en fait causée par l'insécurité de l'accès aux terres et la répartition inégale des ressources dans la zone tampon du Parc. La mauvaise réglementation des activités commerciales des entreprises privées a des conséquences négatives. Par exemple, tandis que les stratégies de subsistance et de survie des populations locales, telles que la chasse de subsistance, sont sévèrement restreintes et punissables, les entreprises de safari étrangères à but lucratif peuvent défendre sans problème leurs intérêts commerciaux contre les utilisateurs locaux des ressources.

Ces problèmes peuvent difficilement être résolus par la Direction du Parc elle-même. Au contraire, il est nécessaire que les activités commerciales dans la zone tampon du Parc soient mieux réglementées et que les besoins locaux en moyens de subsistance soient pris en compte. Ce n'est pas nouveau non plus; le plan de gestion du PNL souligne l'importance d'une « gestion intégrée » de sa zone tampon et fait explicitement référence à l'« approche paysage » (landscape approach). Cependant, il semble que les tentatives visant à traduire cette approche de simple

mot à la pratique soient dysfonctionnelles : les plates-formes multipartites prenantes se réunissent irrégulièrement, et il n'y a aucune preuve de procédures de « planification collaborative » ou de « gestion adaptative ». Là encore, la faiblesse des capacités administratives et financières et le manque de leadership semblent être les principaux obstacles.

Enfin, la recherche a montré que la faible présence de l'État dans la zone de Lobéké a un impact sur la façon dont la population locale perçoit le Parc. L'absence de nombreux services et autorités gouvernementaux essentiels a créé une attente en direction des parties prenantes privées (WWF et entreprises privées) de couvrir les besoins de base et fournir des infrastructures. Une implication plus forte de l'État camerounais est souhaitable. La conservation étant un objectif mondial avec des coûts essentiellement locaux, les programmes de développement allemands et internationaux devraient contribuer de manière significative au développement local en fournissant l'expertise technique et les ressources financières nécessaires.

Recommandations

Après avoir analysé les données recueillies, discuté des résultats avec les parties prenantes aux niveaux local et national et étudié les exemples de meilleures pratiques tirés de la littérature disponible, l'équipe de recherche a formulé un total de 37 recommandations stratégiques pour améliorer la gouvernance du Parc National de Lobéké et de sa zone tampon. Les recommandations s'adressent aux parties prenantes spécifiques et sont regroupées en quatre grandes catégories, la priorité étant soit « élevée », soit « modérée » ou « faible ». Dans la mesure du possible, elles incluent des exemples de meilleures pratiques. Bon nombre des recommandations s'appuient sur des processus ou des mécanismes qui ont déjà été établis, mais qui doivent être améliorés. Les recommandations visent quatre objectifs:

- Objectif 1: La gestion du PNL est plus effective et efficace – Total: 9 recommandations
- Objectif 2: Les efforts de conservation impliquent la population locale et ne constituent pas une entrave, mais soutiennent les moyens de subsistance des populations locales – Total: 12 recommandations
- Objectif 3: Les conflits autour du PNL sont réduits et gérés de manière durable – Total: 12 recommandations
- Objectif 4: la zone tampon du PNL est gérée de manière durable et respecte et protège les droits d'usage de la population locale – Total: 4 recommandations

Table des matières

Avant-propos	i
Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Table des matières	xvii
Liste des tableaux	xxi
Liste des figures	xxii
Liste des images.....	xxiii
Liste des infoboxes.....	xxv
Liste des cartes	xxvi
Abréviations.....	xxvii
1 Introduction	1
1.1 Zone d'étude	4
1.1.1 Organisation administrative.....	5
1.1.2 Population locale	7
1.1.3 Concessions dans la zone tampon du PNL	8
1.2 Parties prenantes.....	12
2 Objectif de l'étude et questions de recherche	13
3 Cadre conceptuel	15
3.1 Gouvernance des ressources communes	15
3.1.1 Gestion du Parc	17
3.1.2 Participation.....	18
3.1.3 Moyens de subsistance	19
3.1.4 Conflits.....	20

4	Méthodes et collecte de données	23
4.1	Méthodes	23
4.2	Analyse des données	27
4.3	Aide à la recherche	27
4.4	Considérations éthiques.....	28
5	Résultats	30
5.1	Gestion du Parc	30
5.1.1	Organisation administrative et dotation en personnel	30
5.1.2	Financement	35
5.1.3	Conditions de travail	38
5.1.4	Ecotourisme	42
5.1.5	Stratégie de lutte contre le braconnage.....	45
5.1.6	Collaboration au sein du « Trinational de la Sangha »	64
5.1.7	Conflits de gestion : Le triangle de gestion	65
5.2	Participation.....	69
5.2.1	Pourquoi une participation?	70
5.2.2	Processus d'information et de consultation	74
5.2.3	Intégration des droits coutumiers dans le zone forestière	75
5.2.4	Aperçu des éléments participatifs	78
5.2.5	Mécanismes participatifs contrôlés par la Direction du Parc.....	80
5.2.6	Mécanismes participatifs dans la gestion de la zone tampon	83
5.2.7	Les parties prenantes.....	96
5.3	Moyens de subsistance	100
5.3.1	Activités de subsistance de la population locale.....	101
5.3.2	Possibilités de potentiels revenus alternatifs	109
5.3.3	Opportunités d'emploi formel	118
5.3.4	Restrictions sur les activités de subsistance	121
5.3.5	Atténuation des problèmes de moyens de subsistance	123

5.3.6	Fourniture d'infrastructures de base et développement communautaire	124
5.4	Conflits.....	129
5.4.1	Conflit 1: Conservation et développement.....	130
5.4.2	Conflit 2: Les humains et la faune.....	133
5.4.3	Conflit 3: Application de la loi et population locale.....	141
5.4.4	Conflit 4: «Peuple de forêt» et «Villageois»	155
6	Recommandations	168
7	Conclusion.....	173
8	Bibliographie	179
9	Annexes	189
Annexe 1	Système objectif.....	189
Annexe 2	Directives éthiques	191
Annexe 3	Calendrier de travail.....	193
Annexe 4	Code de citation	194
Annexe 5	Outils d'analyse des conflits	216
Annexe 6	«Engagement sur l'honneur»	217
Annexe 7	Répartition des groupes de chasseurs-cueilleurs d'Afrique centrale	219
Annexe 8	Cartographie de l'utilisation des terres et des ressources des Baka à l'intérieur et autour des Parcs Nationaux de Boumba-Bek et Nki.....	220
Annexe 9	Activités de subsistance des villageois de Dissassoué - cartographie participative	221
Annexe 10	Zone à l'intérieur du PNL traditionnellement utilisée par les communautés adjacentes	222

XX Table des matières

Annexe 11 Exemples de terres communautaires insuffisantes	223
Annexe 12 Calendrier saisonnier et description des Produits Forestiers Non Ligneux	224
Annexe 13 Ateliers de recommandations Mambélé et Yaoundé.....	229
Annexe 14 Recommandations détaillées de l'étude	237

Liste des tableaux

Tableau 1:	Une vue d'ensemble à plusieurs niveaux des parties prenantes	12
Tableau 2:	Questions destinées à guider l'analyse de la participation dans le Parc National de Lobéké et sa zone tampon	19
Tableau 3:	Le nombre de visiteurs du PNL et de l'APDS au cours des années 2008-2016	45
Tableau 4:	Règles de chasse.....	48
Tableau 5:	Participation au Parc National de Lobéké et à la zone tampon.....	79
Tableau 6:	Informations de base sur les COVAREF	86
Tableau 7:	Analyses des intervenants.....	96
Tableau 8:	Théâtre-Atelier Dioula 1.....	147
Tableau 9:	Théâtre-Atelier Dioula 2.....	149
Tableau 10:	Théâtre-atelier Dioula 3	161
Tableau 11:	Vue d'ensemble des recommandations	169
Tableau 12:	Calendrier saisonnier et description des Produits Forestiers Non-Ligneux.....	224
Tableau 13:	Produits Forestiers Non-Ligneux, leur traitement et leur utilisation.....	226
Tableau 14:	Atelier de Mambélé	229
Tableau 15:	Recommandations développées pendant l'atelier de Mambélé	231
Tableau 16:	Yaoundé Workshop	234
Tableau 17:	Recommandations développées pendant l'atelier de Yaoundé	235
Tableau 18:	Recommandations détaillées de l'étude	237

Liste des figures

Figure 1:	Les quatre dimensions de la gouvernance des ressources communes du Parc National de Lobéké et de sa zone tampon	17
Figure 2:	Les participants à PhotoVoice Caractéristiques des participants.....	25
Figure 3:	L'organigramme de la Direction du PNL (unités/postes occupés par le personnel du WWF en vert)	32
Figure 4:	La répartition des contributions budgétaires affectées au PNL par les partenaires	37
Figure 5	Les proportions du budget FTNS prévu pour les cinq programmes du PNL en 2018.....	38
Figure 6:	Les types de missions exécutées.....	54
Figure 7:	La population d'éléphants 2002 - 2015	55
Figure 8:	Le triangle de gestion	66
Figure 9:	Principales sources de revenus pour les Baka de la périphérie du Parc National de Lobéké	104
Figure 10:	Principales sources de revenus pour les Bantous de la périphérie du Parc National de Lobéké	104
Figure 11:	Carte des conflits d'acteurs impliqués dans la gouvernance du Parc National de Lobéké et de sa zone tampon	130
Figure 12:	Outil PIN_Conservation et développement des conflits.....	133
Figure 13:	Triangle ABC Conflit Humain-Faune	136
Figure 14:	Triangle ABC baka.....	158
Figure 15:	Triangle ABC bantou	160
Figure 16:	ABC - Triangle proposé par Johan Galtung.....	216
Figure 17:	Engagement sur l'honneur	218

Liste des images

Image 1:	Des perroquets gris (<i>Psittacus erithacus</i>) saisis à des trafiquants d'espèces sauvages lors d'une patrouille des écogardes	39
Image 2:	Les latrines des écogardes	40
Image 3:	Un véhicule du WWF	41
Image 4:	Un poste de Garde	42
Image 5:	Une photo des classes d'animaux	47
Image 6:	Les écogardes tués en service	50
Image 7:	Des chèvres.....	53
Image 8:	Un bâtiment de bureau abandonné à Djembe	58
Image 9:	Des arbres.....	60
Image 10:	Le travail en forêt	62
Image 11:	Un site d'exploitation minière artisanale illégale	63
Image 12:	Une salle de classe à Zenga	89
Image 13:	Budget du projet COVAREF.....	90
Image 14:	Camion grumier	94
Image 15:	Forêt	102
Image 16:	Terrain agricole	102
Image 17:	Plantation de manioc à Libongo	103
Image 18:	Vente de viande de brousse.....	106
Image 19:	Baka embauché pendant la récolte de cacao.....	107
Image 20:	Boutique locale	108
Image 21:	Récolte du cacao	111
Image 22:	Champ de cacao	112
Image 23:	Femmes collectant des produits forestiers non ligneux près de Dioula	113
Image 24:	Frontière avec la République du Congo sur le fleuve Ngoko près de Socambo	115
Image 25:	Motocyclette.....	116

XXIV Liste des images

Image 26: Scierie de la CTSC à Kika	119
Image 27: Logement baka à Ndongo	121
Image 28: Poteau indicateur de l'UFA 10-012	122
Image 29: Hôpital à Socambo	125
Image 30: Un garçon buvant de l'eau sur le fleuve Sangha.....	128
Image 31: Elèves en salle de classe	129
Image 32: Un champ de cacao détruit par des singes.....	135
Image 33: Cabane près les champs	137
Image 34: Singe dans la cuisine.....	139
Image 35: Champs d'écogardes	140
Image 36: Inhumation d'un écogarde.....	144
Image 37: Femme Baka	145
Image 38: Affiche d'information sur le consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) du Centre des Droits de l'Homme de Bayanga	152
Image 39: Logement d'écogarde	154
Image 40: Trouver du travail dans le village.....	157
Image 41: Célébration conjointe des Baka et des Bantous	159
Image 42: Bagarre aux funérailles	165
Image 43: Consommant de l'alcool	165

Liste des infoboxes

Infobox 1:	Directive du BMZ en matière des Droits de l'Homme.....	3
Infobox 2:	Histoire du Parc National de Lobéké	4
Infobox 3:	Peuples autochtones du Cameroun: Baka.....	8
Infobox 4:	Zone- tampon.....	9
Infobox 5:	Distinction locale entre le WWF et le MINFOF	35
Infobox 6:	Activités devant être financées par les bailleurs de fonds internationaux en 2018 (par exemple, WWF Allemagne, US Fish and Wildlife Service).....	36
Infobox 7:	Éléments devant être financés via la FTNS	36
Infobox 8:	Classes d'animaux.....	46
Infobox 9:	COVAREF et COVILAB.....	51
Infobox 10:	Quelques articles de la DNUDPA.....	72
Infobox 11:	Plans de gestion de l'UFA.....	76
Infobox 12:	Le partage des revenus dans le secteur forestier camerounais	84

Liste des cartes

Carte 1 :	Un aperçu du Trinational de la Sangha (zone tampon et parcs nationaux).....	5
Carte 2:	La structure administrative, les groupes ethniques et les communautés avec lesquelles nous avons travaillé	6
Carte 3:	Zone forestière non permanente et permanente avec concessions forestières	9
Carte 4:	Les chevauchements et peuplements des zones	11
Carte 5:	Le potentiel touristique le long de la rivière Sangha	44
Carte 6:	La chasse au trophée -les zones et les sites de recherche.....	49
Carte 7:	La répartition des chimpanzés	61
Carte 8:	Subsistence activities of villagers from Libongo - participatory mapping	77
Carte 9:	Carte d'utilisation synthétique de l'UFA 10-063 - remontant à 2003	78
Carte 10:	Projet de micro-zonage des ZICGC 1 et 8	88
Carte 11:	Répartition des groupes de chasseurs-cueilleurs d'Afrique centrale.....	219
Carte 12:	Cartographie de l'utilisation des terres et des ressources des Baka à l'intérieur et autour des Parcs Nationaux de Boumba-Bek et Nki.....	220
Carte 13:	Activités de subsistance des villageois de Dissassoué - cartographie participative	221
Carte 14:	Zone à l'intérieur du PNL qui est traditionnellement utilisée par les communautés adjacentes	222
Carte 15:	Exemples de terres communautaires insuffisantes.....	223

Abréviations

APDS	Aire Protégé Dzanga Sangha/ Dzanga-Sangha Protected Area
ASDEBYM	Association pour la Solidarité et le Développement Equilibré des Bakas de Yenga et Mambélé
BLAB	Brigade Lutte Anti-Braconnage
RCA	République centrafricaine
RdC	Republique du Congo
CODDUMA	Comité de Développement Durable de Mambélé
COVAREF	Comité de Valorisation des Ressources Fauniques
COVILAB	Comité Villageois Lutte Anti-Braconnage
RC	Ressources communes
UGF	Unité de gestion des forêts
FTNS	Fondation pour le Tri-National de la Sangha
GIS	Système d'information géographique
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IUCN	International Union for the Conservation of Nature
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque allemande de Développement)
PNL	Parc National de Lobéké
MINEPDEP	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et Développement Durable, Cameroun
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune, Cameroun
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, Cameroun
MoU	Protocole d'Accord
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
AP	Aire Protégée

xxviii Abréviations

PNNN	Parc National Nouabalé-Ndoki/ Noubalé-Ndoki
SI	Survival International
SLE	Seminar für Ländliche Entwicklung (Centre pour le Développement Rural)
SMART	Outil de suivi spatial et de rapportage
TNS	Trinational de la Sangha
WCS	Société pour la Conservation de la Vie sauvage
WWF	Fonds mondial pour la Nature
XAF	Franc CFA d'Afrique central
ZIC	Zone Interêt Cynegetique
ZICGC	Zone Interêt Cynegetique à Gestion Communautaire

1 Introduction

Les aires protégées² (AP) sont essentielles pour lutter contre la perte d'espèces et conserver la nature dans le monde entier. Elles sont considérées comme un outil clé pour concilier les objectifs de conservation mondiaux, tels que les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, avec les intérêts des moyens de subsistance locaux (UICN, 2019). Cependant, la mauvaise gouvernance, les conflits et la demande croissante en ressources naturelles remettent en question l'efficacité et l'équité des AP (Worboys, 2015:37 ss).

La présente étude porte sur les défis de la gouvernance des AP en examinant le cas du Parc National de Lobéké (PNL), au Sud-Est du Cameroun. Le Parc abrite de nombreuses espèces en voie de disparition comme les éléphants de forêt (*Loxodonta cyclotis*), les gorilles de l'Ouest (*Gorilla gorilla*), et les perroquets gris (*Psittacus erithacus*). En tant que site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO³, le PNL s'est lancé dans la recherche d'une gouvernance de ses ressources qui établit un équilibre entre la conservation et les objectifs de développement durable (UNESCO, 2002).

Cependant, le Parc, tout comme l'ensemble du bassin du Congo, souffre d'une perte continue d'espèces et rencontre des difficultés pour protéger efficacement ses ressources naturelles uniques (Bobo et al., 2015; MINFOF, 2015). Tout aussi alarmant, il a été accusé de priver les populations locales de leurs moyens de subsistance et de ne pas respecter leurs droits fondamentaux⁴, ce qui a engendré des différends et des conflits. Les prétendues violations des Droits de l'Homme dans le PNL ont attiré l'attention des médias internationaux et abouti à la présentation d'une plainte officielle auprès de l'OCDE par l'ONG internationale Survival International (SI) contre le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), l'organisation cogestionnaire du Parc⁵. Deux interpellations mineures dirigées vers

² « Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés» (UICN, 2019)

³ Le TNS englobe trois parcs : Le PNL en République du Cameroun, le Parc National du Dzanga-Sangha (APDS) en République Centrafricaine (RCA) et le Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNN) en République du Congo (voir Carte 1)

⁴ Dans le contexte de la présente étude, le terme « population locale » désigne les Baka, les Bantous et tous les autres individus ou groupes de personnes qui vivent dans les zones proches du PNL.

⁵ Survival International affirme, premièrement, que le WWF et le gouvernement camerounais « ont refusé ou sérieusement restreint l'accès des Baka aux territoires traditionnels et aux ressources naturelles »; deuxièmement, que le WWF aurait « manqué à son devoir de respecter les Droits de l'Homme des Baka »

2 Introduction

le gouvernement allemand, qui finance le PNL par l'intermédiaire de la Fondation pour le Tri-National de la Sangha (FTNS), ont donné suite au problème (Deutscher Bundestag, 2017; 2018). La situation sur le terrain, cependant, n'a pas encore été étudiée en profondeur par des chercheurs indépendants.

Dans le cadre de la présente étude, le terme « population locale » désigne les Baka, les Bantous et tous les autres individus ou groupes de personnes qui vivent dans les zones proches du PNL. Répondant au besoin pressant d'évaluation sur le terrain, la présente étude explore les défis et les opportunités qui se présentent au PNL dans la conservation efficace de ses ressources et l'atteinte des objectifs d'équité sociale. Cette dernière est non seulement une exigence morale découlant des engagements mondiaux et nationaux en faveur des Droits de l'Homme⁶ (voir Infobox 1), mais elle est également essentielle pour parvenir à une conservation efficace et durable (Hayes et Ostrom, 2005; Watson et al., 2014; Twinamatsiko et al., 2014; Schreckenbergh et al., 2016).

Suivant le concept de gouvernance des Ressources Communes (RC), l'étude examine les défis relatifs à la gestion du PNL, le degré de participation des parties prenantes locales, les stratégies de subsistance de la population locale et les conflits entre les habitants du Parc, qui mettent en péril le soutien local aux efforts de conservation. L'analyse est fortement ancrée dans la recherche qualitative sur le terrain et contribue à l'élaboration de recommandations sur la façon dont le Parc National de Lobéké peut devenir à la fois plus efficace et équitable.

Les sous-chapitres suivants décrivent la zone d'étude. Les chapitres 2 et 3 décrivent les objectifs de l'étude et présentent son cadre conceptuel. Le chapitre 4 décrit l'approche méthodologique de l'étude. Le chapitre 5 traite des résultats (5.1 Gestion du Parc, 5.2 Participation, 5.3 Moyens de subsistance, 5.4 Conflits) et le chapitre 6 donne un aperçu des recommandations de l'étude (une liste détaillée est jointe en Annexe 14). Le chapitre 7 conclut l'étude.

et troisièmement, que les écogardes et autres agents de maintien de l'ordre sont accusés d'utiliser de la violence contre les Baka (Survival International, 2016).

⁶ Financé par le Gouvernement allemand, le PNL est également lié par les Directives du BMZ en matière de Droits de l'Homme.

Infobox 1: Directive du BMZ en matière des Droits de l'Homme

Les Menschenrechtsleitfaden du Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung, BMZ (ci-après: « La Directive du BMZ ») servent de base au développement, à l'évaluation et à la mise en œuvre des projets de développement allemands. Les normes internationales relatives aux Droits de l'Homme (y compris les droits collectifs des peuples autochtones) et des principes tels que la participation, l'autonomisation et la transparence sont au cœur de ces directives. La Directive fait également référence au principe du consentement préalable, libre et éclairé (CLIP), aux Principes fondamentaux et directives concernant les expulsions et les déplacements liés au développement et aux Directives volontaires de la FAO sur la gouvernance responsable de la propriété foncière, des pêches et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

La Directive du BMZ engage les acteurs allemands du développement à analyser les impacts négatifs potentiels (normalement involontaires) des projets de développement sur les droits humains. En ce qui concerne les risques que les projets de conservation comportent pour les Droits de l'Homme, la Directive oblige à s'assurer de ce qui suit :

- Intégration de tous les groupes dans la prise de décision politique et la promotion du CLIP
- Promotion d'un accès équitable à la terre et à l'eau et renforcement des droits fonciers traditionnels ou coutumiers, en particulier des peuples autochtones
- Indemnisation appropriée et/ou promotion de moyens de subsistance alternatifs ou de sources de revenus alternatives pour une utilisation limitée des ressources naturelles
- Développement de mécanismes permettant un partage équitable des revenus tirés des ressources naturelles
- Conception transparente et participative des politiques de protection de l'environnement, particulièrement compte tenu des conflits d'usage
- Promotion et renforcement de mécanismes de recours efficaces et facilement accessibles (sans discrimination, sensibles au genre et aux conflits) lorsque les populations estiment que leurs droits ont été violés par la protection de l'environnement
- Promotion de la supervision gouvernementale et de la réglementation du secteur privé en matière de Droits de l'Homme

(BMZ 2013)

4 Introduction

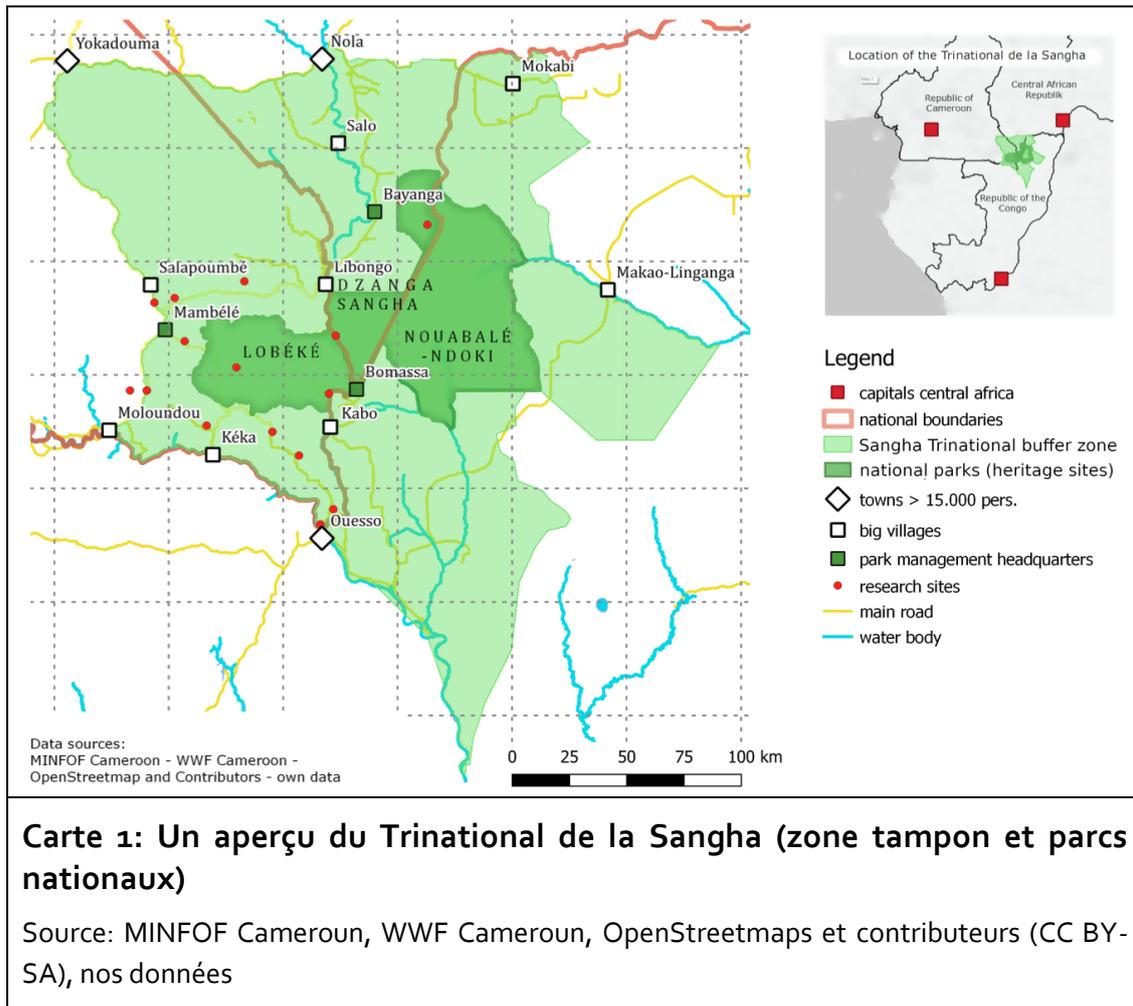
1.1 Zone d'étude

Le Parc National de Lobéké est situé à l'extrême sud-est du Cameroun. Il a une superficie totale d'environ 2 153 km² et comprend une zone centrale, où l'activité humaine est interdite⁷, et une zone communautaire d'environ 332 km². Le PNL est entouré de six unités de gestion forestière (Unités Forestières d'Aménagement, UFA) et de zones de chasse privées et communautaires, couvrant une superficie d'environ 4 515 km² (MINFOF, 2014) (voir Carte 4). La « zone tampon » du Parc (voir Infobox 4) couvre une superficie d'environ 5 959 km² (UNESCO 2019). Actuellement, le PNL est cogéré par le Ministère camerounais des Forêts et de la Faune (MINFOF) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF).

Infobox 2: Histoire du Parc National de Lobéké

Les premières études scientifiques sur le PNL ont été menées à la fin des années 80, démontrant sa valeur écologique unique et attirant l'attention sur la surexploitation de ses ressources (MINFOF, 2004:18). Entre 1994 et 1996, la Société pour la Conservation de la Vie sauvage (WCS) a lancé un premier projet de conservation dans le PNL, qui a été repris par le WWF et l'Agence allemande de coopération au développement GTZ en 1996 (ibidem). Le Parc National de Lobéké a été créé par décret présidentiel en 2001 (République du Cameroun, 2001), relevant de la catégorie de gestion II (Parc national) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). En 2008, la GIZ (alors GTZ) s'est retiré du projet, laissant la gestion du Parc au WWF Cameroun et au MINFOF. Depuis 2012, le Parc National de Lobéké fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO « Trinational de la Sangha », TNS.

⁷ En dehors du tourisme, de la recherche et la lutte contre le braconnage



1.1.1 Organisation administrative

Le PNL est situé dans le Département de la Boumba-et-Ngoko (chef lieu: Yokadouma) dans la Région de l'Est du Cameroun (chef lieu: Bertoua) et appartient sur le plan administratif aux deux arrondissements de Moloundou et de Salapoumbé (voir Carte 1). Les deux arrondissements ont des conseillers municipaux élus au suffrage direct, qui en élisent un parmi eux comme maire. Les conseils municipaux reçoivent des subventions de l'État par l'intermédiaire du MINATD. Chaque conseil participe à l'élaboration de son propre plan de développement définissant les objectifs de développement futurs (par exemple, le conseil de Salapoumbé, 2012).

En outre, les arrondissements sont dirigés par des représentants de l'État (Sous-préfets) et des autorités traditionnelles (chefs traditionnels). Les Sous-préfets sont nommés par décret présidentiel et font respecter l'autorité de l'État au niveau local. Les chefs traditionnels sont nommés par les notables du village et installés par les autorités administratives. Ils sont considérés comme des « auxiliaires de

6 Introduction

l'administration locale » (CLGF, 2017:43f) et servent de lien entre l'administration et les villageois. Leur pouvoir décisionnel limité ne couvre pas les affaires coutumières, en particulier en matière de propriété foncière et en matière civile. Les chefs officiellement reconnus sont désignés par ordre hiérarchique de « degré » (par ordre d'importance : premier, deuxième ou troisième) et reçoivent des allocations correspondantes (République du Cameroun, 1977).

Dans la région du PNL, chaque village reconnu a un chef de second degré, parfois même deux. Les chefs sont regroupés selon des lignées ethniques et leurs territoires se chevauchent (voir Carte 2). Les Baka et les immigrés (appelés 'allogènes', « étrangers ») ne sont pas représentés par leurs propres chefs.



1.1.2 Population locale

Selon le plan de gestion, la zone tampon du PNL abrite environ 23 245 personnes vivant dans 28 villages (MINFOF, 2014). Le plan indique que 26 % de la population locale sont des Baka, 52 % appartiennent à des groupes bantous et 22 % ont immigré dans la région en provenance d'autres régions du Cameroun (ibidem). Les chiffres réels peuvent cependant différer: les sous-préfets de Salapoumbé et Moloundou et un employé du WWF ont déclaré que les Baka constituent la majorité dans leurs municipalités (l4; l7; l18)⁸.

Tandis que les Baka sont considérés comme un «peuple autochtone» par le Cameroun (voir Infobox 3), le terme «Bantou» englobe plusieurs groupes ethniques différents (Bangando, Kounabembé, Mbimo), qui ont, dans le passé, été associés à l'agriculture sédentaire (Lueong, 2017:6). Le présent rapport, qui se rapproche de Lueong, utilise le terme « Bantu » pour désigner tous les non Baka, car il est adopté par la population locale et utilisé tant par les décideurs politiques que par les acteurs du développement. La population locale vit avec moins d'1 dollar des États-Unis par jour et par individu, et plus de la moitié de la population a moins de 20 ans (MINFOF 2014).

⁸ Tout compte fait, les statistiques démographiques de la région sont vraisemblablement inexactes. De nombreux résidents n'ont pas d'acte de naissance et ne sont pas officiellement enregistrés. En raison des crises au Cameroun et dans les pays voisins, l'immigration aurait augmenté ces dernières années. Les dernières données disponibles sont des extrapolations d'anciennes enquêtes.

Infobox 3: Peuples autochtones du Cameroun: Baka

A la différence de nombreux autres pays africains, le Cameroun a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones de 2007 (UNDRIP). Bien qu'elle ne soit pas juridiquement contraignante (contrairement à la Convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux qui n'a pas été ratifiée par le Cameroun), cette déclaration a un poids moral considérable en établissant un cadre universel de normes minimales pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones.

Bien qu'il n'existe pas de définition universelle des peuples autochtones, le Cameroun et la Commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples définissent les groupes dits « pygmées » et les Mbororos (éleveurs) comme des peuples autochtones sur son territoire. Cette reconnaissance implique des obligations spécifiques pour leur protection. Le préambule de la Constitution camerounaise stipule que « l'État assure la protection des minorités et préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi ».

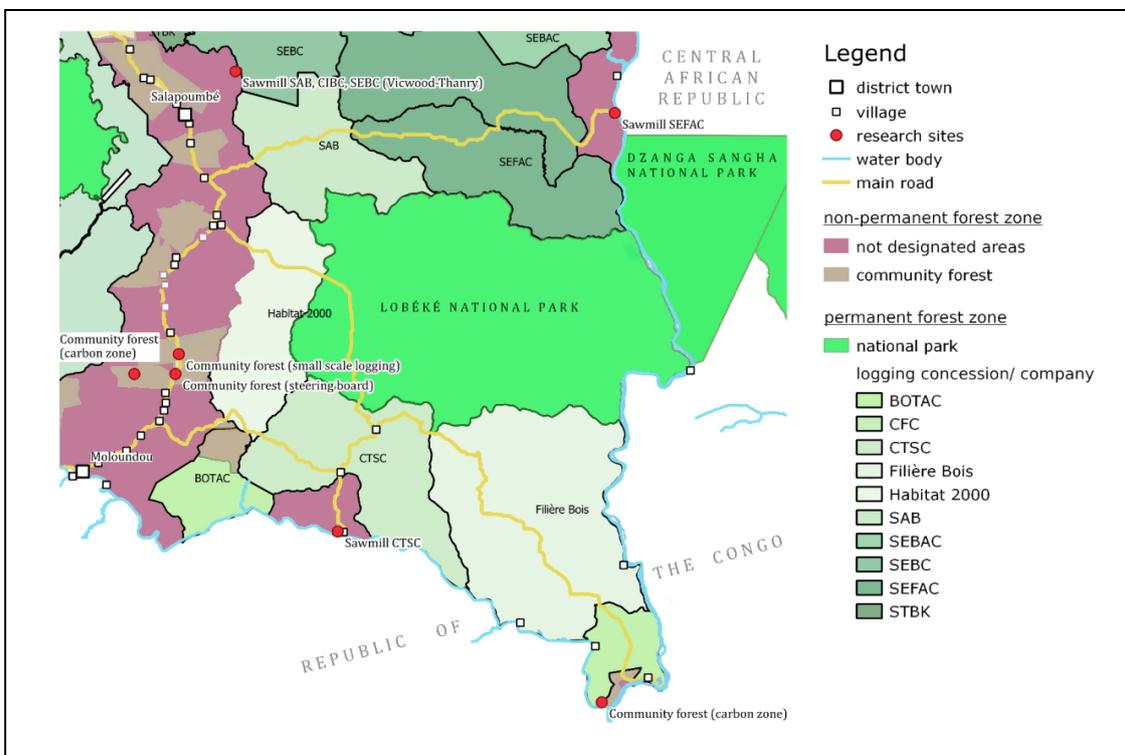
Traditionnellement, les « pygmées » sont des chasseurs-cueilleurs et des habitants des forêts, et les Baka sont l'un des trois groupes ethniques souvent appelés « pygmées ». La plupart des Baka considèrent le terme péjoratif et préfèrent l'appellation « Baka » (Lueong, 2017: 5). Les Baka ont leur propre langue, le « Baka », et leur population totale au Cameroun se situe entre 40.000 et 60.000 personnes.

1.1.3 Concessions dans la zone tampon du PNL

Le Code forestier camerounais régit l'utilisation durable des forêts au Cameroun. Son plan de zonage (République du Cameroun, 1995c) définit deux grandes catégories de domaines forestiers au Cameroun (voir Carte 3): les forêts sont soit (a) des domaines forestiers permanents, soit (b) des domaines forestiers non permanents (souvent appelés « zones agroforestières » ou « multifonctionnelles »). Les domaines forestiers permanents sont officiellement affectés à la production de bois d'œuvre par le biais de concessions à des entreprises privées ou à des municipalités (« forêt de production ») ou protégés en tant que zones de conservation et habitats fauniques (comme le Parc National de Lobéké). Les domaines forestiers non permanents sont souvent désignés comme forêts communautaires. Le zonage de base des forêts permanentes et non permanentes ne peut être modifié, que s'il est déclassifié. Toute la forêt permanente de la zone tampon du PNL est affectée à des opérations forestières constituant différentes unités forestières d'aménagement (UFA).

Infobox 4: Zone- tampon

Le concept de zone tampon a été mentionné pour la première fois dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en 1977 (UNESCO, 1977). Une zone tampon est perçue comme une couche de protection supplémentaire du patrimoine mondial et comporte «des restrictions juridiques et/ou coutumières complémentaires à son utilisation et à son aménagement pour donner une couche de protection supplémentaire au patrimoine» (UNESCO, 2017, § 104). Conformément aux exigences de protection du paysage du TNS, la zone tampon du TNS doit établir un équilibre entre la conservation et les objectifs de développement: Il est essentiel de s'assurer que les activités futures dans les zones tampons, y compris la gestion des forêts et de la faune sauvage, le tourisme, l'agriculture et les infrastructures sont pleinement compatibles avec les objectifs de conservation du TNS, afin que le paysage environnant réponde aux besoins des communautés locales et autochtones tout en servant de «tampon» pour le patrimoine" (UNESCO, 2019).



Carte 3: Zone forestière non permanente et permanente avec concessions forestières

Source: MINFOF Cameroun et WRI, nos données

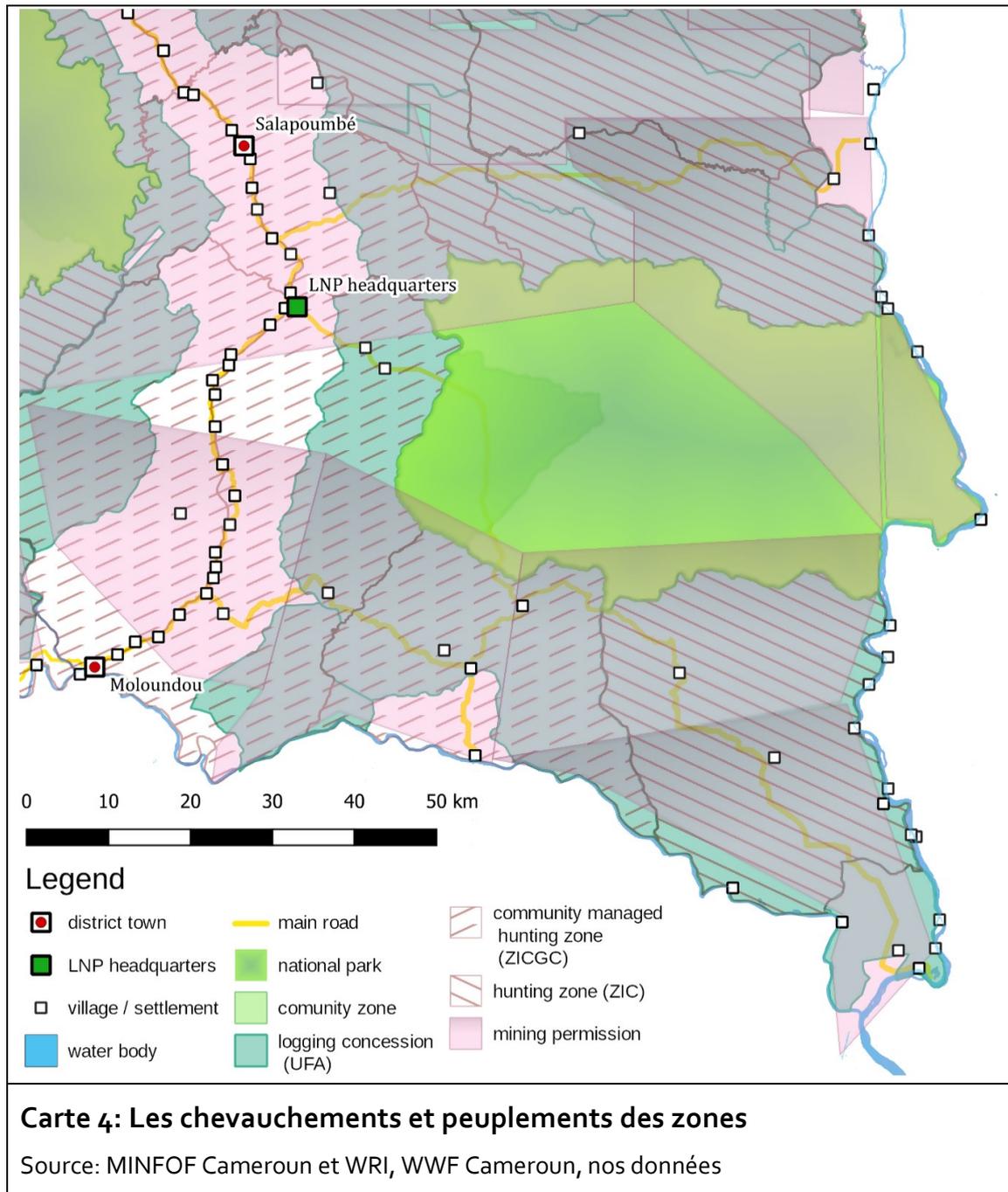
10 Introduction

Tandis que les zones de chasse (Zone d'Intérêt Cynégétique, ZIC) se superposent aux UFA et sont louées par l'Etat à des chasseurs de trophées professionnels (sociétés dites de safari), les zones de chasse communautaires (Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire, ZICGC) sont en grande partie situées dans la zone agroforestière non permanente autour des villages (MINFOF, 2009:34). Ces zones (voir Carte 4) sont gérées par les comités villageois et peuvent être louées à des chasseurs professionnels pour générer des revenus. Dans la zone tampon du PNL, toutes les zones de chasse communautaires sont louées aux sociétés de safari à capitaux étrangers. La ZICGC doit élaborer des « plans de gestion simples » qui doivent être approuvés par le MINFOF et la ZIC doit se conformer à un cahier des charges (Loi N°94/01⁹, Art. 92 § 2)¹⁰.

Il y a plusieurs concessions minières autour du PNL et même à l'intérieur du Parc (voir Carte 4). Actuellement, aucune société n'a officiellement commencé à en exploiter, mais une concession dans le sud du Parc est en cours d'exploration.

⁹ Loi sur les forêts, la faune et la pêche, République du Cameroun, 20 janvier 1994

¹⁰ Bien que les plans de gestion simples soient disponibles, les cahiers de charges sont soit obsolètes, soit impossibles à obtenir.



12 Introduction

1.2 Parties prenantes

Les parties prenantes suivantes sont essentielles à l'étude:

1. La gestion du PNL (MINFOF et WWF Cameroun) et les employés du PNL
2. La population locale (groupes baka et bantous), y compris les hommes politiques locaux
3. Organisations de la société civile et associations communautaires
4. Le secteur privé actif dans la zone tampon du PNL: sociétés d'exploitation forestière, entreprises de chasse sportive (« compagnies de safari ») et sociétés minières

Niveau	Parties prenantes
International	FTNS, KfW, WWF International
National	MINFOF, WWF Cameroun, Organisations de la société civile (CEFAID, et autres)
Local	Les Baka et les groupes bantous ; employés du PNL; hommes politiques locaux; sociétés forestières et de safaris; organisations de la société civile (exemple, OKANI); associations communautaires.
Source: nos données	

2 Objectif de l'étude et questions de recherche

L'étude vise à mener une analyse globale de la gestion actuelle du PNL en mettant un accent particulier sur la participation de la population locale et les conflits entre parties prenantes.

Elle fournit de ce fait cinq résultats: (1) une évaluation de la gestion du PNL, (2) une analyse des stratégies du Parc contre les menaces à la biodiversité dans le PNL et ses environs, (3) une analyse des opportunités actuelles de participation de la population locale, (4) une évaluation des stratégies de subsistance dans la périphérie du Parc, et (5) une analyse des conflits. Les résultats répondent aux questions de recherche suivantes:

- *Comment fonctionne la gestion du PNL et qu'est-ce qui peut être amélioré?*
- *Quelles sont les approches utilisées par la Direction du Parc pour faire face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité et de quelle manière ces approches peuvent-elles être optimisées?*
- *Comment la population locale participe-t-elle actuellement à la gestion du PNL et quels sont les problèmes et contraintes existants?*
- *Quelles sont les stratégies de subsistance actuelles de la population locale et comment la Direction du Parc (et d'autres parties prenantes) encouragent-elles les alternatives?*
- *Quels sont les principaux conflits entre les parties prenantes du PNL et quels sont les positions, intérêts et besoins spécifiques des parties en conflit?*
- *De quels instruments disposent actuellement le PNL pour résoudre/transformer ces conflits d'une manière non violente et durable et comment ces instruments peuvent-ils être améliorés?*

Sur la base de l'analyse, des recommandations réalisables sont formulées et adaptées au lectorat principal de l'étude: MINFOF, WWF, KfW, FTNS, ONG (inter)nationales et population locale.

Le but recherché est que les parties prenantes mettent en œuvre des recommandations visant à améliorer la protection de la biodiversité tout en renforçant les perspectives de réduction de la pauvreté et de coexistence pacifique

14 Objectif de l'étude et questions de recherche

des parties prenantes locales¹¹. Les recommandations correspondent à quatre objectifs:

- Objectif 1: La gestion du PNL est plus effective, efficace et équitable
- Objectif 2: Les efforts de conservation impliquent la population locale et ne constituent pas une entrave, mais soutiennent les moyens de subsistance des populations locales.
- Objectif 3: Les conflits autour du PNL sont réduits et gérés de manière durable
- Objectif 4: la zone tampon du PNL est gérée de manière durable dans le respect et la protection des droits d'usage de la population locale

Une fois mises en œuvre, les recommandations devront atteindre ces objectifs par: 1) la sauvegarde des intérêts et besoins de la population locale, 2) la promotion des stratégies de moyens de subsistance durables en accord avec les objectifs de conservation du PNL, 3) la résolution des conflits de manière durable et non violente, 4) la mise en place des mécanismes de conservation efficaces. Pour plus de détails sur les objectifs, voir l' Annexe 1.

¹¹ En principe, certaines recommandations peuvent déjà être intégrées dans le prochain programme de gestion 2019-2023 qui n'est pas encore rédigé.

3 Cadre conceptuel

La présente étude fusionne différents concepts analytiques pour correspondre à l'objet de la recherche. En tant que concept global, elle utilise la gouvernance des ressources communes d'Ostrom en raison de l'accent mis sur l'utilisation durable des ressources et des systèmes de gouvernance respectifs. Mascia et al. (2017) proposent une typologie des domaines de gouvernance pour évaluer le succès de la conservation dans les aires marines protégées. Cette typologie a été adaptée au contexte du Parc National de Lobéké et de sa zone tampon sur la base d'une première analyse documentaire et de consultations avec la KfW et d'autres parties prenantes. Le cadre modifié comprend quatre dimensions: la gestion du Parc, la participation, les conflits et les moyens de subsistance.

3.1 Gouvernance des ressources communes

Dans son essai intitulé « The Tragedy of the Commons » (1968), Hardin avance que les ressources communes (non gérées) font face à des problèmes de surexploitation en raison de leurs valeurs : elles sont limitées, mais d'accès illimité et leur taille ou leurs caractéristiques rendent difficile ou coûteuse l'exclusion des utilisateurs potentiels des ressources. Par conséquent, en l'absence d'une réglementation clairement définie, les utilisateurs des ressources tenteront d'exploiter la ressource commune dans le but de maximiser leur revenu/bien-être personnel.

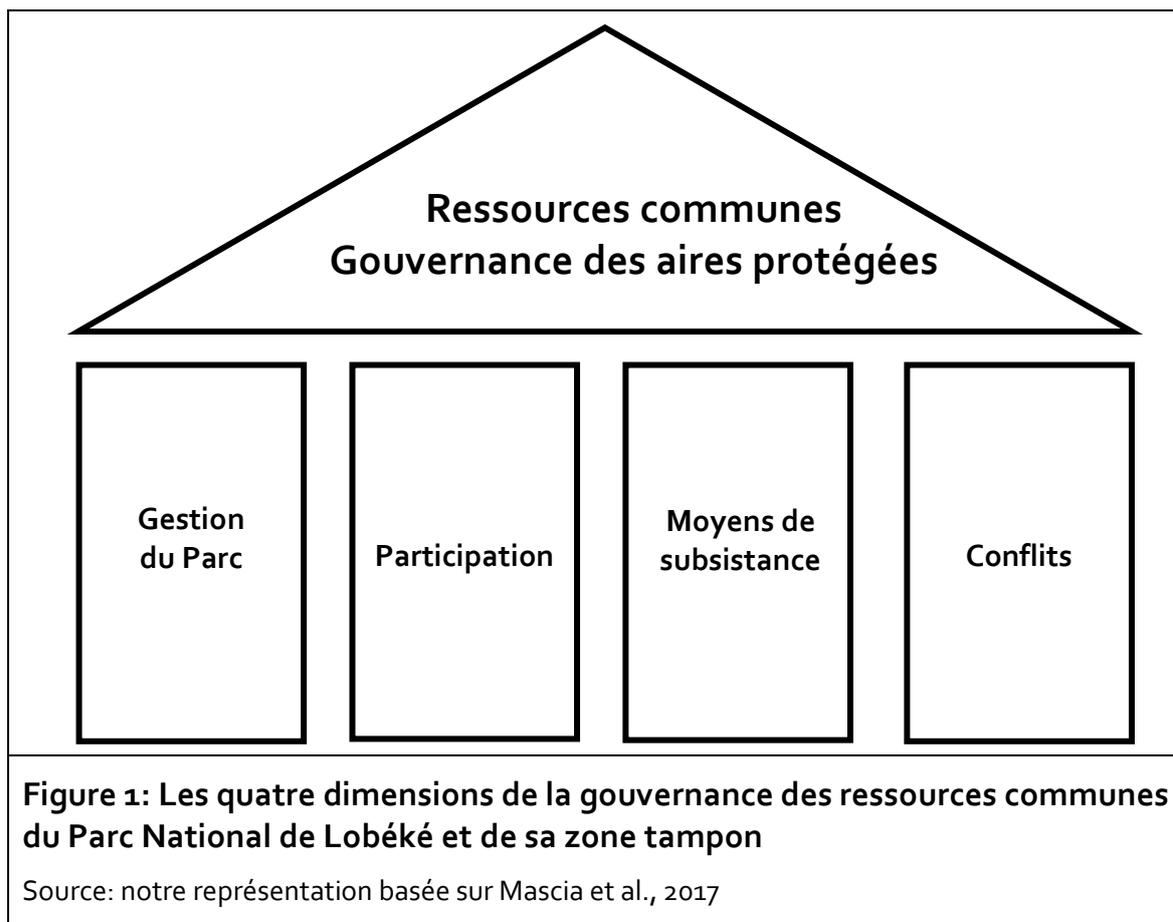
Selon l'économiste Elinor Ostrom, le problème de la surexploitation peut être résolu en concevant et en mettant en œuvre des systèmes de gouvernance efficaces et équitables. Ces systèmes de gouvernance sont de nature ascendante, car ils reposent sur l'hypothèse que les règles et les droits de propriété définis, mis en œuvre, surveillés et appliqués par les utilisateurs des ressources eux-mêmes sont susceptibles d'être plus efficaces que les approches descendantes (Ostrom, 1990).

Le concept de gouvernance des ressources communes a été largement appliqué aux zones gérées par les communautés (telles que les pâturages, les zones de pêche ou les systèmes d'irrigation). Il a tout récemment été étendu à l'analyse de la gestion des aires protégées. Mascia et al (2017) déterminent quatre domaines de la gouvernance des aires marines protégées qui sont essentiels à l'évaluation de son efficacité: 1) les arrangements décisionnels (participation), 2) les droits d'utilisation des ressources, 3) les systèmes de surveillance et d'application de la loi, et 4) les mécanismes de résolution des conflits.

Bon nombre d'éléments de gestion des ressources communes décrits ci-dessus sont applicables au Parc National de Lobéké et à sa zone tampon. La région est riche en ressources naturelles (faune, bois, ivoire, minéraux, plantes médicinales, etc.). L'absence de barrières physiques rend les ressources facilement accessibles à la population locale et aux acteurs extérieurs, et le contrôle du Parc se révèle alors difficile pour la Direction. Comme de nombreuses personnes dans la zone tampon du PNL dépendent des produits forestiers, les niveaux d'exploitation augmentent et les ressources naturelles sont mises à rude épreuve. Les tentatives visant à réglementer l'accès aux ressources par une application plus restrictive des règles auraient conduit à des conflits, notamment entre la population locale et la Direction du Parc (Pyhälä, Orozco et Counsell, 2016; Survival International, 2016). En outre, le braconnage (à petite et à grande échelle) augmente la pression sur la faune sauvage. Ces observations indiquent que la gestion sous sa forme actuelle n'est pas efficace pour réduire les pressions sur le Parc et la zone tampon environnante dans son ensemble.

Concevoir le Parc National de Lobéké et sa zone tampon comme une ressource commune permet d'explorer les conditions locales et d'évaluer sa gouvernance actuelle. Simultanément, cet exercice révèle des points d'amélioration possibles, qui seront énumérés à la fin du présent rapport sous la forme de recommandations politiques adaptées à des parties prenantes spécifiques.

Adaptant les domaines de gouvernance proposés par Mascia et al (2017), cette étude se penche sur quatre dimensions : la gestion des parcs (couvrant les stratégies contre les menaces à la biodiversité), la participation, les conflits et les moyens de subsistance (Figure 1). Les sections suivantes expliquent la compréhension conceptuelle de ces dimensions ainsi que leur pertinence pour la gouvernance des ressources communes.



3.1.1 Gestion du Parc

Dans le cadre de la présente étude, le terme « gestion du parc » désigne la structure de gestion se trouvant sur le site au siège du PNL à Mambélé, le lieu appelé « Service de Conservation ». La Direction du PNL repose sur une collaboration entre le MINFOF et le WWF. Elle est chargée de l'application des règles d'utilisation des ressources dans le Parc national et sa zone tampon et fait office de gardien de la loi forestière camerounaise (Loi N°94/01)¹².

Des études ont montré que le personnel et la capacité budgétaire de la Direction du Parc sont d'importants prédictors des répercussions sur la conservation (Gill et al., 2017; McConney et Pena, 2012; Bruner, Gullison et Balmford, 2004). Par conséquent, cette étude examine l'organisation administrative et le personnel du PNL, le financement et la budgétisation, les conditions de travail du personnel et le potentiel de générer des revenus grâce à l'écotourisme. De plus, une attention particulière sera portée à la réponse de la Direction du Parc aux activités qui

¹² Loi sur les forêts, la faune et la pêche, République du Cameroun, 20 janvier 1994

menacent la biodiversité. Dans le PNL et sa zone tampon, le braconnage (souvent à petite échelle pratiqué par les populations locales et à grande échelle par des syndicats du crime transnational professionnel), l'exploitation forestière et minière (à la fois légale dans les concessions attribuées et sous des formes illégales) exercent des pressions sur l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles.

3.1.2 Participation

La participation peut être comprise au sens large comme l'implication des parties prenantes dans les processus et les prises de décision qui les concernent. C'est une dimension essentielle de la gouvernance des ressources communes. Comme l'a fait remarquer Ostrom (1990), les utilisateurs de ressources sont plus susceptibles d'adhérer aux règles et règlements si ceux-ci sont établis de façon consultative et reflètent adéquatement leurs intérêts et leurs besoins. Mascia et al., (2017:100) font le constat selon lequel la participation à la prise de décision et à l'autonomie gouvernementale augmente l'efficacité de la gouvernance des aires protégées. Pour Young et al., (2010), la participation peut renforcer les relations entre les parties prenantes et approfondir la compréhension mutuelle des différents points de vue, ce qui minimise les conflits. Des justifications plus normatives de la participation soulignent son soutien aux valeurs démocratiques et aux principes des Droits de l'Homme.

En général, on peut distinguer différents niveaux de participation, notamment l'information et la consultation, le partenariat et le dialogue, et la délégation de pouvoir (Baker et Chapin, 2018).

L'étude entend analyser la participation dans le Parc National de Lobéké et sa zone tampon en examinant à la fois la théorie et la pratique des mécanismes participatifs prévus par la loi forestière camerounaise et le plan de gestion du PNP. Les questions suivantes (basées sur Young et al., 2010 ; et Norad, 2013) aideront à mieux analyser comment la participation est mise en œuvre et menée dans le Parc National de Lobéké et la zone tampon:

Tableau 2: Questions destinées à guider l'analyse de la participation dans le Parc National de Lobéké et sa zone tampon	
<p>Quels types de participation ont lieu?</p> <ul style="list-style-type: none"> – Quelles responsabilités sont liées à quel degré de participation? <p>A quelle échelle se passe la participation?</p> <ul style="list-style-type: none"> – Qui participe et de quelle manière? <p>Dans quelle mesure la participation est-elle possible?</p> <ul style="list-style-type: none"> – Qui contrôle l'accès à la participation? – Qui finance les actions participatives? – Qui dirige les discussions lors des réunions? – Comment l'information est-elle accessible aux différents acteurs? 	<p>Qui encourage/exige la participation et pour quelles raisons?</p> <ul style="list-style-type: none"> – Qui représente les intérêts de qui? – Comment les intérêts sont-ils pris en compte dans les décisions et les règles/lois (réglementées ou par prévalence)? <p>Quels sont les résultats de la participation?</p> <ul style="list-style-type: none"> – Par qui/comment la mise en œuvre des règles est-elle contrôlée? – Comment les règlements et les ententes sont-ils respectés?
Source: d'après Young et al. 2010 et Norad 2013	

3.1.3 Moyens de subsistance

Les aires protégées sont souvent situées dans des régions structurellement faibles et éloignées, caractérisées par des taux de pauvreté élevés et peu de possibilités d'emploi formel. Par conséquent, les populations dépendent des ressources forestières (bois, viande de brousse, produits forestiers non ligneux, etc.) pour générer des revenus ou subvenir à leurs besoins (Tieguhong et Nkamgnia, 2012).

Il existe des preuves empiriques divergentes quant à savoir si les moyens de subsistance locaux peuvent être améliorés de manière significative par des aires protégées. Cependant, il n'y a guère de doute quant au lien entre les besoins des populations en moyens de subsistance et les conséquences sur la conservation. Des études ont montré que la satisfaction des besoins locaux en matière de moyens de subsistance réduit les conflits et améliore les performances de conservation (Hayes et Ostrom, 2005; Baynes et al., 2015).

Les besoins locaux en moyens de subsistance sont étroitement liés à la question des droits d'accès et d'utilisation au niveau local (Brooks et al., 2013), et le cadre de la gouvernance des ressources communes met fortement l'accent sur l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation par la population locale. Elle est considérée

20 Cadre conceptuel

comme un facteur crucial pour une gouvernance réussie et la prévention de la surexploitation (Mascia et al., 2017).

Compte tenu de ces réflexions, la dimension des moyens de subsistance a été ajoutée au cadre de gouvernance des ressources communes. Dans le cadre de la présente étude, le concept de « moyens de subsistance » est compris comme la satisfaction des besoins de subsistance et la génération de revenus monétaires à travers différentes activités économiques (agriculture, élevage, collecte de produits forestiers non ligneux, etc.) L'intégration de cette dimension permet de mieux comprendre les conflits dans le Parc National de Lobéké et sa zone tampon et les défis de gestion qui en découlent.

3.1.4 Conflits

Les conflits sont courants dans les aires protégées et constituent l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les efforts de conservation dans le monde (Baynham-Herd et al., 2018; De Pourcq et al., 2015 ; Young et al., 2010; Lewis, 1996). Les effets visibles communs des conflits dans les aires protégées sont la perte de la biodiversité, les activités de braconnage, la répression violente, les tensions communautaires, la polarisation des groupes ethniques, l'accaparement des ressources par les élites et la perte de revenus (Sakah, 2013).

La compréhension des facteurs et des causes des conflits inhérents aux aires protégées est loin d'être sans équivoque, car les approches de l'analyse des conflits varient considérablement (Baynham- Herd et al., 2018 ; De Pourcq et al., 2015). Dans le cadre de la gouvernance des ressources communes, les conflits sont compris comme le résultat de la compétition pour l'utilisation des ressources et révèlent donc des intérêts matériels et économiques différents des parties prenantes (Adams et al., 2003, Atieno et al., 2015). En conséquence, les cadres de gouvernance des ressources communes nécessitent la mise en œuvre de mécanismes de résolution des conflits qui clarifient les droits d'utilisation des ressources et règlent les différends liés à l'utilisation des ressources (Ostrom et al., 1994: 11, Mascia et al., 2017:102).

Cependant, cette compréhension peut être trop étroite et à courte vue, car tous les conflits autour des aires protégées ne sont pas nécessairement de nature économique. La compétition pour le pouvoir, l'influence et les valeurs peuvent également constituer d'importantes causes et moteurs de conflits (Jones et al., 2005; Young et al., 2010). La conception des conflits dans cette étude est basée sur les définitions de Galtung, des dimensions manifestes (observables) et latentes (invisibles) du conflit (Galtung, 1991).

Suivant le modèle de Young et al (2010:3979) et Jones et al., (2005: 6-8), six grandes catégories de conflits inhérents à la conservation (souvent en chevauchement) peuvent être identifiées:

1. Conflits de croyances et de valeurs (par exemple, dualité entre conservation et développement socio-économique)
1. Conflits d'intérêts (par exemple, dualité entre besoins sociaux et besoins écologiques)
2. Conflits au sujet des processus (par exemple, prise de décisions, résolution de conflits)
3. Conflits au sujet de l'information (par exemple, manque de données, malentendus dans la communication)
4. Conflits structurels (se référant à des arrangements sociaux, juridiques, économiques ou culturels)
5. Conflits interpersonnels (différences personnelles entre individus ou groupes, y compris les questions de communication et de méfiance)

En gardant à l'esprit ces multiples dimensions des conflits, cette étude vise à élucider les causes et les moteurs potentiels des conflits dans le Parc National de Lobéké et sa zone tampon. Pour faciliter l'examen des conflits, l'équipe chargée de l'étude a utilisé des outils analytiques, à savoir le triangle ABC et l'outil PIN (voir Annexe 5).

4 Méthodes et collecte de données

La présente recherche s'appuie sur une approche d'étude de cas qualitative, afin de permettre des recherches exploratoires (Stake, 1995, George et Bennett, 2005). L'approche de l'étude de cas a deux objectifs: premièrement, éclairer en profondeur les défis d'une gouvernance efficace et équitable du PNL, et deuxièmement, fournir un aperçu (si possible) des questions relatives aux aires protégées, gouvernance en général.

Pour toucher du doigt la réalité sur le terrain, l'équipe de recherche a passé six semaines sur le site (voir Annexe 3). Séjourner sur le terrain permettait de mettre l'accent sur les pratiques quotidiennes et les réalités vécues, et était essentiel pour tenir compte de l'objectif principal de la recherche (analyse de la situation actuelle). En outre, elle a permis d'entretenir des contacts permanents avec les différents interlocuteurs de l'équipe, ce qui était important pour établir la confiance.

4.1 Méthodes

Au cours du travail sur le terrain, l'équipe de recherche a recueilli des données qualitatives à l'aide de différentes méthodes, à des fins de triangulation:

- **Entretiens semi-structurés (N=40):** l'équipe de recherche a mené 40 entretiens avec des membres de l'équipe dirigeante du Parc, des employés d'entreprises privées et des acteurs de la société civile. Les entretiens étaient semi-structurés, ce qui signifie que les sujets et les questions clés étaient identifiés à l'avance, mais utilisés (ou non) en fonction des exigences de la situation. Cela a permis aux personnes interrogées de formuler leurs propres questions, remarques et réponses à des questions qui n'ont pas été posées (Kvale, 1996), permettant ainsi la fourniture d'informations que des entretiens structurés cacheraient (Fontana et Frey, 1994). Les personnes interrogées ont été sélectionnées en fonction de quatre critères: pertinence pour l'étude, capacité de fournir des renseignements, accessibilité et volonté de participer à une entrevue. Les heures et les lieux des entretiens ont été fixés conjointement avec les personnes interrogées. Afin d'éviter l'influence de tiers, les entretiens ont eu lieu dans des espaces fermés, par exemple dans les bureaux des personnes interrogées. Avec le consentement de la personne interrogée, les entrevues ont été enregistrées.
- **Rencontres communautaires (N= 10):** au total, 10 rencontres communautaires ont été convoquées dans huit localités. Servant de points

24 Méthodes et collecte de données

d'entrée dans les communautés, ces réunions se sont appuyées sur un large éventail d'opinions et ont permis de capter la « pensée majoritaire » dominante. En outre, elles ont aidé à évaluer la dynamique de groupe et à découvrir des (dés) accords potentiels.

- **Discussions de groupe (DDG, N= 21):** au cours de la recherche, l'équipe a effectué dix-huit DDG avec des membres de la communauté et trois DDG avec des écogardes. La DDG aide à encourager la participation d'interlocuteurs, qui autrement, hésitent à participer à un entretien individuel (Kitzinger, 1995 : 300). Les DDG ont été menées dans des groupes homogènes et hétérogènes. Les critères de sélection des participants étaient le sexe, l'âge, la classe sociale et l'origine ethnique. La dynamique au sein de groupes hétérogènes permettait d'évaluer la dynamique de groupe et les niveaux de désaccord, tandis que la composition homogène permettait de mettre en avant les voix des groupes marginalisés (c.-à-d. les femmes et les Baka).
- **Interviews PhotoVoice (N= 20):** vingt interviews PhotoVoice ont été réalisées dans cinq communautés (Mambele, Salapoumbe, Libongo, Socambo et Zega). PhotoVoice est une méthode de recherche visuelle participative, qui utilise la photographie comme outil d'entrevue. Les participants ont été sélectionnés selon cinq critères : sexe, âge, origine ethnique (voir Figure 2), volonté et disponibilité. On leur a demandé de « documenter les aspects importants de votre vie, avec cinq photos positives et cinq photos négatives », et on leur a donné un appareil photo numérique pendant environ deux jours, suivi d'entretiens individuels en profondeur. Guidée par le participant, PhotoVoice est une méthode subjective qui éclaire les aspects que l'individu souhaite représenter et discuter. Il permet aux participants de documenter leurs conditions de vie telles qu'ils les perçoivent, ce qui les aide à « obtenir des données riches sur l'expérience vécue » (Plunkett, Leipert et Ray, 2013:157).

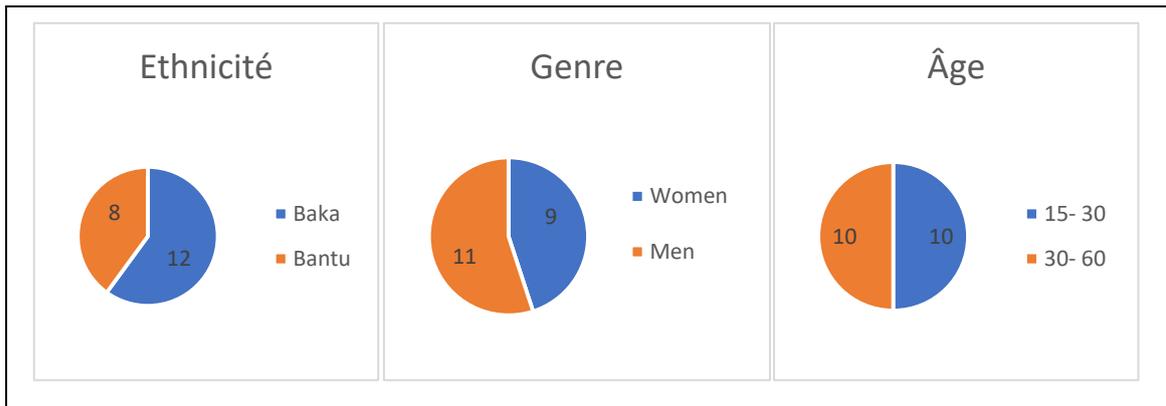


Figure 2: Les participants à PhotoVoice Caractéristiques des participants

Source: notre illustration

- **Rencontres sur le terrain (N= 8):** l'équipe de recherche a effectué huit rencontres sur le terrain, au cours desquelles un ou deux membres d'une communauté ont été accompagnés dans leurs champs agricoles ou leurs forêts communautaires pour évaluer l'utilisation et la qualité des terres, et ont incidemment entretenu des conversations informelles.
- **Système d'information géographique (SIG):** les observations issues des rencontres sur le terrain et les données de l'Atlas forestier camerounais du MINFOF et l'Institut des ressources mondiales (WRI), le service cartographique du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE) de l'USAID, les données satellites (par exemple Landsat) et les informations d'OpenStreetmap ont été introduites dans un SIG. Le système a été utilisé pour faciliter la compréhension et la vue d'ensemble de la zone du projet, pour vérifier les informations provenant de sources tierces, choisir les sites de recherche et générer les cartes utilisées dans ce rapport.
- **Théâtre de l'Opprimé (N= 10):** l'équipe de recherche a dirigé huit fois le « Théâtre de l'opprimé » et deux ateliers de théâtre de deux jours avec des membres de quatre communautés (Mambélé, Nkoulou, Zega et Dioula). Le « Théâtre de l'Opprimé » est une méthode interactive et créative qui permet aux gens de mettre en scène des situations conflictuelles, sous la direction d'un animateur (Boal, 2001). Ces théâtres improvisés aident à révéler les positions, les attitudes, les sentiments et les motivations des parties au conflit. Ils sont l'expression d'expériences ou de sentiments typifiés, souvent exagérés ou caricaturés pour les rendre compréhensibles et évidents pour le public.

L'équipe de recherche a facilité les théâtres en introduisant une situation d'ouverture, c'est-à-dire: « Vous êtes dans la forêt. Deux écogardes s'approchent. Que se passe-t-il ? ». Les acteurs ont été choisis parmi le public et invités à jouer librement et spontanément la scène en assumant les rôles des parties au conflit. Les scènes ont été documentées visuellement pour être discutées conjointement avec les acteurs et le public après la pièce. L'équipe de recherche a utilisé la méthode pour éclairer le conflit entre la population locale et les écogardes (voir Tableau 8 et Tableau 9), mais a également étudié les conflits intra-communautaires, c'est-à-dire entre Baka et Bantous (voir Tableau 10).

- **Ateliers avec les parties prenantes (N=2):** un atelier avec les parties prenantes locales à Mambélé (50 participants) et un atelier avec les parties prenantes nationales à Yaoundé (20 participants) ont été organisés. L'objectif des ateliers était double: premièrement, présenter les résultats de la recherche et écouter les préoccupations des différentes parties prenantes. Deuxièmement, élaborer conjointement des recommandations pour s'attaquer aux problèmes identifiés (Annexe 13). Les participants de Mambélé ont été choisis selon trois critères: groupe ethnique, communauté et disponibilité. Les participants de Yaoundé ont été choisis en fonction de quatre critères: pertinence pour la gouvernance du PNL, influence, expertise et disponibilité.

Les discussions entre les participants et les recommandations élaborées servent de sources de données importantes pour cette étude. A Mambélé, les participants ont dû classer par ordre de priorité leurs cinq thèmes d'atelier préférés, qui ont été discutés en petits groupes choisis au hasard selon la méthode « Carusell »¹³. A la fin de l'atelier, les discussions des différents petits groupes ont été présentées à l'ensemble du plénum par des représentants choisis. Chaque participant a reçu une copie des résultats de l'atelier. A Yaoundé, les participants ont été répartis au hasard dans différents groupes pour élaborer des recommandations sur les sujets choisis par les participants à Mambélé¹⁴. Des contraintes de temps ont empêché l'utilisation de la méthode Carusell; au lieu de cela, un petit groupe s'est concentré sur un sujet et chacun a présenté ses résultats en séance plénière

¹³ Les sujets ont été discutés pendant trente minutes chacun et modérés par deux membres de l'équipe. Après trente minutes, les petits groupes sont passés au sujet suivant. Par conséquent, chaque groupe a eu l'occasion de discuter des cinq sujets

¹⁴ L'un des sujets n'a pu être abordé en raison du petit nombre de participants.

à la fin de l'atelier. Chaque participant a reçu une copie des résultats de l'atelier de Mambélé.

- **Observations participantes:** l'observation des participants permet d'accéder à des « connaissances non verbales » qui ne peuvent être transmises par des récits oraux (Kawulich, 2005). En observant les actions des gens et en écoutant les conversations informelles, l'équipe d'étude a pu orienter la recherche sur le terrain. De plus, l'information obtenue lors des entretiens et des DDG a été triangulée avec les comptes rendus des observations des participants. Par exemple, la discrimination de Baka par les Bantous a été fréquemment observée par l'équipe de l'étude, mais rarement mentionnée directement dans les entretiens.

Pour clarifier le sens et vérifier l'interprétation, les données empiriques obtenues par ces méthodes ont été triangulées avec 15 interviews d'experts réalisées à Yaoundé, ainsi qu'un examen des rapports politiques et des articles de revues universitaires. Toutes les données recueillies ont été répertoriées et converties en code de citation dans le texte (voir Annexe 4).

4.2 Analyse des données

Pour tenir compte du caractère exploratoire de l'étude, l'équipe a eu recours à une stratégie itérative d'analyse du contenu pour découvrir les lacunes dans l'information et explorer de nouveaux thèmes sur le terrain. Concrètement, cela signifie que les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse préliminaire au cours de leur séjour dans le PNL, afin d'orienter les processus de collecte de données ultérieurs. L'analyse des données a consisté à catégoriser les données empiriques en certains sujets ou questions clés, qui ont été approfondis pour évaluer leur congruence avec la réalité sur le terrain. De plus, l'équipe de recherche a triangulé les données et échangé de l'information lors de réunions d'équipe régulières, afin d'explorer d'éventuelles contradictions ou chevauchements d'information.

4.3 Aide à la recherche

L'équipe de recherche a fait appel à deux confrères camerounais (un homme et une femme) pour l'assistance générale à la recherche et la traduction. Ils ont été choisis en fonction des critères suivants : compétences linguistiques (français et anglais), connaissance de la conservation et des aires protégées, sexe,

compétences générales (souplesse, adaptabilité, sensibilité culturelle, aptitudes à communiquer), volonté de rester dans une région éloignée et disponibilité. Les deux assistants ont soutenu l'équipe dans toutes les méthodes employées (entretiens, rencontres communautaires, DDG, interviews PhotoVoice, théâtres et ateliers).

Comme tous les membres de l'équipe ne parlaient pas couramment le français, ils ont en outre contribué à la traduction directe. Les traductions directes ne sont ni neutres, ni complètes, mais toujours (sélectivement) interprétées par le traducteur (Temple, 2002). Par conséquent, l'équipe a travaillé en étroite collaboration avec les assistants et a discuté des significations, des expressions et des concepts pour s'assurer qu'il n'y avait pas de contresens ou de connotations. Néanmoins, certaines parties de ce rapport sont autant le produit des interprétations des assistants que de l'équipe.

De plus, l'équipe de recherche a demandé l'avis et le soutien d'un consultant ayant une formation en anthropologie sociale pour mettre en œuvre la méthode PhotoVoice. Elle a aidé l'équipe dans l'organisation logistique, la sélection des participants et l'orientation générale pour la mise en œuvre de la méthode auprès des groupes vulnérables.

4.4 Considérations éthiques

Comme l'affirme Stake, « les chercheurs qualitatifs sont des invités dans les espaces privés du monde » (Stake, 2003: 154). C'était donc un devoir éthique envers l'équipe de respecter les espaces privés des interlocuteurs et de se comporter d'une manière jugée adéquate et sensible dans le contexte socioculturel donné. De plus, l'équipe a appliqué un code d'éthique strict. Le consentement éclairé a toujours été obtenu avant la collecte des données (voir Annexe 2).

Pour gérer les attentes, l'équipe a soigneusement expliqué qu'elle n'est pas rattachée à une ONG ou à une autre agence de développement et n'a pas pour mandat de changer la réalité sur le terrain. Il était très important pour l'équipe de communiquer de façon transparente ses principales conclusions aux participants à la recherche et d'écouter attentivement leurs préoccupations au sujet de ces conclusions. C'est pourquoi deux ateliers ont été organisés à l'intention des parties prenantes, en essayant d'impliquer autant de représentants que possible. L'équipe maintient strictement l'anonymat des participants en considérant que « [l]es participants dont la vie et les expressions sont dépeintes comme des risques d'exposition et de gêne, ainsi qu'une perte de statut, d'emploi et d'estime de soi »

(Stake, 2003: 154), et ne fournit des renseignements personnels que si cela est pertinent aux fins prévues de l'étude.

5 Résultats

5.1 Gestion du Parc

Questions de recherche:

*Comment fonctionne la gestion du PNL et qu'est-ce qui peut être amélioré?
Quelles sont les approches utilisées par la Direction du Parc pour faire face aux
menaces qui pèsent sur la biodiversité et de quelle manière ces approches
peuvent-elles être optimisées?*

Ce chapitre met en lumière la capacité de gestion et la performance de conservation du Parc en examinant son organisation administrative et sa dotation en personnel, son financement et son budget, les conditions de travail du personnel et la possibilité de générer des revenus par l'écotourisme. En outre, il examine de près les stratégies actuelles de lutte contre le braconnage et d'extraction des ressources et passe brièvement en revue la collaboration entre les trois parcs du Trinational de la Sangha (TNS). Enfin, il analyse les conflits latents et les luttes intestines dans le cadre de sa cogestion actuelle, qui entravent une collaboration efficace.

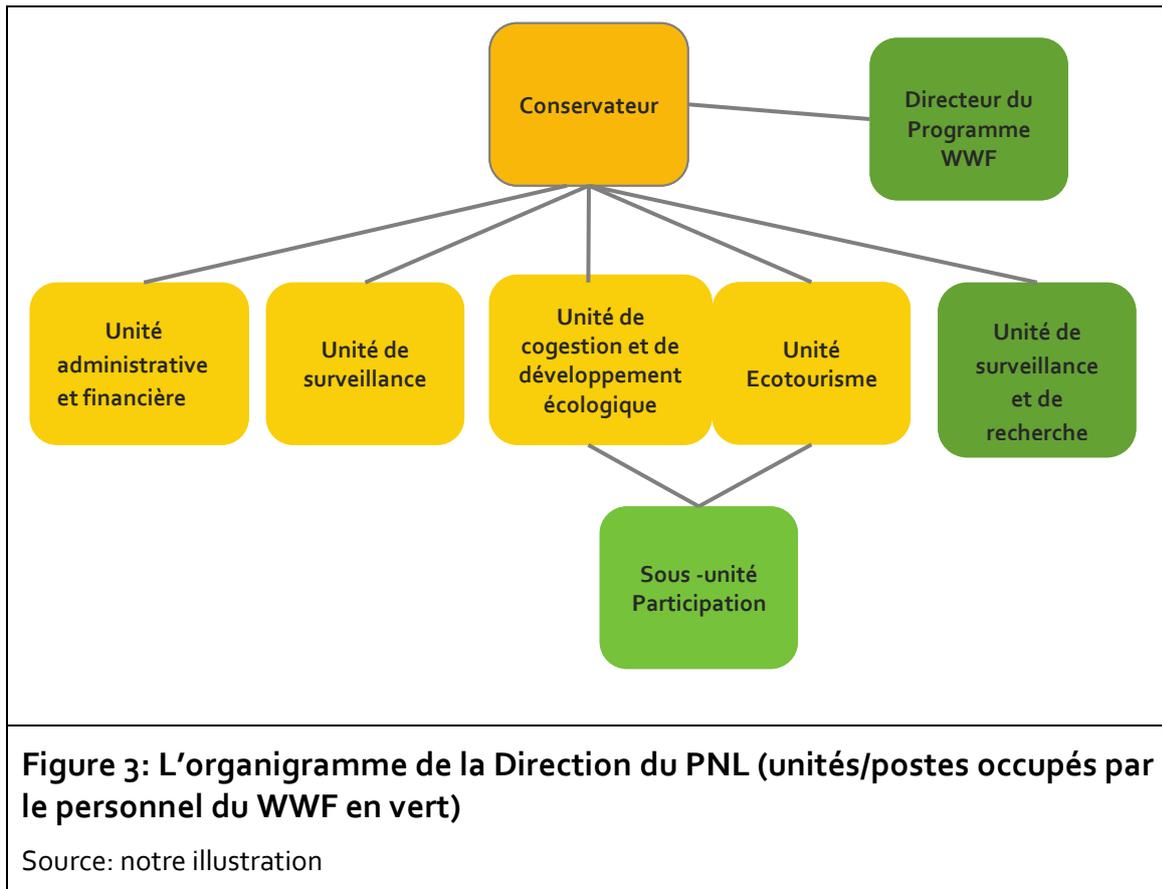
En identifiant les lacunes notables dans la capacité de gestion du Parc (humaine et financière), le chapitre appuie les récentes conclusions selon lesquelles les insuffisances en matière de capacités et la faible performance écologique sont probablement liées (Gill et al., 2017), mais souligne également l'importance d'intégrer les groupes locaux dans la gestion de la conservation, particulièrement en ce qui concerne les efforts anti-braconnage. En outre, il souligne la nécessité de clarifier les mandats et les responsabilités en matière de gestion, afin d'améliorer la structure de la cogestion actuelle.

5.1.1 Organisation administrative et dotation en personnel

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le terme « cogestion » décrit une gestion, où les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux partagent la gouvernance de manière collaborative. Toutefois, la prise de décision, l'autorité et la responsabilité peuvent incomber à un seul organisme. L'organisme décideur est tenu d'informer ou de consulter les autres (Dudley, 2008).

Les trois parcs nationaux formant le Trinational de la Sangha (TNS) ont différentes formes de cogestion. Actuellement, le PNL est géré par le Ministère camerounais des Forêts et de la Faune (MINFOF) et par le Fonds Mondial pour la Nature (WWF). Dans ce cas, la cogestion se manifeste par un appui financier et technique du WWF au MINFOF, ce dernier étant l'autorité décisionnaire agissant au nom du gouvernement camerounais. Dans l'Aire Protégée de Dzanga-Sangha (APDS), le ministère et le WWF partagent la gouvernance et la gestion. Contrairement au PNL, chaque poste du ministère centrafricain est occupé par un employé du WWF. En revanche, dans le Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNN), l'Etat congolais a délégué la gestion à une fondation nouvellement créée « Fondation Nouabalé Ndoki », dans laquelle le Gouvernement et l'ONG, Société pour la Conservation de la Vie sauvage (WCS) sont représentés.

Dans la présente étude, le terme « gestion du Parc » désigne la structure de gestion se trouvant sur le site au siège du PNL à Mambélé, le lieu appelé « Service de Conservation ». Il comprend cinq unités: (1) l'Unité administrative et financière chargée des questions opérationnelles, (2) l'Unité de surveillance qui coordonne les patrouilles et les tâches des écogardes, (3) l'Unité de surveillance et de recherche écologiques qui surveille la faune sauvage et tient à jour des bases de données, (4) l'Unité de cogestion et de développement écologique assure la participation des autres acteurs et (5) l'Unité Ecotourisme chargée du développement durable par le tourisme. Les deux derniers se partagent la sous-unité Participation qui travaille avec les communautés locales et mène des activités de sensibilisation (voir Figure 3). Les Unités sont toutes dirigées par le Conservateur (MINFOF 2014; l16). Conservateurs, chefs d'unités et écogardes sont tous employés par le MINFOF. Le WWF est représenté par le Directeur du programme, dispose d'un employé qui occupe le poste de chef de la sous-unité de participation et est actif dans l'unité de recherche.



Actuellement, seuls trois autres membres du personnel du WWF en plus de ceux mentionnés ci-dessus sont présents sur le site, à savoir une personne responsable de la logistique (voitures et logement) et deux volontaires. Pour des raisons financières, ce n'est qu'une fraction des postes indiqués dans le plan de gestion (MINFOF, 2014: 60) : 6 seniors, 7 juniors et 10 personnels d'entretien et de sécurité. Il serait utile que le WWF dispose d'un personnel plus expérimenté sur place (en dehors des bénévoles) pour assurer une consultation et un soutien technique suffisants au MINFOF. De plus, le système de prise de décision est basé sur une cosignature, mais le personnel d'encadrement est principalement composé d'employés du MINFOF. D'autre part, il n'y a pas d'employé du MINFOF qui travaille officiellement sur la gestion participative dans le PNL (une seule personne du WWF). Comme la participation est un élément important, on s'attendrait à ce que cette unité apporte son soutien au personnel du ministère.

Alors que le chef de l'Unité de surveillance est un écogarde formé professionnellement et adapté à son rôle, les autres chefs d'unité semblent manquer d'expertise et d'expérience professionnelle. Selon le plan de gestion (MINFOF, 2014: 97), le chef de l'Unité de surveillance et de recherche écologiques doit être Ingénieur des Eaux et Forêts (IEF) ou Ingénieur des Techniques des Eaux

et Forêts (ITEF) ou technicien spécialisé en faune. Bien que ce fût le cas, l'expérience de la surveillance écologique et de la recherche scientifique semblait manquer. Le chef de l'unité a déclaré que la recherche n'est pas très développée dans le PNL et qu'il souhaitait que davantage de chercheurs y viennent. Il a également besoin d'un poste de vétérinaire qui surveille les maladies infectieuses en prélevant des échantillons de carcasses d'animaux (I38). Pour faciliter la coordination de la recherche et de la surveillance et pour améliorer le réseautage avec les centres de recherche/universités et les scientifiques intéressés à travailler dans le Parc, il faut une personne ayant une formation en biologie qui occupe le poste de chef d'unité pour la surveillance et la recherche écologiques. Une telle personne apporterait un réseau de recherche plus étendu et une meilleure estimation des sujets de recherche importants. L'avantage d'une équipe de recherche plus développée est, d'une part, la possibilité de surveiller les populations animales et les maladies infectieuses. Elle pourra servir de système d'alerte précoce, par exemple pour les épidémies d'Ebola comme c'est le cas dans l'APDS. D'autre part, elle attirerait dans le Parc des chercheurs invités qui apporteraient les mêmes avantages que les touristes (c'est-à-dire des emplois pour la population locale, des revenus). En outre, elle améliorerait la coopération avec les chercheurs des autres parcs du TNS.

Le plan de gestion (MINFOF, 2014:97) stipule également que le responsable de l'unité Ecotourisme est tenu d'avoir un Brevet de Technicien Supérieur en tourisme. Cependant, la personne qui occupait ce poste au moment de l'étude et la personne qui l'a précédé avaient toutes deux une formation en génie hydraulique et forestier et semblaient n'avoir que peu de connaissances en développement touristique (I38). L'emploi d'un(e) expert(e) dans le domaine du travail pourrait aider à promouvoir l'écotourisme dans le PNL, puisqu'il(elle) serait en mesure d'évaluer les potentiels réalistes de Lobéké, d'améliorer ses faiblesses, de promouvoir sa visibilité en ligne, de coordonner les activités touristiques et de servir de personne-ressource pour l'industrie touristique et les autres parcs du TNS.

Le chef de l'unité Surveillance et recherche écologiques et le chef de l'unité Ecotourisme ont échangé leurs postes en août 2018, juste avant l'arrivée de l'équipe de recherche. La raison reste inconnue. Cet échange de postes indique que la Direction du Parc ne demande pas spécifiquement d'expertise dans les différents domaines de travail. Le nouveau chef de l'unité pour l'Ecotourisme n'est resté dans son nouveau poste que pendant plusieurs semaines et le poste était vacant, lorsque l'équipe de recherche est partie. En général, il y a une fluctuation constante du personnel à l'intérieur et à l'extérieur du PNL, parce que les employés sont transférés dans d'autres parcs nationaux et sont prêts à partir dès qu'une autre occasion se présente. Après les écogardes et les experts, le transfert prématuré de

personnes et l'échange constant de personnel entraîne une perte de connaissances et entrave les efforts de cohésion d'équipe (I26; F16; E15).

Le Conservateur, en tant que responsable de la gestion du Parc, doit donner son accord lorsque les décisions sont prises. Il désigne un intérimaire à chaque fois qu'il est absent, c'est-à-dire lorsqu'il part pour des réunions dans des villes éloignées. Même si quelqu'un le représente pendant cette période, son absence entrave les activités de la Direction du Parc. En particulier son homologue du WWF, le Directeur du programme, est limité car les décisions ne peuvent être prises par le WWF sans le consentement du Conservateur (I21). Son absence crée également une incapacité à agir sur les chefs d'unités du MINFOF, ce qui retarde la prise de décision, même de simples décisions. Par exemple, l'équipe de recherche n'a pas été en mesure d'obtenir les rapports de suivi de l'unité de surveillance ou les résultats du dernier inventaire de la faune pendant son absence. D'autre part, les employés travaillant dans le domaine de la surveillance affirment que l'absence du Conservateur ne pose pas de problème tant qu'il est joignable.

Enfin, tous les chefs d'unités sont avant tout des écogardes. Ils remplissent les tâches typiques de l'écogarde, comme les patrouilles. Étant donné que les chefs d'unités sont souvent sur le terrain, ils sont davantage perçus comme des écogardes qu'en tant que chefs d'unités (I15; P26). La Direction du Parc se concentre de manière explicite sur les patrouilles de lutte contre le braconnage. Les domaines de travail tels que la recherche et l'écotourisme sont par conséquent relégués au second plan.

Infobox 5: Distinction locale entre le WWF et le MINFOF

Les communautés ne font pas de distinction entre le WWF, qui est une organisation de la société civile, et le MINFOF, qui est un acteur gouvernemental. Par exemple, si les écogardes, en tant que représentants de l'État agissent de manière inappropriée, le WWF est blâmé. Peu de gens, comme les chefs de village, connaissent la différence: la majorité de la population semble ignorer que le WWF n'est qu'un conseiller du MINFOF. Un représentant du WWF dans le PNL ne pense pas que cette confusion pose un problème et estime qu'elle n'a pas fait de différence pour les communautés (I21). En fait, les participants à une rencontre communautaire ont affirmé que la distinction n'avait pas d'importance: « Nous ne connaissons pas la différence parce qu'ils travaillent ensemble » (C9). Cependant, une distinction claire et visible entre le WWF et le MINFOF peut changer les destinataires des plaintes récentes sur les violations des Droits de l'Homme et permettre des recours plus différenciés et ciblés.

5.1.2 Financement

Le Parc National de Lobéké est financé par la Fondation pour le Tri-National de la Sangha (FTNS), plusieurs bailleurs de fonds internationaux (ONG) et le MINFOF. Le Fonds d'affectation spéciale a été créé en 2007 dans le but de contribuer au financement à long terme de la conservation et de l'écodéveloppement dans la zone du TNS. La dotation actuelle de la Fondation a été fournie principalement par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) via la KfW et l'Agence française de Développement (AFD) et s'élevait à 49,4 millions d'euros à la fin de 2018 (FTNS, 2017; 2018). Les revenus du fonds de dotation devraient contribuer de manière durable à la gestion du Parc, mais ne seront utilisés pour le PNL qu'à partir de 2019. De 2009 à 2018, le PNL a reçu un montant total de 1,86 million d'Euros sous forme de financement de projets, dont 75% à partir de 2016 (KfW, communication personnelle, 21 mars 2019).

Ce montant souligne le manque extrême de financement auquel le PNL fait face; une situation qui est malheureusement un problème courant dans les aires protégées des pays en développement (Bruner, Gullison et Balmford, 2004)¹⁵ et dans le bassin du Congo (Wilkie, Carpenter et Zhang, 2001). Les experts du WWF et

¹⁵ Selon Bruner et al, les limites inférieure et supérieure des coûts de gestion récurrents pour toutes les aires protégées existantes dans les pays en développement sont respectivement de 1,1 milliard et 2,5 milliards de dollars. Même l'estimation la plus élevée n'inclut pas les coûts des projets de développement et les paiements compensatoires

de la KfW en Allemagne considèrent que le financement actuel du PNL est trop faible; selon les estimations d'un expert du WWF, le PNL nécessite d'au moins un à deux millions d'Euros/an (WWF, communication personnelle, 11 décembre 2018).

Infobox 6: Activités devant être financées par les bailleurs de fonds internationaux en 2018 (par exemple, WWF Allemagne, US Fish and Wildlife Service)

Patrouilles quotidiennes, accès à l'eau potable et à l'électricité dans la zone tampon, sensibilisation, suivi de la faune, recensement des mammifères moyens et grands (« inventaire faunique »), suivi de la consommation de viande de brousse, programme semi-habitation des gorilles (Parc National de Lobéké, 2017).

Outre le financement allemand, d'autres projets ont été financés par le biais de la FTNS par des institutions comme l'Union européenne via le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ou le Fonds forestier du bassin du Congo. Comme le financement national est rare, le PNL dépend, comme presque toutes les aires protégées d'Afrique centrale, des bailleurs de fonds internationaux tels que la KfW pour couvrir ses frais de fonctionnement (I23).

Infobox 7: Éléments devant être financés via la FTNS

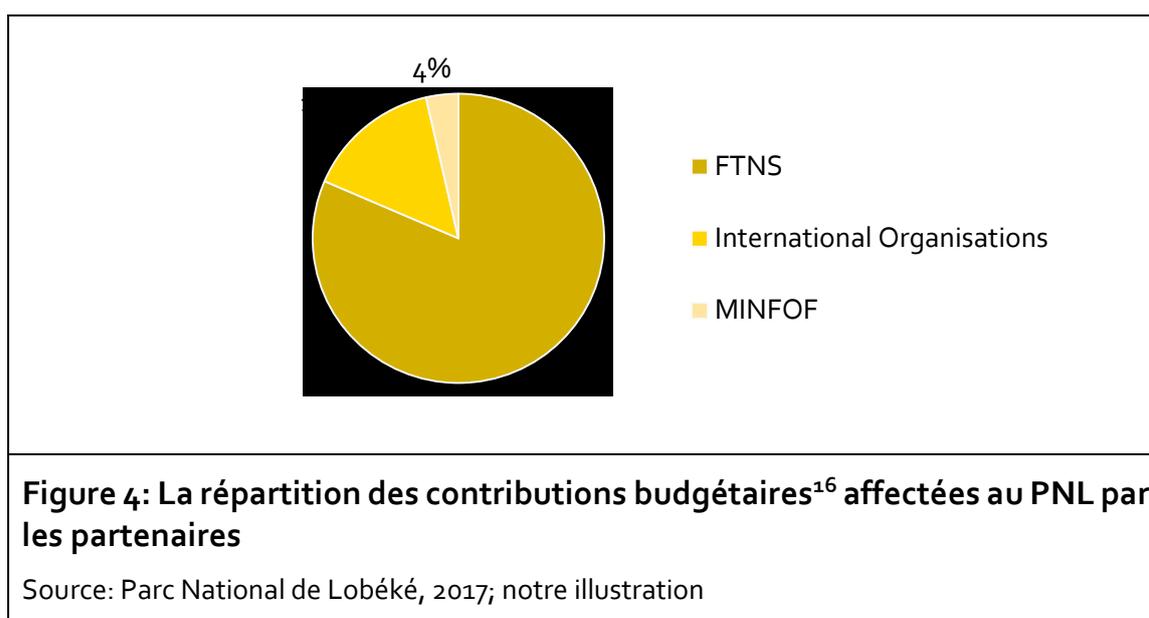
Logement des écocardes, équipement de terrain, plates-formes d'observation touristique, définitions des limites du Parc, patrouilles et postes de contrôle, primes pour le personnel, gestion de la ZICGC, réunions des comités (Parc National de Lobéké, 2017).

En 2017, seulement 50 % environ des activités programmées ont été mises en œuvre (FTNS, 2017).

Au cours des dernières années, la FTNS a fourni la plus grande part du financement du PNL (KfW, communication personnelle, 21 mars 2019). Néanmoins, le mécanisme de financement est perçu comme étant coûteux et compliqué en raison de la longueur des procédures de demande de financement (I32; I30; P67).

Au Cameroun, le PNL, et donc le MINFOF, en tant que gestionnaire de l'aire protégée, est le principal bénéficiaire des subventions. Ces dernières sont utilisées conjointement par le MINFOF et le WWF (double signature) en ce sens que le WWF fournit un appui technique et cogère les fonds de la FTNS pour assurer une bonne gouvernance des flux financiers (MoU MINFOF-FTNS-WWF).

Les autres bailleurs de fonds du PNL sont le WWF Allemagne, l'US Fish and Wildlife Services (récemment retiré du financement), Japan Monkey Centre et Africa Biodiversity Collaborative Group. Leur financement est géré par le WWF. Les financements des bailleurs de fonds internationaux servent à financer une partie du programme de protection, du programme de participation et d'éco-développement et du programme de recherche et de surveillance écologiques. Le MINFOF couvre uniquement les salaires de son propre personnel (écogardes) et ne finance aucune activité de programme (Parc National de Lobéké, 2017).



¹⁶ Le plan budgétaire 2018 du PNL ne décrit pas les recettes et les dépenses effectives, mais les recettes et les dépenses prévues. Tout comme les plans de gestion du PNL, les prévisions budgétaires annuelles diffèrent souvent considérablement (jusqu'à 50 %) des montants réalisés à la fin de l'année. Par conséquent, le financement FTNS réel est probablement beaucoup plus faible que la part indiquée à la Figure 5 (KfW, communication personnelle, 21 mars 2019)

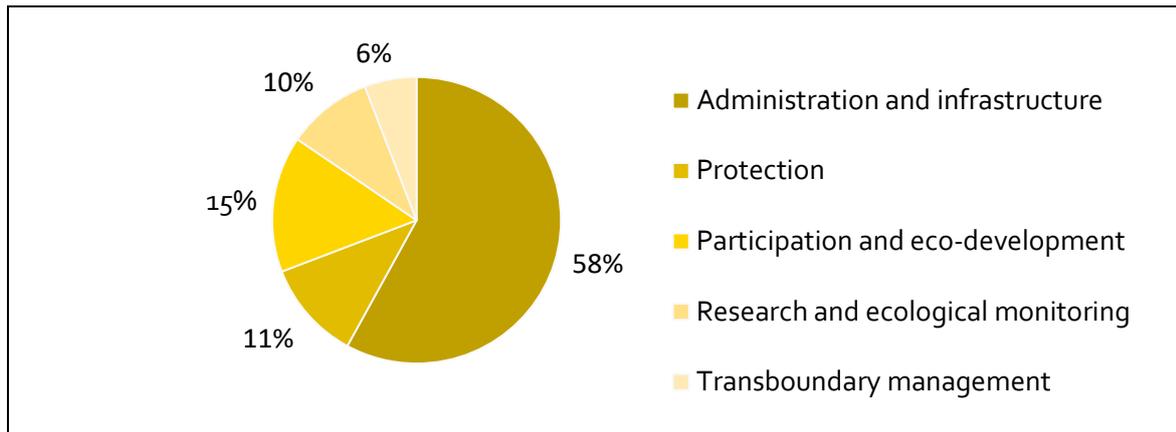


Figure 5: Les proportions du budget FTNS prévu pour les cinq programmes¹⁷ du PNL en 2018

Source: Parc National de Lobéké, 2017; notre illustration

5.1.3 Conditions de travail

Un personnel motivé et bien formé est un élément essentiel de la gestion efficace du Parc (Gill et al., 2017). Cependant, les entrevues et les discussions de groupe ont montré que les employés du PNL sont manifestement démotivés, ce qui influence probablement leur rendement au travail et leur attitude à l'égard du Parc, par exemple, la rigueur des patrouilles et l'interaction avec les utilisateurs locaux des ressources. La recherche a révélé que les conditions de vie et de travail actuelles, par exemple un logement insalubre, une longue séparation d'avec les membres de la famille et les primes non payées, ont une incidence négative sur leur attitude au travail.

¹⁷ Cinq programmes : (1) programme d'administration et d'infrastructure, (2) programme de protection, (2) programme de participation et d'éco-développement, (4) programme de recherche et de surveillance écologiques, (5) programme de gestion transfrontalière



Image 1: Des perroquets gris (*Psittacus erithacus*) saisis à des trafiquants d'espèces sauvages lors d'une patrouille des écogardes

Photo: May Hokan

Les écogardes sont recrutés dans la capitale Yaoundé et envoyés travailler à Lobéké, le trajet de la capitale à Lobéké dure deux à trois jours, et certains employés viennent même de plus loin. Aucun employé de la Direction du Parc ne vient de Mambélé. La situation pourrait être différente de celle de l'APDS et du Parc National de Nouabalé-Ndoki (NNNP). Ces deux parcs voisins ont la possibilité d'engager des écogardes locaux. Les écogardes locaux et les autres employés peuvent ainsi vivre chez eux avec leur famille (M4; I30). Par contre, les employés de Lobéké ont tous déménagé dans la région sans avoir la possibilité de faire venir leurs proches. Cela est principalement dû à la situation du logement. Les logements fournis par le Parc à ses employés sont de mauvaise qualité: les maisons sont petites, il n'y a pas d'électricité, les installations sanitaires sont vétustes. Les employés se plaignent de ne pas pouvoir recevoir des visites des membres de leur famille dans ces conditions. Un écogarde a exprimé son mécontentement en ces termes: « Nous vivons ici comme des singes » (M3). Associées à des possibilités de communication limitées (faible connexion Internet, couverture réseau quasi inexistante) et à l'absence de transports publics (F16), les conditions de vie des fonctionnaires semblent inadéquates et sont un sujet omniprésent. De toute évidence, ces faits ont une incidence négative sur la motivation au travail, comme l'a clairement exprimé un employé: « Quand des gens sont envoyés pour y travailler [PNL], ils le perçoivent comme une punition » (I15). L'amélioration des conditions

40 Résultats

de vie des employés du Parc est susceptible de les encourager et d'avoir une influence positive sur l'efficacité. Actuellement, les travaux de reconstruction des maisons des écogardes sont en cours.



Image 2: Les latrines des écogardes

Photo: Participant à PhotoVoice (Ecogarde, Bantou, homme) (PV2)

Il a pris la photo pour montrer les latrines des écogardes, une simple construction en bois. Il est en colère: « *Les employés de l'Etat, comme nous, doivent les utiliser* ». Il dit que les latrines sont sales, mal construites et qu'au moins huit personnes doivent les partager. « *Tu comprends maintenant pourquoi je ne peux pas amener ma copine ici* »

Le traitement actuel de la longueur des congés est un autre aspect qui montre que les conditions de travail ne sont pas bien adaptées aux conditions de vie dans le PNL. En tant que fonctionnaires, les écogardes peuvent prendre des congés pouvant aller jusqu'à trois jours pour des situations d'urgence graves, en plus des vacances. Cependant, ces congés sont beaucoup trop courts pour se rendre à la capitale (un trajet prend au moins deux jours) ou dans leur ville natale. En conséquence, les écogardes sont souvent absents plus longtemps que permis, acceptant des sanctions potentielles (F20). Cela n'affecte pas seulement la motivation, mais peut aussi avoir un impact négatif sur le travail de conservation tel que la planification des patrouilles.



Image 3: Un véhicule du WWF

Photo: Participant à PhotoVoice (Ecogarde, Bantou, homme) (PV1)

La photo montre un véhicule du WWF. Il a pris la photo pour illustrer ses difficultés à se déplacer. Il aimerait rendre visite à ses amis et à sa famille ou aller au village le soir, mais il ne possède pas de voiture et ne peut se déplacer librement. Il lui faut au moins deux jours, normalement 3-4 jours, pour rendre visite à sa famille.

En outre, les écogardes affirment que les primes (« prime de saisie ») pour les objets illicites saisis, tels que les collets en câble, les armes et les espèces sauvages menacées ne sont pas payées ou ne sont pas payées à temps (F16). Les primes ont pour but de récompenser les écogardes pour leur travail, par exemple en collectant un grand nombre de pièges en câble dans la forêt, et sont un moyen efficace pour accroître la motivation au travail et, partant, l'efficacité. Les primes qui ne sont pas versées régulièrement ne font pas les deux et ont l'effet contraire.

Il convient de garder à l'esprit que les primes peuvent avoir des effets secondaires négatifs, comme la saisie d'objets dans un contexte légal: par exemple, si la recherche d'une prime donne lieu à des plaintes selon lesquelles des armes de chasse ou des porcs-épics saisis dans la communauté ont été saisis dans le Parc national. Ceci peut être évité en limitant les primes aux objets qui sont illégaux dans tous les contextes (collets en câble, armes de guerre, espèces protégées). En outre, il faut veiller à ce que la prime ne dépasse pas la valeur de l'objet confisqué (difficile par exemple avec des collets en câble) afin d'éviter les risques de fraude.



Image 4: Un poste de Garde

Photo: Participant à PhotoVoice (Eco-garde, Bantou, Mâle) (PV2)

La photo montre le poste de garde où des écogardes surveillent l'entrée du bureau: « *Les écogardes doivent y travailler toute la nuit* » Il dit que la maison est vide, il n'y a même pas de chaises à l'intérieur: « *Les gens qui y travaillent n'ont rien* » Lorsqu'on lui demande s'il s'est jamais plaint, il répond: « *Vous connaissez le plan de gestion, comment les choses devraient être. Ce n'est pas ainsi. Mais nous sommes des fonctionnaires, un peu comme les militaires. Nous ne nous plaignons pas* »

5.1.4 Ecotourisme

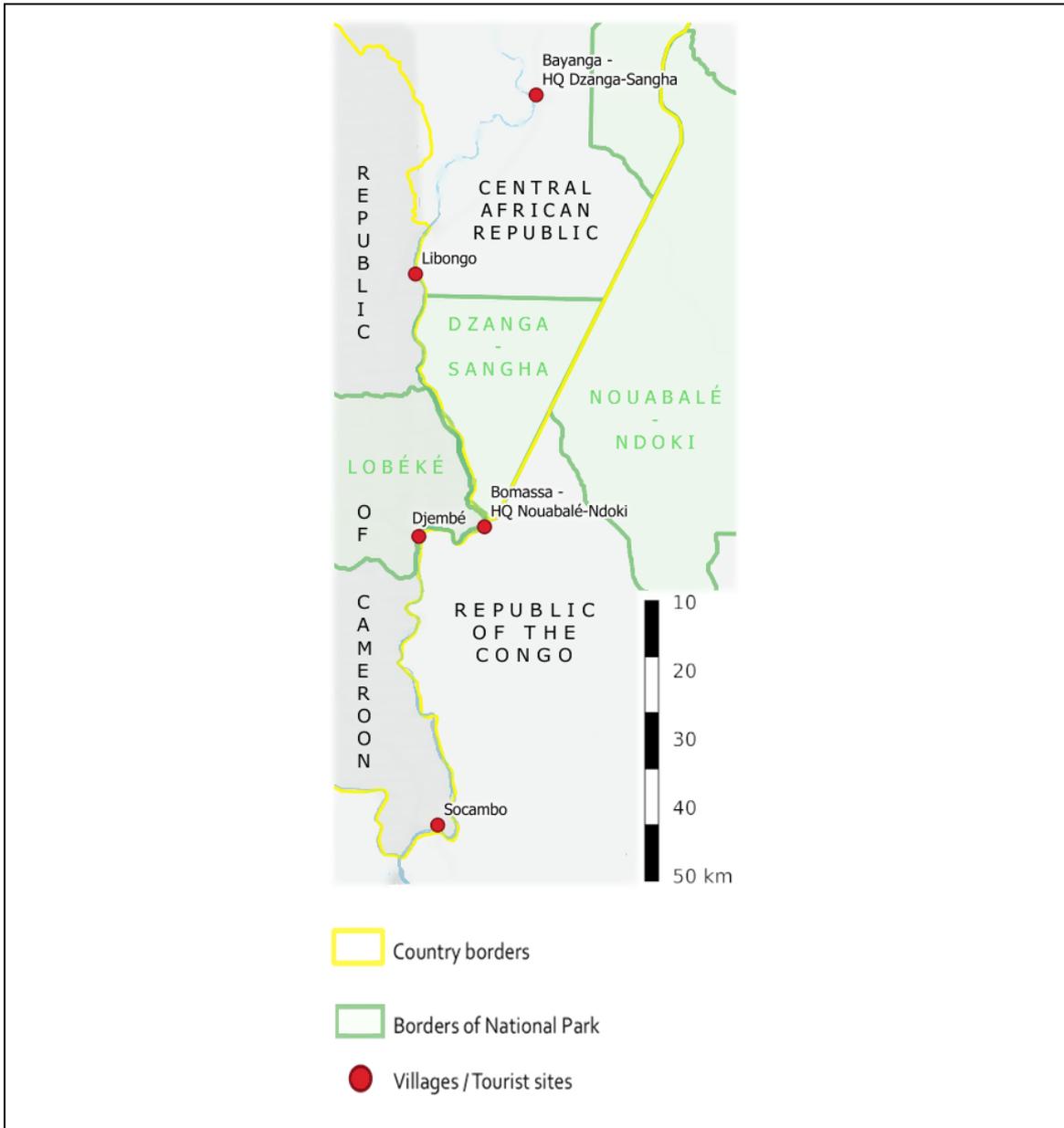
L'écotourisme peut fournir des ressources économiques qui profitent à la fois à la Direction du Parc et aux communautés locales. Le nombre d'espèces charismatiques et partiellement endémiques (éléphants de forêt, gorilles de plaine, perroquets gris) et le paysage unique (forêt tropicale primaire) du Bassin du Congo offrent un fort potentiel pour l'écotourisme. En même temps, la région est la destination touristique la moins développée d'Afrique (Yunis, 2003). L'instabilité politique, la faible croissance économique et l'éloignement de la région ont entravé le développement des activités touristiques.

Le nombre de visiteurs dans le PNL a commencé à augmenter en 2008, mais il est ensuite demeuré relativement faible avec seulement 96 visiteurs en 2016 (Tableau 3). Il est fort probable que ce faible nombre s'explique par l'instabilité politique de la région ainsi que par la mauvaise qualité de l'infrastructure et de l'accessibilité du Parc. C'est un long voyage de Yaoundé au PNL, qui dure deux ou

trois jours sur une route de mauvaise qualité avec peu d'hôtels sur le chemin. Pour les touristes venant d'un des deux autres Parcs du TNS, le voyage est relativement plus facile (une journée de Bangui à l'APDS en voiture et il y a la possibilité de prendre un avion).

Djembe, un camping au bord de la rivière dans la partie sud du PNL, est accessible en pirogue à moteur depuis Bayanga (RCA) en cinq heures environ et depuis Bomassa (Congo) en 30 minutes seulement. Malheureusement, les touristes doivent passer le poste d'inspection frontalier camerounais à Libongo (au nord du Parc) ou à Socambo (au sud du Parc) pour le contrôle des visas (Carte 5) avant de pouvoir entrer. De plus, les visiteurs du Parc doivent actuellement se rendre au bureau principal du PNL à Mambélé, qui se trouve à plusieurs heures de route de Socambo et de Libongo. Ces obstacles administratifs sont regrettables : Djembe possède le meilleur potentiel touristique de tous les sites du PNL en raison de la richesse de sa faune et de sa situation à proximité de la rivière Sangha et du PNNN. Les nuées de perroquets gris et de pigeons verts que l'on peut observer dans l'une des baies sont une grande attraction touristique. En effet, Djembe disposait d'une infrastructure touristique avec cinq cabanes en bois et un restaurant, mais le site a été abandonné en raison de la présence de braconniers et a dû être « reconquis » (I23). Au cours de ce processus, un pont le reliant au siège du PNL a été détruit par le feu. En conséquence, Djembé n'est actuellement accessible que par bateau (I23; I21; P7). La mauvaise accessibilité du PNL peut entraîner une perte de visiteurs potentiels.

Des visas transfrontaliers pour les visiteurs du paysage du TNS sont prévus (I23 ; E13). Les touristes n'auraient besoin que d'un seul visa pour les trois pays, s'ils entraient et sortaient de la zone tri-nationale au même endroit, ce qui faciliterait leur circulation dans le paysage du TNS. Le Congo et la RCA ont déjà signé l'accord. Si le pays tiers, le Cameroun, le signait également, il pourrait augmenter le nombre de touristes une fois que Djembe sera reconstruit et équipé.



Carte 5: Le potentiel touristique le long de la rivière Sangha

Source: MINFOF Cameroun, WWF Cameroun, OpenStreetmaps et contributeurs (CC BY-SA), nos données

Tableau 3: Le nombre de visiteurs du PNL et de l'APDS au cours des années 2008-2016

Aires protégées	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2015	2016
PNL	25	55	120	128	92	92	51	96
APDS	655	547	577	450	383	-	92	187

Source: MINFOF, 2014; P11

5.1.5 Stratégie de lutte contre le braconnage

La demande en produits alimentaires (viande de brousse, produits agricoles), en bois et en PFNL constitue un obstacle à la gestion des ressources communes (I21, I22). Le braconnage est l'une des plus grandes menaces pour la conservation de la faune sauvage dans le monde (Moore et al., 2018). Plus précisément, les menaces proviennent de la chasse illégale de subsistance, du braconnage opportuniste ainsi que de la chasse au trophée transfrontalière à but lucratif et organisée, souvent facilités par la corruption, les réseaux de favoritisme et la faiblesse des systèmes judiciaires (Haenlein et Smith, 2016). Autour du PNL, la viande de brousse est considérée comme un aliment de base tant pour les Bantous que pour les Baka en raison de l'absence d'autres sources de protéines (Fa et al., 2016). Sous certaines conditions (voir Infobox 8, Image 5 et Tableau 4) la gestion des ressources communes, la chasse de subsistance et la consommation de viande de brousse sont légales et communément appelées « droits d'usage ».

Infobox 8: Classes d'animaux

Au Cameroun, les animaux sont répartis en classes A, B et C. Les animaux de classe A sont interdits à la chasse. Les animaux de classe B ne peuvent être chassés qu'avec une autorisation (par exemple par des compagnies de safari). Tous les autres animaux appartiennent automatiquement à la classe C et peuvent être chassés à des fins de consommation, et non à but lucratif (République du Cameroun, 1994, art. 78; 2006, art. 2, 3).

Les classifications et les quotas de chasse sont régulièrement modifiés en fonction des inventaires du MINFOF (I10). Les quotas incorrects constituent cependant une menace pour la biodiversité, comme ce fut le cas pour la zone du PNNN (I33).

Les ongulés, dont la chasse est autorisée, sont cependant surexploités et la chasse pourrait bientôt ne plus répondre aux besoins de subsistance et économiques de la population locale. Ce qui, en combinaison avec des zones de chasse de subsistance limitées, entraîne la baisse de la fructuosité de la chasse et oblige les gens à se tourner vers d'autres espèces, à chasser avec des techniques non durables (par exemple, la chasse de nuit, où le type d'espèce et le sexe ne sont pas discernables) et des engins illicites (collets, armes à feu) ou à pénétrer davantage dans la forêt (Fa et al. 2016; Bobo et al. 2015). Compte tenu de ce qui précède, une gestion durable de la faune sauvage, y compris des activités de lutte contre le braconnage, est justifiée et nécessaire tant pour la conservation que pour le maintien de la viande de brousse comme source alimentaire en faveur de la population locale.



Image 5: Une photo des classes d'animaux

Photo: Julia Maria Bayer

En général, la Direction du Parc traite deux types de braconnage: le braconnage professionnel à grande échelle et le braconnage à petite échelle. Le braconnage à grande échelle (localement appelé « la grande chasse ») vise généralement des animaux plus gros comme les bongos, les buffles ou les éléphants, principalement pour à but lucratif (par exemple l'ivoire). Il est souvent effectué avec des armes lourdes, par exemple AK47. En ce qui concerne le braconnage à petite échelle, la zone frontalière constitue un défi particulier pour la conservation en raison de l'afflux d'armes en provenance des anciens pays voisins ravagés par la guerre, le Congo Brazza et la RCA. Ce dernier est actuellement considéré comme étant en proie à une guerre civile (I24, M3).

Trois patrouilles d'écogardes ont été marquées par des échanges de tirs¹⁸ avec des trafiquants lourdement armés depuis mars 2015. Malgré tout, les carcasses d'éléphants sont plus fréquentes (I23; Brigade de Tri-national de la Sangha 2016 I, II & 2017, I, II, III). Le braconnage à grande échelle est souvent effectué pour le compte de vendeurs professionnels et d'intermédiaires qui tirent les ficelles en arrière-plan. Les personnes interrogées ont indiqué que les Baka (et Bayaka en

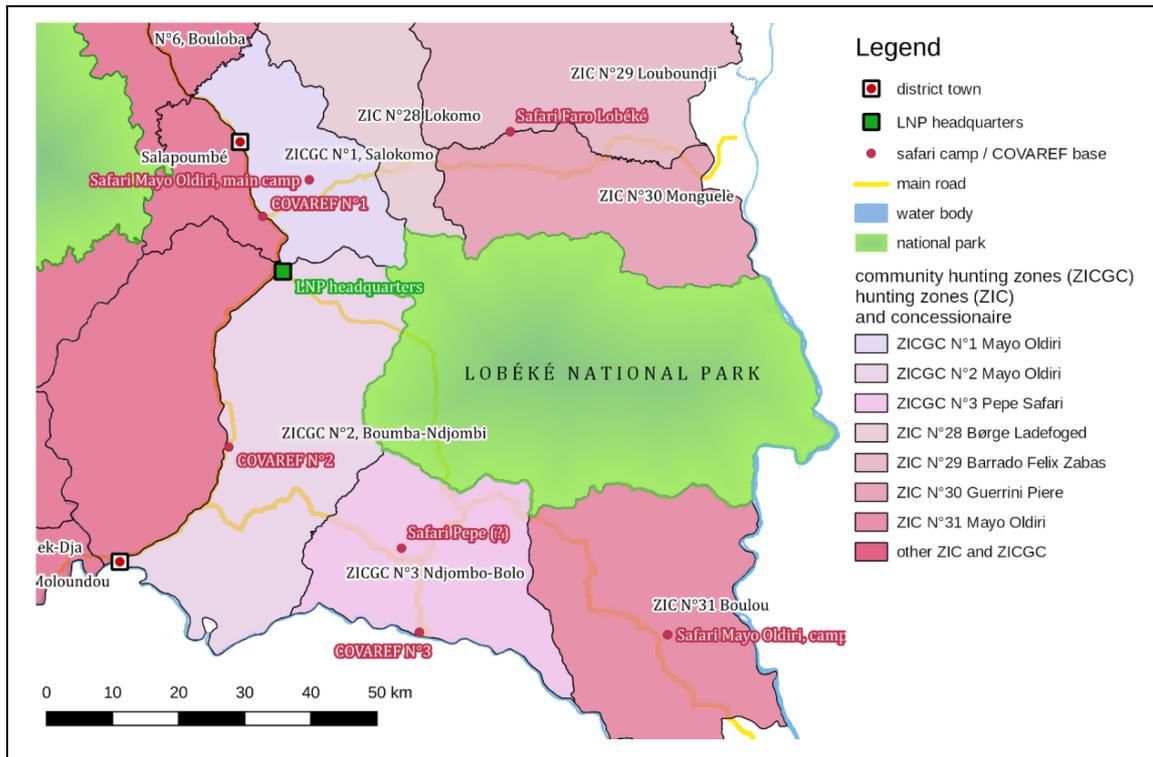
¹⁸ Au cours de ces incidents, un écogarde a été tué et un autre paralysé (I23)

RCA) pratiquent également la chasse au gros gibier, mais uniquement en tant que « subordonnés » et non en tant qu'acteur principal (I30). Cela peut s'expliquer par leur connaissance des forêts locales et par leur plus grande maîtrise de la chasse aux armes à feu par rapport à leurs voisins bantous (Fa et al. 2016). En tout état de cause, l'identification du véritable responsable reste un défi (I2, I16).

Tableau 4: Règles de chasse					
Type de chasse	Zone	Outil	Autorisation requise	Classe d'animal	Saison
Chasse de subsistance (consommation personnelle)	Forêts non permanentes (autour du village où vit un chasseur)	Armes traditionnelles fabriquées à partir de matériaux naturels ¹⁹	Non	C	Tout au long de l'année
Chasse commerciale (« permis de collecte »)	Forêts non permanentes	Armes à feu	Oui ²⁰	B, C	Janvier à juin
Chasse sportive/au trophée (gérée par des entreprises de safari touristique)	ZIC, ZICGC	Armes à feu	Oui	B, C	Janvier à juin
Source: République du Cameroun, 1994, Art. 78; 1995b, Art.2 N°. 21; 1995b, Section II, IV; I5, I15, I23; 2000a					

¹⁹ Selon Fa et al (2016), seuls les chasseurs autochtones utilisent occasionnellement des techniques et des armes de chasse traditionnelles ; les Bantous n'utilisent que des collets en câble et des armes à feu

²⁰ Plusieurs documents administratifs sont requis pour obtenir l'autorisation au coût de 150.000 XAF par saison (I15). La charge et le coût bureaucratiques empêchent la plupart des gens d'obtenir une autorisation



Carte 6: La chasse au trophée -les zones et les sites de recherche

Source: MINFOF Cameroun and WRI, nos données

La grande majorité des actes de braconnage dans le PNL et sa zone tampon relève de la catégorie du braconnage à petite échelle (la plupart du temps avec des collets en câble), c'est-à-dire de la chasse aux animaux de classe C, à des fins de subsistance ou commerciales, sans respecter les réglementations décrites au Tableau 4. Les petits braconniers seraient principalement des villageois de la zone tampon de Lobéké, dont des Baka et des Bantous (I16, I23).

Pour lutter contre le braconnage à petite et à grande échelle, la Direction du Parc suit une approche commune qui consiste, d'une part, à promouvoir les restrictions en matière de récolte et de consommation (« soft power ») et, d'autre part, à sauvegarder les espèces sauvages (« hard power ») (Fa et al., 2016).



Image 6: Les écocardes tués en service

Photo: Participant à PhotoVoice (Eco-garde, Bantou, homme) (PV2)

Le participant a pris une photo des portraits de camarades morts en service. Il dit qu'il n'est « *pas normal* » que les écocardes soient tués en service: « *Nous ne sommes pas l'armée* ». Selon le participant, ces incidents montrent qu'être écocarde est un métier dangereux: les braconniers tirent dès que les écocardes approchent. Il explique qu'ils ont besoin d'un meilleur matériel, par exemple des gilets pare-balles: « *Quand nous sommes dans la forêt, nous sommes pratiquement nus* ».

Promotion des restrictions («soft power»)

La Direction du Parc met en œuvre un programme de sensibilisation aux dangers des armes lourdes, animé par le personnel du WWF à Mambélé. Le projet tente d'encourager les villageois à remettre volontairement leurs armes et leurs munitions. En contrepartie, l'amnistie leur est accordée (I14, I19). Les sous-préfets de Moloundou et Salapoumbé ont soutenu la vulgarisation de ce concept. A ce jour, 22 armes ont été remises (I39). Pour 2019, il est prévu de poursuivre l'élaboration du projet, par exemple par un échange d'armes contre des denrées alimentaires (I19).

D'un point de vue plus abstrait, la Direction du Parc fait campagne contre le braconnage et sensibilise à d'autres formes d'exploitation forestière illégale. Par

exemple, les employés du MINFOF et du WWF informent les habitants de la zone tampon des règles énoncées dans le Tableau 4 (I17). Dans de nombreux villages, des affiches ont été installées pour informer la population sur les classes d'animaux et des panneaux de signalisation indiquent les limites du Parc national. Les limites entre la zone agroforestière et la zone des concessions forestières doivent être clairement visibles (I15, P23). Cependant, cela n'a pas pu être vérifié.

Infobox 9: COVAREF et COVILAB

Le Comité de Valorisation des Ressources Fauniques (COVAREF) est un comité communautaire, qui gère les zones de chasse communautaire (ZICGC, voir Chapitre 5.2.6). Les COVAREF sont généralement accompagnés d'un Comité Villageois de Lutte Anti-Braconnage (COVILAB), qui soutient le COVAREF et la Direction du Parc par des activités de sensibilisation et de renseignement sur le braconnage dans leur concession (I10).

Sensibiliser et expliquer pourquoi le braconnage est interdit et quels sont les droits d'usage dont dispose idéalement la population locale aide à prévenir le braconnage (I22). La sensibilisation continue menée par la Direction du Parc est décisive pour faire comprendre l'importance de la conservation. Cependant, l'abondance²¹ du braconnage à petite échelle autour du PNL prouve que son efficacité est limitée. Un employé d'une société forestière responsable du travail communautaire a déclaré que malgré les efforts d'éducation, les individus ne comprendraient pas, pourquoi ils sont autorisés à chasser un animal dans une zone, mais pas dans l'autre; ou pourquoi ils peuvent chasser une espèce, mais pas une espèce très semblable qui est difficile à distinguer des autres²² (I6). De plus, la stratégie actuelle de sensibilisation suit une approche descendante où les responsables de la Direction du Parc font la promotion de l'application de la loi sans tenir compte des besoins de la population et sans l'engager dans un dialogue sur un pied d'égalité. Jusqu'à présent, l'engagement communautaire ne se fait

²¹ Une société de safari opérant dans la ZIC 9 et la ZIC 30 a trouvé 2900 pièges à câble rien que durant le mois d'août 2018 (I24)

²² Par exemple, le céphalophe de Peter appartient à la classe B et il n'est pas autorisé de le chasser à des fins de subsistance, alors que le céphalophe bleu de même apparence peut être chassé à des fins de subsistance (République du Cameroun, 1998, 2006).

qu'indirectement à travers les « Comités Villageois de Lutte Anti-Braconnage » (COVILAB) (I10).

Une autre raison probable de cet échec est que les mesures de sensibilisation sont par nature incapables de s'attaquer aux causes profondes du braconnage, à savoir la pauvreté et le manque d'emploi formel. Elle ne peut servir qu'à éduquer sur les lois existantes. Cependant, le braconnage est parfois le seul moyen pour la population locale de gagner sa vie ou de subvenir aux besoins familiaux, malgré le risque de se faire arrêter (F11, F17, I22). Les gens continueront probablement à se livrer au braconnage ou à l'exploitation forestière et minière illégale par manque d'emploi formel (I3, I6, I12, I22, I37). Cela conduit à des situations où la population locale est souvent pleinement consciente de l'illégalité du braconnage, mais est en même temps forcée de le poursuivre en raison d'un manque d'alternatives. Un homme de Libongo a parlé de la nature risquée de la chasse illégale qui l'a finalement fait cesser: « *J'ai vu les conséquences du braconnage* ». Aujourd'hui, il est pêcheur, mais gagne si peu qu'il considère à nouveau le braconnage comme une option (F12). Les écogardes du PNL sont conscients du dilemme et certains regrettent de ne pouvoir offrir à la population locale aucune alternative à la chasse (F16, F20).

De plus, convaincre les gens d'arrêter le braconnage est considéré comme particulièrement difficile dans une région où la consommation de viande de brousse est profondément enracinée dans la culture et les habitudes des populations locales. Toutefois, les personnes interrogées croient toujours qu'à long terme, les habitudes alimentaires pourraient être modifiées, si elles avaient accès à d'autres sources de vivres (I12, I27). La population locale a souvent exprimé le désir de recevoir un soutien pour l'élevage (PV18, PV19; voir Image 7), mais les efforts antérieurs de promotion de l'élevage ont échoué (F17). Néanmoins, il est conseillé de soutenir les stratégies de subsistance dans la zone tampon du Parc qui ne sont pas basées sur la chasse à la viande de brousse. En l'absence d'alternatives réelles, la sensibilisation est un outil inadéquat et insuffisant pour lutter contre le braconnage. En outre, les efforts actuels de sensibilisation devraient être conçus de manière plus participative. On peut démontrer que le succès de telles campagnes s'accroît lorsque les individus de la communauté locale agissent eux-mêmes comme facilitateurs (Gounden, s.d.).



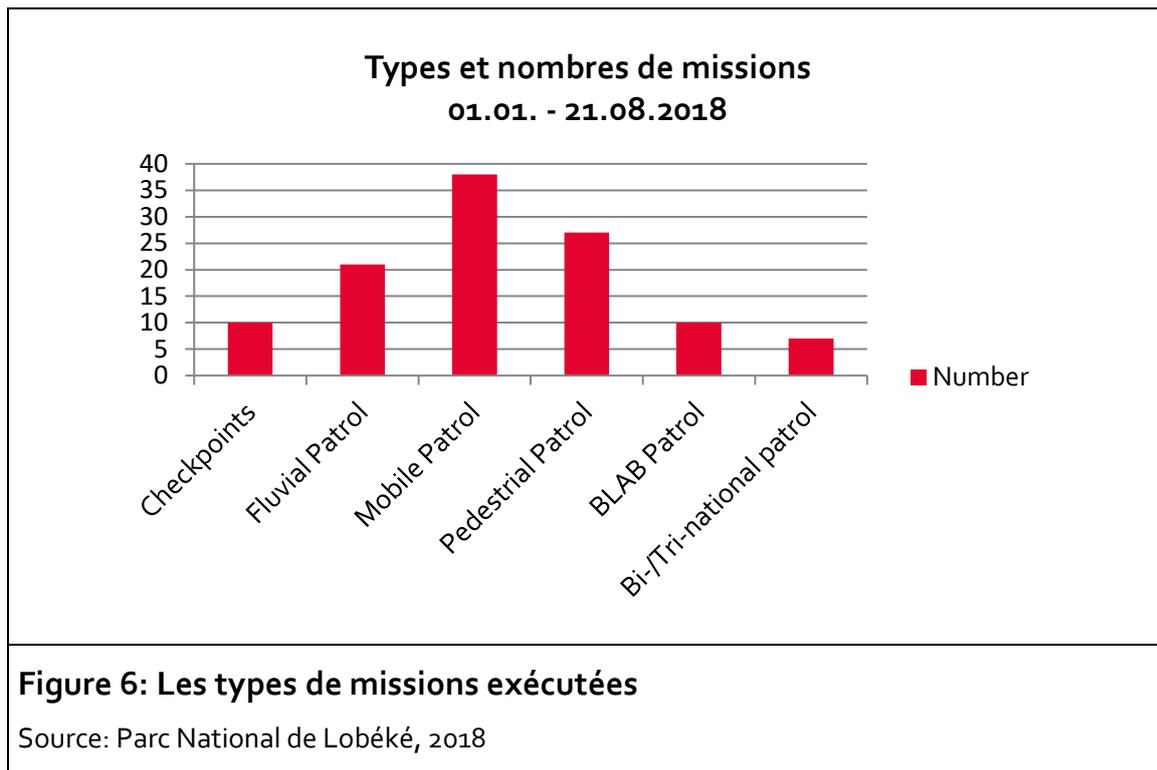
Image 7: Des chèvres

Photo: Participant à PhotoVoice (Eleveur, Baka, homme, 45 ans) (PV18)

Selon le participant, l'élevage est utile pour la consommation et la génération de revenus. « *De nos jours, les musulmans élèvent du bétail, mais nous [les Baka] aimerions le faire aussi. Les acteurs de la conservation doivent nous aider, sinon nous chercherons de la viande dans la forêt.* ».

Protection de la faune («hard power»)

La Direction du Parc dispose d'une Unité de surveillance qui effectue des missions de protection et de sauvegarde de la faune sauvage. Actuellement, 52 écogardes du MINFOF travaillent dans la zone tampon de Lobéké et exécutent trois types de patrouilles: piétonnes, fluviales (sur les rivières Sangha, Boumba et Ngoko) et motorisées sur les axes routiers (F16, F20, I16; Figure 6).



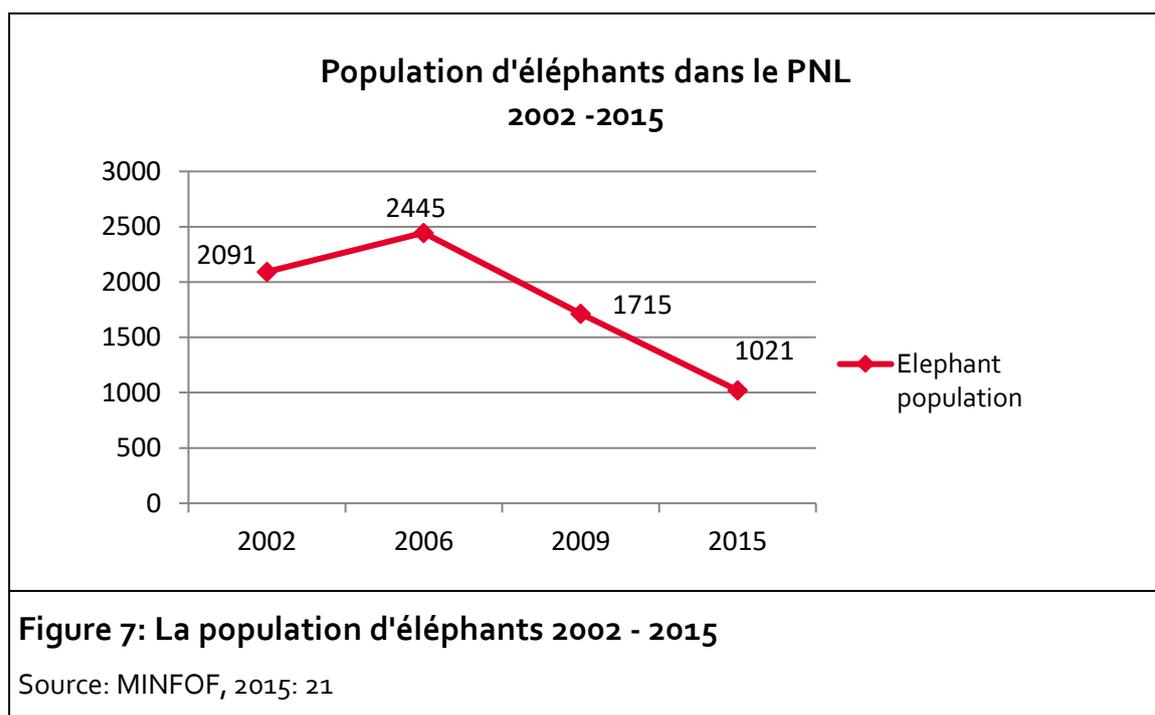
Des patrouilles (généralement une équipe de 5 écogardes) ont lieu à la fois dans la zone centrale du PNL et dans la zone tampon, où les écogardes soutiennent les entreprises privées²³ et les COVILAB dans leurs missions de lutte contre le braconnage (I13, I16, I22, I25). D'une manière générale, la zone centrale du Parc et en particulier, les clairières (appelées « baïs ») sont prioritaires dans la stratégie anti-braconnage du Parc. Les baïs ont un potentiel faunique particulièrement élevé (grands mammifères) et sont donc une cible probable pour les braconniers. Pour protéger plus efficacement la biodiversité, l'Unité de surveillance utilise l'outil de suivi spatial et de rapportage (SMART) pour recueillir des données sur la faune sauvage, surveiller les activités illégales, gérer et planifier les futures patrouilles (I16, I38, SMART, 2017). Outre les patrouilles, les écogardes effectuent des contrôles routiers et surveillent les passages routiers stratégiques (en collaboration avec la Gendarmerie) à la recherche de trafiquants d'espèces sauvages (I16, P50).

Les patrouilles dynamiques basées sur des données spatio-temporelles, telles qu'utilisées par le PNL, sont d'une importance capitale pour la protection de la faune. La tactique, qui consiste à augmenter les patrouilles dans les zones à fort braconnage tout en maintenant une présence dans les zones à faible perturbation,

²³ Les braconniers armés peuvent représenter une menace pour les employés. Par conséquent, le secteur privé s'engage dans la lutte contre le braconnage (I3, I12, I25)

correspond aux pratiques des autres Aires Protégées (Critchlow et al., 2015). Les écogardes eux-mêmes ont évalué l'impact des patrouilles comme étant positif en ce qui a trait à une protection réussie de la faune. Il a été avancé que seuls quelques braconniers lourdement armés sont rencontrés et que l'afflux de matériel et d'armes de chasse illicites a été limité en raison de leur travail; les camps de braconnage ont été détruits et les braconniers arrêtés. Il y a des saisies d'armes et de viande de brousse, et les collets²⁴ sont constamment démantelés (F16, F20, Parc National de Lobéké, 2018).

Ces réalisations visent à préserver des populations de grands singes et de bongos dans le PNL et sa zone tampon. Néanmoins, 80 espèces et sous-espèces de mammifères sont déjà menacées par la surexploitation dans le bassin du Congo et nécessitent une conservation stricte, surtout l'éléphant de forêt (MINFOF, 2015; Bobo et al., 2015).



Le dernier inventaire réalisé à l'été 2018 n'a pas encore prouvé si les efforts de surveillance pourraient empêcher la chute du nombre d'éléphants dans le PNL et ses environs²⁵ (Figure 7; MINFOF, 2015). Compte tenu de ce qui précède, les efforts

²⁴ Les collets sont un outil de chasse non durable et dangereux pour la faune, car ils attrapent de nombreuses espèces différentes et tuent des animaux de tous âges et sexes (Lion Aid, 2014).

²⁵ Les éléphants peuvent avoir été braconnés ou avoir migré vers d'autres régions (I31)

de surveillance de la Direction du Parc devraient être améliorés dans la mesure du possible et certaines lacunes, qui sont expliquées ci-après, entravent certainement l'efficacité des missions anti-braconnage.

Au cours de la recherche, il a souvent été avancé que le nombre de 52 écocardes était insuffisant pour protéger la faune sauvage du PNL et de sa zone tampon (M3, I16). Selon la norme de l'UICN de 1 garde forestier par 5000 ha, le nombre actuel est suffisant pour protéger la zone centrale du PNL, y compris la zone communautaire (MINFOF, 2014).

Toutefois, si l'on tient compte du fait que les écocardes travaillent également dans une zone tampon deux fois plus grande que la zone centrale du Parc, le nombre actuel est inférieur à 82 écocardes. Par conséquent, les interventions dans la zone tampon ne seront actuellement mises en œuvre que si les écocardes peuvent être épargnées des baïs (I16). C'est peut-être la raison pour laquelle une entreprise de safari dans le nord du PNL se tourne vers l'armée pour l'appui aux activités anti-braconnage au lieu des écocardes du MINFOF (I24). La population locale, elle aussi, subit des contrôles plus fréquents et plus stricts à proximité du siège du PNL et moins autour des villages éloignés, ce qui se reflète dans le respect de la loi par la population : plus la présence d'écocardes dans une zone est forte, plus les actes de braconnage sont rares (P44). Un expert du DSNP affirme cependant que « ce n'est pas une question de quantité, mais de qualité », c'est pourquoi il est favorable à une réduction du nombre de jours de patrouille dans le DSNP, afin d'accroître la motivation et permettre une enquête plus approfondie des cas individuels de braconnage (I30).

Pour formuler une recommandation, la question du nombre approprié d'écocardes doit d'abord être discutée en rapport avec une autre lacune: la participation de la population locale aux tâches de surveillance. Les mesures de protection de la faune prises par la Direction du Parc ne tiennent pas compte de la population locale. Ni les Bantous, ni les Baka ne participent à des patrouilles ou à des contrôles et il n'y a aucune tentative de les intégrer dans la stratégie de protection de la faune du Parc à l'avenir. Ceci est d'autant plus remarquable que les patrouilles sont au cœur du travail de la Direction du Parc et que les possibilités d'emploi sont rares et recherchées par les populations locales (F13).

Ailleurs, il est courant d'inclure la population locale dans des activités de lutte contre le braconnage, afin de générer des revenus à partir de la faune et de susciter son adhésion aux efforts de conservation (Big Life Foundation, n.d.). Dans le DSNP par exemple, les gardes forestiers des villages seront formés dans un avenir proche pour sécuriser les forêts autour de leurs communautés et dans le PNNN, les gardes

forestiers sont entièrement recrutés localement (I30, M4). Un projet pilote de lutte contre le braconnage dans le Bas Zambèze zimbabwéen impliquant des femmes marginalisées (« Akashinga ») s'est révélé très efficace pour allier les multiples objectifs de conservation, de développement économique et d'autonomisation des femmes (Goergen, 2018; Barbee, 2017; IAPF, 2019). La participation des populations locales à la mise en application de la loi et à la surveillance s'est également révélée un facteur important dans la protection de la densité de la végétation et du couvert forestier (Ostrom et Hayer, 2005: 616).

La seule participation communautaire mineure au PNL se fait cependant par le biais des COVILAB (I10, I16). Pour des interventions spécifiques et sur demande, le COVILAB peut être soutenu par les écogardes du PNL. Cependant, cette collaboration est volatile et ne soutient pas durablement les capacités de surveillance et de conservation des membres du COVILAB (I5, I10, I23). Par conséquent, il est fortement recommandé d'évaluer les possibilités d'inclure la population locale dans la protection de l'environnement comme c'est déjà le cas dans d'autres aires protégées.

Par exemple, la population locale pourrait participer aux efforts actuels de protection de la faune sous la forme de gardes forestiers locaux non armés²⁶ pour (1) pallier le nombre insuffisant d'écogardes dans la zone tampon (2) pour accroître la détection des activités illégales, (3) pour fournir une autre source de revenus aux populations locales, et (4) pour réduire les incitations au braconnage comme ce fut le cas dans les autres aires protégées (I24; Moore et al, 2018). Un soutien financier international sera nécessaire pour permettre à une ONG comme le WWF d'engager et de former de tels gardes forestiers locaux. Dans tous les cas, l'emploi des gardes forestiers villageois doit être étroitement coordonné avec le MINFOF, afin de ne pas porter atteinte à sa souveraineté et de garantir une collaboration fructueuse entre les écogardes du MINFOF et les gardes forestiers villageois ; ce qui permettra de réduire les conflits et servir l'environnement.

Infrastructures et mesures de lutte contre le braconnage

Les lacunes en matière d'infrastructures ont également des effets négatifs sur les mesures de lutte contre le braconnage dans le PNL et ses environs. Djembe, haut lieu de la faune sauvage et, par conséquent, du braconnage (I23) est un exemple d'infrastructure particulièrement fragile).

²⁶ Pour de plus amples informations, voir les recommandations détaillées 2.2 et 2.3 en Annexe 13



Image 8: Un bâtiment de bureau abandonné à Djembe

Photo: Julia Maria Bayer

En général, les mauvais réseaux téléphoniques, Internet et radio constituent un défi et retardent la communication entre les patrouilles et le quartier général pendant des heures. Il serait donc avantageux que les écogardes en service puissent recevoir directement des informations de l'avion du PNNN qui patrouille régulièrement la rivière Sangha (P75). La Direction du Parc prévoit de relancer Djembé pour des activités touristiques et de surveillance (I23, P113). Ce plan est souhaitable, car il peut conduire à l'amélioration des conditions de vie et de travail des écogardes et, par une forte présence de la population, à la réduction du braconnage.

Poursuites judiciaires

L'actuel plan de gestion du PNL conçu en 2014 qualifie les poursuites judiciaires d'« irrégulières » et précise que les arrestations et les sanctions n'ont que peu d'effets dissuasifs (MINFOF, 2014). Au Cameroun, la procédure de poursuite du braconnage dépend de la classe de l'animal abattu et les procédures vont du transfert au tribunal de district à un simple engagement à respecter la loi forestière par la signature d'un formulaire appelé « Engagement sur l'honneur²⁷ ». Entre janvier et août 2018, 13 personnes ont été arrêtées et traduites en justice, dont un

²⁷ Voir Annexe 5

Baka. Les armes confisquées et les trophées d'animaux de la classe A sont généralement envoyés au niveau du district et y seraient détruits (I15, I16).

Les litiges n'ont pas fait l'objet d'un examen particulier dans le cadre de la présente étude. Cependant, l'équipe de recherche a constaté qu'une procédure de gestion du Parc pose problème: des animaux des classes B et C ont été confisqués dans les villages et vendus aux enchères par le personnel du PNL, ce qui a causé un malentendu entre la population locale et les écogardes. Bien que l'argent récolté soit donné à l'Etat, la population locale perçoit la vente aux enchères comme un paradoxe, voire un affront, c'est-à-dire que les écogardes vendent de la viande de brousse aux villageois après qu'ils la leur ont saisie (I16, C8, C9, C10). Il est donc recommandé de reconsidérer l'utilité des ventes aux enchères de viande de brousse.

En conclusion, la stratégie de lutte contre le braconnage peut être améliorée. Elle pourrait notamment être optimisée par l'inclusion de la population locale dans les activités de protection de la faune et de sensibilisation. Actuellement, la stratégie n'est pas conçue de manière transparente et participative comme l'exigent les directives internationales, par exemple le BMZ (BMZ 2013). Tant que les causes socio-économiques du braconnage ne seront pas traitées et que la population locale ne participera pas activement à la conservation, les efforts de lutte contre le braconnage ne seront probablement pas en mesure de résister aux pressions anthropiques sur la faune sauvage à long terme (Haenlein et Smith, 2016).

Stratégie d'extraction des ressources

Exploitation forestière

Le PNL est entouré de concessions forestières. Le plan de gestion actuel mentionne explicitement l'exploitation illégale des forêts, ce qui a amené l'équipe de recherche à s'attendre à ce qu'elle soit un problème de conservation. Cependant, ni l'exploitation forestière formelle, ni l'exploitation illégale n'ont été mentionnées comme une menace pour la biodiversité dans aucune des entrevues avec le personnel de gestion du Parc. On peut supposer qu'elle ne joue qu'un rôle mineur dans leurs efforts de conservation.

Néanmoins, des actes d'exploitation forestière illégale ont été signalés dans la zone tampon, par exemple dans une forêt communautaire (I6, P110). En outre, les sociétés d'exploitation forestière commerciale récolteraient plus de bois dans leurs concessions que ce qui est autorisé (P1). Tout au plus, une société d'exploitation forestière de Kika a déclaré que seules les entrées de route et les ponts sont fermés

après les opérations d'exploitation alors que les routes en tant que telles restent ouvertes (I6). Cette situation est problématique, car elle permet aux braconniers et aux agriculteurs d'accéder facilement aux forêts (I32). De plus, les opérations forestières peuvent perturber certaines espèces. Par exemple, les chimpanzés sont affectés négativement, lorsque l'exploitation forestière ne suit pas certaines pratiques qui assurent un faible impact sur leur territoire (I33). Pour cette raison, elles peuvent avoir tendance à éviter les zones de concession et se trouvent plus souvent à l'intérieur de la zone centrale du PNL, comme le montre la Carte 7.

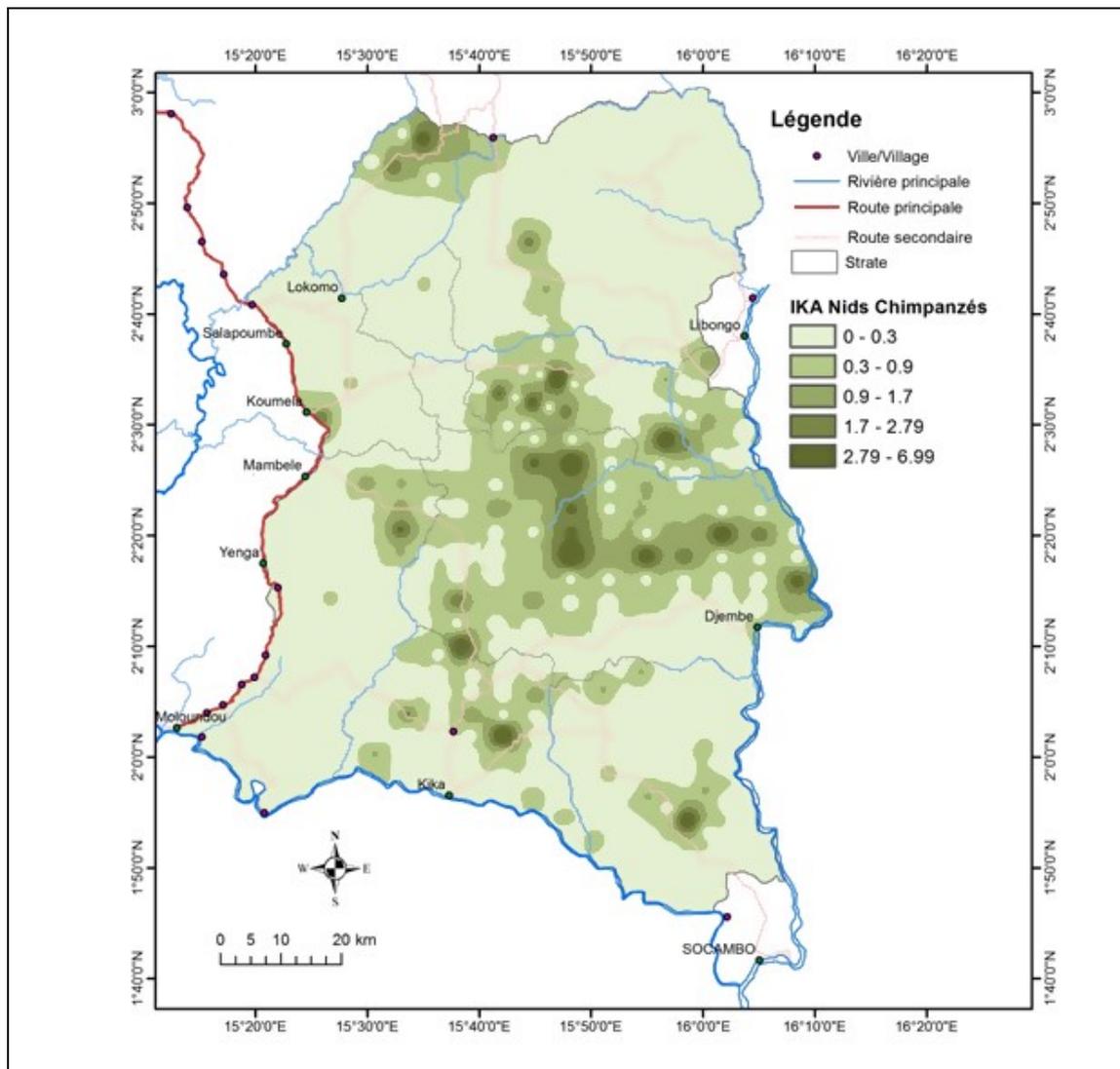
Enfin, le personnel des sociétés forestières est souvent accusé de braconnage (I10). Les entreprises d'exploitation forestière elles-mêmes semblent partager ce soupçon et sensibilisent par conséquent leur personnel à ce problème (I12).



Image 9: Des arbres

Photo: Participant à PhotoVoice (Ecogarde, Bantou, homme) (Pv1)

Le participant a pris la photo pour souligner l'importance de la conservation. Il dit que nous devrions chérir ces arbres: « *Sans arbres, il n'y a pas de meubles, même pas de maisons* ». Il est important de lutter contre l'exploitation illégale des forêts. L'exploitation forestière est contrôlée par le MINFOF, et il rend hommage au Ministère pour son travail.



Carte 7: La répartition des chimpanzés

Source: MINFOF, 2015: 35

Cependant, de nombreuses inconnues entourent l'exploitation forestière illégale et légale. Pour le compte de la Direction du Parc, les opérations forestières ne sont pas suivies de près (MINFOF, 2014). Il est donc recommandé d'analyser son impact écologique et social dans la zone tampon du PNL. Ceci devrait être fait en coopération avec la population locale dont les ressources naturelles peuvent également être affectées par l'exploitation forestière. Depuis 2006, UCL ExCiteS²⁸ réalise des projets avec les communautés de la Rdc et de la RCA sur ce sujet (Vitos,

²⁸ University College London Extreme Citizen Science

2013; 140). Ces projets pourraient servir d'impulsion pour de futures activités autour du PNL.



Image 10: Le travail en forêt

Photo: Participant à PhotoVoice (Ecogarde, Bantou, homme) (PV2)

Le participant a expliqué qu'il a pris cette photo pour montrer les bons et les mauvais côtés du travail dans la forêt. « *[La forêt] est le bonheur. C'est agréable de respirer [de l'air frais], et vous voyez des animaux. Certains touristes pleurent même* ». La forêt a aidé à « comprendre la vie différemment ». Cependant, il y a des inconvénients: « *Les insectes qui te mordent, et les serpents. Même les éléphants sont contre vous. Et les arbres ; ils perdent des branches qui peuvent vous frapper* ».

Exploitation minière

L'exploration et la prospection de minéraux causent des dommages à la flore et à la faune et perturbent les processus des écosystèmes (Turner, 2012). L'exploitation minière légale et illégale²⁹ existe dans la zone tampon du PNL, cette dernière sous forme d'exploitation minière artisanale. Selon le Directeur des programmes du WWF pour le PNL, le Gouvernement camerounais encourage activement l'exploitation minière légale dans la région. Jusqu'à présent, trois permis d'exploration³⁰ ont été délivrés à Mongokele Mining, la seule société minière officielle opérant dans la périphérie du Parc (I21). Au départ, Mongokele Mining a

²⁹ « Illégal » signifie le fait de ne pas disposer d'un permis officiel pour extraire des ressources dans une zone de concession spécifique conformément au Code minier camerounais et à la Loi forestière

³⁰ Totalisant une superficie de 1.200 km²

attiré environ 200 personnes sur les sites miniers autour du PNL, mais seulement une trentaine d'entre elles sont encore employées actuellement (I37).

Mongokele Mining avait l'habitude d'opérer à proximité du Parc, étendant ses activités jusqu'aux limites de celui et construisant des routes qui atteignaient presque ses limites. Mais à la suite de plaintes d'une entreprise forestière travaillant dans la même concession, le Ministère lui a ordonné de se retirer à une distance de 15 km du PNL (I21, I25, I37). Il s'agit là d'un exemple de problèmes liés au chevauchement des concessions, démontrant l'incohérence des politiques de concession et un manque de coordination entre les autorités respectives au niveau national (Chupezi et al., 2009). On estime qu'il y a actuellement environ 300 mineurs artisanaux illégaux travaillant dans les sites miniers abandonnés près de la limite du Parc (I37). L'emplacement exact du site minier abandonné demeure inconnu de l'équipe de recherche.

Tout en offrant une source de revenus, l'exploitation minière artisanale a des effets néfastes sur les habitats. Les mineurs artisanaux illégaux utilisent la technique de la mine à ciel ouvert, qui nécessite la déforestation et l'exposition de gisements de gravier potentiellement miniers (voir Image 11). Les fosses à ciel ouvert constituent souvent des pièges pour les animaux (I20, Chupezi et al., 2009). La Direction du Parc n'a toutefois pas de stratégie spécifique en place pour lutter contre les menaces que l'exploitation minière fait peser sur la biodiversité. Les mesures sont plutôt isolées, par exemple perturber le travail des mineurs illégaux par des patrouilles (P80, I16).



Image 11: Un site d'exploitation minière artisanale illégale

Photo: Julia Maria Bayer

En général, l'exploitation minière va souvent de paire avec la chasse, car les mineurs travaillent souvent dans les forêts et se nourrissent de viande de brousse (Turner, 2012). Ceci a été confirmé par plusieurs personnes interrogées; les mineurs artisanaux illégaux interrogés à Mbongoli³¹ ont déclaré que le village entier est engagé dans la chasse à la viande de brousse (P80, l6, l12, l37).

De tout ce qui précède, il ressort que les opérations minières constituent directement et indirectement une menace pour la biodiversité. L'ampleur de cette menace reste à déterminer. Chupezi et al. n'ont déterminé aucun impact environnemental significatif il y a dix ans, mais ont souligné qu'à l'avenir, une combinaison de l'exploitation minière commerciale et artisanale (qui existe aujourd'hui) pourrait entraîner des effets négatifs sur la biodiversité (Chupezi et al., 2009). En outre, le lien entre le braconnage et l'exploitation minière n'a pas été analysé par Chupezi et al. et devrait être abordé dans une analyse future.

Les activités minières à proximité du Parc contrecarrent les idées de l'UNESCO et peuvent mettre en péril le statut de patrimoine mondial du paysage du TNS, ce qui pourrait entraîner une perte du soutien des bailleurs de fonds (E13, l21). Il est clair que les politiques camerounaises ne sont pas rationalisées: d'une part, le Cameroun investit dans la protection du PNL et de sa zone tampon en tant que point chaud de biodiversité. D'autre part, des permis d'exploitation minière sont accordés pour la même zone (l21). L'équipe de recherche n'a pas pu vérifier si l'UNESCO est au courant des activités minières dans la zone tampon du PNL. Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé d'engager un dialogue avec l'UNESCO et les décideurs camerounais au niveau national pour s'assurer que les politiques minières ne contrecarrent pas les efforts de conservation et les normes de l'UNESCO concernant le PNL.

5.1.6 Collaboration au sein du « Trinational de la Sangha »

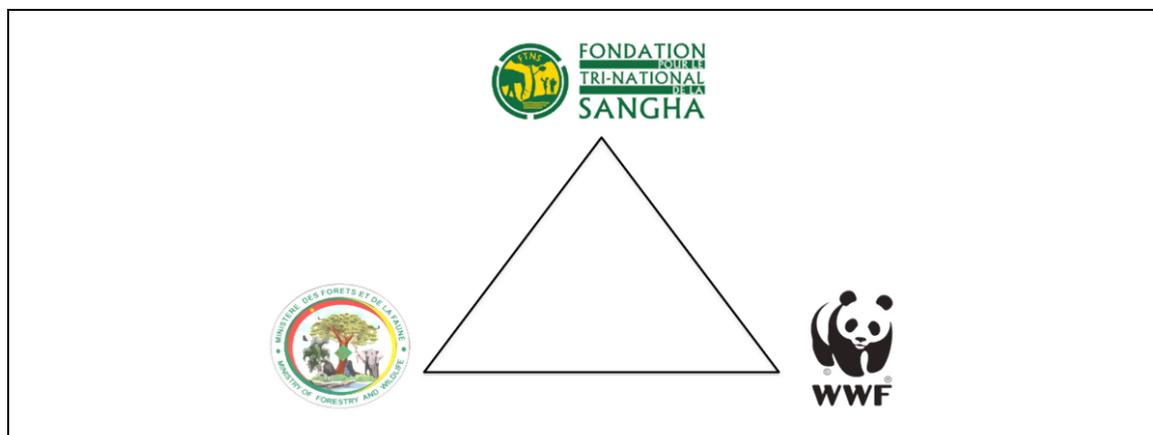
Une coopération transfrontalière entre les trois parcs du TNS est prévue dans l'Accord de coopération TNS de 2000. En ce qui concerne les objectifs fixés dans cet accord, la collaboration entre les parcs en matière de recherche, d'écotourisme et de lutte contre le braconnage semble insuffisante. Les tentatives visant à établir une coopération plus étroite auraient échoué (l27). Malgré l'existence de trois

³¹ Ce nouveau campement est situé juste à côté du bureau de Mongokele Mining. Environ 130 personnes, principalement des mineurs (illégaux et formels), y vivent actuellement (P68)

comités, CTPE³², CTS³³ et CTSA³⁴, qui se réunissent régulièrement pour planifier et évaluer les activités dans le paysage du TNS, il n'y a que peu de flux d'information (I32; I33; P67). Le chef de l'Unité de recherche du PNL, par exemple, ne sait pas qui est son homologue congolais actuel et vice versa. Le PNNN publie un bulletin d'informations mensuel pour informer ses bailleurs de fonds et les parties intéressées des postes nouvellement pourvus, du nombre de touristes, etc., mais il n'y a plus d'échange d'informations régulier. Chaque parc du TNS suit son propre plan de travail et les stratégies ne sont pas partagées (I38, I30).

5.1.7 Conflits de gestion : Le triangle de gestion

En observant les acteurs de la gestion du PNL, il y a des signes évidents d'un conflit au sein de la Direction du Parc. Ce conflit a des dimensions locales, évidentes comme la collaboration perturbée entre le MINFOF et le WWF Cameroun dans la gestion du Parc, et des dimensions nationales lorsque l'on considère le rôle de la FTNS comme partenaire financier. Par la suite, ces dimensions seront explorées avant de discuter de l'idée d'une nouvelle agence nationale pour la gestion des aires protégées (appelée « super-structure » ou « agence nationale » par les parties prenantes) comme solution possible pour aller de l'avant.



³² CTPE: Comité Tri-national de Planification et d'Exécution. Réunit les responsables de la gestion du Parc (conservateurs, employés d'ONG (WWF et WCS). Les réunions ont lieu deux fois par an et consistent à planifier les patrouilles, le BLAB, les circuits éco-touristiques et la recherche (I21, I23, MINFOF, 2014)

³³ CTS: Comité Tri-national de Suivi. Réunit les préfets des régions. Les réunions ont lieu une fois par an (I21, I23, MINFOF, 2014)

³⁴ CTSA: Comité Tri-national de Supervision et d'Arbitrage. Réunit les ministères des trois pays. Les réunions ont lieu tous les 2 ans (I21, I23, MINFOF, 2014)

Figure 8: Le triangle de gestion

Source: notre illustration

MINFOF et WWF Cameroun : Déséquilibres de pouvoir dans la gestion du Parc

Interrogé sur les relations de travail entre le MINFOF et le WWF dans la gestion du Parc, le personnel des deux parties a assuré l'équipe de recherche que la collaboration fonctionnait bien. Les questions litigieuses ont été décrites comme des « malentendus » (I19; I39). Néanmoins, des entretiens et des enquêtes plus approfondies lors du séjour de l'équipe de recherche à Mambélé ont révélé qu'il existe en fait un conflit latent fort entre le MINFOF et le WWF.

D'une part, le Conservateur du PNL a souligné la souveraineté et l'autorité de l'Etat camerounais (I39). D'autre part, les représentants du WWF à Yaoundé ont déploré l'absence de l'Etat dans la région autour du PNL. On s'attend à ce que le WWF assume des responsabilités qui dépassent son mandat et son domaine d'expertise en tant qu'ONG de conservation. Le Directeur national du WWF a affirmé qu'on attendait d'eux qu'ils « agissent en tant que gouvernement » dans les environs de Lobéké, c'est-à-dire qu'ils fournissent des soins de santé et une éducation, construisent des infrastructures de base et favorisent le développement socio-économique (EI12). Les employés du WWF à la Direction du Parc ont souligné que le rôle du WWF était celui d'un conseiller technique avec un pouvoir décisionnel limité (I17; I19; I21).

Ces dynamiques ont créé des déséquilibres de pouvoir dans les relations entre le MINFOF et le WWF. Le MINFOF en tant que mandataire de l'Etat camerounais a l'autorité dans la prise de décision, mais le WWF contrôle le financement et l'équipement: en termes de mise en œuvre des projets ou de réalisation des activités de terrain, aucune partie ne peut agir sans l'autre. En d'autres termes, le MINFOF a théoriquement plus de pouvoir, mais le pouvoir *de facto* revient surtout au WWF. Les deux parties sont frustrées l'une envers l'autre, mais sont forcées de coexister dans une relation de dépendance mutuelle. Elles exploitent les ressources à leur disposition (autorité du MINFOF, finances du WWF) pour créer un effet de levier sur l'autre partie. Les représentants du MINFOF pensent que le WWF outrepassé ses limites et, à leur tour, affirment leur pouvoir en limitant le champ d'action du WWF. A l'inverse, le WWF reproche au MINFOF d'avoir rendu la gestion du Parc inefficace et se sent injustement blâmé pour les insuffisances de l'Etat camerounais telles que décrites ci-dessus. Ces déséquilibres de pouvoir se sont

transformés en un conflit latent qui ne permet pas une gestion efficace et axée sur les résultats du PNL.

FTNS: Du bailleur de fonds au partenaire opérationnel

Le rôle flou de la FTNS dans le triangle de gestion avec le MINFOF et le WWF s'est avéré source de confusion et peut même exacerber le conflit entre les deux acteurs. Initialement conçu comme un mécanisme de financement et de surveillance durable, la FTNS se lance de plus en plus dans des activités de gestion. Les représentants de la FTNS ont mentionné que pour eux, la mauvaise gestion est le principal problème du PNL et la cause majeure de la plupart des problèmes et des conflits autour du Parc national. Ils se sont plaints que ni le MINFOF, ni le WWF ne se sont conformés aux procédures de la FTNS, que les rapports n'ont pas été présentés en temps voulu et que les contrats des fournisseurs ont été traités incorrectement (E19). La FTNS est frustrée par les mauvais résultats de l'équipe dirigeante du PNL (en particulier lorsqu'on compare ces résultats avec ceux d'autres parcs du TNS).

La FTNS a utilisé l'inefficacité du partenariat MINFOF-WWF pour légitimer son implication plus forte et plus active dans la gestion du PNL. Outre la mise en œuvre de ses propres projets (comme le Carbon Project), la FTNS engage fréquemment des consultants qui sont chargés de travailler sur des sujets spécifiques (par exemple la construction d'infrastructures) ou de renforcer les capacités insuffisantes de la Direction du Parc. Le Directeur Exécutif de la FTNS a commenté cette évolution: « Si nous ne le faisons pas, personne ne le fera » (E113).

Le MINFOF et le WWF sont tous deux conscients de ce changement dans les rôles de la FTNS, et le responsable des programmes du WWF et le Conservateur ont mentionné que la FTNS jouait un rôle plus actif dans le PNL et sa gestion. Alors que le premier n'a pas semblé s'opposer à cette participation, le second a exprimé sa désapprobation: « La FTNS devrait s'abstenir d'exécuter des projets dans la région » (I39). Le Conservateur semblait se sentir de plus en plus exclu des activités opérationnelles et mis à l'écart du processus décisionnel. Au cours d'un entretien, il a mentionné plusieurs exemples sur la FTNS (parfois en collaboration avec le WWF) qui ont pris des décisions sans le consulter, par exemple l'annulation du contrat d'agrandissement du camp d'hébergement touristique Kombo ou l'administration d'un projet d'ONG sans impliquer la Direction du Parc. Le Conservateur est manifestement frustré et estime que son expertise n'est pas appréciée: « Les gens de Yaoundé ont fait des erreurs » (I39). La décision de la FTNS de prendre les choses en main et de ne coopérer plus étroitement qu'avec le WWF en raison de la prétendue inefficacité du MINFOF renforce ainsi son sentiment de perte de pouvoir

au profit des organisations partenaires. Essentiellement, l'acteur le plus puissant de par sa conception (le MINFOF en tant que représentant de l'État) devient l'acteur le moins puissant dans la pratique. Cela crée des tensions entre les parties en charge de la gestion du Parc.

Vers une nouvelle super-structure?

De toute évidence, les difficultés de la structure de gestion actuelle dépassent le niveau opérationnel. Les protocoles d'accord entre la FTNS, le MINFOF et le WWF constituent un système complexe de flux financiers avec des responsabilités et des mandats peu clairs pour chacune des parties. L'équipe de recherche a été informée qu'il est actuellement prévu d'optimiser ces dispositions par la création d'une nouvelle « super-structure » (I39). Ces plans ne sont pas élaborés en réponse directe aux problèmes de gestion du PNL, mais ils ont été mentionnés comme une solution possible au conflit actuel.

L'idée d'une telle super-structure fait référence à une agence nationale pour la gestion des aires protégées. Cette agence ne dépendra pas du MINFOF et sera dotée d'experts dans différents domaines liés à la conservation (conservation, développement socio-économique, tourisme, etc.). Elle collaborerait directement avec les parties prenantes internationales, nationales et locales. En termes de structure organisationnelle, chaque parc national serait dirigé par un *chef de service*, qui rendrait compte directement à l'agence de Yaoundé. Les flux financiers en provenance des pays donateurs et d'autres acteurs seraient acheminés directement à l'agence (I39).

La mise en place d'une super-structure est susceptible de présenter plusieurs avantages. Premièrement, elle pourrait permettre une meilleure coopération et coordination entre les différents groupes d'intérêt. L'inclusion d'experts de différents domaines permettrait d'élargir la perspective sur la gestion des aires protégées. Des aspects tels que les questions sociales, le tourisme ou le développement économique seraient davantage mis en avant aux côtés de la conservation. Deuxièmement, le mandat de la FTNS serait plus clair. Comme le personnel national l'a dit à l'équipe de recherche, travailler avec une nouvelle super-structure permettrait à la FTNS de prendre du recul par rapport à la gestion et de se limiter au financement de l'agence, puisqu'il attend de la nouvelle agence qu'elle regroupe plus de compétences et de capacités que ce dont dépend la gestion actuelle du Parc. Troisièmement, la structure organisationnelle de la nouvelle agence pourrait permettre une communication meilleure et plus transparente entre les parties prenantes. Actuellement, la FTNS et d'autres acteurs se plaignent que l'équipe dirigeante du Parc est souvent indisponible. Le Conservateur, qui est

souvent difficile à joindre, est le premier point de contact pour la FTNS. Le MINFOF Yaoundé n'a pas de responsable en charge du PNL, suffisamment informé et mandaté pour prendre des décisions. Avec un nouvel organisme, la prise de décisions et la planification pourraient de plus en plus se faire à l'échelle nationale.

En dépit de ces améliorations potentielles, la création d'une super-structure est également liée à des inconvénients. La délégation d'un plus grand nombre de responsabilités à l'Etat dans la gestion du PNL et des aires protégées au Cameroun en général pourrait être louable dans une perspective de bonne gouvernance. Dans la pratique, cependant, les expériences avec le MINFOF dans le dispositif actuel soulèvent des doutes quant à l'efficacité des institutions gouvernementales, soutenant les arguments en faveur de l'attribution d'un pouvoir accru aux acteurs non étatiques tels que les ONG ou les entreprises privées. En outre, la coordination entre la super-structure et les autres ministères concernés pourrait compliquer les procédures bureaucratiques au lieu de les simplifier. De plus, le processus de création d'une nouvelle agence nécessiterait des ressources importantes et des années de débat politique (tous les ministères concernés perdraient leur pouvoir au profit de la nouvelle agence). Enfin, l'un des avantages possibles, une prise de décision accrue au niveau national, pourrait facilement se transformer en désavantage de la super-structure: plus le pouvoir est délégué à une agence hors Siège, plus les technocrates de Yaoundé risquent de perdre contact avec les conditions et réalités locales du PNL.

5.2 Participation

Question de recherche

Comment la population locale participe-t-elle actuellement à la gestion du PNL et quels sont les problèmes et contraintes existants?

Le présent chapitre examine la mise en œuvre sur le terrain des mécanismes participatifs promus par le plan de gestion du PNL et la Loi forestière du Cameroun.

Tout d'abord, il examine les principales raisons de la participation locale à la conservation et analyse les cadres et le discours juridiques sous-tendant le PNL. Deuxièmement, il passe brièvement en revue le processus de consultation sur la création du PNL et examine l'intégration des droits coutumiers dans les processus de zonage et d'affectation des terres. Bien que les deux soient une exigence officielle, il est évident que la population locale n'a pas été suffisamment consultée

au sujet de la création du Parc et qu'elle n'a pas participé à l'aménagement du territoire y relatif.

Bien que ces mécanismes soient officiellement promus pour des raisons instrumentales et normatives, la recherche indique que la majorité d'entre eux ne sont pas fonctionnels ou ne le sont que partiellement: la population locale n'est pas suffisamment impliquée dans la gestion du Parc et ne bénéficie pas de sa zone communautaire. La délégation de pouvoir aux communautés locales par le biais de la gestion communautaire des ressources s'avère largement non effective, inefficace et inéquitable. Cela est dû principalement à la faiblesse des capacités, au manque de transparence et de contrôle, à l'accaparement des ressources par les élites, à la stratification sociale au sein des « communautés » et à la négligence des besoins locaux. En conséquence, la population locale a peu d'opportunités et de possibilités de contrôler et d'influencer la gouvernance du PNL et de sa zone tampon.

Enfin, le chapitre donne un aperçu des parties prenantes susceptibles de favoriser la participation.

5.2.1 Pourquoi une participation?

Le discours sur la gestion participative des aires protégées s'appuie largement sur deux logiques différentes, qui mettent l'accent sur des objectifs instrumentaux ou normatifs.

Selon la théorie de la gouvernance des ressources communes (Common Pool Resource Governance - CPRG), la participation des parties prenantes locales est essentielle à la mise en œuvre des règles, réduit les conflits et diminue les coûts de surveillance et de mise en application de la loi (Ostrom, 1990). En effet, il est prouvé que l'intégration des utilisateurs locaux des ressources dans l'élaboration des règles et la surveillance est liée de manière significative et positive à la biodiversité et au couvert forestier (Hayes et Ostrom, 2005). La « participation » au CPRG s'entend comme un concept à plusieurs niveaux comprenant la consultation et l'information, l'intégration dans les processus d'élaboration des règles et de prise de décisions, le partage des revenus et la prise en compte des institutions locales (y compris la prise en compte des droits d'usage coutumier).

Les demandes de participation active sont également fondées sur une logique normative soulignant que la participation a soutenu l'évolution et l'approfondissement des valeurs démocratiques. Cette perspective implique des obligations et des responsabilités en matière de citoyenneté (Baker et Chapin, 2018:1) et est liée aux approches de la participation fondées sur les droits humains.

Les droits à la participation sont soutenus par plusieurs instruments juridiques internationaux, notamment les conventions relatives aux Droits de l'Homme, qui comprennent le droit de réunion pacifique, la liberté d'expression, la liberté d'information et la participation directe ou indirecte aux affaires publiques. En outre, les conventions sur les droits collectifs et les droits des minorités encouragent la participation pleine et effective, par exemple, des populations autochtones (exemple, DNUDPA 2007, voir Infobox 10).

Infobox 10: Quelques articles de la DNUDPA

Article 18:

Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles.

Article 20:

1. Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de développer leurs systèmes ou institutions politiques, économiques et sociaux, de disposer en toute sécurité de leurs propres moyens de subsistance et de développement et de se livrer librement à toutes leurs activités économiques, traditionnelles et autres.

2. Les peuples autochtones privés de leurs moyens de subsistance et de développement ont droit à une indemnisation juste et équitable.

Article 26:

2. Les peuples autochtones ont le droit de posséder, d'utiliser, de mettre en valeur et de contrôler les terres, territoires et ressources qu'ils possèdent parce qu'ils leur appartiennent ou qu'ils les occupent ou les utilisent traditionnellement, ainsi que ceux qu'ils ont acquis.

3. Les États accordent reconnaissance et protection juridiques à ces terres, territoires et ressources. Cette reconnaissance se fait en respectant dûment les coutumes, traditions et régimes fonciers des peuples autochtones concernés.

Article 28:

1. Les peuples autochtones ont le droit d'obtenir réparation, par des moyens pouvant inclure la restitution ou, lorsque cela est impossible, une compensation juste et équitable pour les terres, les territoires et les ressources qu'ils possèdent ou ont traditionnellement occupés ou utilisés, et qui ont été confisqués, pris, occupés, utilisés ou endommagés sans leur consentement libre, préalable et éclairé.

Source: UN 2007

Discours sur la participation au PNL

La participation des parties prenantes locales au PNL est requise par les engagements du Cameroun, de l'UNESCO, du WWF et des bailleurs de fonds en faveur des Droits internationaux de l'Homme, y compris les engagements en faveur des droits collectifs des peuples autochtones (voir Infobox 1 et Infobox 3). L'UNESCO³⁵, et le WWF³⁶ reconnaissent tous deux les droits des populations locales et autochtones et soulignent l'impératif d'inclure la population locale dans la gestion du PNL et de sa zone tampon. Par ailleurs, le Cameroun, en tant que membre de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et signataire du Plan de convergence 2005, s'est engagé à associer sa population rurale à la planification et à la gestion durable de ses forêts (MINFOF, 2014:7).

Le plan de gestion actuel du PNL met l'accent sur les motivations instrumentales et normatives de la participation locale, et a pour objectif déclaré de « renforcer le système de protection participative du Parc et de sa zone environnante, dans un contexte de gestion intégrée des zones, afin de maintenir sa biodiversité, ses habitats naturels et de contribuer au développement local [...] » (MINFOF, 2014:i). 'L'éco-développement et la gestion participative' représentent l'un des cinq piliers sur lesquels le plan se concentre et 24 % des dépenses prévues (le troisième après les infrastructures/l'administration et la protection) lui sont réservés (ibidem). Soulignant l'importance accordée à la participation, la direction (WWF) emploie un membre du personnel et deux volontaires qui se concentrent sur la participation des communautés locales.

La participation de la population locale est également souhaitée dans la zone tampon du PNL. Au cours des entretiens et des discussions de groupe, les participants ont régulièrement exigé une implication plus active dans la gestion de « leur » forêt en se référant à des justifications normatives et instrumentales et ont

³⁵ L'UNESCO, dans sa décision de déclarer le TNS comme site du patrimoine mondial, demande aux États membres « d'accroître davantage la participation et la représentation des communautés locales et autochtones dans la conservation et la gestion futures du paysage du TNS en reconnaissance de la richesse du patrimoine culturel de la région, de la légitimité de leurs droits à maintenir l'utilisation traditionnelle des ressources et de leurs riches connaissances locales, notamment en offrant des mécanismes efficaces et améliorés de consultation et de collaboration » (UNESCO 2012)

³⁶ Dans une déclaration sur « Les peuples autochtones et la conservation », le WWF reconnaît « que les peuples autochtones ont le droit de déterminer des priorités et des stratégies pour le développement ou l'utilisation de leurs terres, territoires et autres ressources » et « soutient les droits des peuples autochtones à améliorer la qualité de leur vie et à bénéficier directement et équitablement de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles sur leur territoire » (WWF, 2008:3). Même si le WWF n'emploie pas directement le terme « participation », les deux aspects ne sont pas réalisables sans elle.

déclaré que: (1) ils sont les premiers habitants de la forêt, (2) leur mode de vie traditionnel garantit la pérennité de l'écosystème, (3) leurs droits d'usage coutumier (autochtones ou indigènes) doivent être respectés, et (4) ils ont le droit de participer aux processus locaux de décision, car ils sont citoyens du Cameroun contrairement aux animaux qui « ne vont jamais voter » (C8).

5.2.2 Processus d'information et de consultation

Le Parc et la délimitation de sa zone tampon constituent une réalité manifeste certes, mais il est évident que la population locale n'a pas été correctement informée de leur création et n'a pas participé à l'aménagement du territoire.

Bien que la majorité de la population semble avoir été informée de la mise en place du PNL en 2001 (I15, I29; Njounan Tegomo et al., 2001:48), les entretiens menés par l'équipe de recherche révèlent toutefois que les femmes et les villages éloignés n'ont pas été consultés (F6, F10, F15, C6, C7, C8, F10, F15, EI7). En outre, il est probable que le processus de consultation de la population locale dans la zone tampon du PNL n'a pas été mené d'une manière appropriée. Suite à une étude de Neubauer, le plan de gestion du LNP a été élaboré sans tenir compte des communautés locales baka (2014:204). Les ONG locales comme le CEFAID ont mis en doute le bon fonctionnement du CLIP au-delà des campagnes de sensibilisation, soulignant le fait qu'il n'y avait pas de consentement total et aucune possibilité de refuser l'installation du Parc (CEFAID, 2012; EI2).

C'est une expérience commune aux communautés locales partout ailleurs au Cameroun (et aux peuples autochtones du monde entier)³⁷. Une étude de cas sur Boumba Bek, le Parc national créé quatre ans plus tard à côté du PNL, cite un Baka: « *Nous ne savions rien à son sujet, mais nous avons appris que le Gouvernement avait fixé des limites. Nous n'étions pas d'accord avec cela parce que dès le début, ils ne nous avaient rien dit et qu'en fixant ces limites, ils ne nous ont pas informés, comme ils auraient dû le faire* ».

Le responsable du CEFAID critique également les méthodologies de consultation utilisées par le WWF pour informer de l'inscription du Trinational de la Sangha sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012 (EI2). Selon un

³⁷ Une étude détaillée sur les CLIP des peuples autochtones dans le monde par le Forest Peoples Programme a noté que « l'écart entre ce qui est de plus en plus accepté comme une exigence du droit international et la pratique réelle est encore très large » (Colchester et Ferrari, 2007:2), et conclut que « le déni des droits fonciers, les décisions forcées, la manipulation des dirigeants autochtones, la corruption et la falsification des documents » (Ibid., 20) posent de graves difficultés qui font que le CLIP est mal utilisé pour mener de véritables consultations

rapport de l'ONG, « le processus de consultation n'a pas permis aux communautés d'obtenir suffisamment d'informations pour donner leur avis sur la proposition d'inscription de leur paysage forestier comme site du patrimoine mondial. Non seulement le processus n'a pas facilité leur compréhension des impacts d'un concept qui leur était complètement nouveau, mais il ne leur a pas donné le temps de digérer l'information sur le but de la consultation » (CEFAID, 2012:2). En outre, seul un petit nombre de communautés a été consulté (ibidem).

5.2.3 Intégration des droits coutumiers dans le zone forestière

La Loi forestière camerounaise (Loi N°94/01)³⁸ adoptée en 1994 divise le domaine forestier camerounais en domaines « permanent » et « non permanent » (voir 1.1.3) La loi garantit les droits d'usage coutumier des communautés locales d'exploiter les produits de la forêt, de la faune et de la pêche dans le domaine permanent tant que les espèces protégées ne sont pas affectées et que l'exploitation est non commerciale. La loi a été considérée comme innovante, car elle a « rétabli certains des droits que la domination coloniale et postcoloniale avait enlevés aux populations forestières » (Topa et al., 2009:99). Dans la pratique, cependant, la Loi forestière ainsi que le processus de zonage et de publication dans le Journal Officiel du Cameroun font l'objet d'une controverse.

Premièrement, la participation des Baka au processus de zonage est jugée insatisfaisante. Malgré les efforts pour inclure les Baka, « [i]l a été difficile pour l'opération de zonage de prendre en compte les spécificités des Baka qui comprennent à peine le français, fréquentent rarement les lieux publics et sont moins enclins à exprimer franchement leurs points de vue en présence de leurs frères bantous » (Njounan Tegemo et al., 2012: 50).

Deuxièmement, le zonage a largement ignoré « la conception de la forêt par les Baka comme entité continue et leur utilisation flexible des terres et des ressources », car il ne s'appuyait que sur des indicateurs clairs de l'occupation humaine tels que les villages, les champs agricoles et les friches (ibidem: 48f)³⁹. En conséquence, le zonage forestier a attribué « une superficie importante » de terres communautaires autochtones à un domaine forestier permanent (voir Carte 9) qui est principalement attribué à des concessions privées (Topa et al., 2009: 99).

³⁸ Loi sur les forêts, la faune et la pêche, République du Cameroun, 20 janvier 1994

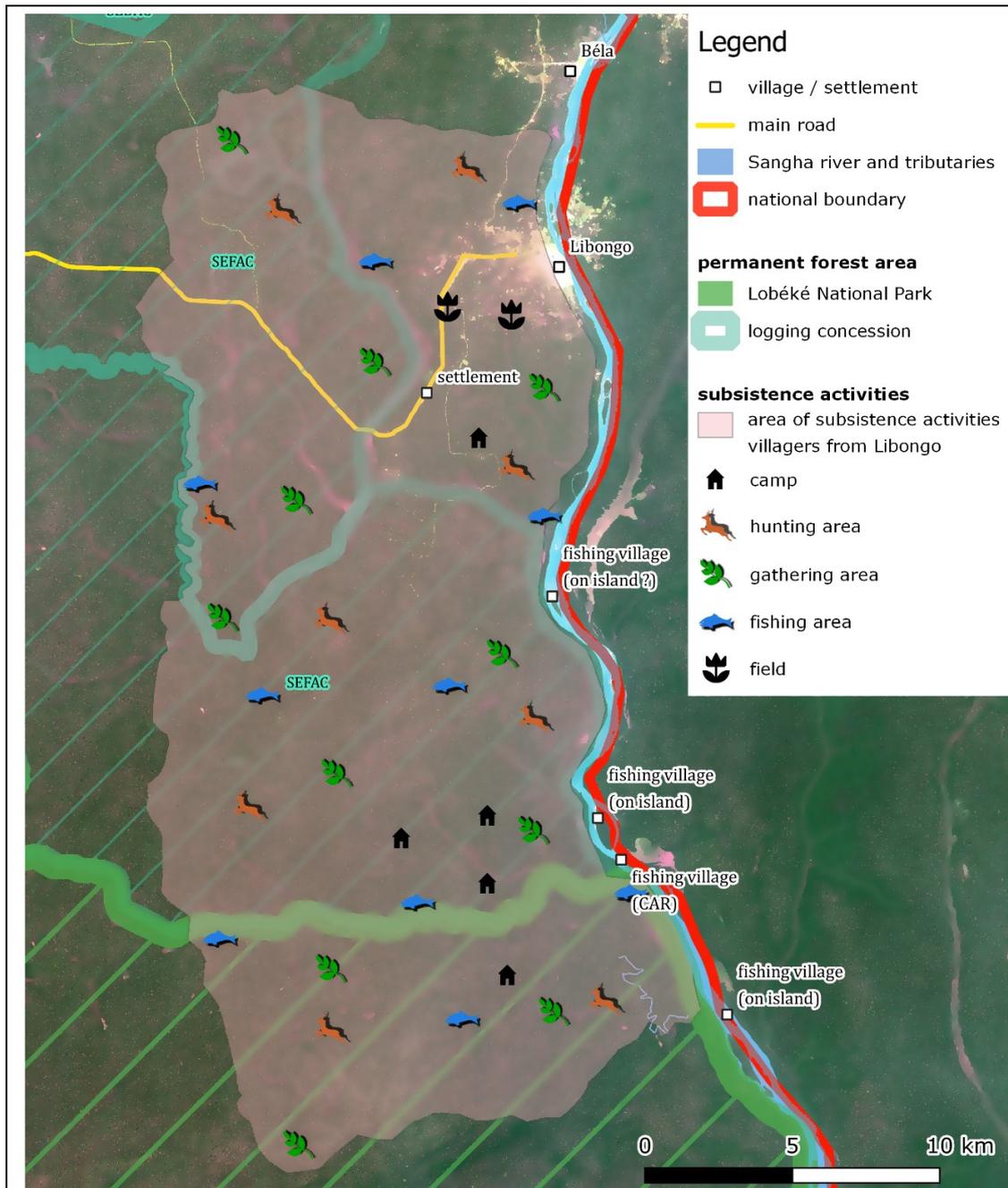
³⁹ Cette lacune soulève des questions sur la faisabilité du zonage dans « une région comme le Sud-est du Cameroun, où les gens vivent dans la forêt qui est un continuum composé de terres agricoles, de champs de sites de chasse, de pêche et de cueillette reliés par un réseau de sentiers » (Njounan Tegemo et al., 2012:49).

Cependant, « le cadre réglementaire actuel pour ces zones ne précise pas suffisamment les droits de chasse, de cueillette et de pêche des populations locales » (ibidem). En l'absence de termes clairs pour l'exercice de ces droits, « l'interprétation diffère d'un acteur forestier à l'autre » (Forest Legality Initiative, 2013).

Par exemple, les concessionnaires de l'UFA autour du PNL semblent négliger l'usage coutumier et les droits d'accès. Une cartographie participative réalisée avec l'appui du CEFAID et de la GTZ au début des années 2000 montre que de nombreuses zones à l'intérieur des UFA (voir Carte 8 et Carte 9) étaient utilisées par la population locale et contenaient des champs et même des villages. Pourtant, aucun plan de gestion de ces zones dans l'Atlas forestier camerounais (MINFOF et WRI 2019) ne contient de zone agricole (voir Infobox 1). Le plan de gestion de l'UFA 10-063 stipule que « la présence de cultures le long de la route Kika-Nguilili et de certaines plantations de cacao à Ngombi ne permet pas la délimitation d'une zone spécifique » (SIBA, 2003:31). Les récits locaux confirment les difficultés d'exercice des droits d'usage coutumier dans la zone tampon du PNL (voir Chapitre 5.3.5).

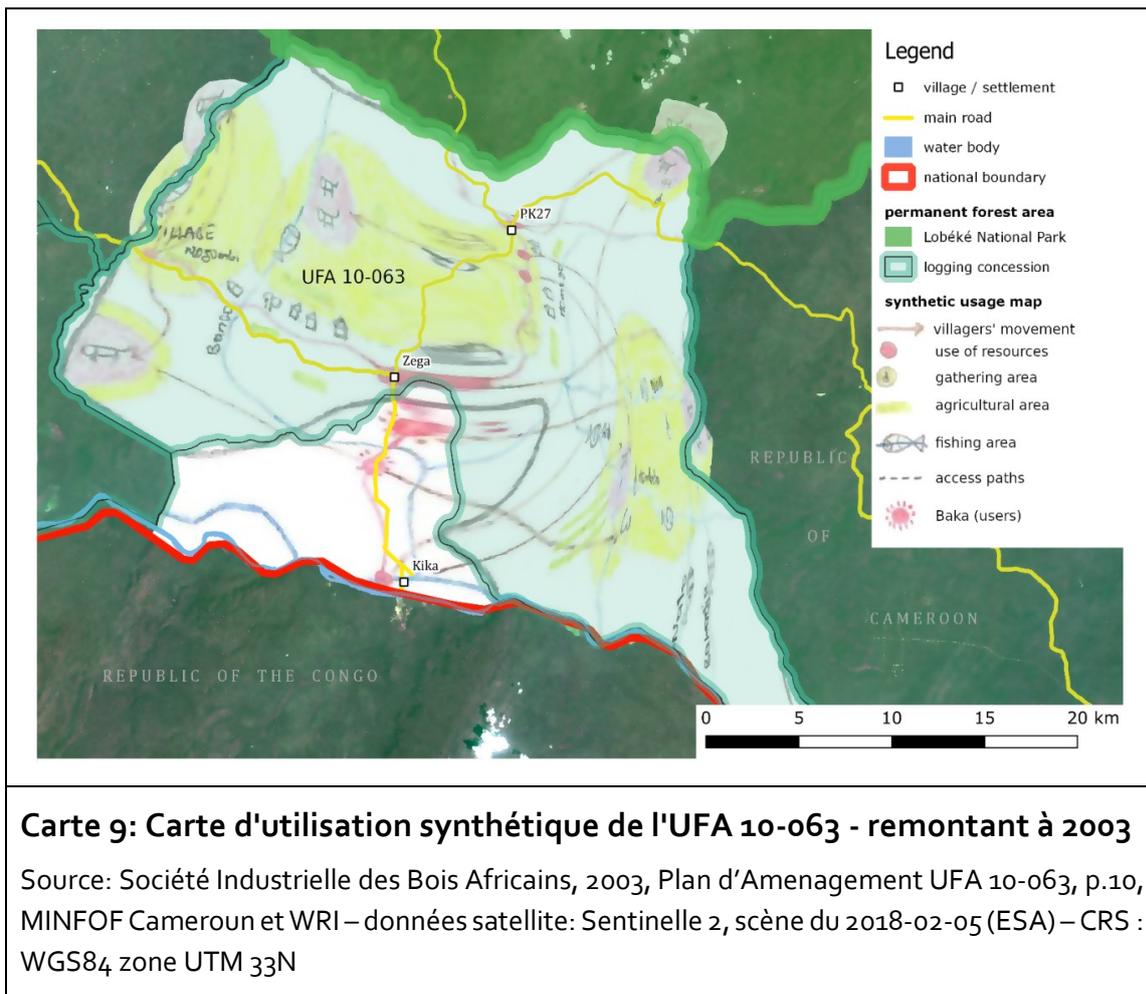
Infobox 11: Plans de gestion de l'UFA

Chaque UFA doit élaborer un inventaire, un calendrier et un plan de gestion quinquennal au cours des trois premières années d'exploitation. Dans une large mesure, les plans de gestion portent sur des questions de conservation, telles que la définition de quotas différents pour chaque espèce d'arbres, etc. Ils comportent également une description des conditions sociales et économiques des villages environnants et comprennent une division de l'UFA en trois zones: une zone où l'exploitation forestière conventionnelle peut avoir lieu (zone de production de bois), une zone où l'exploitation forestière est interdite ou restreinte (zones de conservation, par exemple une zone de 5 km le long de la frontière du Parc national, ou autour d'une grotte abritant certaines espèces de chauves-souris dans une UFA au sud du Parc); et une troisième « zone agroforestière », où l'exploitation forestière est interdite, car elle a été utilisée par la population locale pour l'agriculture avant la création de l'UFA (zones agroforestières).



Carte 8: Subsistence activities of villagers from Libongo - participatory mapping

Source: Centre pour l'Education, la Formation et l'Appui aux Initiatives de Développement au Cameroun (CEFAID), MINFOF Cameroun et WRI, nos données – données satellite: Sentinelle 2, scène du 2018-02-05 (ESA) – CRS: WGS84 zone UTM 33N



5.2.4 Aperçu des éléments participatifs

Le plan de gestion du PNL et la loi camerounaise prévoient plusieurs éléments participatifs pour négocier et intégrer les positions, intérêts et besoins des différentes parties prenantes. Ces éléments s'adressent non seulement aux communautés locales, mais aussi aux acteurs économiques privés. Le Tableau 5 donne un aperçu de tous ces éléments participatifs (ceux qui sont explorés plus en détail sont en gras):

Tableau 5: Participation au Parc National de Lobéké et à la zone tampon		
Élément participatif	Groupe cible	Description
Peuple		
Droits d'usage traditionnel	Population locale	Législation nationale sur les droits d'usage traditionnel
Protocole d'accord (MoU)	Population Baka / ASBABUK	Consultation pour Baka utilisant la zone centrale (collectant des PFNL)
Zone communautaire (à l'intérieur du PNL)	Population locale, en particulier les Baka	PFNL et pêche dans une certaine partie du parc
Zone de chasse communautaire (ZICGC)	Population locale /COVAREF	Chasse de subsistance et revenus
Plans de gestion de la ZICGC	Population locale /COVAREF	Quotas durables, zones d'utilisation divisées, lutte contre le braconnage, auto-organisation
Territoires de Chasse Communautaire	Communautés	Aucune explication disponible
Système d'exploitation du palmier à raphia	Population locale	Contrôle de la durabilité
Forêts communautaires	Communautés	Utilisation indépendante des terres, revenus de l'exploitation forestière
Projets communautaires	Communautés	Revenus alternatifs, infrastructures de base
Groupes d'intérêt commun (GIC)	Population locale	Associations de promotion des activités économiques
Écotourisme et recherche	Population locale	Non précisé
Acteurs économiques privés		
« Convention de Lutte Anti-Braconnage »	Secteur privé	Obligations en matière de lutte contre le braconnage
«Cahiers de charge»	Sociétés de safari	Obligations en matière de lutte contre le braconnage
Plans de gestion/plans quinquennaux	Sociétés d'exploitation forestière	Exploitation forestière durable, lutte contre le braconnage, désignation de zones agroforestières, droits d'usage coutumier
Redevance forestière annuelle	Sociétés d'exploitation forestière, communautés	Répartition des redevances forestières annuelles entre l'Etat et les communautés
Convention de Mambélé	Compagnies de safari, population locale	Règlement des différends entre les sociétés de safari et la population locale
«Comité Paysan-Foret»	Sociétés d'exploitation forestière, population locale	Représentations des intérêts populaires auprès des sociétés d'exploitation forestière
Plateformes multipartites		
Différentes plates-formes	Acteurs publics, Secteur privé	Harmonisation des stratégies
Source: notre illustration basée sur MINFOF, 2014		

5.2.5 Mécanismes participatifs contrôlés par la Direction du Parc

Plusieurs mécanismes participatifs sont principalement contrôlés par la Direction du Parc et, en théorie, prévoient des espaces de dialogue et de gestion conjointe des ressources naturelles : plates-formes multipartites, possibilités d'emploi pour les populations locales, zone communautaire à l'intérieur du Parc et protocole d'accord récemment adopté entre les autorités du Parc du TNS et les groupes locaux Baka. Bien que les informations sur ces mécanismes et leur mise en œuvre soient rares et que peu d'informations aient pu être obtenues sur le terrain, le présent sous-chapitre vise à fournir une brève description et une évaluation de ces mécanismes.

Plate-formes multipartites

Le plan de gestion prévoit trois plates-formes administratives multipartites (MINFOF, 2014:149) : le Comité de gestion, qui réunit différents ministères pour harmoniser les actions, le Comité consultatif local, qui rassemble les représentants locaux du ministère (COVAREF et certains élus locaux y prennent part), et le Comité scientifique et technique, qui vise à apporter une expertise externe.⁴⁰

Malgré ces efforts louables pour accroître le dialogue et la collaboration entre les différentes parties prenantes, les plates-formes ne se réunissent que de façon irrégulière ou ne se sont jamais réunies. En outre, certaines parties prenantes sont exclues de ces plates-formes. Par exemple, si les deux premières plates-formes impliquent plusieurs ministères, le Ministère des Affaires Sociales (MINAS), qui représente les peuples autochtones et autres groupes vulnérables, n'en fait pas partie. Son inclusion pourrait renforcer la voix des peuples autochtones et leur fournir l'expertise nécessaire sur les projets qui s'y rapportent. En outre, aucune plate-forme ne donne aux chefs de village locaux l'occasion de se réunir et de rencontrer l'équipe dirigeante du Parc - même s'ils semblent très intéressés par le dialogue. Au cours de cette recherche, par exemple, des représentants des villages, des forêts communautaires, du COVAREF et d'autres ont été invités à Mambélé pour discuter des résultats de l'étude lors d'un atelier conjoint des parties prenantes. Aucune incitation financière ou économique à la participation n'a été fournie (à l'exception des frais de transport et d'hébergement), mais chaque personne invitée a fait de gros efforts pour participer, et la plupart l'ont fait activement. Le succès de la mise en œuvre de cet atelier témoigne de l'intérêt des

⁴⁰ L'équipe de recherche a également été informée de l'existence d'une plate-forme de concertation entre les maires locaux et le secteur privé, mais aucune information supplémentaire n'a pu être obtenue à ce sujet.

différentes parties prenantes pour le dialogue et prouve la faisabilité de l'organisation de telles réunions. Ce potentiel devrait être développé davantage (voir la recommandation n° 4.4 dans le Tableau 18 en Annexe 14 pour plus de détails).

Emploi par la Direction du Parc

Peu d'employés locaux s'occupent de l'entretien des installations du Parc et, de façon sporadique, les habitants locaux sont employés comme guides et porteurs pour les inventaires, l'éco-tourisme ou les patrouilles anti-braconnage. En dehors de ces possibilités d'emploi plutôt rares, la population locale ne participe pas aux activités de suivi, de surveillance ou de sensibilisation du Parc. Les plans de la Direction du Parc visant à accroître les possibilités d'emploi grâce à l'écotourisme n'ont pas été implémentés. En conséquence, la participation épistémique reste faible : une intégration engagée et durable de la main-d'œuvre et des connaissances locales et autochtones n'a pas été réalisée (Mwenge et Mukumo, 2015) (voir également les Chapitres 5.1.5 et Chapter 5.3.4).

Zone communautaire à l'intérieur du PNL

L'une des premières tentatives d'accroître la participation a été la création d'une zone communautaire organisée par les utilisateurs à l'intérieur du parc national (voir Carte 4), où les communautés environnantes sont autorisées à pêcher, récolter et cueillir des plantes tant qu'elles ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation (MINFOF, 2014:57).

Bien que louable en théorie, la zone communautaire n'a pas réussi à fournir des avantages notables aux communautés locales. La principale raison de son inefficacité est son inaccessibilité.

Tout d'abord, les villageois doivent demander l'autorisation d'accéder à la zone, et ils ne peuvent le faire qu'au siège du Parc, près de Mambélé. Beaucoup de villageois, cependant, vivent loin de Mambélé et manquent de moyens de transport. Il leur est difficile, voire impossible, de demander une autorisation. Deuxièmement, l'autorisation n'est valable que pour deux semaines, alors que certaines familles doivent passer plusieurs semaines dans la forêt. Troisièmement, l'autorisation ne peut être obtenue que moyennant une redevance de 5 000-10 000 XAF, différente pour les Baka et les Bantous (C4; F18; F18; F18). Cette redevance n'est pas prévue dans le plan de gestion et les villageois la jugent injuste et excessivement élevée (C3; F6). Quatrièmement, la zone communautaire est située à l'extrême ouest du Parc. Cependant, la cartographie participative (voir Carte 13 en Annexe 9) a montré que les établissements du Nord, du Sud et de l'Est du Parc dépendent également des ressources disponibles dans la zone communautaire.

L'emplacement actuel de la zone est trop éloigné d'eux et ils ne bénéficient pas de son existence. Cinquièmement, l'accès à la zone est refusé pendant une longue période pour des raisons de conservation (mars à septembre), tandis que certains produits forestiers non ligneux ne sont disponibles que pendant des périodes spécifiques de l'année (voir Tableau 13 en Annexe 12). De plus, la zone est censée être auto-organisée par ses utilisateurs (MINFOF, 2014:103), mais ce n'est pas le cas. Au total, ces points rendent la zone communautaire non fonctionnelle. Elle est donc rarement (officiellement) utilisée par les villageois (I14, C12, C2), et beaucoup de villageois interrogés ne savent même pas qu'il existe une zone communautaire dans le PNL (C8, C7, F14, F15).

Protocole d'Accord

L'équipe de recherche a eu l'occasion de participer à une réunion sur un Protocole d'Accord (« MoU ») entre les autorités du Parc TNS et les groupes locaux baka précisant les droits d'accès des populations locales aux aires protégées du TNS (M1). Après 13 ans de discussions, l'objectif était une fois de plus de rechercher un MoU que les deux parties étaient prêtes à signer. Les discussions ont été particulièrement éclairantes, car elles ont démontré la multitude d'intérêts et la complexité du débat. Du côté baka, par exemple, plusieurs intervenants ont souligné que l'accès illimité à « leur forêt », y compris le droit de chasser, avait une grande valeur culturelle, spirituelle et économique. Les autorités du Parc ont souligné les difficultés juridiques fondamentales pour autoriser la chasse à l'intérieur des aires protégées et ont exprimé leurs préoccupations quant à une augmentation potentielle des activités de braconnage (préoccupation partagée par certains représentants baka, I14).

D'autres points importants au cours des discussions illustrent la complexité du débat. Par exemple, les représentants du MINAS et du WWF ont souligné que chaque communauté locale avait besoin d'un protocole d'accord détaillé, comprenant des cartes des zones d'usage, pour protéger adéquatement les différents usages coutumiers. Le WWF a en outre souligné que des protocoles d'accord supplémentaires entre le secteur privé et les communautés locales étaient nécessaires. Le Conservateur du PNL a déclaré que les Bantous autochtones avaient également besoin d'accéder aux ressources forestières et qu'un protocole d'accord exclusivement réservé aux Baka risquait d'exacerber le conflit ethnique.

Malgré ces controverses, le MoU a finalement été signé en février 2019, « accordant [aux Baka] de plus grands droits d'accès et une gestion conjointe des parcs nationaux » (WWF, 2019). Malheureusement, au moment de la rédaction du présent rapport, le protocole d'accord écrit pour le PNL n'est pas accessible au

public et reste à savoir quels droits ont été accordés et comment ils seront appliqués. Le fondateur de l'ONG baka OKANI a souligné, que le dialogue verbal était extrêmement important pour les groupes baka locaux, notamment parce que la plupart d'entre eux seraient analphabètes (I1).

5.2.6 Mécanismes participatifs dans la gestion de la zone tampon

Plusieurs mécanismes participatifs prévus par le plan de gestion et la Loi forestière camerounaise visent à renforcer l'implication financière, économique et politique des acteurs locaux dans la gestion des ressources naturelles de la zone tampon du Parc. Il s'agit notamment de la redistribution des redevances forestières annuelles des sociétés d'exploitation forestière, d'une convention de collaboration entre les communautés locales et les entreprises privées (« Convention de Mambélé ») et de la gestion directe des ressources et revenus forestiers par les communautés locales à travers les zones de chasse communautaire, les forêts communautaires et les zones d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

Redistribution des redevances forestières annuelles

Selon la Loi forestière camerounaise, les revenus du secteur forestier (redevances forestières annuelles) doivent être répartis entre l'Etat et les communautés locales (voir Infobox 12).

Selon le peu d'informations disponibles sur place, les taxes des sociétés forestières sont payées à partir de leur siège de Douala pour le compte de l'Etat à Yaoundé. La part consacrée aux communautés locales est ensuite acheminée vers les communes de Lobéké (I6; I12; I22; I25). Un responsable de Gouvernance forestière du WWF Cameroun affirme que le mécanisme de partage des revenus est trop compliqué et ne fonctionne pas bien dans la pratique (P5). Cela pourrait expliquer pourquoi ni les responsables du Parc, ni les représentants des entreprises n'ont été en mesure d'expliquer comment cela fonctionne dans la pratique (I6; I12; I22; I25). Les réponses claires aux questions sur la répartition des revenus ont été évitées et l'équipe de recherche a été référée aux ministères à Yaoundé ou au siège des entreprises forestières à Douala (I6; I12; I25). Le mécanisme semble manquer non seulement de transparence, mais aussi de légitimité locale, comme l'illustrent les discussions lors d'une réunion communautaire: les participants ont qualifié le Comité des redevances forestières de « bureau fantôme » (C6).

Infobox 12: Le partage des revenus dans le secteur forestier camerounais

La circulaire n°001/C/MINFI stipule que les revenus forestiers annuels sont répartis équitablement entre l'Etat (50%) et les communautés bénéficiaires (50%). La part de la communauté est ensuite redistribuée entre l'administration fiscale (pour les frais administratifs), le FEICOM (Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale) et les communautés locales. Un quart de la part attribuée aux communautés locales (6,75 %) est alloué exclusivement aux projets de développement réalisés par les populations locales.

L'une des raisons de cette évaluation négative par des populations locales est donnée par une étude réalisée en 2015 sur les mécanismes de redistribution des revenus forestiers dans la Commune de Yokadouma : les communautés locales sont marginalisées par un « processus de transfert administratif long et complexe » qui est « entièrement opaque » (Assembe Mvondo et al, 2015: 16ff)⁴¹. En conséquence, les villageois n'ont « aucun accès à l'information sur les montants réels qui leur sont dus, les dates de décaissement ou l'utilisation future des revenus » (ibidem).

Convention de Mambélé

La Convention de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage (« Convention de Mambélé ») signée en 2007 par les communautés locales, les sociétés de safari et l'administration forestière est un autre mécanisme visant à accroître la participation économique locale par le partage des bénéfices. Elle définit une compréhension de base sur la gestion participative des ressources fauniques dans le Sud-est du Cameroun. Plus spécifiquement, elle tente de résoudre les conflits d'intérêts entre les sociétés de safari et d'exploitation forestière et la population locale sur l'exploitation de la faune (MINFOF 2015: 200; Yanggen, 2010: 57). La Convention comprend l'accord sur le financement conjoint des opérations de lutte contre le braconnage, le partage de la viande de brousse par

⁴¹ L'étude explique le fonctionnement du transfert des redevances forestières annuelles aux communautés locales en tant que telles: « Les services administratifs chargés de sa gestion (...) se trouvent au niveau de la ville de Yaoundé, capitale du pays. Les chèques portant sur les différents montants destinés aux communes et aux communautés locales sont adressés aux trésoriers de chaque capitale régionale. La Commune de Yokadouma doit récupérer ses chèques dans la capitale régionale de Bertoua, à 300 km de là, [...]. Le montant spécifié est ensuite transféré dans les comptes du conseil, qui sont gérés par le maire et le trésorier de la commune, avec l'aide d'un comité de gestion des revenus forestiers de la commune » (Assembe Mvondo et al., 2015 : 16ff).

les sociétés de safari et la fourniture de déchets de bois aux communautés locales par les entreprises forestières.

Les participants à la recherche se souviennent de l'accord d'une manière positive, mais affirment qu'il n'a plus bien fonctionné (F12, I5, I12). Les représentants du MINFOF et du WWF à Yaoundé ont également exprimé des inquiétudes quant à son bon fonctionnement (E12; E13). Cela s'explique principalement par deux raisons: premièrement, les acteurs présents aujourd'hui (par exemple, les sociétés Mayo Oldiri et Pepe Safari) n'étaient pas signataires de l'Accord, les concessionnaires ayant changé avec le temps. Deuxièmement, l'esprit de coopération semble avoir diminué. Les participants ont affirmé que les entreprises privées n'honorent que partiellement les engagements de la Convention. D'après les comptes locaux, toutes les entreprises de safari n'ont pas partagé la viande de brousse avec les communautés et l'approvisionnement en bois pour la production de charbon de bois aurait cessé (C5; C7; C8; C8; F12, P56).

Zones de chasse communautaires et COVAREF

Suite aux conflits entre les communautés locales et les entreprises de safari à la fin des années 90 (Neubauer, 2014 :221), la Direction du Parc, assistée par le WWF, la GTZ et le MINFOF, a créé cinq zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC) qui sont sous la gestion directe des communautés locales (voir Carte 6). La nouvelle approche expérimentale des zones de chasse gérées par les communautés vise à inclure les populations locales dans la gestion durable des ressources fauniques. Les communautés locales sont autorisées à utiliser la ZICGC pour la chasse de subsistance et la génération des revenus, par exemple à travers la location (I9, I5, I10, P96). Depuis 2008, trois comités de valorisation des ressources fauniques communautaires, appelés COVAREF, servent de structures de gestion locale de ces zones de chasse communautaires. Ils décident de leur utilisation et contrôlent leurs revenus (MINFOF, 2014:5; E13). En outre, les COVAREF sont censés soutenir des projets de développement communautaire et s'engager dans des activités de résolution de conflits et de lutte contre le braconnage à travers le COVILAB (voir Infobox 9). Dans la zone tampon du PNL, toutes les ZICGC sont louées à des sociétés professionnelles de safari.

Organisation administrative

Au sein du COVAREF, les décisions sont prises par une Assemblée Générale de volontaires dont les membres sont proposés par les chefs traditionnels et ensuite élus par les communautés (I10). Les chefs et certaines autres autorités ont le droit d'y participer (I5). Tous les villages sont représentés proportionnellement à leur

taille (1000 habitants - 2 délégués, 5000 habitants - 4 délégués). Il existe un quota de 15% pour les femmes et les Baka (l10). Toutefois, un niveau d'enseignement primaire est nécessaire pour participer au COVAREF. Un représentant de chaque COVAREF est membre des plates-formes multipartites prévues dans le plan de gestion (MINFOF, 2014:159).

L'équipe de recherche s'est entretenue avec des représentants des trois COVAREF qui gèrent quatre ZICGC (n° 1, 2, 8 et 9) autour du PNL. Ils sont centrés autour des villages de leurs présidents respectifs à Koumela (N°1), Mbateka Ndyong (N°2) et Kika (N°3) et non autour de leur siège social officiel, ce qui pourrait être dû à l'influence de leurs présidents (l5, l10, C5).

Au total, les trois COVAREF autour du Parc ont généré des recettes annuelles découlant des taxes d'affermage de 29.088.220 XAF (44.000 €) en 2015 (MINFOF, 2015: 159), hors taxe d'abatage de 10%.

Nom	Base officielle	Assemblée générale	Population	ZICGC avec safari
N°1 (Salokomo)	Salapoumbé	24 (9 Baka, 5 femmes)	(?)	1 Mayo Oldiri
N°2 (Boumba-Ndjombi)	Moloundou	52 (10 femmes, 2 Baka)	13 villages 12.000 habitants	2 Mayo Oldiri
N°3 (Ndjombo-Bolo)	Kika	24 (9 Baka, 5 femmes)	(?)	3 Pepe Safari

Source: MINFOF, 2014:49; nos données

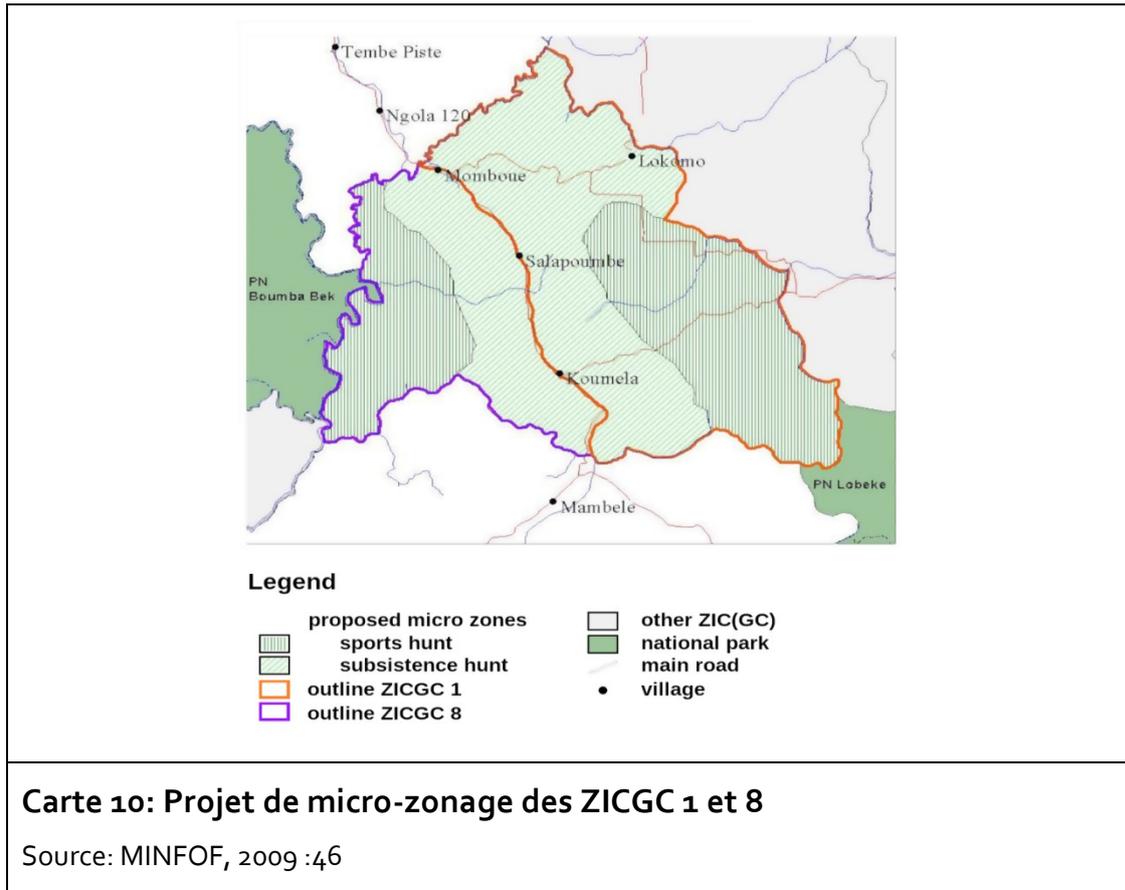
Problèmes

L'accès de la population locale aux zones de chasse communautaire (ZICGC) est restreint. Il semblerait que les entreprises de safari qui louent ces zones empêchent les populations locales de pratiquer la chasse de subsistance, même si c'était l'objectif premier de ces zones, comme l'a déploré un ancien chef de mission du WWF au PNL (P96). Selon un autre employé du WWF, les chasseurs sportifs, opérant pour la plupart autour de la forêt « baïs » où la chasse est plus fructueuse,

défendent leurs intérêts contre les chasseurs locaux, car ils disent avoir payé pour cela (I19).

Selon le plan de gestion, il est prévu de délimiter des micro-zones (une pour les safaris et une pour la chasse de subsistance) à l'intérieur des ZICGC (voir Carte 10) et de mettre en place un système de gestion participative de la chasse de subsistance comprenant un code de conduite et des groupes d'intérêt des chasseurs (MINFOF, 2014:128). De plus, le COVAREF devrait autoriser la chasse d'un grand mammifère pour les rites culturels baka tous les 2-3 ans et en tenir compte dans la gestion de leur quota. A ce jour, aucune de ces mesures n'a été prise (COVAREF N°1 et N°3). Le président du COVAREF N°3 a indiqué qu'il appartenait au MINFOF de lancer le processus (I5).

La restriction de l'accès n'est pas le seul problème signalé par les villageois. Une plainte fréquente ressortait qu'il n'y avait plus d'animaux chassables à proximité des villages (C7, F10). Les parties prenantes sont conscientes du problème, mais la raison exacte de ce changement n'est pas connue: il se peut que la pression de la chasse pousse les animaux dans l'arrière-pays ou que leur nombre diminue en dépit des efforts de conservation (C2, I19). La conséquence de cette évolution est que les villageois doivent aller loin pour trouver du gibier, et souvent pénétrer plus loin dans les concessions derrière leur zone agroforestière (UFA et ZIC). Ils chassent abusivement des espèces (femelles gestantes et petits animaux), ce qui affecte les quotas des sociétés de safari et augmente les risques de conflits.



Un autre problème qui hante les COVAREF est la non-transparence et le manque de contrôle. Il semblerait que la taxe d'abattage ne soit pas toujours payée et que les recettes n'atteignent pas les communautés locales.

Pour autant que cette recherche sache, les COVAREF ne rendent pas compte publiquement de leurs activités. Un volontaire du WWF de l'unité de participation de la Direction du Parc rapporte que les communautés locales se plaignent fréquemment de la qualité et de la quantité des revenus qu'elles reçoivent du ZICGC (P27). Au cours de certaines discussions de groupe et entretiens, les délégués du COVAREF ont été accusés de mauvaise conduite (C2, F8). Les représentants du COVAREF N°2 ont déclaré que leurs revenus ont été utilisés pour des projets d'énergie hydraulique, des salles de classe et des salaires d'enseignants, deux centres d'accouchement, une pharmacie, un hôpital pour Baka, la reconstruction d'une église, l'acquisition d'outils comme des tronçonneuses, des machettes, des générateurs, l'aide aux personnes handicapées, orphelines et enfants baka (I5). L'équipe de recherche n'a cependant pu détecter qu'un seul bâtiment scolaire financé par le COVAREF N°2. Cette observation semble confirmer les plaintes selon lesquelles les moyens financiers des COVAREF ne sont pas investis dans le développement communautaire (voir Image 12) et se sont égarés.



Image 12: Une salle de classe à Zenga

Photo: Participant à PhotoVoice (Bantou, agriculteur, femme) (PV 16)

La photo a été prise à Zenga. La photo-participante a expliqué que le bâtiment de l'école du village était en mauvais état, car l'eau coulait dans la salle de classe par le toit. Les fuites existent déjà depuis trois ans. «Le COVAREF est conscient du problème, mais ne fournit pas d'argent pour les réparations».

Certaines communautés sont situées très loin des ZICGC. Libongo, par exemple, ne possède pas de ZICGC et fait partie du COVAREF N°1 à Salapoumbé dont le président réside à Koumela. La distance (environ 75 km de route) combinée à l'absence de couverture du réseau rendent difficile l'influence et le contrôle des décisions prises par leur COVAREF. Une autre plainte ressort que toutes les réunions du COVAREF se tiennent au siège du Parc à Mambélé, ce qui ne permet pas à la plupart des membres des Assemblées Générales (15) d'y prendre part et d'exercer un contrôle.).

En outre, il n'y a que peu de représentants baka dans le COVAREF, et certains Baka se sont plaints de ce que seuls les Bantous bénéficiaient des revenus contrôlés par le COVAREF (F17, Image 13 et Image 14). Le manque de soutien du COVAREF aux communautés baka a également été critiqué par une étude de Neubeuer: « [Les] projets de Baka sont à peine considérés. Là encore, le principal problème est le refus du Gouvernement camerounais de reconnaître les campements des Baka comme des villages. Les [campements baka] sont considérés comme faisant partie des villages bantous et sont donc subordonnés aux chefs bantous respectifs, qui les

« représentent ». Par conséquent, les communautés baka ne tirent rien des revenus dérivés » (2014:223f; notre traduction).

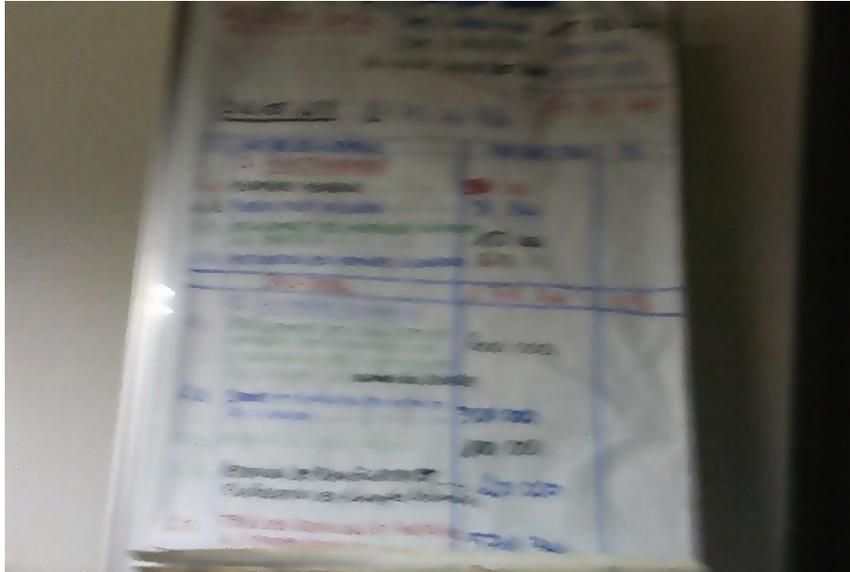


Image 13: Budget du projet COVAREF

Photo: Participant à PhotoVoice (Baka, agriculteur, homme) (PV17)

Le participant a pris la photo lors d'une réunion du COVAREF à Mambélé. Il montre un budget de projet qui n'inclut pas le «Projet baka» à Dioula: une pompe à eau, du bétail et du matériel agricole. En septembre 2017, les trois présidents du COVAREF ont rencontré des représentants de l'ONG baka OKANI et ont promis de mettre en œuvre le Projet, mais rien ne s'est passé. Le participant dit qu'il n'y a qu'un seul Baka dans l'administration du COVAREF et que leurs intérêts sont trop souvent ignorés.

La Direction du Parc est consciente du dysfonctionnement du COVAREF (I19). Cependant, il semble que toutes les responsabilités soient transférées aux communautés. D'après le responsable de la coordination communautaire du WWF, la Direction du Parc a demandé aux communautés de trouver leurs propres solutions à leurs problèmes (I19). Le Conservateur a déclaré que c'était la décision du COVAREF de renouveler les contrats avec les sociétés de safari, et leur décision d'ouvrir ou non une zone de chasse de subsistance (I39). Le Directeur administratif et financier (P25) a fait des déclarations analogues. Simultanément, il a souligné le fait que c'était la Direction du Parc qui avait entamé l'ensemble du processus, qu'il s'agissait d'un processus participatif exemplaire et que la Direction collaborait presque quotidiennement avec le COVAREF (P25). Cependant, certaines voix au

sein de la Direction du Parc doutent que les communautés puissent répondre aux problèmes (I17, I39).

Forêts communautaires

Certaines aires de la zone forestière non permanente (environ 5 000 ha) ont récemment été déclarées «forêts communautaires» (voir Carte 3) et font l'objet d'un accord de gestion entre les communautés locales et l'administration forestière. Promue localement par le WWF et la FTNS (I3, I11, I34, P14, C4), la création de forêts communautaires est conforme aux réformes politiques prometteuses du secteur forestier camerounais visant à accroître la participation locale et la gestion durable des forêts (pour une évaluation de la gestion forestière), voir Buttoud et Nguinguiri, 2016). L'objectif principal des forêts communautaires est de permettre aux communautés locales de générer des revenus en exploitant le bois d'œuvre (I19). En évaluant l'ASDEBYM, une forêt communautaire pour les communautés baka de Mambélé et de Yenga, un membre du personnel participant du WWF a déclaré: «Ils ont leurs problèmes, mais au moins, ils ont leur responsabilité. Nous les aidons, car ils sont débutants»(I19).

Organisation

Après les premières consultations et l'approbation subséquente du sous-préfet, la communauté doit élaborer un «plan de gestion simple» comprenant des réglementations relatives à l'agriculture, à la coupe de bois à usage domestique et à la chasse de subsistance (P96). Un comité de pilotage est chargé de la gestion des forêts communautaires. Tous les membres sont des volontaires et nommés par une assemblée locale (I11). Une fois que les revenus de l'exploitation forestière sont générés, le comité de direction décide des projets à financer (I34, P47; pour une description plus détaillée des opérations économiques dans les forêts communautaires et de leurs limites, voir le Chapitre 5.3.2).

Selon les observations de l'équipe de recherche, les femmes et les Baka sont représentés dans les conseils d'administration de la forêt communautaire, mais restent généralement sur la touche. Pour lutter contre l'exclusion et la marginalisation, certaines forêts communautaires ont été désignées pour Baka uniquement (par exemple, l'ASDEBYM, et une forêt communautaire serait en cours de création à Mboli (I3)). Des femmes de l'ONG WHCS ont informé l'équipe de recherche que le WWF avait proposé de créer leur propre forêt communautaire et de les former à l'extraction du bois (F19).

Problèmes

Les trois forêts communautaires visitées ont laissé une impression globalement positive. Les personnes impliquées semblent se sentir responsabilisées et motivées. Cependant, d'autres forêts communautaires rencontrent de graves problèmes de gestion (C₄). Outre le contrôle limité des décisions et des dépenses (F₄) et le rôle dominant des présidents, les Baka de Mambélé se seraient vu refuser le libre accès à leur propre forêt communautaire par les villages voisins (C₃).

Les communautés baka semblent avoir plus de problèmes (économiques) avec leurs forêts communautaires (I₁). L'une des raisons pourrait être que «de nombreux aspects des forêts communautaires sont incompatibles avec les moyens de subsistance et les ressources des peuples autochtones, tels que l'accent mis sur la production de bois à petite échelle ou les structures administratives en conflit avec les formes traditionnelles d'utilisation des terres» (Topa et al., 2009:99). Une étude réalisée par Neubeuer souligne que la taille actuelle des forêts communautaires ne dépassant pas 50 km² est trop petite pour les Baka, qui, comme le reconnaissent les directives officielles du Cameroun, exigent au moins 1 km² par habitant pour contribuer à la gestion durable de la forêt (Neubauer, 2014: 206 ff).

De nombreuses communautés n'ont pas encore leur propre forêt communautaire, mais c'est une conséquence de la nouveauté du processus de réforme en cours. Certaines seront confrontées à des difficultés, car elles n'ont pas (Zega) ou seulement une zone agroforestière restreinte (Bela et Libongo, voir la Carte 15 en Annexe 11)⁴².

La disponibilité limitée de terres agroforestières de haute qualité a déjà posé problème à Socambo, où la forêt communautaire est marécageuse, sans bois précieux et difficile à exploiter (I₃₄, P₈₂, P₈₃). En règle générale, l'emplacement des forêts se ferait à Yaoundé (P₄₇) et ne semble pas être bien communiqué aux communautés respectives (F₄). Par exemple, la plupart des forêts communautaires sont proches des routes principales, ont des champs agricoles à l'intérieur et ont été exploitées à l'époque coloniale ou postcoloniale, réduisant ainsi leur valeur (P₄₇).

L'ensemble du programme forestier communautaire est principalement dirigé par Yokadouma (I₃). Alors que le plan de gestion du PNL cite les forêts communautaires comme exemple exceptionnel de gouvernance forestière nationale participative (MINFOF, 2014: 21), les informations fournies sont obsolètes et aucune stratégie d'assistance ou de collaboration n'est prononcée.

⁴² Entre Nguilili et Ngatongo, une forêt communautaire (Tola SWE) a été établie dans la zone de forêt permanente (UFA 10-066). Il n'est pas clair si l'UFA a été réduite ou si une autre solution a été trouvée. La procédure pourrait servir d'exemple à d'autres villages situés en marge de la zone d'agroforesterie.

Ceci est remarquable, d'autant plus que le Code forestier national stipule que le MINFOF doit fournir gratuitement des conseils techniques aux forêts communautaires.

Zones de carbone

Il existe quatre «zones de carbone» au sein de quatre forêts communautaires autour du PNL. Il s'agit d'un développement récent: la zone de carbone de To'okpwassi a été mesurée lors de la visite du groupe de recherche dans la forêt. Les zones de carbone sont financées et initiées par la FTNS et réalisées avec une ONG locale (I19, P1, P47). Dans ces zones, l'exploitation forestière, l'agriculture et la chasse sont interdites et la collecte des PFNL nécessite une autorisation. Il semblerait que même les sentiers de promenade doivent être réaménagés pour contourner la zone (P46). L'objectif de ces zones de carbone est d'encourager les communautés à réduire la déforestation de leurs forêts en récompensant les réductions d'émissions associées via le programme REDD+.

Le Comité de pilotage de la forêt communautaire de Socambo a exprimé de grandes attentes vis-à-vis de la REDD+: «(...) les personnes sont découragées de rejoindre la forêt communautaire, car elles n'en tirent aucun avantage. Peut-être que maintenant, avec la zone de carbone, elles pourront en tirer profit et que davantage de personnes adhéreront»(I34). En outre, il a déclaré que la rémunération pour ne pas couper la forêt constituait une stratégie de conservation équitable. Cependant, il a également semblé douteux des promesses de paiement «étrangères» et a été déclaré que certains villageois n'étaient pas disposés à accepter l'interdiction d'étendre leurs champs agricoles (I34).

Du point de vue de la participation et des droits fonciers, le projet zone de carbone apparaît comme une arme à double tranchant. D'une part, les communautés locales ont besoin de sources de revenus stables et la conservation des ressources forestières est dans leur intérêt. Par contre, il ne semblait pas clair si les délimitations des zones étaient spécifiées au moyen de consultations approfondies et éclairées. Les zones de carbone se situent dans la zone forestière non permanente réservée aux forêts communautaires, à l'agriculture et à d'autres utilisations. Cependant, ni l'agriculture, ni l'extraction de bois ne sont autorisées dans les zones de carbone. La chasse serait également interdite, même s'il est hautement douteux que la chasse de subsistance ait un impact significatif sur la teneur en carbone de la biomasse. Plus important encore, il est loin d'être certain que les paiements REDD+ arriveront un jour dans les communautés respectives (TAB, 2015). En conséquence, les villageois perdent encore une autre zone d'utilisation pour la conservation sans aucun bénéfice (P82, P83).



Image 14: Camion grumier

Photo: participant à PhotoVoice (Baka, agriculteur, homme) (PV17)

À la suite du participant, le camion représenté transporte du bois du COVAREF. Le participant déclare que seule la communauté bantoue bénéficie du COVAREF, car son président était bantou. Selon lui, les Baka devraient être davantage impliqués dans la gestion et le partage des avantages.

Il semble que ni la redistribution de la redevance forestière annuelle, ni la convention de Mambélé, ni la gestion des ressources forestières par les communautés ne fonctionnent bien dans la pratique.

Premièrement, elles ne sont pas efficaces: tout en cherchant à contribuer au développement local et à la réduction de la pauvreté, il n'existait que peu de preuves de projets de développement financés sur le site. L'évaluation de l'impact des mécanismes de partage des revenus sur le développement local au sein du conseil de Yokadouma, Assembe- Mvondo et al., parviennent à une conclusion et à une remarque similaires: «Nos résultats indiquent que les mécanismes de redistribution des recettes forestières et fauniques ne sont pas efficaces, car les objectifs de promotion du développement local, de réduction de la pauvreté rurale et de promotion de la gestion durable des ressources forestières n'ont pas été atteints. Certes, certaines installations sociales [...] sont des réalisations positives. Cependant, un examen plus approfondi montre qu'il s'agit d'une performance marginale par rapport au total des revenus générés par les divers mécanismes de partage des revenus » (Assembe-Mvondo et al. 2015: 15f).

Deuxièmement, ils ne sont ni efficaces, ni équitables: les redistributions sont adressées aux conseils ou au COVAREF et non directement aux villageois, qui reçoivent peu d'informations sur les montants transférés (Topa et al. 2009: 100f). Beaucoup de villageois ne connaissent même pas leurs délégués au COVAREF ou aux conseils forestiers communautaires (F4, F8). La plupart de ces fonctionnaires font partie de l'élite locale et sont bien connectés au parti politique au pouvoir au Cameroun (RDPC) et aux acteurs économiques locaux (P21, I36, P73; voir Robillard, 2010: 404ff pour une analyse approfondie de l'élite capture autour du PNL).

En outre, il semble que les revenus ne soient pas répartis de manière égale entre les groupes baka et bantou. Premièrement, la plupart des villages baka de la région ne sont pas officiellement reconnus en tant que tels et ne reçoivent donc aucune redistribution (Glory Lueong, communication personnelle; 20 novembre 2018; voir aussi Neubauer 2014: 223ff). Deuxièmement, les groupes baka ont affirmé recevoir moins de revenus que leurs voisins bantous (PV14, C12, F4; voir Image 13 et Image 14). Troisièmement, aucune fonction importante au sein des conseils de village, du COVAREF et des conseils d'administration des forêts communautaires n'est exercée par un Baka et très peu par des femmes. Les Baka et les femmes terminent rarement l'école primaire et ne remplissent donc pas les conditions requises pour participer aux COVAREF. En conséquence, les mécanismes déficients «contribuent et renforcent la marginalisation politique et socio-économique des minorités forestières telles que les Pygmées [...] et les femmes» (Assemble-Mvondo et al. 2015: vii).

Ces deux derniers points ne font pas que souligner la stratification sociale au sein des villages. Ils remettent également en question les postulats populaires sur les «communautés villageoises». La plupart des villages de la zone de forêt tropicale du Cameroun sont constitués de différentes familles, qui ont été fusionnées pour former des villages pendant la période coloniale. Ainsi, les «communautés» camerounaises ne sont ni des entités sociales homogènes, ni «le type d'institution sociale résiliente si souvent considérée par les étrangers comme l'épine dorsale de la foresterie communautaire» (Topa et al. 2009: 104). En règle générale, le concept romantique de «communauté», dans le discours sur le développement, tend à masquer les disparités de points de vue, de capacités, d'influence, de cultures et d'aspirations (McShane et Wells, 2004:405) et risque de favoriser des relations de pouvoir inégales et des privilèges sociaux (par exemple, le patriarcat).

5.2.7 Les parties prenantes

Comme l'illustrent les défis des mécanismes de participation fournis par le plan de gestion et le plan camerounais, la participation de la population locale nécessite le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'intégration d'un ensemble beaucoup plus vaste et complexe des parties prenantes. Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des différentes parties prenantes pouvant servir d'intermédiaires et de points de départ pour la mise en œuvre des mesures participatives par la direction du Parc.

Intervenants	Description	Motivation	Potentiel
Ministères	MINAS, MINMIDT, MINADER, MINEP, MINEPIA, MINADT	Outre le MINFOF, d'autres ministères ne sont pas présents dans la zone tampon du PNL. Cependant, le MINAS semblerait être intéressé par la promotion de ses propres activités dans la région, si un soutien international, un renforcement des capacités et des moyens financiers étaient disponibles.	Le MINAS est officiellement responsable de l'assistance à la propriété intellectuelle au Cameroun, mais il n'est pas bien financé. L'assistance du MINADT est responsable de tout changement de zonage et de la création de nouvelles chefferies (Baka). Le MINADER serait le principal partenaire pour la promotion de moyens de subsistance alternatifs.
Préfets	Maintien de l'autorité de l'Etat à Salapoumbé et Moloundou	Luttent contre les braconniers armés; sécurisent des zones frontalières	Peuvent demander aux militaires locaux de respecter les Droits de l'Homme; peuvent soutenir des mesures anti-braconnage dans la région et dans leurs propres rangs
Maires	Salapoumbé et Moloundou; élus par la population; reçoivent les redistributions	Veulent être réélus; aimeraient recevoir la totalité des revenus de la foresterie et	Ils sont bien connectés aux élites locales et comprennent parfaitement les

	forestières et de chasse des concessions nationales; décident des investissements	de la chasse pour leurs communautés	relations sur le terrain; point de départ de toute initiative pour une meilleure politique de redistribution
Chefs de village	Représentent les groupes identitaires ethniques traditionnels (Bantous autochtones); cependant, leur pouvoir sur leur population est limité; officiellement, ils sont présents dans de nombreux organes de décision	L'amélioration des conditions de vie de «leurs» villages répondrait aux attentes des villageois et renforcerait leur autorité et leur légitimité locale	Les chefs de village sont les représentants qui possèdent le plus de connaissances sur les besoins spécifiques des villages et des ménages; ils sont des partenaires importants pour les projets communautaires; ils ne représentent cependant que partiellement les Baka et les immigrants et ont tendance à les ignorer.
Acteurs privés	Entreprises d'exploitation forestière, de chasse aux trophées et minières. Les acteurs économiques les plus puissants dans la zone tampon du PNL	Sont légalement tenus de payer une certaine part de leurs impôts et de fournir une assistance aux projets communautaires; doivent également contribuer aux efforts de conservation	Sous réserve de l'attention internationale, le respect des lois et normes sociales et écologiques pourrait être amélioré; le renouvellement participatif des plans de gestion et le zonage interne sont très importants pour garantir les droits d'usage locaux
Coopération au développement international	Depuis un certain temps déjà, la coopération au développement allemande, française et américaine est surtout présente dans la région (voir Robillard, 2010: 229ff). À l'heure actuelle, il n'y a aucune implication internationale dans le développement local en	La volonté de soutenir les efforts de conservation dans la région est manifeste puisqu'ils ont aidé à créer des parcs nationaux dans le Sud-est du Cameroun. La volonté d'accompagner ces efforts dans les activités de développement semble avoir diminué	Alors que le WWF, les ministères et les entreprises privées camerounaises semblent incapables, réticents et/ou surmenés avec la tâche de fournir une infrastructure de base et un soutien socio-économique aux communautés locales,

	dehors du WWF et de la FTNS.		la coopération internationale au développement pourrait aider à intégrer les efforts de développement et de conservation.
ONG internationales de Peuples Indigènes	Rainforest Foundation, Forest Peoples Programme, Survival International	Veulent fournir une assistance et garantir les droits des Baka dans le cadre du lobbying international pour les Peuples Indigènes	Fournissent un acteur externe pour que les Baka puissent affirmer leurs positions; peuvent fournir un financement aux organisations des peuples indigènes nationaux et locaux; pourraient servir de contrepoids mais, idéalement, de partenaires du WWF
ONG nationales de Peuples Autochtones	CEFAID, CED	Se battent pour le régime foncier et les droits d'utilisation de différentes Peuples Autochtones au Cameroun	Connaissent le contexte camerounais et participent activement aux campagnes nationales pour la réforme de la loi, les mémorandums d'entente, etc.; ont servi d'incubateur aux associations locales de Baka et fourni une assistance. Manquent de capacité et ne répondent pas toujours aux attentes
Organisations locales baka	ASBABUK (Association Sanguia baka Buma'a Kpode), OKANI	Favorisent la formation d'associations locales de Baka; essayent de fournir des plates-formes pour la discussion et la formulation des positions et des besoins des Baka ; servent de partenaires dans des accords avec la Direction du Parc représentant les Baka locaux; agissent en tant que partenaires du développement international ou national (par exemple,	En l'absence de toute représentation politique officielle des Baka, ces organisations jouent un rôle important en tant que défenseurs des droits des Baka. La plupart des membres et fondateurs sont Baka eux-mêmes; aussi s'engagent-ils dans des tentatives pour

		cartographie des zones d'utilisation) et coopèrent avec des organisations nationales ou internationales afin de sensibiliser le public aux conditions et aux défis de la population (autochtone) locale	maintenir la culture baka
Groupes d'initiative commune (Français: GIC)	Des associations existent pour les pêcheurs, les producteurs de cacao, de charbon de bois, etc. ⁴³	Ils font partie d'une stratégie camerounaise visant à permettre, à autonomiser et à organiser les petits producteurs.	Ils ne disposent d'aucun financement externe et ont besoin de formation technique et d'autres formes d'assistance. Ils pourraient servir de points de départ pour le soutien des moyens de subsistance alternatifs
Groupes religieux	Églises catholique et protestante, communautés musulmanes	L'église catholique est assez présente dans la région et maintient un hôpital à Salapoumbé. Chaque village a de petites églises de différentes dénominations et beaucoup de plus grandes colonies ont de petites mosquées.	L'Église catholique a été l'un des premiers et principaux acteurs dans les tentatives d'installation des Baka; beaucoup de Baka vont régulièrement à l'église; les pasteurs de toutes les confessions sont respectés par les villageois; la plupart des immigrants sont des musulmans du Nord du pays ou d'Afrique centrale, et les mosquées locales pourraient être un bon partenaire pour les efforts d'intégration
Source: notre illustration basée sur des idées tirées de la littérature et de nos données			

⁴³ Voir Robillard 2010:287ff, pour un examen approfondi des diverses associations actives autour du PNL

5.3 Moyens de subsistance

Question de recherche

Quelles sont les stratégies de subsistance actuelles de la population locale et comment les alternatives sont-elles promues par la Direction du Parc (et les autres parties prenantes)?

L'intégration des besoins en moyens de subsistance locaux est au cœur de la gouvernance des ressources du pool commun. D'une part, les besoins en moyens de subsistance entraînent une utilisation non autorisée des ressources - d'autre part, la conservation nuit souvent aux moyens de subsistance locaux et induit des souffrances. Comprendre le contexte socio-économique et l'impact de la conservation n'est pas seulement une condition morale, mais aussi un moyen de concevoir des réponses politiques qui augmentent le potentiel de la coopération locale.

Le but de ce chapitre est de fournir au lecteur un aperçu des stratégies de subsistance actuelles des habitants du Parc National de Lobéké, de présenter les défis existants et de signaler les domaines dans lesquels une implication accrue pourrait être nécessaire. Le chapitre commence par une description des différentes activités de subsistance des communautés locales et examine leurs sources de revenus principales et mineures. Ci-après, il explore les stratégies alternatives de moyens d'existence, les opportunités d'emploi formel et les obstacles associés. Il examine les restrictions imposées à l'accès aux ressources et à leur utilisation dans la zone tampon du Parc, ainsi que la fourniture d'infrastructures de base à la fois par la Direction du Parc et par des entreprises privées.

Les résultats de cette recherche sont conformes aux études précédentes qui soulignaient la dépendance de la population locale vis-à-vis des ressources forestières pour satisfaire les besoins essentiels en moyens de subsistance (Tieguhong et Nkamgnia, 2012; Sayer et al. 2016). De manière alarmante, les communautés locales adjacentes au Parc sont confrontées à de sévères restrictions en matière d'accès et d'utilisation des ressources forestières, en particulier dans sa zone tampon. Les stratégies de subsistance alternatives étant à peine fournies, la pauvreté locale est exacerbée. Les infrastructures de base (routes, eau, hôpitaux) ne sont pas développées, ce qui aggrave les conditions de vie de la population locale.

5.3.1 Activités de subsistance de la population locale

Selon les comptes officiels, 23.245^{44/45} habitants, appartenant à deux groupes ethniques principaux (Baka et Bantou), vivaient dans la zone tampon de Lobéké en 2012 (MINFOF, 2014). La population locale vit de l'agriculture de subsistance, de la pêche, de la chasse et, à des degrés divers, du petit commerce.

À la suite d'une étude menée par Tieguhong et Nkamgnia en 2012, le revenu annuel moyen par habitant de 111 ménages dans cinq villages⁴⁵ situés dans la zone tampon du PNL est de 147 USD/an. Ce chiffre est bien inférieur au revenu national par habitant de 803 USD/an (FAO, 2005), ce qui illustre la grande pauvreté de la population.

Les principales activités de subsistance des groupes baka et bantou

Traditionnellement, les Baka sont des chasseurs et des cueilleurs et dépendent de la consommation de viande de brousse et de la collecte de produits forestiers non ligneux. Cependant, les activités agricoles semblent jouer un rôle de plus en plus important. Selon les statistiques et les observations locales, les Baka cultivent principalement des cultures annuelles, telles que le manioc, le taro / igname, le maïs, le plantain, mais également des cultures pérennes telles que le cacao, principale culture de rente de la région (F3; F9; C7). Les populations locales bantoues semblent être principalement engagées dans l'agriculture et l'élevage (chèvres, moutons et volailles; dans une moindre mesure, porcins et bovins) (F11; F21). La pêche semble constituer également une source importante de vivres et de revenu pour les Baka et les Bantous, en particulier pour les communautés proches des rivières Sangha et Ngoko (Libongo, Socambo, Kika, Moloundou) (C7; C9; C10), mais également pour les communautés qui pêchent rivières plus petites dans la forêt (F7; C11; F3).

⁴⁴ Ce chiffre est peut-être incorrect, le dernier recensement officiel datant de 2005: http://www.ceped.org/ireda/inventaire/ressources/cmr-2005-rec_v4.7_repertoire_actualise_villages_cameroun.pdf

Depuis lors, toutes les données sont basées sur des projections de croissance démographique qui ne tiennent pas compte de l'afflux de réfugiés de guerre en provenance des pays voisins.

⁴⁵ Les cinq communautés étaient Zenga (PK 14), Socambo, Mambélé, Koumela, Libongo. L'équipe chargée de l'étude a également collecté des données dans tous ces villages.



Image 15: Forêt

Photo: Participant à PhotoVoice (agriculteur, Baka, femme, 20 ans) (PV20)

La participante a pris une photo de la forêt. Elle dit qu'elle aime la forêt, car ici, ils peuvent trouver tout ce dont ils ont besoin: des PFNL comme le koko, le miel, les plantains, les njangsa, les ignames et aussi la viande de brousse. «*Nous les mangeons et en vendons également*».



Image 16: Terrain agricole

Photo: Participante à PhotoVoice (agriculteur, Bantou, femme de 38 ans) (PV16)

La participante aime cette image, car l'agriculture est un moyen de générer des revenus. Elle plante plusieurs cultures dans son champ: manioc, papaye et banane. Une partie de la récolte qu'elle conserve pour la consommation, l'autre partie qu'elle vend aux habitants du village ou aux passants. Si elle pouvait investir de l'argent, elle planterait du macabo, du cacao, de la canne à sucre et de l'ananas et élargirait la superficie de la parcelle.



Image 17: Plantation de manioc à Libongo

Source: Tobias Beyer

Ces résultats sont conformes à une étude menée par la FTNS en 2018 qui a enquêté sur la situation socio-économique de la population dans sept villages autour du PNL (FTNS, 2018)⁴⁶. Les résultats de l'étude relatifs aux principales sources de revenus des Baka et des Bantous sont illustrés aux Figure 9 et Figure 10.

⁴⁶ Une étude réalisée par Tieguhong et Nkamgnia en 2012 sur les portefeuilles de moyens de subsistance de plus de 100 ménages dans la zone tampon du PNL fournit des chiffres similaires. Suite à leur analyse, les produits forestiers (bois d'œuvre, viande de brousse et PFNL) contribuent largement au revenu annuel des ménages (44,4%), suivis de l'agriculture (18,3%) et du bétail (10,2%). La pêche contribue peu au revenu du ménage (3,3%) et l'exploitation minière artisanale est presque négligeable (0,5%). Les petites entreprises (8,4%), les salaires tirés de l'emploi (7,1%) et d'autres sources de revenus telles que les transferts de fonds, les dons et le soutien du Gouvernement ou d'ONG (7,8%) (Tieguhong et Nkamgnia, 2012).

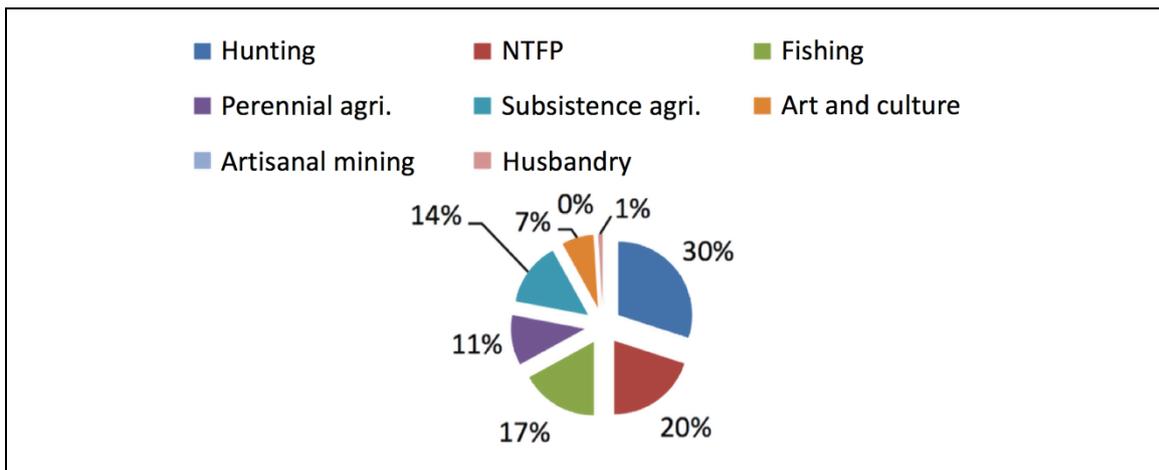


Figure 9: Principales sources de revenus pour les Baka de la périphérie du Parc National de Lobéké

Source: FTNS, 2018

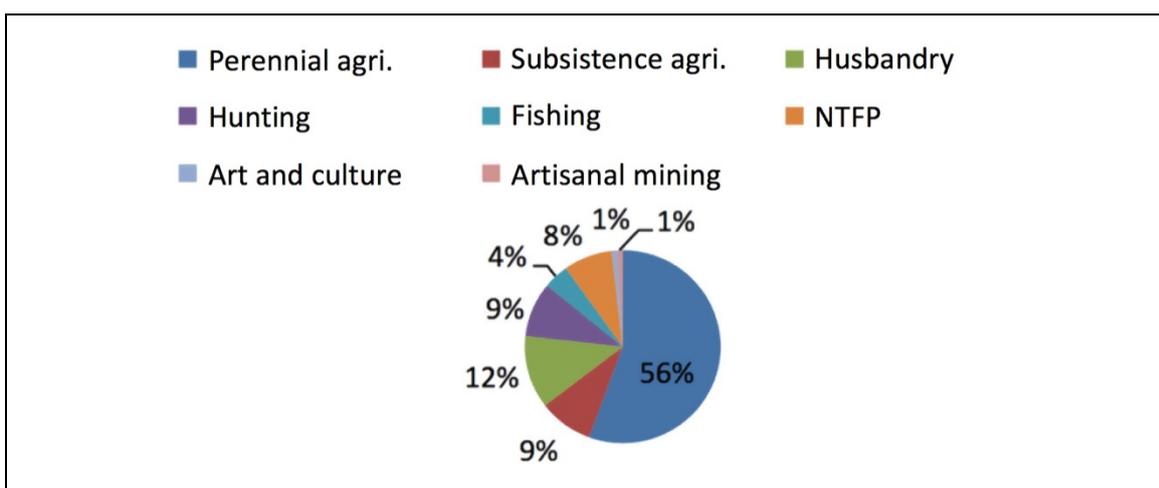


Figure 10: Principales sources de revenus pour les Bantous de la périphérie du Parc National de Lobéké

Source: FTNS, 2018

Comme le montrent les données chiffrées, les revenus de la chasse, ou en d'autres termes, du commerce de la viande de brousse jouent un rôle important, en particulier pour les groupes Baka (30%). Les données recueillies dans la présente étude appuient cette évaluation (F9; PV7; PV20). En regardant le chiffre présenté, cependant, la part présentée de 9% des revenus provenant de la chasse pour les

groupes bantous locaux semble trop faible⁴⁷. Après discussion avec les groupes de Baka de Mambélé et de Ndong, les groupes de Bantous utilisent les connaissances des Baka sur les animaux de la forêt en les embauchant pour des activités de chasse (illégales) (F2, F9). La même chose a été dite par plusieurs experts (EI14; EI1; EI3; EI4; EI8).

Malgré son importance pour les moyens de subsistance des populations locales, la vente de la viande de brousse est illégale sans permis (voir Infobox 8 et Tableau 4). Selon un employé camerounais de la GIZ possédant des années d'expérience dans la zone d'étude, il était illusoire d'empêcher les gens de chasser et de leur interdire de vendre de la viande de brousse (EI1). Bien que la légalisation partielle en offrant des permis de vente soit la bonne réponse, le processus administratif pour obtenir une licence devrait être conçu de manière plus pratique et plus équitable (EI1). Cependant, les impacts possibles sur la faune doivent être examinés avec soin, c'est-à-dire que la légalisation devrait être limitée aux espèces communes à reproduction rapide afin de respecter les objectifs de conservation.

⁴⁷ Dr. Glory Lueong a également soutenu cette impression (Glory Lueong, communication personnelle, 20 novembre 2018).



Image 18: Vente de viande de brousse

Photo: Participante à PhotoVoice (étudiant, Baka, femme) (PV7)

Cette photo montre une femme vendant du gibier qu'elle a chassé. La participante aime la photo, parce qu'elle montre comment la viande peut être vendue afin de gagner de l'argent pour l'achat du savon, des livres, des stylos, etc. La rue la leur achète. Quand les gens ne l'achètent pas, ils la mangent eux-mêmes.

Autres activités de subsistance

La production de charbon de bois constitue une autre source de revenu mineure de la population locale. Elle est utilisée pour la récolte, le commerce à petite échelle et l'exploitation minière artisanale. Le charbon de bois est produit à Libongo, où les villageois sont organisés dans une coopérative appelée COLIDESA. Ils avaient librement accès aux restes de la société forestière, le groupe SEFAC. Depuis que la nouvelle direction de la SEFAC a commencé à facturer les restes, il est devenu plus difficile pour les membres du COLIDESA de produire du charbon de bois (F12). Pour assurer la poursuite de cette utilisation raisonnable des résidus, les sociétés forestières devraient être obligées de partager gratuitement leurs restes avec la population locale. Cela a été convenu initialement dans la convention de Mambélé, qui doit être renégociée.



Image 19: Baka embauché pendant la récolte de cacao

Photo: Tobias Beyer

De nombreux Baka travaillent sur les champs de Bantous, aidant au nettoyage et à la récolte ou surveillant la plantation pour éloigner les animaux sauvages. Ils gagnent entre 500 et 1 000 FCFA par jour, soit l'équivalent de 0,76 à 1,53 € ou de 0,86 à 1,73 USD⁴⁸. Il a également été signalé que les agriculteurs ne collaborent pas avec les Baka à long terme, mais échangent des employés tous les jours (P45; F14).

En outre, les habitants possèdent de petits magasins et jouent le rôle d'intermédiaire dans la région en achetant des produits agricoles auprès d'agriculteurs. La plupart de ces commerçants sont des immigrants musulmans originaires du Nord du Cameroun, et peu sont des Bantous locaux. Les Baka ne sont pas impliqués dans ces activités (PV5; PV17; P99; P100; F19).

⁴⁸ Ceci est inférieur à la définition de la Banque Mondiale de l'extrême pauvreté de 1,90 USD par jour <https://www.worldbank.org/en/understanding-poverty>



Image 20: Boutique locale

Photo: Participant à PhotoVoice (agriculteur, Baka, homme de 34 ans) (PV17)

Le participant a pris une photo d'un magasin local. Il l'aime, parce que les magasins ont beaucoup de produits que lui et les autres Baka peuvent acheter, par exemple des stylos et des cahiers. Tous les magasins de Dioula appartiennent à des musulmans du Nord. Il dit qu'il peut faire de bonnes affaires avec eux.

En outre, environ 300 personnes pratiquent l'extraction artisanale autour de Mongokélé (I37). Elle est illégale et ne constitue pas une source de revenu fiable et établie. Néanmoins, il est probable que davantage de personnes s'engageront dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans le futur, les activités de subsistance alternatives étant rares. La criminalisation et la marginalisation continues de l'extraction minière à petite échelle impliquent des pratiques minières incontrôlées qui nuisent à l'environnement, par exemple l'utilisation de produits chimiques, ainsi que le manque de protection légale des mineurs. Par conséquent, une étude supplémentaire devrait enquêter sur les conséquences d'une éventuelle légalisation de l'exploitation minière artisanale, en mettant un accent particulier sur l'impact lié aux services écosystémiques et la biodiversité. Conformément aux

directives du WWF dans le programme ASM-PACE⁴⁹, l'introduction de techniques minières responsables pourrait minimiser les impacts environnementaux néfastes (WWF, 2012; voir également Africa Mining Vision 2009 sur la meilleure façon d'intégrer l'exploitation minière artisanale dans les plans de développement locaux (Union africaine, 2009).

5.3.2 Possibilités de potentiels revenus alternatifs

Extraction du bois dans les forêts communautaires

Les forêts communautaires sont gérées par les communautés locales et constituent une tentative d'accroître la participation locale à la gestion forestière (voir Chapitre 5.2.6) et de fournir un revenu supplémentaire. Les revenus peuvent être générés par (1) la vente de bois ou (2) la création d'une zone de carbone. Ce dernier est un projet relativement nouveau lié à la REDD+ et les communautés participantes n'ont pas encore reçu de paiement pour leurs zones de carbone (P83; I34) (voir Chapitre 5.2.6). Cette approche alternative de valorisation des ressources forestières peut constituer un instrument puissant pour soutenir les efforts de conservation, tout en fournissant simultanément une source de revenus supplémentaire pour les populations locales, et devrait être poursuivie davantage. Cependant, le partage de ces revenus doit être organisé de manière équitable pour que tous les villageois puissent en bénéficier.

La vente de bois est un moyen plus établi et direct de générer des revenus. Pour assurer une exploitation durable du bois, un plan de gestion de la zone forestière doit réglementer la récolte des arbres. À Socambo, il a été signalé que la FTNS appuyait l'élaboration d'un «plan de gestion simple» (I34), alors que dans d'autres forêts communautaires, de tels plans étaient inconnus (p. Ex. Dioula) (P107). Ceci est problématique, car un manque de connaissances et de contrôle peut entraîner une surexploitation des ressources forestières.

Pour ce qui est de génération de revenus, le principal problème des forêts communautaires dans la zone tampon du PNL est l'extraction du bois elle-même. Les machines lourdes, telles que les scies à chaîne, les débusqueuses, les camions ou les scieries, font souvent défaut. En conséquence, les revenus ne peuvent être générés à plus grande échelle. De plus, le bois n'a pas la qualité requise pour la commercialisation et n'est normalement utilisé que pour la construction de maisons dans le village.

⁴⁹ Exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) dans et autour des aires protégées et des écosystèmes critiques (PACE)

Face à ces difficultés, la forêt communautaire de Dioula a commencé à collaborer avec une société basée à Yaoundé, qui fournit une scierie mobile permettant de couper des arbres sur place. On ne savait toujours pas quelle influence la société exerçait sur la gestion de la forêt communautaire et combien de revenus resteraient finalement dans le village (P107).

D'autres forêts communautaires espèrent collaborer avec des sociétés forestières pour améliorer l'extraction de bois et générer des revenus grâce au partage des bénéfices (P83). Bien que la participation aux bénéfices puisse ne pas être négociée équitablement, une petite entreprise forestière communale pourrait créer une opportunité d'emploi bien nécessaire pour la population locale. Toutefois, les entreprises forestières ne sont pas nécessairement intéressées par une telle approche commune, car de nombreuses forêts communautaires se trouvent sur des terrains déjà exploités ou difficiles d'accès (P83).

Afin de libérer le potentiel de revenu de l'extraction du bois et de réduire la dépendance des communautés à l'égard de partenaires extérieurs, les forêts communautaires devraient être soutenues par l'élaboration de plans de gestion durable et l'accès à des machines de récolte.

Commercialisation du cacao

Le cacao est la principale culture de rente dans la région et peut potentiellement constituer une source de revenu importante (alternative) pour la population⁵⁰ En outre, une plantation de cacao est un système agroforestier intégrant de grands arbres d'ombrage et présentant une plus grande biodiversité que toute autre culture agricole (Schroth et Harvey, 2007). Par conséquent, une augmentation des plantations de cacao peut potentiellement soutenir les efforts de conservation.

Cependant, de nombreux habitants ne peuvent pas se permettre d'établir un champ de cacao (F21; P44; P88). Les plantations de cacao nécessitent un investissement initial élevé (par exemple, des terres) et un entretien coûteux⁵¹. Afin d'accroître le potentiel des exploitations de cacao, il est conseillé de fournir des mécanismes de micro financement pour aider les agriculteurs les plus pauvres avec l'investissement initial, et de fournir davantage de formation sur les pratiques d'agroforesterie durable telles que celles du Centre mondial de l'agroforesterie

⁵⁰ 500-1 000 XAF par kg (0,76-1,52 € par kg) avec une récolte de 1 000 à 2 000 kg / ha selon la variété (F21; P44; P88)

⁵¹ L'achat des pesticides et le défrichage de la végétation au sol coûtent environ 35 000 ha par an, en fonction du niveau d'herbe (F21)

(ICRAF, financée par la FTNS)⁵². Un expert de l'ICRAF a souligné que ces formations nécessitent un engagement à long terme pour réussir (E10).



Image 21: Récolte du cacao

Photo: Participante à PhotoVoice (agriculteur, Bantou, femme de 38 ans) (PV 16)

La participante a pris une photo de sa récolte de cacao. Elle aime cette photo parce qu'en vendant la récolte, elle peut gagner assez d'argent pour envoyer ses enfants à l'école. Elle récolte les fruits du cacao quatre fois par an. Les acheteurs viennent au village de Kika et / ou de Moloundou et paient environ 550 XAF par kg. La parcelle de cacao qu'elle cultive appartient à ses parents

⁵² «Promouvoir une agriculture durable dans la perspective d'un projet REDD+ autour des Parcs Nationaux de Lobéké et de Dzanga Ndoki» (janv. 2017 - sept. 2018)



Image 22: Champ de cacao

Photo: Participant à PhotoVoice (agriculteur, Baka, homme de 45 ans) (PV18)

Le participant a pris une photo d'un champ de cacao. Il dit que le cacao est prêt à être récolté. «*Cela nous aide à envoyer nos enfants à l'école, à construire des maisons*». Les personnes qui achètent le cacao viennent directement chez les producteurs; il n'y a pas de timing correct. Un kilo de cacao coûte 600 XFA. Il explique: «*Le prix est bas, car les routes sont mauvaises. Cela réduit le prix*».

Commercialisation des produits forestiers non ligneux

Comme de nombreux experts l'ont fait remarquer, la commercialisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) pourrait constituer une autre source de revenu pertinente et alternative pour les communautés locales (El9; El1; El10). La majorité de la population locale les collectionne (I34; F19; F9; C10; C11). Les PFNL les plus souvent récoltés sont le koko (*Gnetum spp.*), La mangue de brousse (*Irvingia gabonensis*), le djansang (*Ricinodendron heudelotii*), le poivre sauvage (*Piper guineensis*), le pepe (*Monodora myristica*, nom commun: calabash nutmeg), le mbalaka (*Pentachalra*) nom commun: haricot africain), tondo (*Aframomum spp.*), rondelle, kanda et ébaye. Le koko et la mangue de brousse sont les plus importants à des fins personnelles. Ces derniers et le djansang sont les PFNL les plus commercialisés. Lors d'un atelier sur la collecte et l'utilisation des PFNL avec

l'association de femmes Or-Vert à Mambélé, l'équipe de recherche a mis au point un calendrier saisonnier indiquant les périodes de collecte des PFNL respectifs (voir Tableau 12 et Tableau 13 en Annexe 12).



Image 23: Femmes collectant des produits forestiers non ligneux près de Dioula

Photo: Participante à PhotoVoice (Agriculteur, Baka, femme de 20 ans) (PV20)

Cette photo a été prise par une femme baka. Les femmes récoltent le Djansang, qu'elles utilisent pour faire de la soupe et gagner de l'argent en en vendant. Elles vont à la plantation ensemble pour récolter les PFNL et les vendre aux Bantous. Selon la participante, il a été très difficile de récolter le Djansang et les Bantous n'en ont pas acheté à un prix raisonnable: un seau est vendu à 500 francs et lorsque les Bantous se rendent en ville, ils réalisent un bénéfice de 4 000 FCFA.

Les PFNL sont très demandés dans les pays d'Afrique de l'Ouest et le Cameroun est déjà impliqué dans leurs exportations (Awono et al. 2016). Cependant, les chaînes de valeur rentables, y compris les systèmes de traitement et de commercialisation fiables, doivent être étudiées et renforcées de manière à intégrer les populations de la zone tampon du PNL (EI9; EI10). L'ONG locale AFEBEN, basée à Yokadouma, participe à la promotion des PFNL et devrait être soutenue dans ses activités.

Les PFNL peuvent non seulement générer des revenus, mais également réduire la vulnérabilité des populations locales aux conflits entre les humains et la faune

sauvage (voir Chapitre 5.4.2), car la plupart d'entre eux n'attirent ni les éléphants, ni les gorilles.

Un problème, cependant, est que les gens doivent entrer dans la forêt et la zone communautaire du PNL pour la collecte des PFNL, alors que l'accès à ces derniers est compliqué et coûteux (voir Chapitre 5.2.5). De plus, une surexploitation des PFNL peut menacer les stocks naturels. Compte tenu de ces problèmes, l'incorporation des PFNL par le biais de systèmes agroforestiers dans les exploitations agricoles constitue une solution favorable pour assurer à la fois des taux de récolte durables et une meilleure disponibilité. Cette intégration nécessite un savoir-faire et une formation qui pourraient être facilités par le Centre International pour la Recherche en Agroforesterie (ICRAF) (E110).

Obstacles à la commercialisation

L'accès aux marchés est crucial pour la création de revenus provenant de produits agricoles et forestiers. Cependant, l'accès au marché est limité dans toute la zone tampon du PNL, ce qui entrave à la fois la vente du produit et l'achat d'intrants agricoles, tels que les semis, les pesticides et les engrais (P88; P44; M6; C10; C11; F9).

Cela est dû à trois raisons principales. Premièrement, il n'y a que peu de marchés locaux dans les grandes villes telles que Libongo, Moloundou et Salapoumbé. L'ancien commerce frontalier dynamique de Libongo avec la RCA et les pays voisins s'est arrêté en 2014 en raison de la guerre civile en RCA (F11).

Deuxièmement, le transport prend du temps et coûte cher, et la plupart des agriculteurs manquent de moyens de transport. Les agriculteurs transportent parfois leurs produits, par exemple plantain, au sommet des grumiers des compagnies forestières (P35). Cependant, la plupart des agriculteurs locaux vendent leurs produits directement dans la rue et attendent les acheteurs. La vente de cacao, par exemple, dépend entièrement de l'arrivée d'acheteurs externes provenant de Douala, Yaoundé, Bertoua ou Yokadouma, et les prix sont principalement contrôlés par eux (F21; P44, Image 22).



Image 24: Frontière avec la République du Congo sur le fleuve Ngoko près de Socambo

Photo: Tobias Beyer

Troisièmement, les points de contrôle situés le long de la route exigent des paiements pour le transport des marchandises commercialisées. Selon le montant transporté, la redevance se situerait entre 2 000 et 5 000 XAF⁵⁴ (Fg). Les participants ont également mentionné qu'ils devaient acheter une autorisation de transport auprès du «chef du poste» (M6). Ces frais opaques constituent un obstacle et un fardeau importants pour les petits producteurs et devraient être suspendus.

L'accès limité aux marchés réduit considérablement les incitations à se lancer dans le commerce agricole. Il est essentiel de soutenir la mise en place d'un système de transport permettant aux agriculteurs locaux de vendre leurs produits sur les marchés de Douala et de Yaoundé *indépendamment* des acheteurs externes et des intermédiaires. Une solution possible est de faciliter et d'encourager davantage les ventes collectives de produits de petits producteurs, comme le font déjà certaines associations de la région.

⁵⁴ Il restait à savoir qui contrôle les points de contrôle et perçoit les frais.



Image 25: Motocyclette

Photo: Participante à PhotoVoice (Agriculteur, Bantou, femme, 38 ans) (PV 16)

La participante a pris une photo d'une moto. Elle dit que les motos sont le seul moyen de transport dans la région. Il n'y a pas de mesures de sécurité et ils transportent trop de personnes. Aller à Kika coûte environ 2 500 XAF, à Moloundou 15 000 XAF.

Les associations locales

L'équipe chargée de l'étude a rencontré trois associations locales créées soit par la Direction du Parc, soit par le Gouvernement. Ces associations peuvent contribuer à atténuer l'accès limité au marché, le manque de connaissances et d'avoirs et promouvoir des stratégies de subsistance alternatives. Cependant, elles manquent de soutien et ne peuvent par conséquent pas libérer tout leur potentiel.

GIC et CLG

Le GIC / MOLISSO est une association d'agriculteurs de Mambélé, créée en 2012 et composée de dix membres. L'Association organise la vente de produits afin de négocier un meilleur prix pour une quantité accrue. Les membres achètent conjointement des intrants agricoles, échangent des outils de travail et investissent dans l'épargne de groupe (60 000 FCFA) (F21). Il existe également des GIC dans d'autres villages, et ces derniers se soutiennent financièrement, par exemple, en accordant un crédit. À l'initiative du « chef de poste » chargé de l'agriculture à Mambélé, un réseau des différents GIC entre Dioula et Mambélé, appelé CLG, a été

fondé en 2017. Ce groupe sert de plate-forme pour discuter des défis actuels auxquels les agriculteurs sont confrontés et pour développer des solutions communes.

L'Association «Women-Health-and-Conservation-Society» (WHCS)

La WHCS a été créée par l'épouse d'un employé du WWF en 2008. Son objectif principal est d'impliquer davantage les femmes dans les efforts de conservation et de réduire leur dépendance aux ressources forestières. Actuellement, la WHCS compte environ 19 membres féminins, tous originaires de Mambélé (baka et bantou). Dans le passé, les femmes recevaient des formations du WWF, de la FTNS et engageaient la fabrication de tapis de savon et de rotin, l'apiculture, l'élevage (élevage de porc-épic), la pêche, la création de jardins potagers et la culture de champignons, d'ananas et de plantains. En outre, elles ont été formées aux méthodes de prévention et de contrôle des moustiques. Les femmes ont organisé des campagnes de sensibilisation aux moustiques dans d'autres villages et leurs efforts ont été récompensés par 5 000 FCFA (7,63 €) par jour de la part de la Direction du Parc. Cependant, depuis 2012, les femmes n'ont pas reçu de soutien et ont par conséquent cessé la plupart de leurs activités. Elles produisent parfois des tapis en rotin destinés à la vente et la Direction du Parc les engage parfois pour désherber les locaux du siège et du camp de tourisme du Parc, le camp Kombo (F19).

L'Association Or-Vert pour la collecte des PFNL

Cette organisation a été fondée par la FTNS et le Directeur de l'ONG AFE BEN à Mambélé en 2014. L'Association compte 34 membres qui collectent des PFNL et les vendent collectivement. Ils collectent principalement leurs produits dans les forêts communautaires ou les UFA, ce qui est toléré par les sociétés forestières. La zone communautaire du PNL n'est utilisée occasionnellement que pour la collecte de mangues sauvages, car l'accès est coûteux et difficile (M6).

L'appui requis

Le GIC / MOLISSO: Les membres du GIC/MOLISSO ont déclaré qu'un système de microfinance les aiderait grandement. Ils ont également besoin d'une pépinière pour les plants de cacao à Mambélé. Jusqu'à présent, il n'y a que deux pépinières à Lokomo et Moloundou (F21).

La WHCS: Les membres du WHCS ont reçu de nombreuses formations sur les questions liées à la santé et les activités de subsistance alternatives. Avec quelques cours de rafraîchissement et une compensation financière, les femmes pourraient

jouer le rôle de multiplicateurs et former d'autres villageois ou élèves dans les écoles. Des associations similaires devraient être établies dans d'autres communautés. Les femmes d'autres villages ont exprimé leur vif intérêt à rejoindre la WHCS, mais ne pouvaient pas être impliquées jusqu'à présent en raison du manque de moyens de transport (F19).

L'Or-Vert: Le principal problème de l'Association est la commercialisation de leurs produits. Ils ont besoin d'acheteurs fiables et d'un partenaire commercial des PFNL. De plus, leur accès à la zone communautaire devrait être facilité (M6).

Il convient de noter qu'aucune association représentant les chasseurs et les mineurs artisanaux n'exclut que ces aspects des moyens de subsistance soient politiquement prononcés et inclus dans les négociations avec les acteurs privés, la Direction du Parc et les représentants de l'État. En conséquence, l'absence de ces associations entrave l'inclusion durable et effective des groupes respectifs dans les efforts de gouvernance. L'amélioration des moyens de subsistance des mines «en aidant les mineurs à s'organiser» (Tieguhong et al. 2009:61) est recommandée. Une fois officiellement établie (par exemple en tant que GIC), cette association pourrait être un partenaire des efforts de conservation (les garder hors de la zone centrale, en évitant l'introduction de procédés chimiques), servant de point d'ancrage pour les projets communautaires (par exemple, fournir aux mineurs une alternative au gibier), éviter le braconnage et contribuer à un sentiment général de la population pour obtenir une part des ressources de leur environnement (Villegas et al., 2012).

5.3.3 Opportunités d'emploi formell

– Offertes par la Direction du Parc

Comme d'habitude pour les fonctionnaires au Cameroun, la plupart des membres de la Direction du Parc ont été nommés par le Gouvernement et viennent de l'extérieur de la région. Par conséquent, les sections locales ne travaillent pas dans des postes de direction plus élevés et / ou permanents. Ils sont parfois employés pour des inventaires (tous les cinq ans) à court terme (I15; I23). Ils travaillent également comme guides touristiques et transporteurs. Cependant, ces opportunités sont rares en raison du faible nombre de visiteurs (I23).

Le manque d'opportunités d'emploi au sein de la Direction du Parc a été critiqué par de nombreux villageois. Ils ont affirmé que la Direction du Parc avait embauché les mêmes personnes à des fins de surveillance et de tourisme malgré un système de rotation officiel (C3) et se plaignent que seules les personnes de Mambélé étaient employées alors que les autres villages étaient ignorés (F13; F19; C7; C9). Les

villageois ont exprimé le souhait de s'impliquer davantage dans la conservation, par exemple en étant employés comme écogardes (F2).

Pour améliorer la perception du PNL et offrir des opportunités de revenus plus stables à la population locale, il serait utile d'intensifier les efforts pour intégrer les locaux à la gestion à long terme du PNL, en particulier pour ceux de l'extérieur de Mambélé.

– Offertes par le secteur privé

Les trois entreprises forestières sont les acteurs économiques les plus puissants de la zone tampon du Parc et ses plus gros employeurs formels. La CTSC à Kika emploie environ 120 personnes (25% de Baka) (16), la SEFAC à Libongo emploie environ 550 travailleurs (à peine 1% de Baka) (F12). Le groupe Vicwood-Thantry à Lokomo employait auparavant 400 personnes⁵⁴, mais en raison des problèmes économiques de l'entreprise et de la présence de braconniers dans la frontière centrafricaine de l'UFA 10-007, il ne reste plus que 100 travailleurs sur la liste de paie (I12). Lokomo a donc été presque abandonnée, ce qui témoigne de la dépendance de la ville à l'égard de la société.



Image 26: Scierie de la CTSC à Kika

Photo: Tobias Beyer

⁵⁴ Aucune information disponible sur la part des Baka

Bien qu'il n'y ait pas de quota contraignant ou de réglementation pour le recrutement de la population locale, la SEFAC prétend embaucher 50% de «locaux» mais définit le «local» au sens large comme la vaste région de l'Est du Cameroun. Le groupe Vicwood-Thany a même un poste supplémentaire pour le recrutement de locaux. Cependant, la SEFAC et le groupe Vicwood-Thany recrutent principalement des travailleurs de grandes villes comme Yaoundé ou Bertoua. Seule la CTSC affirme embaucher 90% de la population locale de la zone tampon du PNL, un chiffre confirmé par les villageois (I5; I6; I12; I25). Les conditions de travail au sein de la CTSC à Kika ont été critiquées (P84), les conditions dans la société SEFAC étaient apparemment bonnes (F12).

La SEFAC et le groupe Vicwood-Thany sont tous deux certifiés OLB⁵⁵ (I12).

Les trois entreprises forestières devraient avoir pour priorité de dispenser une formation professionnelle aux populations locales, augmentant ainsi leurs chances d'être embauchées. En outre, il est conseillé d'établir un quota d'embauche de travailleurs issus des communautés adjacentes. Le MINFOF pourrait soutenir un tel quota en subordonnant l'octroi de concessions à l'intégration des employés locaux.

Parmi les autres employeurs officiels du secteur du PNL, on compte quatre safaris de chasse et une société minière. Cependant, le nombre de personnes employées est relativement faible (31 habitants dans les mines, 30 à 40 dans les safaris de chasse) et les emplois sont saisonniers et souvent à court terme (I37; I24).

⁵⁵ Origine et Légalité des Bois: <https://www.bureauveritas.com/home/about-us/our-business/certification/sector-specific-solutions/forest-wood-products/olb>



Image 27: Logement baka à Ndongo

Photo: Participante à PhotoVoice: (Agriculteur, Baka, femme, 25 ans,) (PV6)

La photo a été prise à Ndongo par un agriculteur baka. Elle montre la maison de son oncle. Elle la décrit comme: «*Déjà délabrée*» et dit: «*Beaucoup de gens vivent dans cette maison. C'est difficile d'y vivre*»

5.3.4 Restrictions sur les activités de subsistance

Les principales activités de subsistance de la population locale nécessitent des terres pour la culture et l'accès à la forêt pour la chasse et la cueillette, soulignant ainsi la dimension spatiale des moyens de subsistance locaux. En raison de la création du Parc et de la protection stricte de sa zone centrale, une superficie importante (2,179 km²) ne peut plus être utilisée comme auparavant. Les efforts de la Direction du Parc pour accorder l'accès à l'aire protégée sous la forme d'une zone communautaire ne sont pas efficaces (voir Chapitre 5.2.5).

Cependant, la plupart des restrictions de moyens de subsistance semblent se produire dans les concessions d'entreprises privées (exploitation forestière, safari et exploitation minière) situées dans la zone tampon du PNL. Ces concessions sont six fois plus grandes que la zone centrale du Parc (12 638,5 km²) et chevauchent souvent des villages et des fermes (Carte 3 et Carte 4). Les acteurs économiques sont légalement obligés de restreindre certains usages dans leurs zones (par exemple, la chasse d'espèces protégées ou le défrichement de forêts pour l'agriculture dans les UFA) et ont intérêt à entraver l'utilisation des ressources

locales (les sociétés de safari, par exemple, exigent une densité de jeu élevée). Bien qu'il soit légalement tenu de garantir l'usage coutumier (voir Chapitre 5.2.3), il est avéré que des acteurs privés restreignent sévèrement les droits traditionnels de chasse et de cueillette des communautés locales.

Des restrictions similaires sont signalées en ce qui concerne les UFA. Au cours des entretiens, les participants ont indiqué qu'ils avaient été chassés des UFA et que leurs cabanes avaient été incendiées (I4, I14, P35, C12, C2, C5). Les villageois de Zega ont affirmé que l'entreprise forestière active à proximité de leur village avait déjà coupé tous les arbres de la forêt et tentait de les chasser pour «détruire» leur village (C11). Étant donné que la plupart des villageois n'ont pas de titre de propriété officiel dans leurs exploitations situées dans des UFA, ils ont du mal à prouver que leur ferme existait avant la création de celle-ci et craignent par conséquent que leur ferme soit détruite lorsque la société décide de commencer à extraire du bois territoire (P88, P100). D'autres communautés se sont plaintes de ce que l'exploitation commerciale du bois laisse souvent la forêt à l'état dégradé et qu'elles ne puissent plus trouver certains PFNL (C3). Ces plaintes soulèvent non seulement des doutes sur la protection des droits d'usage coutumiers des communautés locales, mais également sur la durabilité environnementale des pratiques actuelles d'exploitation du bois.



Image 28: Poteau indicateur de l'UFA 10-012

Photo: Tobias Beyer

Alors que les concessions minières semblent être étendues selon la carte du paysage du TNS, une seule société, Mongokele Mining, actuellement exploite activement des ressources. Comme la société est plutôt petite (I37), elle ne restreint actuellement pas les activités de subsistance locales. Cependant, si le secteur est étendu à l'avenir et que davantage d'entreprises sont présentes, les limitations d'activités de subsistance augmenteront probablement.

5.3.5 Atténuation des problèmes de moyens de subsistance

Plusieurs mesures peuvent aider à atténuer les restrictions de moyens de subsistance décrites ci-dessus.

Premièrement, l'accès aux ressources forestières devrait être facilité pour assurer la poursuite des stratégies de subsistance actuelles (chasse et collecte des PFNL). Deuxièmement, le MINFOF devrait adapter et imposer une planification plus dynamique et plus équitable de l'utilisation des terres de la zone tampon du PNL, afin de mieux intégrer les besoins locaux en moyens de subsistance. Ces mesures sont cruciales pour les populations fortement dépendantes des ressources forestières (en particulier les Baka) et donc hautement prioritaires.

À long terme, des activités de subsistance alternatives doivent être proposées. D'une part, les stratégies de subsistance alternatives diminuent la dépendance locale aux ressources forestières et améliorent ainsi l'efficacité de la conservation. D'autre part, elles peuvent potentiellement réduire la pauvreté en générant des revenus décents. Des activités de substitution aux moyens de subsistance devraient être mises en place par le biais de projets et de formations professionnelles par la Direction du Parc, des acteurs privés et une institution expérimentée dans l'implémentation de projets de développement (ICRAF, agences internationales telles que la GIZ ou des ONG locales). Au lieu d'utiliser une approche descendante, l'introduction de stratégies de subsistance alternatives devrait prendre en compte les suggestions de la population locale et être organisée de manière ascendante.

Les stratégies de subsistance alternatives potentielles proposées par les villageois, à l'instar de l'apiculture ((F21; P25; voir aussi Degrande et al. 2018), aident à la culture d'arbres fruitiers (P88) et la promotion de l'élevage (F19). Certains Baka ne semblant pas être habitués à consommer d'autres viandes que du gibier (P14, P25), ces dernières peuvent nécessiter des campagnes de sensibilisation et un changement de comportement, mais il est également conseillé de s'appuyer sur les connaissances existantes des associations locales pour déterminer les alternatives potentielles.

En outre, il est conseillé de promouvoir des pratiques agricoles durables pour les exploitations de cacao et de fournir des plants. Cela augmenterait la productivité, réduirait potentiellement la demande de nouvelles terres agricoles et compenserait mieux les pertes de récolte. La transformation de fèves de cacao en produits plus précieux, tels que le beurre de cacao, était également considérée comme une nouvelle source de revenu potentielle (P88, P45).

Toute promotion de l'agriculture doit être associée à des mesures visant à réduire la vulnérabilité locale au conflit entre l'Homme et la vie sauvage (voir Chapitre 5.4.2). L'intensification par l'utilisation d'engrais synthétiques et de pesticides doit être évitée. Au lieu de cela, des mesures d'intensification écologique devraient être introduites par le biais des services de vulgarisation agricole, en accordant une attention particulière aux conditions de vie et aux compétences des Baka.

Afin de rendre l'agriculture (pérenne et annuelle) plus attrayante et d'encourager les investissements, la question du régime foncier doit être approfondie.

Enfin, la Direction du Parc devrait accroître sa présence dans la zone tampon et interagir avec la population locale afin de suivre leurs besoins et leurs désirs.

5.3.6 Fourniture d'infrastructures de base et développement communautaire

La Direction du Parc a la responsabilité légale d'aider les communautés locales en leur proposant d'autres moyens de subsistance et / ou en indemnisant les victimes des pertes résultant de l'accès limité aux ressources naturelles. Ceci est requis par la législation nationale (art. 26 et art. 27, loi n° 94/01)⁵⁶ et par les directives internationales et des donateurs (BMZ 2013). En outre, les différentes entreprises privées opérant dans la zone tampon du PNL sont légalement tenues de fournir une infrastructure de base et de mener des activités de développement (art. 61 et art. 66, loi n° 94/01)⁵⁷. Cette responsabilité a déjà été reconnue par les autorités du Parc et les acteurs privés et a été exprimée dans la convention de Mambélé.

Au cours des travaux sur le terrain, la Direction du Parc a souligné sa responsabilité de fournir des stratégies de subsistance alternatives et des

⁵⁶ Loi sur les forêts, la faune et la pêche, République du Cameroun, 20 janvier 1994

⁵⁷ Ibid.

infrastructures de base. Le plan budgétaire du Parc alloue des moyens financiers à plusieurs initiatives, par exemple: 224 232 841 XAF à des micro-projets sur des moyens de subsistance alternatifs (Parc National de Lobéké, 2017).



Image 29: Hôpital à Socambo

Photo: Participante à PhotoVoice (propriétaire de restaurant, Bantou, femme) (PV12)

La participante reconnaît qu'il existe un hôpital local. Cependant, elle a pris cette photo pour montrer un aspect négatif de sa vie: l'hôpital ne dispose ni de médicaments, ni de matériel. Il n'y a pas d'électricité. Une infirmière et un technicien de laboratoire sont responsables de plus de 2000 personnes, et il n'y a pas de médecin. *«Cela rend la vie difficile et le bâtiment de l'hôpital est inutile»*. Lorsqu'il y a des cas de santé complexes, les gens sont envoyés à Moloundou ou Salapoumbe mais les routes sont mauvaises.

Le WWF Cameroun a souligné à plusieurs reprises l'importance cruciale du développement communautaire pour assurer une conservation efficace pour et avec les populations et mis en relief sa participation active au développement communautaire autour du PNL, par exemple en payant les instituteurs et les frais de scolarité. Interrogé sur les approches et les projets concrets visant à soutenir la population locale, le WWF Cameroun a fait observer que de nombreux villages

avaient cruellement besoin d'écoles, de professeurs et de puits, et qu'il envisageait de construire des fermes avicoles (I21; P18). Cependant, bien que le développement des infrastructures de base ait été décrit comme une nécessité vitale, peu de projets de développement ont pu être observés sur le site. Selon la plupart des villageois, la Direction du Parc n'est ni présente, ni active dans des villages autres que Mambélé (F13; C7; C9). En dépit de plusieurs demandes, l'équipe chargée de l'étude n'a pas été en mesure d'obtenir une liste des projets de développement communautaire mis en œuvre ou planifiés par l'agent de coordination communautaire du WWF pour vérifier cette affirmation.

Le MINFOF a également reconnu sa responsabilité de s'engager dans le développement communautaire (I18; I39). Après le Conservateur, l'État camerounais avait l'obligation de créer des conditions de vie favorables pour ses citoyens. Comme l'État était représenté par le Parc dans cette région, ce dernier a soutenu les communautés locales par diverses mesures et contribué à l'établissement de forêts communautaires et des ZICGC et a mis en œuvre avec succès des projets de développement local: «C'est ici, parmi tous les endroits au Cameroun, que nous avons beaucoup de projets communautaires»(I39).

Cependant, alors que l'État était chargé de soutenir l'amélioration des conditions de vie des populations, les communautés étaient en partie responsables de leur propre développement: «Les populations doivent pouvoir pêcher seules et ne pas se faire donner du poisson» (I39). Le manque d'éducation associé à l'alcoolisme généralisé et à la corruption de la part des élites villageoises ont empêché les communautés locales de se développer. En outre, la plupart des villages manquaient de capacités pour concevoir et soumettre des projets de développement communautaire. Le responsable des programmes du WWF a également partagé la préoccupation selon laquelle les communautés n'étaient pas bien équipées pour gérer leurs forêts et le COVAREF de manière à bénéficier à la population locale dans son ensemble (I21).

D'autres représentants du MINFOF de la Direction du Parc ont déclaré que les projets de développement devraient être financés par d'autres acteurs tels que la KfW, la FTNS ou le Service américain de la pêche et de la faune sauvage, l'objectif principal du Parc étant la conservation de la biodiversité (I18). Au niveau étatique, le Gouverneur a reconnu la responsabilité de l'État d'investir dans le développement des communautés. Il a déclaré avoir l'ambition d'investir dans de grands projets d'infrastructure tels que des barrages hydroélectriques et des routes, mais la planification est toujours en cours (I2) et une stratégie de développement

prospective compatible avec les efforts de conservation semble largement absente.

Le degré d'implication des entreprises privées dans le développement communautaire était différent.

La loi oblige les entreprises forestières à participer à des activités de développement communautaire. Deux des trois entreprises forestières (VICWOOD-THANRY GROUP et SEFAC) reconnaissent leur rôle particulier pour le développement communautaire et leur engagement dépasse les obligations légales (I12; I25). Les deux entreprises se concentrent principalement sur l'assistance médicale et la prévention des maladies contagieuses, l'éducation, la fourniture d'électricité et la construction de bâtiments communautaires (F11; I25). Bien que le GROUPE VICWOOD-THANRY dispose de son propre plan de développement, la SEFAC soutient un projet de développement proposé chaque année par une communauté (I25). Cependant, leur implication est sélective et limitée aux environs immédiats des scieries de Libongo (SEFAC) et de Lokomo (GROUPE VICWOOD-THANRY). Pour la troisième entreprise forestière, la CTSC, le développement communautaire semble présenter moins d'intérêt, comme l'a souligné un employé: «*Une entreprise forestière n'est pas un projet social*» (I6). Bien qu'elles soient présentes dans la région depuis quatre ans, aucun projet communautaire n'a encore été lancé, à l'exception de matches de football et d'un programme de stages dans une école voisine (I6).

Les sociétés de safari et l'entreprise minière ne participent pas au développement de la communauté, mais ont l'intention de s'impliquer prochainement. Cependant, aucune idée concrète, ni aucun domaine d'intervention n'a été décrit plus en détail (I13; I37). Il a souvent été déclaré que l'État était le principal responsable du développement des infrastructures de base et non des entreprises (I25).

En raison de l'insuffisance des infrastructures de base, la majorité de la population locale se sent abandonnée et négligée. Ces sentiments de négligence sont projetés sur le Parc et empêchent les populations locales d'accepter les efforts de conservation. Lors de recherches sur le terrain, les villageois ont souvent décrit la conservation comme quasi synonyme de restrictions et il est apparu que le manque d'infrastructures de base était une cause de ressentiment à l'égard de la conservation, causant des frictions et des conflits (voir Chapitre 5.4.1).



Image 30: Un garçon buvant de l'eau sur le fleuve Sangha

Photo: Participant à PhotoVoice (Bantou, agriculteur, homme) (PV 11)

La photo a été prise par un agriculteur bantou à Socambo. Il dit que le garçon va chercher de l'eau dans une rivière, alors que quelques mètres en amont, des gens se lavent et défèquent dans l'eau. Il souhaite de l'eau potable et une pompe. Selon le paysan, l'eau est la base de la santé et boire l'eau d'une rivière était «*un problème grave*», non seulement parce qu'il provoque des maladies comme la typhoïde, mais aussi parce que cela rend le cerveau malade: «*Les personnes qui souffrent de maladie mentale se sentent toujours malades*».



Image 31: Elèves en salle de classe

Photo: Participant à PhotoVoice (Agriculteur, Baka, homme, 34 ans) (PV 17)

La photo a été prise par un agriculteur baka à Dioula. Il valorise beaucoup l'éducation: «*Nos enfants vont à l'école et ils peuvent devenir n'importe quoi, même présidents*». À la maison, les enfants peuvent même enseigner à leurs parents ce qu'ils ont appris. Les frais de scolarité sont de 3 000 XAF par an, ce qui, à son avis, convient. Les écoles constituent un mixage d'enfants baka et bantous, et il pense que cela contribue à réduire la discrimination et les stéréotypes.

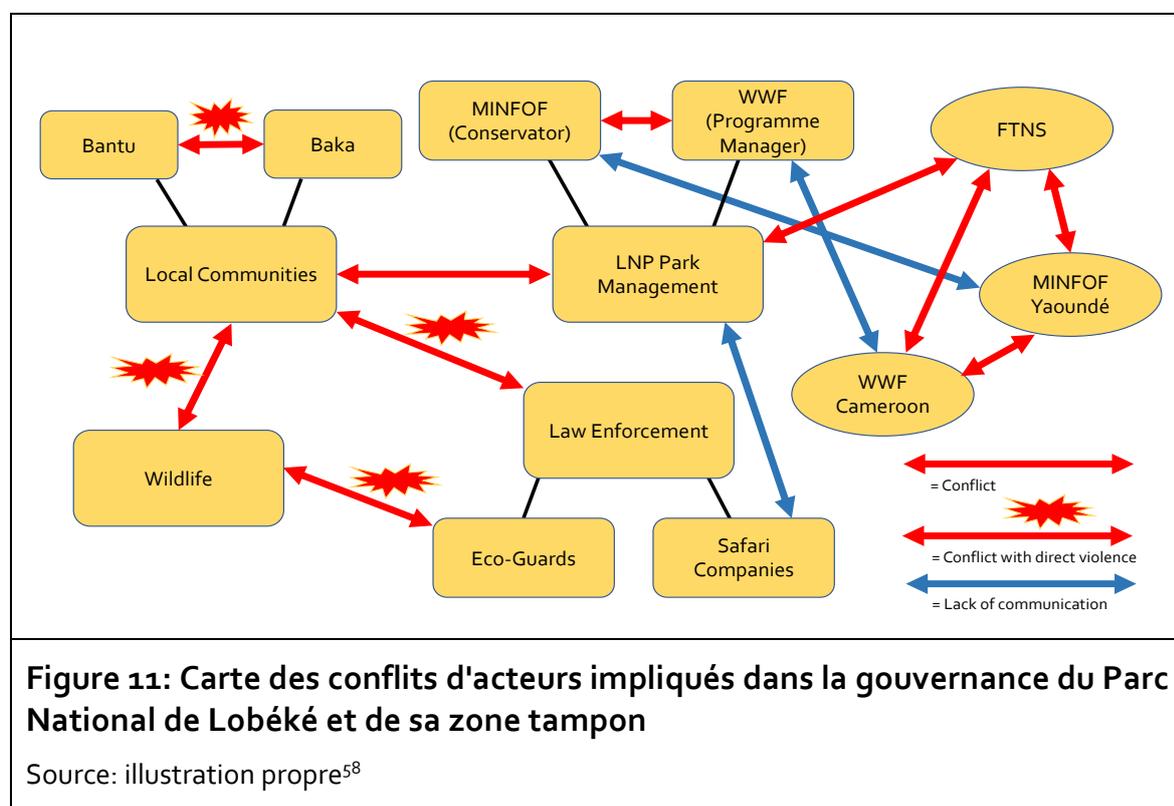
5.4 Conflits

Les conflits entre la Direction du Parc et les communautés locales (ce qu'on appelle les conflits Parc-peuple) font partie des problèmes les plus répandus qui préoccupent les Aires Protégées du monde entier et peuvent être extrêmement destructeurs (De Pourq et al. 2015). Cette étude a identifié quatre conflits principaux dans le PNL. Ces conflits ne sont pas seulement le résultat d'une compétition pour des ressources rares, mais impliquent des différences de valeurs, des attitudes antagonistes, des perceptions négatives et des sentiments de méfiance et de peur.

Le conflit global concerne la compréhension par la population locale de la conservation en tant qu'antidote du développement en faveur des populations (Conflit 1: Conservation et développement). Ce conflit d'intérêts apparent empêche le soutien local pour les efforts de conservation. Le conflit est fortement lié à une perception à haut risque de conflits entre la faune et l'Homme, qui contrecarre l'approbation locale de la protection de la vie sauvage (Conflit 2: Les humains et la faune).

Un important conflit qui a fait l'objet d'une couverture médiatique importante concerne les relations entre les écogardes et la population locale (Conflit 3: Application de la loi et population locale). Les récits de violence directe et de droits d'usage non sécurisés ont créé une atmosphère de peur et de méfiance, contrecarrant l'application efficace et juste de la loi.

Un conflit très pertinent pour comprendre les besoins et les problèmes de la population locale, mais qui est souvent tenu à l'écart des projecteurs, concerne les relations entre les groupes baka et bantous (Conflit 4: «Peuple de forêt» et «Villageois»). Bien qu'il ne s'agisse pas d'un conflit opposant un parc à un autre, ce conflit interne latent affecte les besoins et les aspirations des peuples autochtones et menace la participation équitable et le partage des revenus.



5.4.1 Conflit 1: Conservation et développement

Une découverte frappante de la recherche est la perception négative partagée de la conservation, qui traverse toutes les catégories sociales contrôlées (sexe, appartenance ethnique et âge). C'est inquiétant, car une perception négative de la

⁵⁸ Le conflit dépeint dans la gestion du Parc a été décrit au Chapitre 5.1.7

conservation par la population locale a des effets négatifs sur le succès des projets de conservation et alimente les conflits (Bennett 2016). Les perceptions déterminent le respect des règles, le soutien des électeurs locaux, le niveau de participation et l'engagement des volontaires. Par conséquent, il est important de comprendre les principaux facteurs qui sous-tendent la perception négative des efforts de conservation du PNL.

Bien que la population locale semble reconnaître que les efforts de conservation préservent la forêt pour les générations futures, elle suppose simultanément une relation antagoniste entre «conservation» et «les peuples», comme le dit clairement des déclarations telles que *«la conservation n'aime pas les peuples»* (C1). Lors des entretiens et des discussions de groupe, la conservation était souvent liée à une restriction de la liberté et à une dégradation des conditions de vie. Par conséquent, les mots souvent associés à la conservation étaient *«répression»*, *«peur»* et *«souffrance»*.

L'évaluation négative de la conservation semble être influencée par deux dynamiques:

(1) Les besoins⁵⁹ en matière de bien-être et d'identité ne sont pas traités:

La population locale semble comprendre et valoriser les avantages de la conservation (protection de la forêt et de la faune). Cela se reflète dans des déclarations telles que *«Le Parc, c'est bon, il conserve pour demain»* (F17) ou *«Cela aide à préserver la forêt et les animaux pour nos enfants»* (F15). Cependant, les participants à la recherche reprochent le manque d'avantages sociaux et de soins concrets. Ils critiquent le fait que les animaux détruisent leur ferme (voir Conflit 2: les humains et la faune) et semblent avoir plus de valeur que les humains - même si *«les éléphants ne vont jamais voter»* (C8).

L'expression de sentiments de négligence va de pair avec les demandes de couverture des besoins fondamentaux des personnes. La population locale s'attend à ce que la conservation fournisse une infrastructure de base et des stratégies de revenus alternatives. Les participants ont souvent cité le DSNP et le PNNN comme des exemples de meilleures pratiques, où le riz et le manioc seraient prétendument partagés avec la population, et où la Direction du Parc a procuré des écoles, des hôpitaux et des opportunités de travail à la population locale. Ils sont profondément

⁵⁹ Galtung (1990) identifie quatre besoins humains fondamentaux et universels: 1. Les besoins de survie (c.-à-d. La protection contre la violence); 2. Besoins de bien-être (alimentation, nutrition, mouvement), 3. Besoins identitaires (appartenance, incluant l'activité politique); 4. Besoin de liberté (c'est-à-dire liberté de choisir)

déçus par l'incapacité de la Direction du Parc à tenir ses promesses de développement: «Ils nous ont dit qu'ils nous aideraient avec des microprojets, l'élevage et l'aquaculture... nombreux sont ceux qui sont morts en prison, parce qu'il n'y a pas de travail... où sont les mesures d'accompagnement?» (TWS1). En l'absence de développement socio-économique, la population locale est confrontée à des besoins de bien-être liés à la conservation, menaçant de détruire la forêt si elle n'est pas gérée: «Nous allons détruire l'environnement, car il n'y a pas d'alternative [à la chasse]» (C8).

Les demandes de couverture des besoins essentiels ne sont pas seulement fondées sur les besoins en matière de bien-être, mais également sur l'identification personnelle des participants comme citoyens camerounais. Comme l'a dit un participant: «L'État, c'est nous. Si les humains n'ont plus de valeur, la forêt n'aura aucune valeur non plus» (TWS1). Une participante a expliqué de manière succincte que le manque de soutien socio-économique la rendait aliénée: «Je ne sais pas dans quelle république nous vivons; si nous vivons au Cameroun? Nous sommes toujours mis de côté... Qu'est-ce qui se passe?» (C9). Cette référence à l'appartenance à un État a été fréquente, faisant allusion à l'affirmation des droits à la citoyenneté et des besoins d'identité.

(2) Manque d'implication de la population locale:

Les critiques des participants comprenaient souvent des demandes de participation active et de partage des avantages. Cela a commencé par des plaintes des participants de ne pas avoir été informés à priori de la création du Parc et a débouché sur des demandes de participation active:

- *«Nous voulons la conservation, mais nous avons besoin des avantages, nous devons être intégrés dans la gestion» (C9)*
- *«Nous voulons que la population soit en charge, [nous voulons] gagner de l'argent de la conservation» (C2)*

Ces demandes politiques sont associées à des sentiments d'exclusion et de séparation. De manière correspondante, la conservation est souvent décrite comme un projet extérieur, contrariant le développement économique:

«La Convention sur le Climat veut que l'Afrique réduise ses émissions de CO₂ et protège sa forêt. Vous l'imposez, mais quel est notre avantage? En Amérique, au Brésil, les forêts sont coupées pour laisser la place à des industries, vous avez du travail et vous êtes riches. Mais en Afrique, les gens doivent protéger la forêt. Cependant, ils ne bénéficient pas de protection. Nous restons sous l'arbre» (C9).

Le soutien du PNL au bord du gouffre?

Bien que la Direction du Parc ait plaidé pour que la conservation puisse soutenir le développement socio-économique des populations et n'était pas son antidote, le manque de développement socio-économique et de participation entraîne un ressentiment de la part de la population locale. En fin de compte, cela alimente une perception négative des efforts de conservation, compris comme un projet «étranger» imposé par des étrangers. De manière alarmante, cette perception négative de la conservation entrave non seulement le soutien local à la conservation, mais alimente également les conflits entre les habitants des parcs. Bien que le Parc ne soit pas principalement responsable du développement socio-économique de la population locale, il est clair que les efforts de conservation ne pourront être efficaces que, si leurs besoins fondamentaux sont satisfaits.

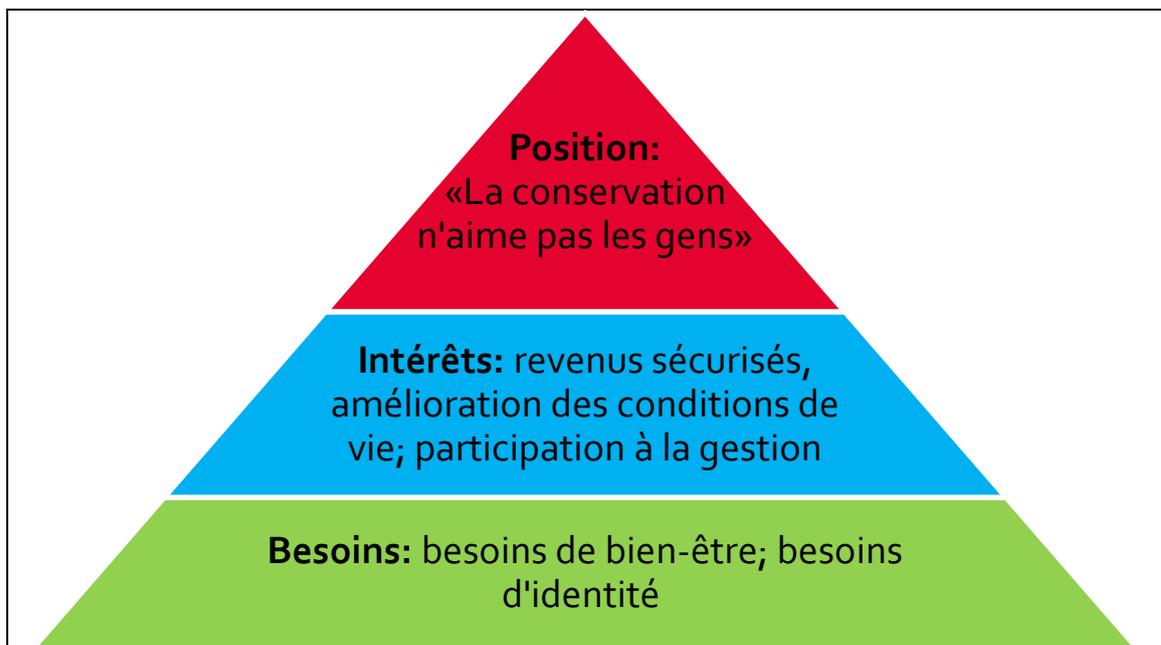


Figure 12: Outil PIN_Conservation et développement des conflits

Description: Selon la position de la population locale, la conservation a un impact social négatif et met un terme au développement socio-économique. Leurs intérêts sont de générer des revenus et d'améliorer leurs conditions de vie. De plus, la population locale a intérêt à être impliquée dans la gestion et à bénéficier de la conservation dans son ensemble. Ils concentrent leurs intérêts sur le bien-être et les besoins identitaires.

Source: notre illustration

5.4.2 Conflit 2: Les humains et la faune

Les conflits Homme-faune (selon le HWC : Human Wildlife Conflict) sont généralement compris comme des actions humaines ou fauniques, qui ont un effet

négalif sur l'autre. Selon Nyhus, le HWC peut également être basé sur la perception que la faune menace la sécurité de l'Homme, la santé, l'alimentation et la propriété (Nyhus, 2016:145).

Les HWC constituent un sérieux défi pour les efforts de conservation: premièrement, les menaces perçues par la faune peuvent entraver l'appui local aux efforts de conservation (Lamarque et al. 2009). Deuxièmement, les pillages de cultures peuvent alimenter des meurtres d'animaux en représailles (ibidem). Le HWC compromet également la réduction de la pauvreté: ses impacts «visibles» menacent la production agricole et la sécurité alimentaire locale. En outre, ses impacts «cachés», tels que les coûts d'opportunité et de transaction élevés, ainsi que la transmission de maladies infectieuses («zoonose»), ont des effets néfastes sur le bien-être des ruraux indigents (Barua et al. 2013).

Perception de risque élevé de HWC

La perception des risques pour le HWC dans les communautés autour du PNL est très élevée. En conséquence, la question des HWC est la principale préoccupation de la population locale et a été portée à la connaissance de l'équipe d'étude dans chaque village visité. Les participants ont déclaré que leurs cultures avaient été endommagées par des éléphants (F7; C7), des chimpanzés et des gorilles (C11; F11; PV16), ou par des singes plus petits tels que des guénéons ou des mangabées (C2). Mais les cultures ne sont pas les seules concernées: les pêcheurs de Libongo ont déclaré que les caïmans mangeaient leurs appâts (F11).

L'équipe de recherche a eu la preuve que les primates avaient attaqué les cultures dans de nombreuses exploitations de cacao, mais n'avait pas été en mesure de vérifier les allégations de manière systématique (c'est-à-dire en faisant correspondre la perception du risque au risque réel). Néanmoins, les nombreuses références au HWC et la perception partagée du risque élevé soulignent son importance pour la population locale dans la zone tampon du PNL.



Image 32: Un champ de cacao détruit par des singes

Photo: Participante à PhotoVoice (Agriculteur, Bantou, femme) (PV3)

La participante a pris cette photo pour montrer la destruction d'un champ de cacao par des singes.

«Nous en avons assez des animaux qui détruisent nos champs»

Les incidents signalés d'impact sur la faune ont alimenté l'anxiété et la colère de la population locale. Selon un participant, les gens étaient «malades d' [...] animaux détruisant [les] champs» (SW1). Il faut jusqu'à neuf mois pour repousser les récoltes endommagées. Comme la plupart des gens dépendent d'une stratégie de subsistance unique et manquent d'actifs alternatifs, ils sont extrêmement vulnérables à la destruction des ressources et perçoivent l'impact de la faune comme une menace existentielle. Les éléphants sont particulièrement redoutés pour leur potentiel destructeur (C10).

En outre, les participants ont déclaré se sentir impuissants et laissés seuls face à l'impact de la faune, aggravant ainsi la menace perçue. En conséquence, la protection des animaux de la forêt n'est pas entièrement comprise et soutenue: «Les éléphants sont plus protégés que les humains; quand une personne est tuée par un éléphant, rien ne se passe» (F11). Cette citation souligne en outre que le HWC n'est pas seulement une préoccupation liée aux dommages aux cultures, mais implique également un sentiment de négligence et des tensions sous-jacentes résultant de conflits entre humains sur la conservation en général (Dickman, 2010; Nyhus, 2016).

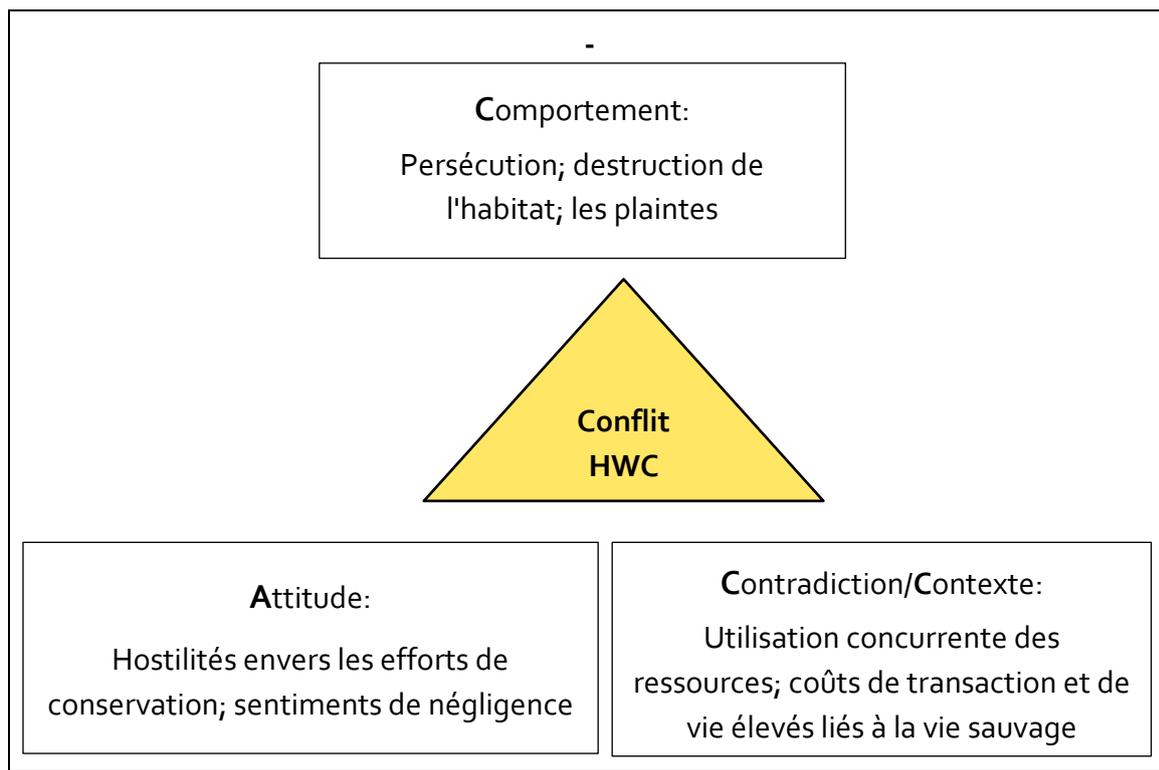


Figure 13: Triangle ABC Conflit Humain-Faune

Source: notre illustration basée sur Galtung 1990

D'après Galtung, un conflit est constitué de trois éléments de base liés entre eux: [A] les attitudes des parties au conflit, [B] leur comportement de conflit (violent ou non violent) et [C] la contradiction (souvent appelée «contexte»). Au centre du conflit, c'est-à-dire des objectifs apparemment incompatibles. Le triangle attire l'attention non seulement sur les preuves «spectaculaires» de conflit (à savoir la persécution des animaux), mais aussi sur les attitudes et les inégalités structurelles sous-jacentes - les «catalyseurs» d'un conflit évident (à savoir des sentiments de négligence et d'utilisation concurrente des ressources). Sans aborder les trois angles de conflit, cela ne peut être transformé (Galtung, 1990).

Le conflit est aggravé par les facteurs suivants:

- a) **Peu de connaissances sur les méthodes de prévention non mortelles:** les participants ont déclaré avoir des moyens limités (par exemple, des lance-pierres) et des techniques pour protéger leurs cultures sans nuire à la faune (PV₄, F6). Certains participants ont déclaré utiliser des tambours et des bruits forts pour chasser les animaux (PV₃), mais le tir et la mise à mort d'animaux étaient considérés comme les méthodes de prévention les plus efficaces (F11). Cependant, la loi sur les forêts les interdit, si elles ne sont pas

utilisées en légitime défense (art. 83, loi n° 94/01)⁶⁰. Le MINFOF peut donner la permission de tuer un animal, s'il est trouvé dans les champs. Suivant les comptes des participants, cependant, les demandes d'autorisation des villageois reçoivent rarement une réponse (SW₁). En outre, il était difficile de surprendre les animaux dans les champs, car ils se sont enfuis dans la forêt dès que les humains se sont approchés (F₉). En conséquence, les participants ont exprimé des sentiments d'impuissance à prévenir le HWC: «Lorsque [les éléphants] arrivent, nous ne sommes pas autorisés à les tuer. Alors, comment pouvons-nous nous défendre contre eux?» (C₁₀)



Image 33: Cabane près les champs

Photo: Participante à PhotoVoice (Agriculteur, Bantou, femme, 60 ans) (PV₃)

La participante dit qu'elle reste dans la cabane pour chasser les animaux sauvages. Elle utilise le tambour: «*Je le frappe si fort qu'il effraie les animaux. Quand on est malade, on n'a pas la force de faire cela parce que c'est très stressant.*»

- b) **Le mécanisme d'indemnisation est inadapté et inefficace:** malgré son existence, de nombreux participants ne sont pas au courant d'un mécanisme de compensation. Cela peut être dû à la lourdeur de sa procédure qui implique trois ministères différents.⁶¹ Le traitement des fichiers est un

⁶⁰ Loi sur les Forêts, la Faune et la Pêche, République du Cameroun, 20 janvier 1994

⁶¹ D'après le récit d'un cadre du WWF, la détermination de l'indemnisation est sous l'égide du Ministère de l'Agriculture (MINADER) («parrain de l'indemnisation»); Le MINFOF soutient le processus d'indemnisation en évaluant la destruction sur les champs, c'est-à-dire en déterminant l'animal qui l'a provoqué (responsable du chef de poste correspondant) et le Ministère de l'Administration Territoriale

processus long, qui augmente les coûts de transaction pour la population locale, comme l'explique un villageois: «*Jusqu'à ce que votre champ soit détruit, il faut parfois 9 mois pour obtenir de l'aide*» (SW₁). En outre, les participants reprochent à leurs ministères de ne pas réagir, affirmant que les dommages sur leurs champs ne sont pas évalués lors du dépôt d'une plainte (SW₁; F₁₄; C₁). À la suite des participants à Bela, les demandes d'indemnisation présentées par les villageois ne sont pas prises au sérieux: le responsable de l'administration locale (le chef de poste) s'interrogeait toujours sur le nom des animaux qui avaient détruit leurs champs (C₈). Un autre agriculteur a déclaré que le personnel PNL du WWF lui avait demandé de se plaindre directement au gorille, lorsqu'il avait demandé de l'aide (P₄₄).

- c) **Plus d'animaux venant dans les villages:** d'après les participants, les éléphants et les gorilles s'approchent des villages plus souvent que par le passé. Les employés locaux d'une société de safari près de Koumela ont également signalé que les éléphants étaient plus souvent vus dans le village qu'il y a quelques années (I₁₃), même si leur nombre diminue constamment (voir la Figure 7). Selon un participant, l'une des explications possibles de l'augmentation du nombre d'éléphants dans certaines zones est l'utilisation de sel par les sociétés de safari qui tentent de les attirer (F₁₁). Un écogarde suppose que les animaux se rapprochent des villages, car «ils sont en sécurité, ils ne sont pas menacés et peuvent faire ce qu'ils veulent» (PV₁). Une des raisons de l'augmentation des perturbations violentes par les éléphants est peut-être que d'anciens membres de la famille des long-défenseurs ont été abattus, de sorte que le comportement hyper agressif et hostile des jeunes éléphants n'est pas contrôlé (Breuer, 2016). L'augmentation de l'empiètement animal pourrait s'expliquer par le fait que, (1) il y a plus de champs qu'il y a 20 ans et (2) que les champs sont maintenant plus proches de la zone centrale du PNL et des voies de migration des animaux.



Image 34: Singe dans la cuisine

Photo: Participant à PhotoVoice (Agriculteur, Bantou, homme, 26 ans) (PV4)

Selon le participant, les singes pénètrent souvent dans les maisons des habitants du village: ils entrent dans les cuisines, volent de la nourriture, détruisent des objets et défèquent. Cela se produit environ une fois par semaine. Les gens les chassent, mais ils reviennent. Grâce à la conservation, les singes ont de moins en moins peur des humains - il est interdit de les tuer ou de leur tirer dessus. Ses grands-parents ont utilisé un arc et des flèches pour les chasser. Les ONG devraient trouver des moyens de les écarter du village, car aucune mesure n'est actuellement mise en place.

- d) **Absence de mesures appropriées de la part de la Direction du Parc** : La Direction du Parc commence seulement à travailler sur la question des HWC, et aucune stratégie de réponse globale n'est encore en place. Lors des entretiens, toutefois, les employés du Parc ont semblé être très conscients de l'étendue et du sérieux des conflits HWC. Certains écogardes sont eux-mêmes victimes des dommages causés aux cultures par les animaux (PV1). Selon un garde écologique responsable, un étudiant sera engagé l'année prochaine pour générer des données sur les HWC et tester différentes méthodes de prévention (SW1). Le Conservateur a déclaré qu'un collègue de la Direction du Parc était actuellement basé au Kenya pour étudier le comportement des éléphants (I38). En outre, le MINFOF prévoyait de faire face aux coûts économiques du HWC en mettant en place un mécanisme d'assurance et en créant un fonds national d'indemnisation (ibidem). Cependant, ces idées ne sont pas encore concrètes et le budget spécifiquement consacré au HWC dans le plan annuel 2018 est négligeable (SW1; Parc National de Lobéké, 2017).



Image 35: Champs d'écogardes

Photo: Participant à PhotoVoice (Ecogarde, Bantou, homme) (PV2)

La photo montre les champs des écogardes: «Tout le monde plante des plantains. Mais les animaux que nous protégeons les détruisent». Il dit que les réparations doivent être payées.

«Les animaux arrivent au village parce qu'ils sont en sécurité, ils ne sont pas menacés, ils peuvent faire ce qu'ils veulent. On devrait commencer à les menacer avec des armes à feu. Les gens doivent aussi manger ».

Pour la coexistence?

La vaste littérature sur le HWC suggère qu'une coexistence pacifique de l'Homme et de la faune est possible - à condition que des outils de gestion appropriés, des politiques publiques et un soutien de la société soient présents (Nyhus, 2016). Les réponses appropriées aux conflits entre hommes peuvent comprendre des contrôles létaux (pièges, tirs, pesticides) et non létaux (surveillance, dissuasifs, contrôle de la fertilité, barrières, cultures tampons), ainsi que des avantages économiques (indemnisation, assurance, revenus alternatifs, partage des revenus) et des interventions sociales (éducation, formation) (ibidem).

Avant de pouvoir identifier des méthodes de prévention et des outils d'atténuation appropriés, il est nécessaire d'approfondir l'étude des facteurs de risque liés au traitement du PNL. Il existe de nombreuses preuves d'un décalage entre la perception du risque présenté et le risque réel du HWC dans le monde entier - dans de nombreux cas, les rongeurs et les invertébrés causent plus de dégâts que les espèces protégées (Dickman 2010: 461). Ce sont souvent des facteurs sociaux qui déterminent les attitudes antagonistes envers les animaux sauvages. Par

conséquent, la persécution continuera même si les dommages causés à la faune sont entièrement atténués (ibidem).

Pour concevoir des réponses appropriées à la zone tampon du PNL, il est nécessaire de déterminer si la perception à haut risque du HWC est politiquement liée à une attitude négative à l'égard des animaux sauvages et/ou de la conservation, ou s'il existe un risque réel.

Dans un deuxième temps, les approches du HWC devraient être développées conjointement avec la population locale. Les preuves suggèrent que les stratégies décentralisées impliquant les communautés touchées ont plus de succès (Hockings et Humle, 2009: 8).

5.4.3 Conflit 3: Application de la loi et population locale

Un conflit qui fait l'objet de discussions importantes dans les médias internationaux concerne les écogardes et la population locale. Il a d'abord attiré l'attention internationale en 2016, lorsque Survival International a porté plainte auprès de l'OCDE, dans laquelle il accusait le WWF de ne pas avoir respecté le principe du consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) et avait reproché aux écologistes du PNL des violations des droits des Baka (Survival International, 2016). Pour étayer leurs affirmations, Survival International a envoyé plusieurs lettres en anglais signées par les Baka locaux.

Alors que ni les participants Baka, ni Bantou ne parlaient de Survival International directement ou ne semblaient connaître le contenu exact des lettres⁶² (F2, C7), la relation conflictuelle avec les agents de la force publique était régulièrement discutée lors de réunions communautaires et de groupes de discussion. Le conflit tourne essentiellement autour de l'interprétation et de l'application des droits d'usage et est alimenté par des sentiments de méfiance, l'absence de mécanisme de plainte accessible, efficace et équitable et l'application violente de la loi par des entreprises privées.

⁶² Alors que des ONG locales comme OKANI apprécient l'engagement de Survival International pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes liés à la conservation (I1), un représentant du CEFAID a critiqué cette implication pour son approche isolée sans collaboration avec les ONG locales (E12). La FTNS suspecte SI d'avoir incité les sections locales à signer les lettres en faisant de fausses promesses (E19). En effet, les représentants des Droits de l'Homme à Bayanga (RCA) doutent que les Baka aient pu lire les lettres; Cette préoccupation est partagée également par les représentants du CEFAID et du WWF (E12; E17).

Position des parties en conflit

La recherche a révélé les positions des deux parties au conflit. D'une part, la population locale affirme que ses droits d'utilisation sont considérablement restreints par les forces de la conservation et vit dans la peur des écogardes. Au cours d'entretiens et de discussions de groupe, les écogardes ont régulièrement confisqué leur matériel de chasse et de pêche, les PFNL recueillis ou les animaux chassés (C3; C8; F3; F10; F15). Les camps de fortune, dans lesquels les gens ont l'habitude de passer la nuit en forêt pendant plusieurs jours, sont détruits et incendiés (F14). En outre, des membres des communautés locales se sont plaints d'agressions physiques de la part des forces de l'ordre: passages à tabac et autres actes d'humiliation (par exemple, une femme obligée de se déshabiller) (F2; F3; F13). Selon les participants aux groupes de discussion et les personnes interrogées, les écogardes sont déraisonnables pendant les rencontres et ne respectent pas leurs droits d'usage: même lorsque les gens se conforment aux règles de la chasse de subsistance, les écogardes les dissuadent de pénétrer dans la forêt (F14; C12). Tandis que ces récits étaient cohérents, avec de légères variations, dans toutes les communautés adjacentes au PNL, quelle que soit leur composition ethnique, les théâtres mis en scène par les participants baka manifestaient un comportement plus violent.

D'autre part, les écogardes et les autres membres du personnel de la Direction du Parc brossent un tableau différent: leur tâche principale est d'appliquer la loi camerounaise (M3). Compte tenu des forts taux de braconnage dans la région et de la militarisation accrue des acteurs, les écogardes doivent être armés pour leur protection (F20). Lorsque les écogardes rencontrent des personnes qui enfreignent la loi et ne respectent pas les règles de la chasse de subsistance, il leur incombe de confisquer toute viande ou tout équipement de chasse. Dans les cas plus graves, les personnes soupçonnées de braconnage doivent être amenées au siège pour interrogatoire et détention (I39). Des représentants de haut niveau de la FTNS, du WWF et du MINFOF ont assuré à l'équipe de recherche que les violations des Droits de l'Homme et les abus physiques étaient une chose du passé (E17; E19; I39): des écogardes ont été formés aux Droits de l'Homme et un manuel du WWF sur le thème et un code de déontologie a été établi par la Direction du Parc. Lors d'un entretien, le Conservateur du PNL a déclaré: *«En trois ans, je n'ai jamais eu à me plaindre de violations des Droits de l'Homme»* (I39).

Les affirmations des uns et des autres sont impossibles à vérifier dans le cadre de cette étude. Néanmoins, la recherche a identifié quatre facteurs influençant la dynamique du conflit. Il convient de noter que ces considérations reposent sur les

interprétations de l'équipe de recherche et ne prétendent donc pas établir une vérité sans équivoque:

(1) L'expérience de la violence directe crée une atmosphère de méfiance qui empêche toute réconciliation potentielle entre les deux parties.

La question de la violence physique est au centre de ce conflit. Les personnes interrogées, qui ont affirmé que les écogardes battaient ou maltrahaient physiquement les villageois, n'avaient pas toutes été victimes de tels abus. Certains membres de la communauté baka de Dioula ont même déclaré que les interactions avec les écogardes devenaient plus conviviales (TWS₁). Ce qui est frappant, cependant, c'est que la grande majorité des personnes interrogées dans les villages ont perçu les écogardes comme étant violents et auraient eu peur d'eux. Lorsqu'on leur a demandé de simuler une rencontre typique entre villageois et écogardes dans le Théâtre de l'Opprimé, la plupart des acteurs ont choisi de dépeindre les écogardes comme déraisonnables et violents (T₁; T₄; T₇). Cela montre que, même si des incidents de violence directe auraient pu se produire dans le passé⁶³ ou sur une personne autre que soi-même, ils ont un impact important sur la perception collective des communautés dans la zone tampon du PNL (voir Tableau 8).

Il y a eu aussi des cas de violences contre les écogardes: en 2016, un écogarde a été tué par un homme local baka qui avait été embauché comme braconnier. Les écogardes ont déclaré ne pas se sentir en sécurité, lorsqu'ils interagissaient avec la population locale lors de patrouilles (M₃). Ils ont exprimé leurs inquiétudes face à la menace de leur vie, en décrivant la rencontre avec des braconniers à grande échelle comme une question potentielle de vie ou de mort (PV₁; PV₂). Un écogarde a déclaré lorsqu'il parlait de saisir des armes illégales: *«Si j'ai pris une arme aujourd'hui, ce n'est pas l'arme qui me tuera demain»* (F16).

⁶³ De 2008 à 2010, l'armée camerounaise était présente dans le PNL pour combattre les rebelles centrafricains cachés dans la forêt. A la suite d'un employé du WWF à Yaoundé, les Baka attribuent de nombreuses exactions commises par l'armée camerounaise à des écogardes, les deux soldats étant en uniforme et difficiles à distinguer (E17).



Image 36: Inhumation d'un écogarde

Photo: Participant à PhotoVoice (Ecogarde, Bantou, homme) (PV1)

La personne qui se trouve dans le cercueil est son ancien collègue, décédé en mission en 2016, après avoir été abattu par un Baka de la région. Cette photo représente les dangers auxquels les écogardes sont confrontés au cours de leur travail: *«Nous mourons comme cela pour le patrimoine mondial»*.

Ces expériences des deux côtés ont créé une atmosphère de peur et de méfiance. Dans le climat actuel, la coopération entre les écogardes et la population locale reste insaisissable. Le manque de coopération entrave la mise en œuvre et le suivi effectifs des droits d'usage. Cependant, la recherche a également révélé un certain degré d'empathie entre les deux parties, signe d'un potentiel de réconciliation.

Le Théâtre de l'Opprimé de Dioula a révélé le désir des gens de dialoguer avec les écogardes et la Direction du Parc en leur donnant la possibilité d'expliquer leurs préoccupations et leurs besoins (TWS1; TWS2; voir Tableau 9). Un participant à l'atelier des parties prenantes à Mambélé a fait remarquer qu'un dialogue avec les écogardes pourrait les aider à comprendre que la plupart des activités de braconnage sont réalisées pour répondre aux besoins des populations locales de nourrir leurs familles (SW1). En effet, certains écogardes semblent bien comprendre les raisons sous-jacentes du braconnage: *«Si vous voulez les empêcher de chasser, vous devrez leur donner une autre alternative»* (F16). Dans le même temps, des femmes du village de Koumela ont expliqué que les écogardes ne faisaient que leur travail dans la région, ce qui ne pouvait être une raison pour leur tenir rancune (F6).

Ce sont des signes encourageants de réconciliation sur lesquels il faudrait compter. Compte tenu de l'expérience des communautés locales et des écogardes face à la violence directe, des efforts doivent être déployés pour «humaniser» davantage l'autre partie. Suivant l'hypothèse de contact d'Allport, la relation interpersonnelle entre deux parties en conflit permet la communication et l'interaction, ce qui réduit les préjugés en développant une empathie pour la position de l'autre partie (Allport, 1954). Si les écogardes et les membres des communautés locales interagissent et coopèrent plus fréquemment, ils pourront acquérir une compréhension encore meilleure des intérêts et des besoins de l'autre côté, qui ne diffèrent pas fondamentalement des leurs. Dans ce scénario, le potentiel de conflit et de violence risque de diminuer considérablement.



Image 37: Femme Baka

Photo: Participant à PhotoVoice (Agriculteur, Baka, homme, 58 ans) (PV5)

Le participant a pris une photo d'une femme baka. Elle a raconté une histoire sur les écogardes. Elle est revenue une fois de la forêt avec des mangues sauvages. Les écogardes ont pris [les mangues sauvages] de force. Ils ont seulement pris les mangues, mais ils ne l'ont pas frappée «*parce qu'elle est vieille*». Elle n'est pas revenue dans la forêt..

Concrètement, des forums de dialogue devraient être créés pour permettre des échanges plus ouverts entre les écogardes et la population locale. Ces médiateurs autorisés devraient modérer ces forums, afin de résoudre les problèmes litigieux découlant d'interactions quotidiennes et d'instances du passé. La Direction du Parc et une organisation de confiance des populations locales (par exemple, le CEFAID et/ou le CED) devraient conjointement engager le dialogue et créer des incitations supplémentaires pour la participation des deux groupes. En outre, les membres des communautés locales devraient être intégrés aux activités quotidiennes des services de conservation, afin d'accroître les points de contact entre eux et les écogardes, par exemple sur les efforts de lutte contre le braconnage (voir également le Chapitre 5.1.5). De plus, le recrutement local de gardes nature créerait un lien plus fort avec les communautés locales et modifierait la perception des gardes nature en tant qu'«étrangers».

Tableau 8: Théâtre-Atelier Dioula 1 Instruction de la scène: « <i>Vous êtes dans la forêt. Ensuite, deux écogardes arrivent. Que se passe-t-il?</i> »		
Théâtre-Atelier	Participants baka (TWS₁) Langue: Baka	Participants bantous (TWS₂) Langue: Français
Description du jeu	Deux femmes et un homme baka jouent à la collecte d'objets de la forêt. Deux hommes baka agissent en tant que gardes nature et se faufilent dans la forêt. Les écogardes ont battu les Baka et détruit leurs biens. Les Baka sont arrêtés, menacés et battus davantage.	Les trois hommes de la forêt mettent un peu de temps pour installer leurs accessoires sur la scène. L'un des accessoires utilisés par les hommes de la forêt (le tambour sur scène) semblait être une sorte de machine. Ils vont ensuite à leurs activités. À un moment donné, deux «écogardes» entrent en scène et se faufilent parmi les hommes. Ils sautent sur la scène et se mettent à crier. Les hommes tentent de s'enfuir, mais les écogardes les attrapent et les frappent à la tête. Les acteurs décrivent les écogardes comme violents et déraisonnables (ils les arrêtent sans les interroger au préalable). Les écogardes assoient les hommes par terre, se croisent les mains et les conduisent enfin hors de la scène.
Entretiens de réflexion	Après avoir regardé la scène, les participants disent « <i>que cela n'est pas bon</i> », secouent la tête. Quand on leur demande si cela arrive souvent, N. [un représentant déclaré du groupe] répond: « <i>Avant, c'était ainsi. Maintenant, cela a changé. Nous avons déjà mangé ensemble. Il y a un peu de changement. Seulement quand les Baka font des choses qui ne sont pas autorisées, ils seront attaqués</i> ». Un autre participant est d'accord: « <i>Aujourd'hui, ils ne nous dérangent pas. Mais lorsque nous faisons des choses qui ne sont pas autorisées, que va-t-il se passer?</i> ». N. ajoute: « <i>Le protocole d'accord doit être</i>	Après avoir regardé la scène, les participants nous ont dit que la GTZ travaillait en étroite collaboration avec eux il y a quelques années encore. Ils voient la collaboration de manière positive. La GTZ a cartographié la forêt et les différentes zones. Lorsque le WWF a pris le relais, les choses ont changé. Simultanément, Pepe Safari est arrivé dans la forêt avec les forces du Bataillon d'Intervention Rapide (B.I.R.). Depuis lors, les gens ne pouvaient plus rien faire dans la forêt; ils sont victimes de violence et de répression, lorsqu'ils se retrouvent dans la forêt: « <i>Les militaires sont venus pour torturer le peuple</i> ». Les camps dans lesquels ils séjournent pour collecter des PFNL sont souvent brûlés par les forces de sécurité. Ils affirment que le

	<p><i>signé. Si les écogardes nous menacent, ils auront des problèmes, parce qu'ils [l'] ont signé ". Il dit également que les Baka devraient avoir plus d'avantages de la conservation, «quelque chose que les Baka aiment». Lorsqu'on lui demande ce que ce serait, la femme répond: «Il faut aider les enfants à aller à l'école». Une autre femme ajoute: «Il faut faire quelque chose de comparable à l'élevage pour ne pas aller trop loin dans la forêt».</i></p>	<p>WWF était «dominé» par les intérêts des sociétés Safari. Interrogés sur les solutions possibles à ces problèmes, les participants ont déclaré qu'ils souhaitaient engager un dialogue avec le service de conservation. L'État leur a apparemment promis un soutien pour l'élevage et l'agriculture, mais n'a pas encore été livré. Si ces programmes étaient mis en œuvre, cela pourrait les aider à devenir moins dépendants de la forêt et ainsi minimiser les tensions avec les écogardes.</p> <p>Citations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - «Pourquoi n'utilisent-ils pas l'argent dépensé en armes à feu pour changer la vie des gens?»; - «Les militaires sont venus pour torturer le peuple » - «Ils ont dit qu'ils nous aideraient dans les micro-projets, l'élevage et l'aquaculture ... beaucoup sont morts en prison parce qu'il n'y a pas de travail ... où sont les mesures d'accompagnement?»; - «L'Etat, c'est nous. Si les humains n'ont plus de valeur, la forêt n'a aucune valeur non plus »
<p>Interprétation par l'équipe de conflit</p>	<p>Alors que le théâtre dépeint la violence directe utilisée par les écogardes, les participants baka soulignent au cours de la réflexion qu'ils ont remarqué un changement positif dans le comportement des écogardes, et déclarent même qu'ils ont partagé un repas avec eux.</p>	<p>Au cours de la réflexion, les gens ont clairement indiqué qu'ils s'attendaient à ce que la Direction du Parc leur propose des stratégies de subsistance alternatives (bétail, intrants agricoles). Des citations telles que «l'armée est venue pour torturer le peuple» et «l'État, c'est nous. Si l'homme n'a plus de valeur, la forêt n'aura aucune valeur non plus» révèlent un certain niveau de méfiance à l'égard des forces de l'État et exprime un sentiment de négligence de la part de celui-ci. Ils révèlent également que les gens se sentent violés et maltraités par les forces exécutives de «leur» État.</p>
<p>Source: nos données</p>		

Tableau 9: Théâtre-Atelier Dioula 2		
Instruction de la scène: «Vous êtes dans la forêt et les écogardes arrivent, qu'aimeriez-vous qu'il advienne?»		
Théâtre-Atelier	Participants baka (TWS1) Langue: Baka	Participants bantous (TWS2) Langue: Français
Description du jeu	Tous les Baka réinitialisent la scène depuis le début. Quand les écogardes les abordent, ils partagent de la nourriture et les écogardes les laissent sains et saufs. Dès que les écogardes sont partis, une femme baka commence à rassembler ses affaires et crie à l'homme. Ils partent ensuite rapidement, regardent autour d'eux avec peur.	Deux hommes sont dans la forêt en train de préparer de la viande au feu. Après environ une minute, deux écogardes arrivent. Ils leur demandent ce qu'ils font. Les hommes expliquent qu'ils sont en train de prendre part à un rituel de deuil qui dure deux jours et qu'ils préparent actuellement un repas pour leur famille. Le premier écogarde demande ce qu'ils cuisinent et l'un des hommes répond. Le deuxième écogarde continue de leur dire qu'ils se trouvent dans la zone de la forêt à laquelle ils ne sont pas autorisés à accéder («zone interdite»). Les hommes lui déclarent qu'ils ne le savaient pas. Les écogardes leur disent de continuer leur rituel mais de quitter la zone immédiatement après et de nettoyer leur campement. Les hommes sont d'accord et les remercient passionnément de leur avoir permis de rester. Ils offrent de la nourriture aux écogardes avant leur départ.
Entretiens de réflexion	Les Baka sont invités à décrire ce qui se passe dans cette scène. Une femme dit que les écogardes sont venus et les ont interrogés sur l'endroit où ils se trouvaient, puis ils se sont assis pour manger ensemble: « <i>Le sentiment est bon</i> », a ajouté un autre homme: « <i>Cela s'est passé cette année à Dioula, nous avons mangé du poisson ensemble</i> ». A la question de savoir ce qui s'est passé à la fin de la scène et pourquoi ils sont partis si rapidement, un	Les gens déclarent qu'ils aimeraient dialoguer avec la Direction du Parc, apparemment; ils veulent que la Direction sache ce que les gens font: « <i>Il faut savoir ce que font les gens</i> ». Ils ne sont pas intéressés par les conflits et ressentent beaucoup de pression. ils ne se sentent pas en paix avec la situation actuelle. Une femme dit: « <i>Nous devons dialoguer... entre frères. Nous voulons la paix</i> ». Les participants ont également déclaré que le droit d'entrée actuel de 2500 CFA (valable une semaine) pour entrer dans le parc était trop élevé.

	<p>homme a déclaré: «<i>Ils craignent que les écogardes ne reviennent et les menacent</i>». Ils confirment qu'ils ne font toujours pas confiance aux écogardes. un homme déclare: «Il n'y a pas de confiance».</p>	
Interprétation par l'équipe de conflit	<p>Dans cette situation idéale, les écogardes s'assoient avec les Baka et partagent leur nourriture. Ils sont décrits comme des égaux et traitent les Baka comme des égaux (assis, partageant leur nourriture). C'est peut-être ce que les Baka voudraient exprimer: le désir d'être traités comme des égaux. Cependant, il est tout à fait révélateur que les Baka quittent rapidement la fin de la scène: ils ne font pas encore confiance aux intentions indulgentes des écogardes et le disent eux-mêmes («il n'y a pas de confiance»).</p>	<p>Dans cette vision idéale de la façon dont les villageois voudraient que les écogardes les traitent, ceux-ci sont décrits comme une compréhension même de la population et de leurs besoins culturels (rituel de deuil). Ils leur donnent l'occasion d'expliquer ce qu'ils font et de trouver une solution pragmatique au problème. À partir de cette scène, on peut en déduire que les participants aimeraient changer deux éléments de l'interaction actuelle: le traitement violent et le manque de compréhension/empathie à l'égard des besoins de la population locale.</p>
Source: nos données		

(2) Le mécanisme de plainte actuel ne fonctionne pas efficacement

Lors de discussions avec le personnel du WWF et du CEFAID à Yaoundé, l'équipe de recherche a été informée d'un mécanisme de plainte pour violation des Droits de l'Homme dans le Parc National de Lobéké (E12; E17; E18). Le mécanisme financé par le WWF a été créé en coopération avec l'ONG CEFAID en 2014. Il est censé fonctionner comme suit: en cas d'abus, les personnes peuvent déposer une plainte auprès du bureau principal du CEFAID, qui documente et enquête sur les cas et décide d'aller plus loin, une action si nécessaire, par exemple signale des incidents à la Police (E12).

En pratique, toutefois, le mécanisme ne fonctionne pas comme prévu. Pour commencer, aucune des personnes interrogées dans les villages n'était informée de son existence. En outre, le responsable national du WWF, M. Njiforti, a reconnu que le principal problème du mécanisme de plainte est son accessibilité: le bureau, où les plaintes peuvent être déposées, se trouve à Yokadouma, à une journée de route du Parc National de Lobéké. Théoriquement, les points focaux du CEFAID devraient être disponibles à plusieurs endroits dans la zone tampon du Parc, mais ni le WWF, ni le CEFAID ne disposent des ressources nécessaires pour maintenir une présence constante dans les villages (E12).

L'idée d'un mécanisme de plainte est louable et mérite d'être approfondie. Les recherches ont montré que les habitants des localités situées autour du Parc National de Lobéké se sentent impuissants, car ils n'ont nulle part où se tourner pour déposer leurs plaintes et complaints (C9).

L'accès au système judiciaire camerounais pour déposer une plainte n'est pas une option pour la plupart des villageois: ils sont à peine répandus dans la région et difficiles à atteindre. En outre, de nombreuses personnes interrogées ont affirmé que les policiers n'acceptaient de travailler sur des affaires qu'en échange de pots-de-vin (TWS1; TWS2). De plus, les villageois ont déclaré à l'équipe de recherche qu'ils craindraient les répercussions de la Direction du Parc, s'ils signalaient tout incident aux autorités locales (F14).

Pour que le mécanisme de plainte soit efficace, il doit être sûr que les personnes puissent y accéder sans difficultés et sans crainte. L'organisation chef de file devrait accroître considérablement sa présence et sa visibilité à la périphérie du PNL: des points focaux devraient être établis dans les principales villes autour du Parc (par exemple, Mambélé, Salapoumbé, Libongo, Socambo, Moloundou) et les équipes de sensibilisation devraient se rendre régulièrement dans les villes et localités plus éloignées.

Les procédures de dépôt d'une plainte devraient être gérables même pour les analphabètes et l'anonymat devrait être garanti. En outre, il est essentiel que l'organisation responsable informe les personnes de l'existence et des procédures du mécanisme de plainte, ce que le CEFAID et le WWF n'ont visiblement pas réussi à faire jusqu'à présent. Le Centre des Droits de l'Homme de Bayanga (*Centre des Droits de l'Homme de Bayanga*), créé par le WWF dans le Parc DSNN du TNS en République Centrafricaine, pourrait être une source d'inspiration pour les détails techniques et opérationnels d'un mécanisme de plainte.



Image 38: Affiche d'information sur le consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) du Centre des Droits de l'Homme de Bayanga

Source: Ndima Kali – Association de Jeunes Baka et Dzangha-Sangha

Enfin, il est conseillé de redoubler d'efforts pour mettre en place un mécanisme de plainte plus neutre. Si le WWF continue à être coresponsable du traitement des plaintes, les populations locales pourront émettre des doutes quant à sa neutralité (E17). Un mécanisme plus neutre pourrait être soutenu par des ONG telles que le Centre pour le Développement et l'Environnement, CED ou la Fondation Rainforest UK, ou par une institution de l'État camerounais. Lors d'un entretien, un représentant du MINAS a exprimé le souhait d'une implication accrue et plus

significative dans la conservation autour du PNL, ce qui n'est actuellement pas possible en raison d'un manque de financement (E11). Cela contribuerait à fournir une perspective plus axée sur les populations en faveur de la conservation et un contrepoids au MINFOF en tant que seul ministère dominant présent dans la région.

(3) La frustration des écogardes est un facteur de conflit

Les écogardes sont l'une des parties au conflit, mais leurs besoins et leurs intérêts sont trop souvent ignorés. Les ONG locales, nationales et internationales ont toujours défendu les droits de la population locale, en particulier des Baka. Cependant, du point de vue de la résolution des conflits, il est essentiel de donner de l'importance aux intérêts et aux besoins des deux parties. Le Chapitre 5.1.3 décrit les conditions de travail et de vie déplorables des écogardes dans le Parc National de Lobéké. Les écogardes ont déclaré qu'ils ne se sentaient pas appréciés pour leur travail et qu'ils étaient démotivés par ces conditions (F1; F16, F20).

Les expériences des organismes chargés de l'application de la loi dans le monde ont montré qu'une amélioration des conditions de travail et de vie des agents tend généralement à améliorer les performances professionnelles (Jonyo, 2015; Tengpongsthorn, 2017). Inversement, il est plausible de supposer que la frustration et le manque de motivation des écologistes peuvent être une cause de travail inefficace (par exemple, ne pas appliquer de droits d'usage) et même de comportement violent (Breuer et Elson, 2017). Répondre à leurs besoins pour améliorer leurs conditions de vie et de travail aura donc un effet atténuant sur le conflit.

La FTNS envisage actuellement de reconstruire le siège du Parc à Mambélé, notamment un nouveau camp de base pour les écogardes. La nouvelle base offre aux écogardes une infrastructure améliorée (logements individuels, électricité, buanderie, cadres de travail) et des espaces de loisirs (salle de sport, terrain de football, salle communautaire). L'équipe de recherche encourage vivement la KfW à fournir le financement nécessaire à ces plans de construction, afin qu'ils puissent être mis en œuvre dans les délais envisagés (2019-2021).



Image 39: Logement d'écogarde

Photo: Participant à PhotoVoice (écogarde, Bantou, homme) (PV2)

Cette photo montre l'hébergement des écogardes du Parc. Il n'y a presque pas d'intimité. Les maisons sont trop petites pour accueillir leurs familles lors des visites: «*Nous devrions pouvoir vivre et bien dormir*».

(4) Les sociétés de safari assument de plus en plus le rôle d'application de la loi

Les écogardes sont les principaux agents de la paix dans le Parc National de Lobéké et sa zone tampon. Ils ont pour mandat de faire respecter la législation camerounaise sur la faune sauvage et la conservation et sont des experts en la matière. Cependant, l'équipe de recherche a appris que la Faro Lobeke, une entreprise proposant des safaris de chasse, avait commencé à patrouiller dans leurs concessions situées près de Libongo sans le soutien de gardes nature et qu'elle agissait en quasi-police. La Faro Lobeke a pris des dispositions avec le MINDEF et le MINFOF pour contourner les mécanismes réguliers de lutte contre le braconnage et effectuer des patrouilles conjointes avec les militaires. Les autorités locales du MINFOF ont exprimé leurs regrets devant cette situation, affirmant qu'en l'absence de gardes nature, le personnel militaire n'était pas informé des droits d'usage de la population locale et de la réglementation en matière de braconnage, par exemple quel animal appartient à quelle classe et s'il est autorisé à être chassé (I22).

En effet, les membres de la communauté ont décrit le comportement des patrouilles dirigées par le personnel de la société de safari comme agressif. Au cours des entretiens, des personnes ont affirmé qu'il y avait eu des cas de maltraitance physique et que les patrouilles empêchaient les gens d'entrer dans la forêt et de

chasser à des fins de subsistance (F11; C8). Un homme baka a déclaré: «*La société de safari a repris la forêt*» (C7). Les personnes interrogées se sont plaintes de ne plus pouvoir entrer dans les zones agro-forestières proches de leurs terres (C8). Cela s'explique peut-être par le fait que la concession de chasse et la zone d'agroforesterie se chevauchent géographiquement, créant une incertitude juridique quant à la priorité des droits de zonage. Dans ce scénario, les relations de pouvoir existantes favorisent clairement les sociétés de safari. Le sentiment d'antagonisme est renforcé par le fait que la Faro Lobeke ne partage pas la viande d'animaux abattus avec la communauté locale comme convenu dans la Convention de Mambélé.

Il semble qu'en l'absence de patrouilles anti-braconnage efficaces et de mécanismes de réponse rapide de la part des écogardes, les sociétés de safari aient commencé à prendre en main l'application de la loi, afin de protéger leurs intérêts commerciaux - souvent avec une faible tolérance des droits d'usage de la population locale. Cela est valable avant tout pour la Faro Lobeke à Libongo, mais des allégations similaires, bien que moins sévères, ont été formulées à propos de la société «Pepe Safari» à Zega et Dioula (F14; TWS2).

L'État camerounais détient le monopole de l'usage de la force, y compris de toute forme de répression. Par conséquent, le MINFOF devrait examiner ces activités et veiller à ce que les sociétés de safari agissent dans le respect de la législation camerounaise. Il est essentiel de responsabiliser davantage les sociétés de safari pour leurs efforts de lutte contre le braconnage, afin de protéger efficacement les droits d'usage et les Droits de l'Homme de la population locale et de garantir une norme uniforme en matière d'application de la loi autour du Parc National.

5.4.4 Conflit 4: «Peuple de forêt» et «Villageois»

Les villages entourant le PNL sont constitués à la fois de groupes baka et bantous, les premiers étant souvent décrits comme «autochtones» et les derniers comme «agriculteurs» ou «villageois» (pour une critique, voir Lueong, 2017; Rupp, 2011). Les Baka semblent être nettement plus pauvres que leurs voisins bantous et de nombreuses ONG se sont ralliées à leur cause (à savoir, OKANI, le CEFAID, Survival International). Selon le Conservateur, la relation entre les deux groupes est définie par un dynamique «maître-serviteur» historiquement développé, et caractérisé à la fois par la domination et la subordination (I39).

Sans comprendre la nature de la relation entre les Baka et les Bantous, ainsi que leurs besoins respectifs, de nombreux problèmes de gouvernance en matière de

conservation du PNL ne peuvent pas être identifiés ou sont traités à tort. Premièrement, le conflit est essentiel pour comprendre les besoins et les problèmes de la population locale. Selon un employé du WWF, les violations les plus graves des Droits de l'Homme se sont produites dans les villages (SW₁). Le CEFAID a indiqué que la plupart des plaintes en matière de Droits de l'Homme concernaient des relations entre Baka et Bantou (E1₂). Deuxièmement, la relation nuit à la mise en œuvre des processus participatifs et au partage équitable des avantages. Troisièmement, on prétend souvent que la dynamique de la relation a influencé les activités de braconnage illégal, les Baka subordonnés étant facilement exploités pour leur connaissance intime de la forêt (I3₁). Enfin, cette relation recèle un potentiel de conflit considérable qui peut potentiellement compromettre les efforts de conservation pacifiques.

Perceptions des participants baka et bantous sur la nature de leur relation⁶⁴

(1) Participants Baka

Les Baka décrivent une relation paradoxale avec les Bantous: ils qualifient les Bantous de «protecteurs» et de «gardiens» et semblent les admirer. Par ailleurs, ils critiquent leur traitement par les Bantous qui les menaçaient: «Les Baka, parmi les Bantous, ne peuvent pas parler» (F17).

Les participants baka ont brossé un tableau de la discrimination quotidienne, déclarant qu'ils étaient des boucs émissaires d'autres villageois et qu'ils seraient tenus pour responsables des vols commis dans les villages. Parfois, d'autres villageois et les autorités locales les forçaient à chasser de «gros animaux» et à imputer tout le blâme aux Baka capturés par les forces de la conservation: «En donnant des armes aux Baka. Quand les Baka vont dans la forêt, on les arrête. Les Bantous ont mis les Baka en prison »(F17). La relation avec les Bantous reposait principalement sur l'échange de main-d'œuvre baka contre de l'argent et des biens: les Baka travaillaient fréquemment pour les villageois bantous plus aisés occupant un emploi rémunéré à la journée (lavage de vêtements, nettoyage de champs, etc.). Cependant, ils ne sont que peu payés et sont battus s'ils ne s'acquittent pas correctement des tâches requises (TWS₁, voir le Tableau 10). Des conditions de travail injustes ont nourri la colère et la tristesse parmi les Baka.

⁶⁴ Une analyse ethnographique approfondie de ce que le conflit et les frictions entre les deux groupes entraînent n'entre pas dans le cadre de cette étude. L'analyse est limitée par le temps passé dans les villages ainsi que par la sélection des participants à la recherche.



Image 40: Trouver du travail dans le village

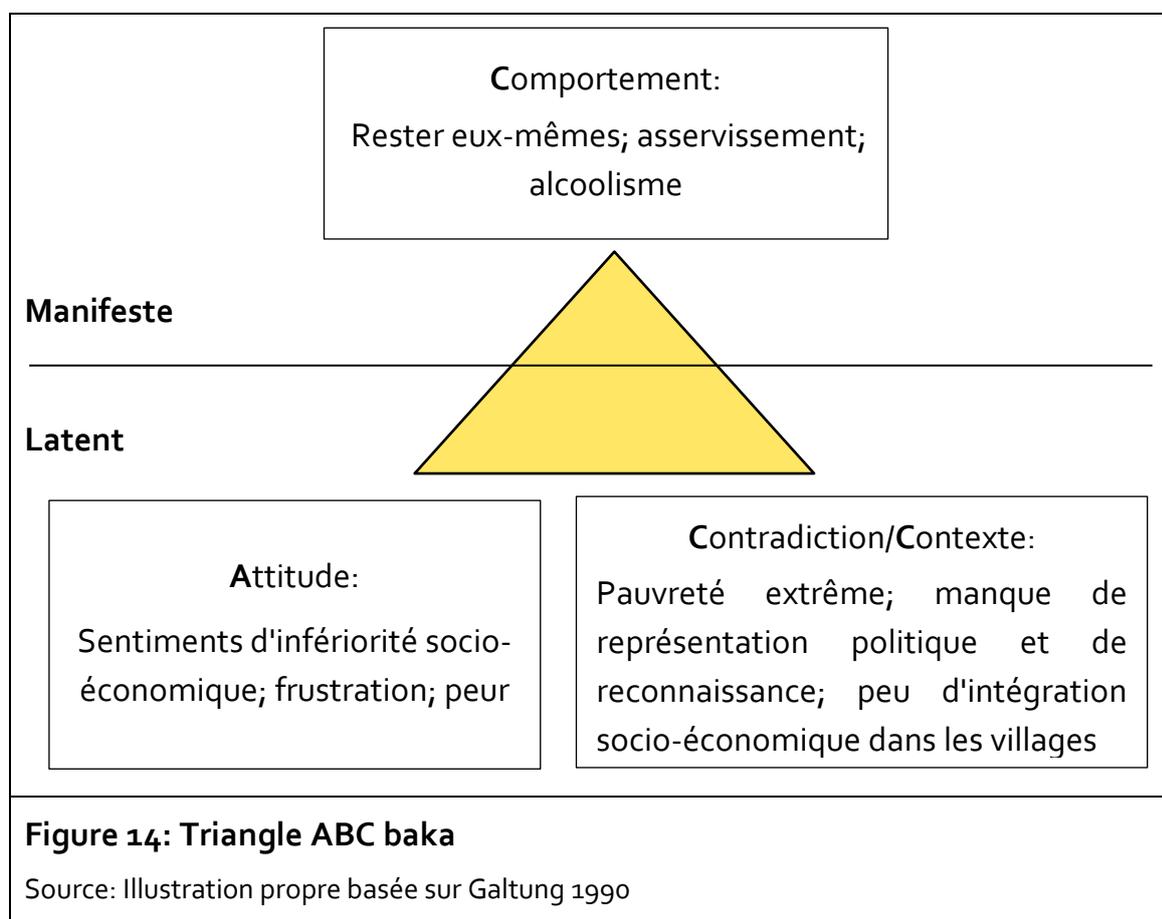
Photo: Participant à PhotoVoice (étudiant, Baka, femme, 15 ans) (PV10)

La participante dit avoir trouvé du travail dans le village, c'est-à-dire laver la vaisselle ou les vêtements des Bantous, pour gagner de l'argent et acheter de la nourriture. *«Je n'aime pas travailler pour les Bantous, c'est difficile. Nous gagnons peu d'argent.»*

En outre, les participants baka ont exprimé des préoccupations quant à leur traitement par les autorités locales bantoues. Après les Baka, les chefs de village bantous les ont parfois obligés à quitter leurs champs et leur ont interdit l'agriculture. Les différends entre Baka et Bantous étaient souvent tranchés en faveur des Bantous par la gendarmerie locale, car *«les Bantous utilisent du vin ou de l'argent pour corrompre les autorités, afin qu'elles se prononcent en leur faveur»* (TWS1). Les Baka affirment également que les médecins des hôpitaux publics favoriseraient les patients bantous, raison pour laquelle ils préféreraient les hôpitaux réservés aux Baka. L'absence d'un chef baka a été jugée particulièrement problématique, car les Baka *«ne sont pas considérés comme des personnes, comparativement à tout le monde»* (C12). La plupart des Baka n'ont ni acte de naissance, ni carte d'identité et ont énormément de difficultés à accéder aux institutions officielles et à un emploi formel. Bloqué par un Bantou pour *«se cacher dans la forêt»* et *«difficile à intégrer»*, un participant baka a répondu que les Baka ne se cachaient pas, mais que le manque de documents officiels et la difficulté à les obtenir empêchaient les Baka d'envoyer leurs enfants à l'école ou d'obtenir un emploi (SW1).

La discrimination à l'égard des Baka a entraîné des sentiments d'infériorité et de ressentiment. Par exemple, lorsque les participants baka ont exprimé leur

préoccupation devant des conditions de vie inégales, ils ont déclaré que les Bantous voulaient qu'ils «restent en arrière» et «dans la forêt»: «Les Bantous ne veulent pas que les Baka deviennent comme eux; ils veulent que les Baka restent dans la forêt» (C7). L'auto-portrait décrit comme «rester derrière» indique un sentiment d'infériorité profondément enraciné. Cependant, les Baka n'expriment pas le sentiment d'un «renversement culturel»: ils sont souvent fiers de leurs traditions culturelles, étaient très attachés à la forêt et avaient exprimé leurs regrets devant la perte perçue par les jeunes générations de la connaissance du Baka. «Rester en arrière» ne semble pas être lié à un complexe d'infériorité culturelle, mais plutôt à un facteur socio-économique. De manière correspondante, un participant a décrit la différence entre Baka et Bantou en ces termes: «*Il a de l'argent, et tu n'en as pas*» (TWS₁).



(2) Participants bantous

Interrogés sur leur relation avec les Baka, les participants bantous ont brossé un tableau de la solidarité et de la différence. Ils ont souvent qualifié les Baka de «frères», affirmant qu'ils étaient «ensemble». Il y avait un «mélange de cultures»

entre les Baka et les Bantous, le nombre de mariages interethniques ayant augmenté et les deux groupes partageant leurs vies et leurs problèmes quotidiens: « [...] aujourd'hui, les Baka vivent en harmonie avec les Bantous. » (TWS₂). La différence entre les deux groupes ethniques était avant tout une question d'apparence: « Si un individu s'identifie comme étant un Baka ou un Bantou, il ne s'agira pas d'une discrimination, mais d'une manière d'apparier son apparence à un groupe ethnique » (ibidem).



Image 41: Célébration conjointe des Baka et des Bantous

Photo: Participant à PhotoVoice (Agriculteur, Bantou, homme, 42 ans) (PV11)

Le participant a pris une photo d'une fête dans son village. « Les fêtes sont toujours bonnes pour oublier les problèmes, rire, parler et échanger. Baka et Bantou célèbrent ensemble ».

Simultanément, cependant, ils ont décrit les Baka comme des gardiens de la forêt qui n'appartenaient pas vraiment au village: « La forêt, ce sont eux [...] Quand le Baka est dans le village, il ne se sent pas à l'aise, il n'est pas comme nous. » (F10). Ce sont les Bantous qui ont amené les Baka « hors de la forêt » et ceux-ci n'étaient pas encore totalement adaptés à la vie villageoise « moderne ». À la suite des participants bantous, les Baka n'étaient pas « modernes » pour les raisons suivantes: ils préféraient la médecine traditionnelle aux examens hospitaliers; ils n'avaient pas changé de vêtements après avoir travaillé dans les champs et n'avaient pas respecté les normes d'hygiène habituelles, et ils n'étaient pas en mesure de planifier à l'avance et vivaient dans le moment présent (F15; TWS₂). Cependant, la « modernisation » des Baka n'était qu'une question de temps, car ils étaient déjà intéressés par l'éducation et l'habillement occidentaux (TWS₂).

La supériorité culturelle présumée amène les Bantous à se positionner en tant que porte-paroles des Baka. Les Bantous parlaient souvent pour les Baka lors de réunions communautaires et de discussions de groupes mixtes - souvent avec des intentions apparemment bienveillantes, mais parfois de manière péjorative en minimisant le prétendu manque de connaissances des Baka, c'est-à-dire «*lui [un homme baka] ne peut même pas écrire son propre nom*» (C11).

De manière générale, les Bantous ont affirmé que les désavantages socio-économiques et l'infériorité comportementale apparents des Baka résultaient de leurs propres attitudes et spécificités: les Baka restaient toujours derrière eux lors des discussions, car c'était leur «nature» (F15). Le «rétard» économique des Baka était principalement dû à leur «paresse»: «*Les Baka sont très paresseux, ce qui rend difficile l'amélioration de leurs conditions de vie*» (TWS2). De plus, le mode de vie «nomade» des Baka ne leur permettait pas de soutenir des activités génératrices de revenus sur une longue période. En résumé, les Bantous attribuent la marginalisation des Baka à leur manque d'assimilation: «*Nous ne marginalisons pas les Baka, mais c'est leur mode de vie qui les marginalise*» (ibidem).

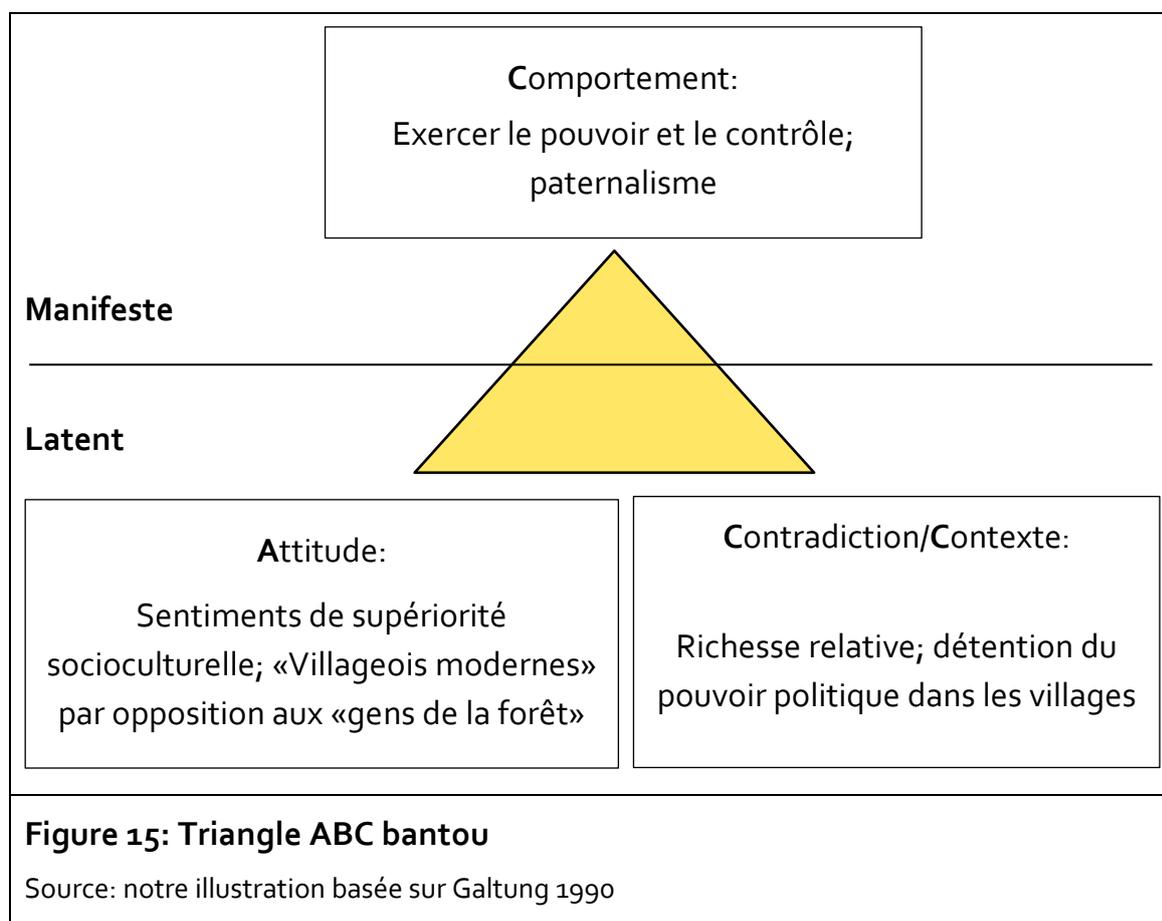


Tableau 10: Théâtre-atelier Dioula 3		
Instructions de la scène: «Deux Baka rencontrent deux Bantous. Que se passe-t-il?»		
Théâtre-atelier	Participants baka (TWS1) Langue: Baka	Participants bantous (TWS2) Langue: Français
Description du jeu	Deux hommes baka jouent le rôle de Bantou qui, dès le début, rabaisse les acteurs baka. Les acteurs bantous disent aux acteurs baka de s'asseoir ailleurs et prennent leur chaise. Les Baka sont alors assis par terre. Les Bantous disent aux Baka, qu'ils leur donneront 1 000 FCFA, s'ils effectuent du travail pour eux. Les Bantous partent et les Baka commencent à travailler. Une femme arrive et vend de la nourriture. Les Baka vont la voir et s'assoient. Soudain, les Bantous reviennent. Réalisant que les Baka ne travaillent pas, ils se mettent à crier et les menacent avec des bâtons de bois. Ils forcent les Baka à travailler dur et ne leur permettent pas de s'arrêter même par temps chaud, assoiffés et fatigués. Ils les battent et leur crient dessus.	Deux hommes bantous sont assis ensemble dans un bar en train de boire et de fumer. Deux hommes baka entrent en scène et se voient immédiatement proposer des places. Les deux Bantous s'éloignent de quelques mètres et discutent entre eux. Quand ils reviennent, ils offrent des boissons aux Baka. Ils boivent ensemble, dansent et se serrent joyeusement dans les bras. L'un des Baka se saoule et se heurte à l'un des Bantous. Les autres le soutiennent et semblent le raccompagner chez lui.
Entretiens de réflexion	Un participant masculin se déchire en regardant la scène. En questionnant comment ils se sentaient en suivant la scène, un autre participant a déclaré «ce n'est pas bon». Un jeune homme décrit la scène comme suit: deux jeunes hommes baka ont dû travailler pour les Bantous, mais ils ont cessé de travailler, quand il a commencé à pleuvoir. Les Bantous les ont alors forcés à continuer de travailler. De nombreux participants commencent à discuter et disent: «Cela arrive tout le temps». En demandant comment améliorer la situation, un participant a répondu: «Nous, les Baka, devons nous entendre les uns les autres; nous	Selon les participants, la différence entre les Baka et les Bantous s'est généralement estompée: «Avant, ils travaillaient pour nous, mais maintenant nous sommes ensemble». Les Baka et les Bantous interagissent, se marient et partagent les mêmes problèmes. Cependant, au cours de la conversation, les participants se concentrent de plus en plus sur les différences entre Bantou et Baka et décrivent les Baka comme étant essentiellement «à l'envers»: «Les Baka ne veulent pas vivre comme nous, ils veulent s'en

	<p>devons faire notre propre travail et non pas travailler pour les Bantous». Un autre participant a déclaré qu'il y avait des problèmes avec le Bantou: «Il a de l'argent et toi tu n'en as pas». Lorsqu'on lui a demandé si leur relation avec les Bantous avait toujours été ainsi, un participant a répondu: «Cela a toujours été comme cela... ils refuseront de vous donner de l'argent, si vous ne travaillez pas comme ils le souhaitent». Un autre participant se lève et ajoute: «Les Bantous sont au-dessus des Baka; ils sont toujours là pour nous». Il critique le fait que les Baka vont toujours chez les Bantous et se comportent comme des esclaves; ils devraient cesser de le faire. Il déclare que les Baka transforment les Bantous en ce qu'ils sont. Il critique que les Baka ne vont pas ensemble, et qu'il existe des désaccords au sein de la communauté baka sur la question de savoir si et comment travailler pour les Bantous.</p>	<p>tenir à leurs traditions». Ils soutiennent également que les Baka sont eux-mêmes responsables de leurs propres problèmes socio-économiques: ils se déplacent beaucoup; lorsqu'une personne baka meurt, le reste de la famille abandonne sa propriété, «vous devez être plus stable pour améliorer votre situation socio-économique»; «Nous ne les marginalisons pas, c'est leur mode de vie qui les marginalise».</p> <p>Ils donnent plus d'exemples pour souligner ces points: 1) Pendant la saison des récoltes, les Baka exigent des paiements journaliers pour travailler sur les champs des Bantous. Les Bantous ne peuvent pas effectuer ces paiements, car ils gagnent uniquement de l'argent en vendant leurs récoltes à la fin de la saison, les Baka ne comprennent pas cela; 2) Les Baka ne changent jamais de vêtements après avoir travaillé dans les champs, ils manquent des normes d'hygiène requises.</p>
<p>Interprétation par l'équipe de conflit</p>	<p>Le portrait des Bantous en tant qu'agresseurs qui chassent les Baka de leur chaise, les forçant à s'asseoir sur le sol (comme des inégaux), et qui les battent et les menacent, est révélateur. De toute évidence, les Baka perçoivent et veulent que les autres considèrent les Bantous comme des oppresseurs faisant autorité. Ils établissent une relation esclave-maître. Pourquoi ont-ils choisi de regarder leur relation avec les Bantou dans cette perspective? Très probablement parce qu'ils se sentent supprimés et inférieurs.</p>	<p>L'interaction amicale dans la scène contredit fortement les impressions du théâtre et les interviews avec les participants baka. Pendant la scène, l'assistant de recherche de l'équipe chuchote: «Ils mentent». Il se peut que les participants soient très conscients de la discrimination injuste à l'égard des Baka, qu'ils pourraient partiellement maintenir en raison de leur comportement, mais également conscients de l'intérêt que les</p>

	<p>Cependant, aucune relation n'est aussi simple et noir sur blanc qu'une suggestion de dichotomie maître-esclave, et la déclaration d'un participant («Les Baka transforment le Bantou en ce qu'il est») souligne la dialectique complexe de cette relation.</p>	<p>ONG accordent aux droits des Baka et tentent donc de se présenter sous un bon jour en présence de l'équipe - après tout, ils ont demandé au début de l'entretien de réflexion si l'équipe n'était là que pour les Baka.</p> <p>Quelles que soient les raisons, la scène dans le contexte plus large du théâtre révèle clairement un fossé structurel prononcé entre les deux groupes ethniques de Dioula, en termes sociaux, économiques et culturels. Cela confirme les conclusions antérieures des stéréotypes et des récits prescrits des Baka en tant que peuples traditionnels et rétrogrades, ainsi que de leur prétendu refus et de leur incapacité à s'intégrer à la vie moderne. Les participants semblent croire que «c'est leur faute» s'ils vivent dans la pauvreté.</p> <p>Une interprétation plus bienveillante pourrait être que les participants bantous considèrent effectivement leurs voisins baka comme leurs égaux et n'ont aucune réserve à leur égard, mais qu'ils ne peuvent pas changer les divisions structurelles sous-jacentes. Cela peut les frustrer et les amener à faire des déclarations comme lors de la réflexion, c'est-à-dire à blâmer les Baka pour leurs problèmes.</p>
<p>Source: nos données</p>		

Peuples autochtones: villageois ou peuples des forêts?

Il est évident pour tout visiteur du PNL que les Baka ont moins de ressources socio-économiques que leurs voisins bantous: leurs maisons sont de moins bonne qualité, leur espérance de vie moyenne est faible et ils semblent souffrir de nombreux problèmes de santé. Les Baka n'ont aucune représentation légale, car les autorités locales sont, sans exception, tous des non-Baka. De plus, les Baka semblent rencontrer des problèmes pour faire pression en faveur de leurs besoins dans le cadre des processus participatifs des zones tampons du PNL (voir également le Chapitre 5.2.6).

L'alcoolisme répandu chez les Baka est souvent exploité pour le travail à bas prix ou le braconnage illégal (E14; E12; E17). Un activiste du Centre des Droits de l'Homme de Bayanga a déclaré: «*C'est extrêmement facile de les maltraiter; ils travailleront toute la journée si vous leur promettez un verre d'alcool*» (I30). La marginalisation des Baka s'exprime également dans l'espace: la plupart des maisons baka sont situées à la périphérie des villages.

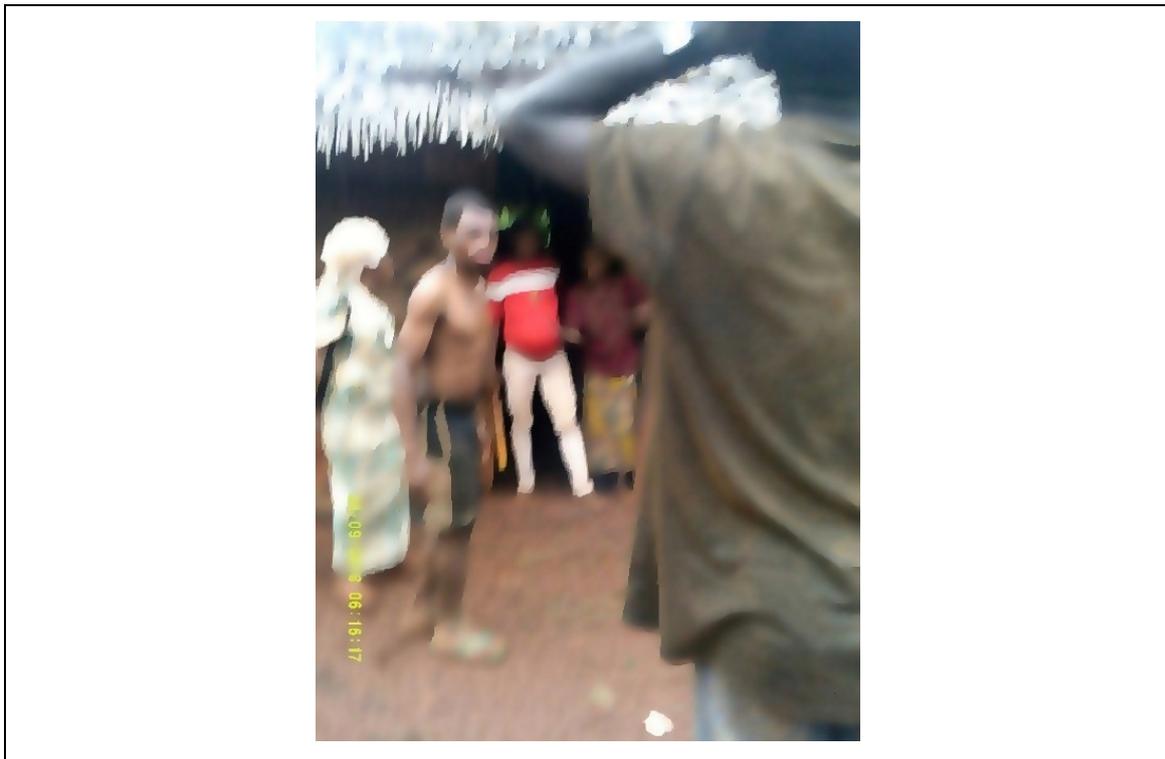


Image 42: Bagarre aux funérailles

Participant à PhotoVoice (Agriculteur, Baka, homme, 45 ans) (PV 18)

Le participant a pris cette photo lors d'un enterrement. L'image a une connotation négative: elle montre des personnes en état d'ébriété. *«Ils sont saouls et se sont battus»*. Lorsqu'on lui demande s'il y a des problèmes d'alcool dans son village, il répond: *«Les hommes et les femmes ont trop de problèmes d'alcool»*.

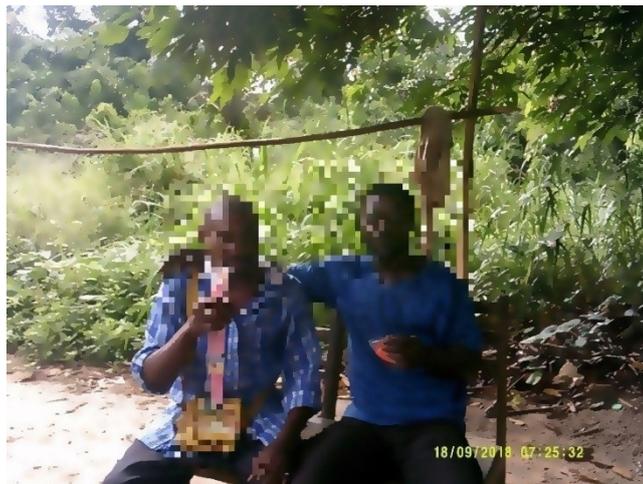
**Image 43: Consommant de l'alcool**

Photo: Participant à PhotoVoice (étudiant, Baka, femme, 15 ans) (PV10)

La participante a pris une photo de son oncle et de son père en train de boire de l'alcool. La photo a une connotation positive: ils boivent juste à côté de la maison familiale. Elle n'aime pas quand ils boivent à l'extérieur du village, car ils vont attirer des problèmes et se battre. *«Quand ils boivent à la maison, il n'y a pas de problèmes»*..

La meilleure vie pour les Baka semble être une question controversée pour toutes les parties prenantes, qui leur attribuent des besoins et des aspirations différents. D'une part, les Baka sont décrits comme des chasseurs-cueilleurs marginalisés, dont le style de vie et les aspirations diffèrent considérablement de ceux des «villageois» bantous, mais qui sont assimilés de force à la vie de village. Dans cette optique, les Baka dépendent des ressources forestières et ne peuvent pas participer à des activités telles que l'élevage et l'agriculture. Les Baka n'aimaient même pas la viande de brousse (E12). Cette représentation est parfois empreinte d'une notion idéologique: à la suite d'un anthropologue, les Baka «résistent inconsciemment au système et à la mentalité capitalistes» (E14). Selon ce point de vue, les Baka ont besoin d'un soutien spécial et de programmes de

développement axés uniquement sur les Baka. Cette description s'accorde étonnamment bien avec les récits des Bantous sur la prétendue «non-modernité» des Baka et leurs difficultés à s'intégrer à la vie du village.

D'autre part, les Baka sont représentés comme des villageois assimilés ayant des intérêts similaires à ceux de leurs voisins bantous. Cette description est conforme aux récits de la plupart des participants baka. Contrairement à la représentation courante des Baka en tant que «peuples de la forêt», les participants nous ont dit qu'ils préféreraient vivre dans le village que dans la forêt, car *«nous ne sommes pas des animaux»* (C10). Tout en conservant une grande valeur pour la forêt, leur «habitat d'origine», les Baka ont souligné qu'ils avaient quitté la forêt pour s'installer définitivement et qu'ils s'intéressaient maintenant à l'agriculture et à l'élevage. Un accès illimité à la forêt est souhaité quelques mois par an pour *«faire des rituels, tels que le Jengi⁶⁵, faire de petites activités... éduquer les enfants»* (F17). Au cours des entretiens avec PhotoVoice, il est devenu évident que les Baka attachent de l'importance à la vie du village: maisons en bois, puits d'eau, accès aux hôpitaux et aux écoles. Bien que l'on doive garder à l'esprit que seule une fraction des Baka vivant dans la zone tampon du PNL ont été interrogés, ce compte permet une évaluation différente des besoins et des aspirations des Baka. Ici, les Baka défendent l'égalité des chances et des niveaux de vie dans le village et expriment leur désir d'intégration.

Ce rapport ne fera pas l'objet de débats, si ces récits de Baka indiquent déjà que les Baka sont victimes de la «domination culturelle» ou s'ils ne le disent que parce que des chercheurs l'ont constaté. Cela suppose plutôt que la «vérité» se situe entre ces deux récits: il se peut qu'il y ait des Baka qui préfèrent vivre dans la forêt, tandis que d'autres préfèrent vivre dans le village et d'autres aiment faire les deux. Confrontés à différents programmes de développement, il est également très probable que les Baka tentent de «s'intégrer» dans différents cadres de développement (Lueong, 2016). Pour répondre aux besoins des Baka, il est impératif de regarder au-delà des comptes idéologiques relatifs aux binaires communs, tels que «peuples autochtones contre villageois» ou «moderne - traditionnel», et de permettre des contradictions au sein des communautés baka, car les individus peuvent avoir des points de vue et aspirations divergents.

Il est également important de noter que l'encadrement et la commercialisation populaires des Baka en tant que peuples autochtones, dont le «domicile» est situé

⁶⁵ La cérémonie «Jengi» honore l'esprit forestier en chef des Baka, le Jengi, cela implique le chant, la danse et la chasse.

dans la forêt, pourraient exacerber le conflit entre les groupes baka et bantou et entraver l'intégration des Baka dans la vie du village. Bien que ce cadre populaire puisse aider la cause d'autres peuples autochtones du monde entier, «utiliser la même technique pour les Baka, qui ont déjà été définitivement déplacés de la forêt et luttent maintenant pour s'installer sur le bord des routes [...], ce n'est pas très utile [...] [et à la place] contribue à amplifier de nouveaux conflits» (Lueong, 2017: 167). En effet, il semble que la description des Baka en tant que «peuples des forêts non modernes» permette aux Bantous de paternaliser les Baka et de fermer les yeux sur l'inégalité et la marginalisation.

Pour lutter contre la marginalisation politique, il est essentiel de reconnaître et d'admettre officiellement les colonies et les autorités traditionnelles baka. Cette demande a également été présentée par les représentants de Baka lors de l'atelier des parties prenantes (document SW1, Annexe 13).

Une approche holistique du conflit doit également prendre en compte les besoins et les aspirations des groupes bantous. Les participants bantous ont souvent déploré le traitement préférentiel accordé aux Baka par les ONG, même si «le Parc concerne tout le monde» (TWS2). Bien que la plupart des Bantous soient également dépendants des ressources forestières, leurs besoins sont souvent négligés et ils reçoivent peu de soutien extérieur. C'est un problème, car le privilège de Baka doit permettre de renforcer les distinctions sociales appelées «nous contre eux» (Rupp 2011) et la «discrimination positive» perçue des Baka est une source de conflit entre les deux groupes (Rupp, 2011; Lueong, 2016).

6 Recommandations

Selon Baynham-Herd et al. (2018: 181), les interventions politiques axées sur les conflits de conservation peuvent être classées en trois types: «techniques», «cognitives» et «structurelles». Les interventions techniques tentent d'influencer l'environnement externe. Elles peuvent inclure l'emplacement de panneaux d'affichage ou l'érection de clôtures. Les interventions cognitives visent le changement de comportement. Elles peuvent inclure la diffusion d'informations, l'éducation aux moyens de subsistance ou des campagnes de sensibilisation à la conservation. Les interventions structurelles, en revanche, tentent de changer tout le contexte lui-même. Celles-ci peuvent inclure des instruments financiers (assurances, compensations), des moyens de subsistance alternatifs ou la création de nouvelles règles. Généralement, elles ciblent également la dimension sociale des conflits, à savoir l'engagement des parties prenantes, les programmes de médiation et les efforts de transformation des conflits.

Les recommandations de ce rapport incluent les trois types d'interventions. Ces dernières sont considérées comme une *condition sine qua non* pour des efforts efficaces de conservation et de réduction de la pauvreté. Aucun panneau d'affichage ne sera efficace, si les communautés adjacentes n'acceptent pas au moins le Parc et ses règles.

Toutes les recommandations figurant dans le tableau suivant font référence à des normes explicites, telles que les besoins fondamentaux de l'Homme et les Droits de l'Homme fondamentaux. Ces normes ne sont pas négociables et doivent être respectées. Les recommandations ont été dérivées de l'analyse des données recueillies sur le terrain et les preuves sont fournies dans les chapitres respectifs. Certaines parties des recommandations ont été développées lors d'ateliers de parties prenantes aux niveaux local et national (pour un aperçu complet des résultats de l'atelier, voir l' Annexe 13).

Les recommandations sont classées en trois niveaux de priorité différents:

- **Catégorie A: priorité élevée** - Exigence critique («doit avoir»). Une intervention essentielle pour améliorer la gouvernance du Parc ;
- **Catégorie B: priorité moyenne** - Situation conditionnelle («devrait avoir»). Une intervention importante pour améliorer la gouvernance du Parc, mais pas urgente ;
- **Catégorie C: priorité faible** - Exigence facultative («pourrait avoir»). Une amélioration souhaitable de la gouvernance du Parc.

Tableau 11: Vue d'ensemble des recommandations

Niveaux de priorité			
A: élevée; critique; «doit avoir»	B: moyenne; conditionnelle; «devrait avoir»	C: faible; optionnelle; «pourrait avoir»	
Thème	Activité(s) recommandée(s)	Priorité	No.
Objectif 1: la gestion du PNL est plus efficace, rentable et profitable			
Améliorer la gestion des Aires Protégées de Lobéké	Amélioration des conditions de vie et de travail des employés du Parc	A	1.1
	Mise en place d'une ligne de communication directe entre la FTNS et la Direction du Parc	B	1.2
	Révision des protocoles d'accord entre la FTNS, le MINFOF et le WWF	A	1.3
	Emploi de personnel supplémentaire et plus approprié	A	1.4
Améliorer la coopération trinationale des parcs du TNS	Échanges réguliers et approches harmonisées des parcs du TNS	B	1.5
Améliorer l'attraction du PNL pour les touristes	Reconstruction de Djembe	B	1.6
	Création d'un site Web pour le Parc National de Lobéké	C	1.7
	Signature de l'accord sur les visas transfrontaliers pour les visiteurs du TNS	C	1.8
	Mise à disposition de circuits touristiques transfrontaliers	C	1.9
Objectif 2: Les efforts de conservation impliquent la population locale et ne font pas de mal, mais soutiennent les moyens de subsistance de la population locale			
Avantages grâce à des mécanismes efficaces de partage des revenus	Révision des mécanismes de partage des revenus existants	A	2.1
Avantages liés à un emploi direct	Formation et emploi de «champions de la conservation» locaux	B	2.2

170 Recommandations

Thème	Activité(s) recommandée(s)	Priorité	No.
	Emploi d'assistants écologiques non armés dans les villages pour travailler dans la zone tampon	B	2.3
Avantages des stratégies de subsistance alternatives (ALS)	Fourniture de stratégies de subsistance alternatives pour la population locale (ALS)	A	2.4
	Établissement des chaînes de valeur des PFNL	C	2.5
Amélioration des moyens de subsistance grâce au soutien gouvernemental	Fourniture d'infrastructures de base	A	2.6
Avantages améliorés des forêts communautaires	Fourniture d'une assistance financière et administrative aux forêts communautaires	B	2.7
	Révision de l'approche «Zone de carbone»	C	2.8
	Adaptation du nombre, de la taille et de l'emplacement des forêts communautaires	C	2.9
Meilleur accès aux ressources naturelles	Révision des règles pour la zone communautaire à l'intérieur du PNL	B	2.10
	Amélioration de l'aménagement du territoire	B	2.11
	Exercice de pression pour une loi forestière inclusive et participative	A	2.12
Objectif 3: les conflits liés au PNL sont réduits et gérés de manière durable			
Co-existence de la faune et de l'humain	Analyse des risques et des dommages des conflits Homme-faune	A	3.1
	Mise en place d'un mécanisme de dédommagement des conflits Homme-faune actif	B	3.2
Amélioration de la communication entre les intervenants	Institutionnalisation d'un dialogue permanent entre les écogardes et la population locale	B	3.3
	Création d'un forum de dialogue et d'échange culturel entre groupes baka et bantou	B	3.4
	Inclusion du Bantou dans les programmes de développement	B	3.5

Thème	Activité(s) recommandée(s)	Priorité	No.
Respect et protection des Droits de l'Homme	Révision du mécanisme de plainte contre les violations des Droits de l'Homme	A	3.6
	Organisation des formations sur les Droits de l'Homme pour les écogardes et la population locale	A	3.7
Autonomisation de la population autochtone	Fourniture de cartes d'identité et des actes de naissance pour les Baka	A	3.8
	Égalité d'accès à l'emploi et action positive pour les Baka	B	3.9
	Reconnaissance légale des colonies baka en tant que villages	B	3.10
Examen des pratiques d'application de la loi	Supervision des pratiques de maintien de l'ordre du secteur privé dans la zone tampon	A	3.11
	Cessation des ventes aux enchères de viande de brousse	B	3.12
Objectif 4: la zone tampon du PNL est gérée de manière durable, respecte et protège les droits d'usage de la population locale			
Impact de l'extraction des ressources naturelles dans la zone tampon sur les efforts de conservation	Analyse d'impact de l'exploitation forestière et minière légale et illégale ainsi que du commerce de la viande de brousse sur la biodiversité dans la zone tampon	B	4.1
Droits d'usage sécurisés et transparents	Éveil à ce que le secteur privé respecte les droits d'usage traditionnels dans la zone tampon du PNL	A	4.2
	Gestion et micro-zonage des UFA et des ZICGC	A	4.3
Restructuration des plateformes paysagères de Lobéké et des forums consultatifs	Réorganisation et restructuration des plates-formes paysagères de Lobéké et des forums de consultation	B	4.4

7 Conclusion

Il y a presque vingt ans, le Parc National de Lobéké a été créé pour protéger sa biodiversité spectaculaire, notamment les espèces en danger de disparition telles que les éléphants de forêt, les gorilles des plaines, les chimpanzés, les sitatungas et le bongo. En raison de sa valeur naturelle exceptionnelle, le Parc a été déclaré patrimoine mondial par l'UNESCO en 2012.

Cependant, le PNL a fait les gros titres de la presse internationale pour de prétendues violations des Droits de l'Homme contre les résidents du Parc. Sa biodiversité unique est en déclin et les niveaux de braconnage n'ont pas diminué. La plupart des résidents du Parc vivent dans des conditions d'extrême pauvreté: les images de PhotoVoice incluses dans ce rapport élucident la grave privation des besoins humains fondamentaux. La majorité des communautés locales dépendent des ressources forestières pour gagner leur vie, car il n'y a pas d'autre alternative pour survivre. De toute évidence, la promesse du plan de gestion du Parc «d'intégrer la conservation et la réduction de la pauvreté» (MINFOF, 2014) ne s'est pas encore concrétisée.

Cette recherche indique que l'incapacité à fournir à la fois une conservation efficace et un soulagement de la pauvreté est, d'une part, «faite par le Parc» et due à des lacunes dans la gestion. D'autre part, cela est dû à des problèmes structurels qui dépassent la responsabilité directe du Parc et sont liés à la gestion déficiente de sa zone tampon.

«Fait par le Parc»: lacunes dans la gestion

La Direction du Parc a du mal à s'acquitter de sa responsabilité première, à savoir l'application et le suivi des règles. Les deux sont des composants essentiels d'une conservation efficace. Les règles doivent être appliquées pour prévenir la surexploitation - c'est presque une tautologie, comme remarquent Gibson et al., (Gibson, William et Ostrom, 2005: 275; voir aussi Hayer et Ostrom, 2005; Bruner et al. 2001; Bruner et al. 2004; McShane et Wells, 2004). Le trafic d'espèces sauvages est une entreprise mondiale en plein essor et une incitation économique à l'exploitation illégale des précieuses ressources du PNL, par exemple l'ivoire, sont extrêmement élevés.

Cependant, la Direction du PNL n'a pas les capacités administratives et financières nécessaires pour protéger sa flore et sa faune (Chapitre 5.1): elle manque cruellement de personnel et de fonds. L'expertise dans la gestion efficace de la conservation est jugée insuffisante, mais des conditions de travail inadéquates

attirent peu de personnel qualifié. Les écocardes semblent être en grande partie insatisfaits de leurs conditions de travail et de vie et perçoivent l'emploi dans le PNL comme une «punition». Les conflits de responsabilités et de mandats dans la structure de gestion du Parc paralysent les processus décisionnels et contribuent à l'inefficacité de celui-ci (Chapitre 5.1).

De plus, les résidents ne sont pas impliqués dans la gestion des ressources dont ils dépendent (Chapitre 5.2). Cela n'est pas seulement remarquable, car ne répondant pas aux exigences normatives de la législation forestière camerounaise, des conventions internationales et nationales des Droits de l'Homme (par exemple UNDRIP) et de la directive allemande relative aux Droits de l'Homme (BMZ, 2013).

Plus important encore, cela constitue également un grave défaut de gouvernance. Suivant la théorie de la Gouvernance Commune des Ressources et de nombreuses études empiriques, la participation locale est essentielle à une conservation efficace (Ostrom, 1990; Wells et Brandon, 1992; Hayer et Ostrom, 2005; Watson et al. 2014; Twinamatsiko et al. 2014). L'implication des résidents du parc dans l'application et la surveillance s'est révélée être un facteur important dans la protection de la densité de la végétation et du couvert forestier à travers le monde (Ostrom et Hayer, 2005: 616). En outre, il est supposé que les connaissances locales sont mieux équipées pour concevoir des institutions destinées à résoudre des problèmes locaux tels que la surexploitation, et que la participation aboutira à des règles d'utilisation considérées comme légitimes - par opposition aux règles externes imposées: *«ceux qui ont eu recours aux ressources pour assurer leurs moyens de subsistance pendant de longues périodes, ou considéraient que c'était leur droit d'exploiter le système de ressources naturelles, pouvaient perpétuer leurs anciennes pratiques et s'engager dans des manifestations violentes, lorsque des fonctionnaires sont chargés d'appliquer une loi, qui n'est pas perçue localement comme légitime»* (Ostrom et Hayer, 2005: 600).

Bien que le plan de gestion du PNL renferme d'excellents instruments pour impliquer les communautés locales dans la gestion du Parc, cette étude montre que la plupart des mécanismes participatifs ne fonctionnent pas (Chapitre 5.2.5): les communautés locales ne sont pas impliquées dans les patrouilles ou la surveillance ; les opportunités d'emploi par la Direction du Parc sont sporadiques et à court terme, et la «zone communautaire» à l'intérieur du Parc est pratiquement inconnue. Les habitants n'ont même pas accès aux attractions touristiques du Parc

et il est probable qu'aucun d'entre eux ne se soit jamais rendu au *Mirador* (plateforme d'observation touristique)⁶⁶.

Il existe de fortes preuves que le manque de participation entrave les efforts de conservation: des niveaux continus de braconnage montrent clairement que les règles ne sont pas respectées (Chapitre 5.1.5). Il est apparu que de nombreux habitants ne connaissaient même pas le contenu exact des règles d'utilisation et des quotas de chasse. En outre, des entretiens et des discussions de groupe ont révélé que les habitants perçoivent le Parc comme une construction extraterrestre, qui leur a été imposée par des acteurs extérieurs et que l'objectif principal du Parc n'est pas compris. En conséquence, il est perçu comme un antagoniste du développement et les contraintes liées à l'utilisation de la forêt ne sont considérées ni comme légitimes, ni comme équitables. Un jeune homme agité à Socambo a résumé la situation en ces termes: «*La Convention sur le Climat demande à l'Afrique de réduire ses émissions de CO₂, de protéger ses forêts. Vous imposez cela, mais quel est notre avantage?*» (C9).

La perception négative de la conservation fournit un terrain fertile aux conflits (Chapitre 5.4). Cette recherche a identifié deux conflits principaux directement liés aux efforts de conservation du PNL: le conflit entre les écogardes et les communautés locales et entre la faune et la flore et les humains. La Direction du Parc n'a pas suffisamment répondu aux deux. Le mécanisme de plainte contre les violations des Droits de l'Homme est inefficace: il est difficile d'y accéder et beaucoup de résidents n'en connaissent même pas l'existence. La transformation des conflits exige également des espaces de dialogue entre les écogardes et les habitants, mais il n'y en a pas. En conséquence, la méfiance et la peur mutuelles prévalent. Alors que l'empiètement de la faune est perçu comme une menace existentielle par tous les villageois, le Parc ne fait rien pour atténuer ses risques. Les conseils des autorités du Parc de «*se plaindre directement au gorille*» illustrent soit un manque de préoccupation, soit une surcharge administrative. Quelles que soient les raisons, les participants à la recherche ressentent un manque de soutien vis-à-vis des attaques contre les cultures et des sources de rancunes: «*Les éléphants sont plus protégés que les humains*» (F11).

Le contexte est important: la zone tampon du Parc

Bien que le rendement global du Parc en matière de gestion puisse encore être considérablement amélioré, certains des défis vont au-delà de son contrôle et sa

⁶⁶ Une femme de Zega a trouvé cela particulièrement décevant: «Seuls les touristes peuvent entrer dans le Parc, mais nous voudrions aussi aller voir les animaux sauvages» (F15)

responsabilité directs. Cependant, ils sont liés à la gestion du «paysage» dans lequel se trouve le Parc: sa grande zone tampon de 5 959 km². La zone tampon est conçue pour intégrer les objectifs de conservation et de développement. Cependant, sa gestion est caractérisée par un manque d'investissement dans les infrastructures de base, une faible intégration des besoins en moyens de subsistance locaux, des politiques gouvernementales contradictoires et un manque de contrôle.

Premièrement, l'extrême pauvreté qui règne dans les communautés locales (Chapitre 5.3) n'est pas causée (et ne peut pas être résolue) par le Parc lui-même. Cela est plutôt dû au manque d'infrastructures de base dans toute la zone tampon, où se trouve la plupart des communautés (en fait, peu de familles vivent à proximité ou à l'intérieur du Parc). Alors que ce dernier peut remédier à ce manque par le biais de projets communautaires isolés (et alloue en effet des moyens financiers à quelques initiatives (non encore mises en œuvre)), la vaste offre d'écoles, de centres de soins de santé, d'installations sanitaires et de routes dépasse clairement ses objectifs, son mandat et sa capacité.

Deuxièmement, bon nombre des restrictions d'utilisation des terres qui gênent les communautés locales sont directement liées aux diverses concessions d'entreprises privées. À la suite de comptes locaux, les sociétés d'exploitation forestière et de safari défendent leurs intérêts de manière agressive contre les utilisateurs locaux des ressources (Chapitre 5.3.5). La cartographie participative indique que le processus de publication au journal officiel et de zonage de la zone tampon n'a pas pris en compte les besoins en moyens de subsistance locaux (Chapitre 5.2.3).

En outre, les activités commerciales des entreprises privées constituent une menace sérieuse pour la biodiversité et ont probablement un impact plus important sur son déclin que l'utilisation des ressources locales. Les sociétés forestières récolteraient plus de bois que ce qui était permis dans leurs concessions. Le Gouvernement encourage activement les exploitations minières à proximité du Parc, au mépris du fait que l'exploitation minière endommage la faune et la flore. Les sociétés d'exploitation forestière et minière attirent des travailleurs qualifiés d'autres régions du Cameroun qui pratiquent activement la chasse au gibier (Chapitre 5.1.6).

Troisièmement, l'intégration politique et financière des acteurs locaux via le partage des revenus et les zones gérées par la communauté est perturbée par la capture d'élites, la corruption et le manque de transparence (Chapitre 5.2.6). Des instruments tels que les zones de chasse communautaires et les forêts communautaires reposent sur des hypothèses irréalistes quant à l'équité sociale

des «communautés» locales: ni les besoins des femmes, ni ceux des Baka ne sont suffisamment représentés et les besoins de ces derniers sont trop souvent négligés. La discrimination et la marginalisation des Baka par leurs voisins bantous sont à la fois la cause et l'effet d'un binaire largement répandu de «villageois» et de «gens de la forêt» qui ne fait aucune faveur aux Baka.

La conservation en tant qu'intervention sociale dans un contexte complexe

Il y a 20 ans, Brandon avait argumenté de manière convaincante qu'«un parc ne peut être tenu pour responsable de problèmes structurels tels qu'une répartition inégale des ressources, la corruption, l'injustice économique et les défaillances du marché» (Brandon, 1998: 418). Cependant, les parcs ne sont pas des «îles» isolées, mais font partie d'un «paysage» plus large. Ceci est reconnu dans le plan de gestion du PNL, et pour cause, une inadéquation entre le contexte socio-économique et le parc entrave l'identification des causes immédiates et profondes des menaces à la biodiversité (ibidem: 415ff; voir également Maginnis, Jackson et Dudley, 2004; Institut des Ressources mondiales, 2019).

Il ne devrait y avoir aucune illusion que la conservation soit une «intervention sociale dans des contextes complexes» (ibidem: 417), et le présent rapport a mis en évidence certaines des variables de ce cadre à Lobéké. Il formule 37 recommandations visant à améliorer la gouvernance du Parc National de Lobéké et de sa zone tampon (Chapitre 6). Ces recommandations sont basées sur la prise de conscience que «le contexte est important» et, à la lumière des idées de la théorie CPRG, traitent de questions d'équité, de renforcement des capacités et de résolution des conflits. En outre, ces recommandations soulignent l'importance de la participation des parties prenantes. Tout en reconnaissant que l'intégration des objectifs de conservation et de développement est importante, il y aura des compromis à faire. Ces compromis doivent être négociés par toutes les parties prenantes, en particulier par celles qui sont le plus touchées: les communautés locales.

Afin de mettre en œuvre ces recommandations et de relever les défis identifiés, un engagement politique et financier à long terme est impératif. Comme un parc n'est pas une source de revenus (et ne devrait pas l'être), un soutien financier est nécessaire. La conservation est un objectif mondial dont les coûts sont principalement locaux, et l'Allemagne et les autres donateurs devraient contribuer de manière significative à l'amélioration de la gouvernance du Parc National de Lobéké.

8 Bibliographie

- Union africaine (2009): Vision minière pour l’Afrique, février 2009, extrait de: <https://au.int/en/documents-9>.
- Adams, W. M., Brockington, D., Dyson, J. & Vira, B. (2003). Managing Tragedies: Understanding Conflict over Common Pool Resources. *Science*, 302(5652), 1915–1916.
- Allport, G. W. (1954). *The Nature of Prejudice*. Cambridge: Perseus Books.
- Assemble-Mvondo, S., Wong, G. & Loft, L. (2015). Comparative assessment of forest revenue redistribution mechanisms in Cameroon. CIFOR Working Paper No. 190. Bogor: Center for International Forestry Research.
- Atieno, P. O., Mwangi, S. W. & Ngetich, K. (2015). An Assessment of Causes of Conflicts Over Common Pool Resources Among Residents of Lower River Nyando Floodplains, Kisumu County, Kenya. *Journal of Studies in Social Sciences*, 11(1), 50–67.
- Awono, A., Eba’a Atyi, R., Foundjem-Tita, D. & Levang, P. (2016). Vegetal non-timber forest products in Cameroon, contribution to the national economy. *International Forestry Review*, 18(1), 66–77.
- Baker, S. & Chapin, F. S. (2018). Going beyond ‘it depends’ the role of context in shaping participation in natural resource management. *Ecology and Society*, 23 (1), 20.
- Barbee, J. (2017): Africa’s new elite force: women gunning for poachers and fighting for a better life, *The Guardian*, 17.12.2017, extrait de: <https://www.theguardian.com/environment/2017/dec/17/poaching-wildlife-africa-conservation-women-barbee-zimbabwe-elephant-rhino>.
- Barua, M., Bhagwat, S. A., & Jadhav, S. (2013). The hidden dimensions of human–wildlife conflict: Health impacts, opportunity and transaction costs. *Biological Conservation*, 157, 309–316.
- Baynes, J., Herbohn, J., Smith, C., Fisher, R. & Bray, D. (2015). Key factors which influence the success of community forestry in developing countries. *Global Environmental Change*, 35, 226–238.
- Baynham-Herd, Z., Redpath, S., Bunnefeld, N., Molony, T. & Keane, A. (2018). Conservation conflicts: Behavioural threats, frames, and intervention recommendations. *Biological Conservation*, 222, 180–188.
- Big Life Foundation. (n.d.). Employment. Extrait le 25 Mars 2019 de <https://biglife.org/helping-the-community/employment>.
- BLAB. (2016). Rapport Technique d’Activité consolidé de la Brigade de Lutte Anti-Braconnage du Tri-National de la Sangha (BLAB-TNS). Brigade de Tri-National de la Sangha.
- BLAB. (2017a). Rapport de patrouille de lutte anti-braconnage 2017-09-30 to 2017-10-29. Brigade de Tri-National de la Sangha.
- BLAB. (2017b). Rapport Technique Bimensuel de la Brigade de Lutte Anti-Braconnage du Tri-National de la Sangha (BLAB-TNS), Mai-Juin 2017. Brigade de Tri-National de la Sangha.

- BMZ. (2013). Leitfaden zur Berücksichtigung von menschenrechtlichen Standards und Prinzipien, einschl. Gender, bei der Erstellung von Programmvorschlügen der deutschen staatlichen Technischen und Finanziellen Zusammenarbeit. Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung. Extrait de https://www.bmz.de/de/zentrales_downloadarchiv/menschenrechte/Leitfaden_PV_2013_de.pdf.
- Boal, A. (2001). *Theatre of the oppressed*. New York: Theatre Communication Group.
- Bobo, K., Kamgaing, T., Kamdoum, E. & Dzefack, Z. (2015). Bushmeat Hunting in Southeastern Cameroon: Magnitude and Impact on Duikers (*Cephalophus* spp.). *African Study Monographs*, 51, 119–141.
- Boedhihartono, A. K., Endamana, D., Ruiz-Perez, M. & Sayer, J. (2015). Landscape scenarios visualized by Baka and Aka Pygmies in the Congo Basin. *International Journal of Sustainable Development & World Ecology*, 22(4), 279–291.
- Brandon, K. (1998). Perils to parks: The social context of threats. In K. Brandon, K.H. Redford and S.E. Sanderson (eds), *Parks in Peril: People, Politics, and Protected Areas*. (pp. 415-439). Washington, D.C.: Island Press.
- Breuer, J. & Elson, M. (2017). Frustration-Aggression Theory. In P. Sturmey (Ed.), *The Wiley Handbook of Violence and Aggression* (pp. 1–12). Chichester, UK: John Wiley & Sons, Ltd.
- Breuer, T., Maisels, F. & Fishlock, V. (2016). The consequences of poaching and anthropogenic change for forest elephants. *Conservation Biology*, 30(5), 1019–1026.
- Brooks, J., Waylen, K. & Mulder, M. (2013). Assessing community-based conservation projects: A systematic review and multilevel analysis of attitudinal, behavioral, ecological, and economic outcomes. *Environmental Evidence*, 2(1), 1–34.
- Bruner, A., Gullison, R. E., Rice, R. & Fonseca, G. (2001). Effectiveness of Parks in Protecting Tropical Biodiversity. *Science*, 291, 125-8.
- Bruner, A.G., Gullison, R.E. & Balmford, A. (2004). Financial Costs and Shortfalls of Managing and Expanding Protected-Area Systems in Developing Countries, *BioScience*, 54:12, 1119–1126.
- Buttoud, G. & Nguingiri, J.C. (2016). La gestion inclusive des forêts d’Afrique centrale: Passer de la participation au partage des pouvoirs. In: *Pour une inscription du paradigme participatif dans l’économie sociale et la transformation structurelle: Le cas des forêts modèles* (pp. 189–204). Libreville-Bogor: Food and Agriculture Organization of the United Nations and Center for International Forestry Research.
- CEFAID. (2012). Report on the consultation process undertaken with local and indigenous communities living around Lobeke National Park. Yokadouma: Centre pour l’Education, la Formation et l’Appui aux Initiatives de Développement au Cameroun.
- CEFAID. (2017). Mission d’évaluation du niveau d’exercice des droits d’usage traditionnels par les membres des communautés autochtones Baka vivant autour et dans le Parc National de Lobéké. Diagnostic des mesures en faveur des droits d’usage des populations Baka à Lobéké. Yokadouma: Centre pour l’Education, la Formation et l’Appui aux Initiatives de Développement au Cameroun.

- Chatterton, P., Dudley, N. & Ladecq, T. (2016). Landscape Elements. Steps to achieving Integrated Landscape Management. Gland: World Wide Fund for Nature International. Extrait de http://d2ouvy59podg6k.cloudfront.net/downloads/final_wwf_landscape_elements_09_11_i_1.pdf.
- Chupezzi, T., Ingram, V. & Schure, J. (2009). Impacts of artisanal gold and diamond mining on livelihoods and the environment in the Sangha Tri-National Park landscape. Bogor: Center for International Forestry Research. Extrait de http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BChupezzi0901.pdf.
- CLGF. (2017). The local Government System in Cameroon. Country Profile 2017-18. London: Commonwealth Local Government Forum. Extrait de http://www.clgf.org.uk/default/assets/File/Country_profiles/Cameroon.pdf.
- Colchester, M, & Ferrari, M.F. (2007): Making FPIC Work: Challenges and Prospects for Indigenous Peoples Forest Peoples Programme. Moreton-in-Marsh.
- COMIFAC. (2014). PLAN DE CONVERGENCE POUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE. Commission of Central African Forests. Extrait de https://pfbc-cbfp.org/docs/key_docs/Plan_de_Convergence_COMIFAC_2015-2025_02072014_fr.pdf.
- Council of Salapoumbe. (2012). Plan communal de developpement de la commune de Salapoumbe. Salapoumbe: Salapoumbe's Council.
- Critchlow, R., Plumptre, A. J., Driciru, M., Rwetsiba, A., Stokes, E. J., Tumwesigye, C. & Beale, C. M. (2015). Spatiotemporal trends of illegal activities from ranger-collected data in a Ugandan national park. *Conservation Biology*, 29(5), 1458–1470.
- De Pourcq, K., Thomas, E., Arts, B., Vranckx, A., Léon-Sicard, T. & Van Damme, P. (2015). Conflict in Protected Areas: Who Says Co-Management Does Not Work? *PLOS ONE*, 10(12), 1–15.
- Degrande, A., Tsobeng, A., Tsafack, S., & Chin, L. (2018). Completion Report "K" project, Component "Promoting sustainable agriculture in the perspective of a REDD+ project around Lobéké and Dzanga Ndoki national parks". Yaoundé: World Agroforestry Centre.
- Deutscher Bundestag (2017): Kleine Anfrage der Abgeordneten Eva-Maria Elisabeth Schreiber, Michel Brandt, Andrej Hunko, Zaklin Nastic, Helin Evrim Sommer, Kathrin Vogler und der Fraktion DIE LINKE, Deutschlands Finanzierung von Schutzgebieten im Kongo-Becken, Drucksache 19/331, 20.12.2017. Extrait de: <http://dipbt.bundestag.de/extrakt/ba/WP19/2308/230816.html>.
- Deutscher Bundestag (2018): Kleine Anfrage der Abgeordneten Eva-Maria Elisabeth Schreiber, Heike Hänsel, Michel Brandt, Andrej Hunko, Zaklin Nastic, Helin Evrim Sommer, Kirsten Tackmann, Hubertus Zdebel und der Fraktion DIE LINKE, Deutschlands Finanzierung von Schutzgebieten im Kongo-Becken (Nachfrage zur Antwort der Bundesregierung auf die Kleine Anfrage auf Bundestagsdrucksache 19/540), Drucksache 19/2114, 15.05.2018. Extrait de: <http://dipbt.bundestag.de/extrakt/ba/WP19/2353/235347.html>.

- Dickman, A. J. (2010). Complexities of conflict: The importance of considering social factors for effectively resolving human-wildlife conflict. *Animal Conservation*, 13(5), 458–466. <https://doi.org/10.1111/j.1469-1795.2010.00368>.
- Duda, R. (2017). *Ethnoecology of hunting in an empty forest: practices, local perceptions and social change among the Baka (Cameroon)*. Barcelona: Universitat Autònoma de Barcelona.
- Dudley, N. (2008). *Guidelines for applying protected area management categories*. Gland: International Union for Conservation of Nature.
- Fa, J. E., Olivero, J., Farfán, M. A., Lewis, J., Yasuoka, H., Noss, A. & Nasi, R. (2016). Differences between Pygmy and Non-Pygmy Hunting in Congo Basin Forests. *PLOS ONE*, 11(9), 1–20.
- Fontana, A. & Frey, J.H. (1994). 'Interviewing: The Art of Science.' In N. Denzin and Y. Lincoln (eds), *The Handbook of Qualitative Research*. Thousand Oaks: Sage Publications.
- Forest Legality Initiative (2013): Cameroon. Laws and Regulations. Extrait de <https://forestlegality.org/risk-tool/country/cameroon-o>.
- FTNS. (2017). Annual report 2017. Yaoundé: Fondation pour le Tri-National de la Sangha. Extrait de <http://www.fondationtns.org/dev/wp-content/uploads/2018/05/RAPPORT-ANNUEL-FTNS-2017-ENG-LD-print.pdf>.
- FTNS. (2019). The Sangha Tri-National Trust Fund. Extrait le 25 Mars 2019 de <http://www.fondationtns.org/dev/index.php/en>.
- Galtung, J. (1990). Cultural Violence. *Journal of Peace Research*, 27(3), 291–305.
- Galtung, J. (1969). Violence, Peace, and Peace Research. *Journal of Peace Research*, 6(3), 167–191.
- George, A. L. & Bennett, A. (2005). *Case studies and theory development in the social sciences*. Cambridge: MIT Press.
- Gibson, C.C., Williams, J.Z. & Ostrom, E. (2005). Local Enforcement and Better Forests, *World Development*, 33 (2), 273–284.
- Gill, D.A., Mascia, M.B., Ahmadiya, G.N. et al. (2017). Capacity shortfalls hinder the performance of marine protected areas globally. *Nature*, 543, 665–669.
- Goergen, R. (2018): Kein Job für Männer, *Spektrum*, 07.09.2018; Extrait de: <https://www.spektrum.de/news/kein-job-fuer-maenner/1589328>.
- Gounden, T. (n.d.). *A Participatory and Learning Based Approach to Raising Awareness on Water and Sanitation*. New York: United Nations. Extrait de http://www.un.org/waterforlifedecade/pdf/award_south_africa_eng_for_web.pdf.
- Haenlein, C. & Smith, M. L. R. (2016). Poaching, Wildlife Trafficking Conflict. *Whitehall Papers*, 86(1), 38–57.
- Hardin, G. (1968). The tragedy of commons. *Science*, 162(3859), 1243–1248.
- Hayes, T. & Ostrom, E. (2005). Conserving the World's Forests: Are Protected Areas the Only Way? *Indiana Law Review*, 38, 595–595.

- Hockings, K. & Humle, T. (2009). Best Practice Guidelines for the Prevention and Mitigation of Conflict Between Humans and Great Apes. Gland: International Union for Conservation of Nature. Extrait de <https://portals.iucn.org/library/node/9324>.
- Husain, M., Vishwakarma, D.K., Rathore, J.P., Rasool, A., Parrey A.A. & Mahendar, K. (2018): Local people strategies in biodiversity conservation and sustainable development. *The Pharma Innovation Journal*, 7(1), 444-450.
- IAPF (2019). AKASHINGA ("THE BRAVE ONES") NATURE PROTECTED BY WOMEN. Extrait de <https://www.iapf.org/akashinga/>.
- IUCN. (2019). Protected Areas. Extrait du 25 Mars 2019, <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/about>.
- Jones, S., Young, J. & Watt, A. (2005). Biodiversity conflict management. A report of the BIOFORM project. Banchory: The BIOFORUM Project. Extrait de http://old.unibuc.ro/prof/risnoveanu_g/docs/res/2012sepBiodiversity_Conflict_Management_-_A_report_of_the_BIOFORUM_project.pdf.
- Jonyo, E. O. (2015). Effects of Occupational Stress on Work Performance of Police Officers in Nakuru Police Division, Kenya. *IOSR Journal of Computer Engineering*, 17(6), 61–88.
- Kawulich, B. (2005). Participant Observation as a Data Collection Method, *Forum: Qualitative Social Research*, 6(2), Art. 43.
- KfW. (2008). Erklärung der KfW Bankengruppe zur Berücksichtigung der Menschenrechte in ihrer Geschäftstätigkeit. Frankfurt: Kreditanstalt für Wiederaufbau. Extrait de <https://www.kfw.de/nachhaltigkeit/migration/Menschenrechtserklärung.pdf>.
- Kitzinger, J. (1995). Qualitative Research: Introducing Focus Groups. *BMJ, Clinical research ed.*) 311. 299-302.
- Kvale, S. (1996). *Interviews: An Introduction to Qualitative Research Interviewing*. Thousand Oaks: Sage.
- Lamarque, F., Anderson, J., Fergusson, R., Lagrange, M., Osei-Owusu, Y. & Bakker, L. (2009). Human-wildlife conflict in Africa: causes, consequences and management strategies (FAO Forest). Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations. Extrait de <http://www.fao.org/3/i1048e/i1048e00.pdf>.
- Lewis, C. (1996). *Managing Conflicts in Protected Areas*. Gland: International Union for Conservation of Nature. Extrait de <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/1996-013.pdf>.
- Lion Aid (2014). Ten things you did not know about the bushmeat trade. Extrait de Lion Aid sous <https://lionaid.org/news/2014/05/ten-things-you-did-not-know-about-the-bushmeat-trade.htm>.
- Lueong, G. M. (2016). *The forest people without a forest: development paradoxes, belonging and participation of the Baka in East Cameroon*. New York: Berghahn Books.
- Maginnis, S., Jackson, W. & Dudley, N. (2004). Conservation Landscapes: Whose Landscapes? Whose Trade- Offs? (pp. 321 – 339). In: McShane, T.O and Wells, M.P. (2004). *Getting Biodiversity Projects to Work. Towards More Effective Conservation and Development*. New York: Columbia University Press.

- Mascia, M. B., Fox, H. E., Glew, L., Ahmadi, G. N., Agrawal, A., Barnes, M. & White, A. T. (2017). A novel framework for analyzing conservation impacts: evaluation, theory, and marine protected areas. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1399(1), 93–115. <https://doi.org/10.1111/nyas.13428>.
- McConney, P. & Pena, M. (2012). Capacity for (Co) Management of Marine Protected Areas in the Caribbean, *Coastal Management*, 40:3, 268-278.
- McShane, T.O & Wells, M.P. (2004). *Getting Biodiversity Projects to Work. Towards More Effective Conservation and Development*. New York: Columbia University Press.
- MINFOF (2004). Plan d'aménagement du Parc National de Lobéké 2006- 2010. Yaoundé: Ministère des Forêts et de La Faune.
- MINFOF. (2009). PLAN SIMPLE DE GESTION DES ZONES D'INTERET CYNEGETIQUE A GESTION COMMUNAUTAIRE N° 1 et 8. du Comité de Valorisation des Ressources Fauniques (COVAREF) SALOKOMO. Salokomo: Ministère des Forêts et de La Faune.
- MINFOF. (2013). Plan d'aménagement de l'unité forestière d'aménagement n. 10-012. Ministère des Forêts et de La Faune.
- MINFOF. (2014). Plan d'aménagement du Parc National de Lobéké 2015-2019. Yaoundé: Ministère des Forêts et de La Faune.
- MINFOF. (2015). Inventaire faunique Parc National de Lobéké. Yaoundé: Ministère des Forêts et de La Faune.
- MINFOF, FTNS & WWF. (2016). Memorandum d'entente tripartite entre le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), la Fondation pour le Tri-National de la Sangha (FTNS) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) relatif a l'appui a la mise en œuvre du plan d'aménagement du parc nation. Yaoundé: Ministère des Forêts et de la Faune, Fondation pour le Tri-National de la Sangha, World Wide Fund for Nature Cameroon.
- MINFOF & WRI. (2019). Forest Atlas. Extrait du 26 March 2019, <https://cmr.forest-atlas.org/map?l=fr>.
- Moore, J. F., Mulindahabi, F., Masozera, M. K., Nichols, J. D., Hines, J. E., Turikunkiko, E. & Oli, M. K. (2018). Are ranger patrols effective in reducing poaching-related threats within protected areas? *Journal of Applied Ecology*, 55(1), 99–107.
- Mwenge, D. M. & Mukumo, J. I. (2015). Analyse et évaluation participative de la mise en œuvre des stratégies et principes du WWF sur les droits de l'homme dans les sites sélectionnés autour de Parcs Nationaux de Lobéké, Boumba Bek et Nki au Cameroun. Yaoundé: World Wide Fund for Nature Cameroon.
- Ndameu, B. (2003). Cameroon – Boumba Bek - Protected areas and indigenous peoples: The paradox of conservation and survival of the Baka in Moloundou region (south-east Cameroon). In J. Nelson & L. Hossack (Eds.), *Indigenous Peoples and Protected Areas in Africa: From Principles to Practice* (p. 312). Moreton-in-Marsh: Forest Peoples Programme.
- Neubauer, E. (2014). 'Entwicklung' als Regierungsziel, 'Indigenität' als Widerstand. Wien: Wiener Verlag für Sozialforschung.

- Nguiffo, S. (2012). *Quelle loi pour la forêt? Propositions de la société civile pour la réforme de la loi forestière au Cameroun*. Yaoundé: Centre pour l'Environnement et le Développement.
- Njounan Tegomo, O., Defo, L. & Usongo, L. (2012). Mapping of resource use area by the Baka pygmies inside and around Boumba-Bek National Park in Southeast Cameroon, with special reference to Baka's customary rights. *African Study Monographs*, 43, 45–59.
- Norad. (2013). *A Framework for Analysing Participation in Development*. Oxford Policy Management. Oslo: Norwegian Agency for Development Cooperation. Extrait de https://www.oecd.org/derec/norway/NORWAY_A_FrameworkforAnalysingParticipationDevelopment.pdf.
- Nyhus, P. J. (2016). Human–Wildlife Conflict and Coexistence. *Annual Review of Environment and Resources*, 41(1), 143–171. <https://doi.org/10.1146/annurev-environ-110615-085634>.
- Ostrom, E., Gardner, R. & Walker, J. (1994). *Rules, games, and common-pool resources*. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons: The evolution of institutions for collective action*. New York: Cambridge University Press.
- Parc National de Lobéké (2017). *Allocation budgétaire 2018*. Mambélé: Ministère des Forêts et de La Faune.
- Parc National de Lobéké. (2018). *Rapport d'activité de surveillance et de lutte anti-braconnage (Janvier-Août)*. Mambélé: Ministère des Forêts et de La Faune.
- Plunkett, R.; Leipter, B. D. & Ray, S. L. (2013), Unspoken phenomena: using the photovoice method to enrich phenomenological inquiry. *Nursing Inquiry*, 20, 156-164.
- Pyhälä, A., Orozco, A. O. & Counsell, S. (2016). *Protected areas in the Congo Basin: failing both people and biodiversity?* Rainforest Foundation UK. Extrait de <http://www.mappingforrights.org/files/38342-Rainforest-Foundation-Conservation-Study-Web-ready.pdf>.
- Republic of Cameroon (1977). *Portant l'organisation des chefferies traditionnelles*. Yaoundé, Republic of Cameroon.
- Republic of Cameroon (1995a). *Decree No 95-531-PM of 23 August 1995*. Yaoundé, Republic of Cameroon.
- Republic of Cameroon (1995b). *Fixant les modalités d'application du régime de la faune*. Yaoundé, Republic of Cameroon.
- Republic of Cameroon (1995c). *Decree No. 95/678 of 18 December 1995*. Yaoundé, Republic of Cameroon.
- Republic of Cameroon (1996). *Law No. 96/06 of 18 January 1969 to Amend the Constitution of 2 June 1972*. Yaoundé, Republic of Cameroon.
- Republic of Cameroon (1998). *Fixant la liste des animaux des classes A, B et C et répartition d'abattage par type de permis sportif de chasse*. Yaoundé, Republic of Cameroon.

- Republic of Cameroon (2000a). Portant classement des zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire à la périphérie du Parc National de Lobéké. Yaoundé, Republic of Cameroon.
- Republic of Cameroon (2000b). Accord de coopération (2000) entre les gouvernements de la République du Cameroun, République Centrafricaine, la République du Congo, relatif à la mise en place du Tri-nationale de la Sangha. Yaoundé, Republic of Cameroon.
- Republic of Cameroon (2001). Décret portant création du Parc National de Lobéké 2001. Yaoundé, Republic of Cameroon.
- Republic of Cameroon (2006). Fixant la liste des animaux des classes de protection A, B, C. Yaoundé, Republic of Cameroon.
- Republic of Cameroon (2018). Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Entreprises et Établissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentra. Yaoundé, Republic of Cameroon.
- Robillard, M. (2010). Pygmées Baka et voisins dans la tourmente des politiques environnementales en Afrique centrale. Paris: Museum national d'histoire naturelle - MNHN Paris.
- Rupp, S. (2011). *Forests of belonging : identities, ethnicities, and stereotypes in the Congo River basin*. Seattle: University of Washington Press.
- Sakah, T. (2013). Vertical and horizontal conflicts in the management of the south east forest of Cameroon: the case of Lobeke, Boumba-Bek and Nki National parks. Retrieved 25 March 2019, from http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1027_en.html.
- Sayer, J., Endamana, D., Boedhihartono, A. K., Ruiz-Perez, M. & Breuer, T. (2016). Learning from change in the Sangha Tri-National landscape. *International Forestry Review*, 18(1), 130–139.
- Schreckenberg, K., Franks, P., Martin, A. & Lang, B. (2016). Unpacking equity for protected area conservation. *PARKS*, 22(2), 11–28.
- Schroth, G. & Harvey, C. A. (2007). Biodiversity conservation in cocoa production landscapes: An overview. *Biodiversity and Conservation*, 16(8), 2237–2244.
- SMART Development Team. (2017). Get the SMART solution What is SMART? In what contexts can I use SMART? What can SMART do for you? Spatial Monitoring and Reporting Tool. Extrait de http://smartconservationtools.org/wp-content/uploads/2017/11/Smart Brochure USER English_sm.pdf.
- Stake, R. E. (2003). Case studies. In N. K. Denzin and Y. S. Lincoln (Eds.), *Strategies of qualitative inquiry* (2nd ed., pp. 134–164). Thousand Oaks: Sage Publications.
- Stake, R. E. (1995). *The art of case study research*. Thousand Oaks: Sage Publications.
- Survival International. (2016). Complaint to OECD. Extrait de <https://assets.survivalinternational.org/documents/1527/survival-international-v-wwf-oecd-specific-instance.pdf>.

- TAB. (2015). Valorization of Biodiversity. TAB-Fokus (Vol. 4). Berlin: Office of Technology Assessment at the German Bundestag.
- Temple, B. (2002). 'Crossed Wires: Interpreters, Translators, and Bilingual Workers in Cross-Language Research.' *Qualitative Health Research*, 12(6), 844-54.
- Tengpongsthorn, W. (2017). Factors affecting the effectiveness of police performance in Metropolitan Police Bureau. *Kasetsart Journal of Social Sciences*, 38(1), 39-44.
- Tieguhong, J. C., Ingram, V. & Schure, J. (2009). Impacts of artisanal gold and diamond mining on livelihoods and the environment in the Sangha Tri-National Park landscape (TNS). Bogor: Center for International Forestry Research.
- Tieguhong, J. & Nkamgnia, E. M. (2012). Household dependence on forests around lobeke National Park, Cameroon. *International Forestry Review*, 14(2), 196-212. <https://doi.org/10.1505/146554812800923426>.
- Topa, G., Karsenty, A., Megevand, C. & Debroux, L. (2009). *The Rainforests of Cameroon: Experience and Evidence from a decade of Reform*. Washington, DC: The World Bank.
- Turner, S. D. (2012). *World Heritage Sites and the extractive industries*. Paris: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. Extrait de whc.unesco.org/document/140635.
- Twinamatsiko, M. et al. (2014). *Linking Conservation, Equity and Poverty Alleviation: Understanding profiles and motivations of resource users and local perceptions of governance at Bwindi Impenetrable National Park, Uganda*. IIED Research Report, London.
- UNESCO (1977). Intergovernmental committee for the protection of the world cultural and natural heritage: Operational Guidelines for the implementation of the world heritage convention, Paris, 27. June - 1 July 1977, Extrait de: <https://whc.unesco.org/archive/opguide77b.pdf>.
- UNESCO (2002). Budapest Declaration On World Heritage. Extrait du 25 Mars 2019, <https://whc.unesco.org/en/decisions/1217/>.
- UNESCO (2012) Decision: 36 COM 8B.8 Natural Properties - Sangha Trinational (Cameroon, Central African Republic and Congo) Retrieved from <https://whc.unesco.org/en/decisions/4779>.
- UNESCO (2017). Intergovernmental committee for the protection of the world cultural and natural heritage: Operational Guidelines for the implementation of the world heritage convention, Paris, 12 July 2017, online: <https://whc.unesco.org/document/163852>.
- UNESCO (2019) Sangha Trinational. Extrait le 25 Mars 2019 de <https://whc.unesco.org/en/list/1380/>.
- Venant, M. (2008). *Securing Indigenous Peoples' Rights in Conservation: Reviewing and promoting progress in Cameroon*. Okani and Forest Peoples Programme. Extrait de <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2010/04/wcccameroonpareviwjulogeng.pdf>.

- Villegas, C., Weinberg, R., Levin, E. & Hund, K. (2012). Artisanal and small-scale mining in protected areas and critical ecosystems programme (ASM-PACE); a global solutions study. Gland: World Wide Fund for Nature International.
- Vitos, M. (2013). Participatory Mapping in Congo-Brazzaville (Part 1). Extrait le 25 Mars 2019 de <https://uclexcites.blog/2013/06/18/participatory-mapping-in-congo-brazzaville-part-1/>.
- Watson, J. E. M., Dudley, N., Segan, D. B. & Hockings, M. (2014). The performance and potential of protected areas. *Nature*, 515(7525), 67–73. <https://doi.org/10.1038/nature13947>.
- Wells, M. & Brandon (1992). People and parks: Linking protected area management with local communities. Washington, DC: World Bank.
- Wilkie, D.S., Carpenter, J.F. & Zhang, Q. (2001). The under-financing of protected areas in the Congo Basin: So many parks and so little willingness to pay. *Biodiversity and Conservation*. 10, 691-709.
- Worboys, G. L. (2015). Concept, purpose and challenges. In G. L. Worboys, M. Lockwood, A. Kothari, I. Pulsford, & S. Feary (Eds.), *Protected Area Governance and Management* (pp. 9–42). Canberra: ANU Press.
- World Resources Institute. (2019) - 10 Principles of the Landscape Approach. Extrait de <https://www.wri.org/our-work/project/african-restoration-100/10-principles-landscape-approach>.
- World Resources Institute. (2019). Cameroon. Extrait le 26 Mars 2019 de <https://forestlegality.org/risk-tool/country/cameroon-o>.
- WWF International. (2008). *Indigenous Peoples and Conservation: WWF Statement of Principles*. Gland: World Wide Fund for Nature International. Extrait de <https://www.worldwildlife.org/publications/wwf-statement-of-principles-on-indigenous-peoples-and-conservation>.
- WWF Cameroon. (2017). *Annual Report*. Yaoundé: World Wide Fund for Nature Cameroon.
- WWF Cameroon. (2019). Cameroon gov't signs historic agreement with indigenous Baka people. Extrait le 26 Mars 2019 de <http://wwf.panda.org/?343732/Cameroon-govt-signs-historic-agreement-with-indigenous-Baka-people>.
- Yanggen, D., Angu, K. & Tchamou, N. (2010). *Landscape-scale Conservation in the Congo Basin: Lessons Learned from the Central African Regional Program for the Environment (CARPE)*. Gland: International Union for Conservation of Nature.
- Young, J. C. et al. (2010). The emergence of biodiversity conflicts from biodiversity impacts: characteristics and management strategies. *Biodiversity and Conservation*, 19(14).

9 Annexes

Annexe 1 Système objectif

IMPACT				
Les conflits liés aux ressources du PNL sont réduits et une approche efficace et durable de la conservation est en place sans limiter les besoins de la population locale.				
RÉSULTAT				
1				
Les acteurs et les parties prenantes mettent en œuvre les recommandations de l'étude afin de préserver les intérêts et les besoins de la population locale.	2	En prenant en compte les recommandations, la Direction du Parc promeut des stratégies de subsistance durables conformes aux objectifs de conservation du PNL.	3	Grâce à la mise en œuvre des recommandations de l'étude, les acteurs et les parties prenantes résolvent les conflits de manière durable et non violente.
				4
				En mettant en œuvre les recommandations de l'étude, des mécanismes efficaces de conservation de la biodiversité et des écosystèmes sont rendus possibles par la gestion du PNL.
SORTIE: Élaborer des recommandations (y compris une analyse des coûts et des délais) sur la base des parties prenantes antérieures				
1.1				
Les structures et processus de gestion du Parc (de jure et de facto) sont analysés et évalués; des recommandations pour l'amélioration des processus participatifs sont développées.	1.2		2	
	L'alignement du système de gestion du PNL sur les directives internationales est évalué.		Des stratégies alternatives de moyens de subsistance (y compris le tourisme en tant que stratégie de revenus), qui ne compromettent pas les efforts de conservation, sont identifiées.	
			3	
			Les conflits existants dans la région du PNL sont analysés et des mesures pour les résoudre ou les transformer sont proposées.	
				4
				Les stratégies préventives et réactives de la Direction du Parc contre le braconnage et autres activités menaçant la biodiversité sont analysées et évaluées
ACTIVITÉS				
<u>Pour la Sortie 1.1</u>				
-Mener des entretiens, formuler des observations et lire des enquêtes pour identifier et vérifier les perceptions, les besoins clés, les intérêts et les attentes des parties prenantes à l'égard du PNL -Recueillir et examiner les documents officiels du PNL. -Détecter la mise en œuvre effective des mécanismes participatifs sur le terrain [et les contraintes identifiées des deux côtés] -Examiner les documents officiels du PNL concernant l'inclusion des besoins des autres parties prenantes et le partage des avantages	-Revue de la littérature: générer un aperçu des approches en matière de gestion participative des AP. <u>Pour les sorties 1.1 et 1.2</u> -Évaluer la mise en œuvre effective de la gestion du Parc (lire des rapports externes, des observations, des entretiens) <u>Pour les sorties 1.2</u> -Lire et consulter les directives et normes internationales et nationales concernant la gestion des parcs.	-Évaluer les moyens de subsistance existants des populations locales et évaluer leurs intérêts et leurs besoins. -Identifier les impacts positifs et négatifs du PNL sur la subsistance de la population locale.	-Identifier et analyser les conflits entre les acteurs du PNL à l'aide de divers outils d'analyse de conflit. -Évaluer les mécanismes actuels de résolution et de transformation des conflits	-Conduire des entretiens et des observations pour identifier les activités en contradiction avec la conservation de la biodiversité dans la zone du PNL. -Évaluer l'efficacité des réponses existantes aux activités illégales.

Annexe 2 Directives éthiques

1. **Protéger les participants à la recherche et honorer la confiance:** nous nous efforçons de protéger le bien-être physique, social et psychologique de ceux que nous étudions et de respecter leurs droits, intérêts, sensibilités et vie privée;
2. **Anticiper les dommages:** nous sommes sensibles aux conséquences possibles de nos travaux et nous nous efforçons de nous protéger des effets préjudiciables prévisibles. Le consentement des sujets ne nous dégage pas de notre obligation de protéger les participants à la recherche autant que possible contre les effets potentiellement nocifs de la recherche;
3. **Éviter toute intrusion indue:** nous sommes conscients du potentiel intrusif de certaines de nos enquêtes et méthodes;
4. **Négociation du consentement éclairé:** nous informons les sujets de notre étude sur: le(s) but(s) de l'étude et les conséquences anticipées de la recherche; l'identité des bailleurs de fonds et des sponsors; les utilisations prévues des données; les avantages possibles de l'étude et les préjudices ou malaises pouvant affecter les participants; questions relatives au stockage et à la sécurité des données; et le degré d'anonymat et de confidentialité pouvant être accordé aux informateurs et aux sujets;
5. **Rémunération équitable de l'aide:** il ne devrait y avoir aucune exploitation économique des informateurs individuels, des traducteurs et des participants à la recherche; un retour équitable doit être fait pour leur aide et leurs services;
6. **Droits de propriété intellectuelle des participants:** il convient de reconnaître que les participants à la recherche ont des intérêts contractuels et/ou légaux, ainsi que des droits sur les données, les enregistrements et les publications, bien que les droits varient en fonction des accords et des juridictions;
7. **Implication des participants dans la recherche:** dans la mesure du possible, nous essayons d'impliquer les personnes étudiées dans la planification et la réalisation de nos projets de recherche, et nous reconnaissons que leurs obligations envers les participants ou la communauté d'accueil risquent de ne pas prendre fin.

Déclaration: Information pour les participants/intervenants/autres

Nous sommes des étudiants du Seminar für Ländliche Entwicklung (SLE) de l'Université Humboldt de Berlin. Nous sommes venus au Parc National de Lobéké pour étudier l'impact social et écologique de sa gestion actuelle, pour analyser les

conflits potentiels autour du Parc et étudier les moyens de mise en œuvre d'une gestion participative. L'étude est cofinancée par la Banque allemande de Développement (KfW).

Nous menons cette étude au mieux de nos connaissances et de nos convictions et aucune de nos organisations partenaires n'empiète sur notre étude, notre analyse de données ou nos résultats. Nous ne sommes pas ici pour résoudre les conflits, ni pour résoudre les problèmes liés à la pauvreté. Nous espérons que notre étude conduira à une meilleure gestion participative du Parc National et que toutes les parties prenantes bénéficieront de son existence. Tout en effectuant des recherches, nous respectons les directives et principes éthiques de bonne pratique en matière de recherche. Nous travaillons toujours pour le plus grand bénéfice possible de nos groupes cibles. Si la participation à notre recherche est refusée, il n'y aura pas de conséquences négatives. Les données primaires obtenues seront gardées en sécurité. Nous promettons anonymat et confidentialité à tous les participants. L'analyse des données et le rapport de l'étude seront rendus publics et partagés avec la KfW, le WWF, le SLE ainsi que d'autres parties prenantes. Toute personne intéressée par l'étude y aura un accès gratuit.

Annexe 4 Code de citation

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
C1	Réunion communautaire	Membres de la Coopérative	Women's Cooperative	29 femmes et 2 hommes; 5 Baka	Carrefour Mambélé, Maison de la Coopérative de femmes	28.08.2018
C2	Réunion communautaire	Villageois	Mambélé chefferie	35, principalement Bantou	Chefferie de Mambélé	31.08.2018
C3	Réunion communautaire	Baka	Mambélé carrefour	Environ 40 Baka	Carrefour Mambélé, École Primaire	31.08.2018
C4	Réunion communautaire	Villageois	Mambélé carrefour	Villageois; surtout ceux qui travaillent avec le PNL, principalement les hommes bantous	Carrefour Mambélé, bar	28.08.2018
C5	Réunion communautaire	Villageois	Koumela	Environ 50 Bantous; ~ 30 hommes et 20 femmes	Salle communautaire de Koumela	03.09.2018
C6	Réunion communautaire	Villageois et représentants	Libongo	Baka et Bantou	Salle communautaire de Libongo	07.09.2018
C7	Réunion communautaire	Baka	Aviation (Pk 59), Libongo	8 Baka (8 hommes; de 40-60 ans)	Aviation (Pk 59), Libongo, Maison du chef baka	08.09.2018
C8	Réunion communautaire	Villageois	Bela	Baka (5 hommes, 5 femmes) et Bantous (environ 65 hommes et 12 femmes), Réfugiés de la République Centrafricaine	École primaire de Bela	08.09.2018
C9	Réunion communautaire	Villageois	Socambo	Bantous (27 hommes, 9 femmes), un Baka	Carrefour Socambo	16.09.2018
C10	Réunion communautaire	Baka	Mambélé carrefour	20-30 Baka (15 hommes et 15 femmes)	Carrefour Mambélé, campement baka (environ 1 km)	17.09.2018
C11	Réunion communautaire	Villageois	Zega (PK14)	40, surtout Bantous, mais de nombreux Baka présents; mélange d'hommes et de femmes	Zega (Pk14), Cabane communautaire/espace du village	21.09.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
C12	Réunion communautaire	Villageois	Dioula	Baka (20), Bantous (5); principalement des hommes	Dioula, Cabane communautaire/espace du village	23.09.2018
F1	Discussion de groupe (FGD)	Ecogardes	MINFOF Lobéké	7 hommes; 1 femme	HQ Mambélé	29.08.2018
F2	Discussion de groupe (FGD)	Baka, Groupe de discussion N°1	Mambélé Carrefour	2 femmes, 3 hommes de 30-50 ans	Mambélé Carrefour	01.09.2018
F3	Discussion de groupe (FGD)	Baka, Groupe de discussion N°2	Mambélé Carrefour	3 hommes, 2 femmes de 30-50 ans	Mambélé Carrefour, Campement Nkoulou	01.09.2018
F4	Discussion de groupe (FGD)	Baka, Groupe de discussion N°3	Mambélé Carrefour	4 hommes, 12 femmes	Mambélé Carrefour, Campement Ndeboh	01.09.2018
F5	Discussion de groupe (FGD)	Villageois, Groupe de discussion N°1	Mambélé Chefferie	Bantous et Baka, surtout les hommes	Chefferie de Membélé	02.09.2018
F6	Discussion de groupe (FGD)	Villageois, Groupe de discussion N°1	Koumela	21 femmes, d'âges différents	Salle communautaire de Koumela	03.09.2018
F7	Discussion de groupe (FGD)	Villageois, Groupe de discussion N°2	Koumela	Principalement les hommes bantous	Salle communautaire de Koumela	04.09.2018
F8	Discussion de groupe (FGD)	Baka, Groupe de discussion N°1	Ndongo	Hommes et femmes; principalement de 30 ans	Ndongo, bâtiment de l'école primaire	05.09.2018
F9	Discussion de groupe (FGD)	Baka, Groupe de discussion N°2	Ndongo	3 hommes, 2 femmes de 16-25 ans	Ndongo, bâtiment de l'école primaire	05.09.2018
F10	Discussion de groupe (FGD)	Villageois, Groupe de discussion N°1	Libongo	15 Représentants et notables de Libongo, tous Baka (4) et Bantous (11)	Libongo, maison de la Chefferie	07.09.2018
F11	Discussion de groupe (FGD)	Villageois, Groupe de discussion N°2	Libongo	15 Producteurs, agriculteurs et pêcheurs, tous des hommes	Libongo, maison de la Chefferie	07.09.2018
F12	Discussion de groupe (FGD)	Employés de la SEFAC	Libongo/ SEFAC	3 ouvriers et environ 4 autres villageois (quelques notables)	Libongo, maison de la Chefferie	08.09.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
F13	Discussion de groupe (FGD)	Baka	Socambo	20 personnes: hommes, femmes, enfants	Socambo, village Baka	17.09.2018
F14	Discussion de groupe (FGD)	Baka	Zega (PK14)	Baka (10 hommes, 5 femmes)	Zega (Pk 14), espace ouvert dans le village	21.09.2018
F15	Discussion de groupe (FGD)	Bantou	Zega (PK14)	20 Bantous, 7 femmes, 13 hommes	Zega (Pk 14)	21.09.2018
F16	Discussion de groupe (FGD)	Écogardes, FGD 1	MINFOF Lobéké	Tous hommes; 3 Francophones, un Anglophone	Quartier général de Mambélé, Case de Passage	21.09.2018
F17	Discussion de groupe (FGD)	Baka	Dioula	14 hommes	Dioula, Église	23.09.2018
F18	Discussion de groupe (FGD)	Bantou	Dioula	Principalement des hommes	Dioula, pavillon/cabane	23.09.2018
F19	Discussion de groupe (FGD)	Membres d'association	WHCS (Women, health and conservation society)	Membres de l'association (femme)	Chefferie de Mambélé	24.09.2018
F20	Discussion de groupe (FGD)	Écogardes, FGD 2	MINFOF Lobéké	4 Écogardes, tous des hommes	Quartier général de Mambélé, Case de Passage	26.09.2018
F21	Discussion de groupe (FGD)	Membres de la cooperative de Cacao	GIC - Molisso	6 membres, tous des hommes	Mambélé, la maison un fermier	26.09.2018
El1	Interview d'experts	Dr. Guy Merlin	GIZ	ProPSFE, GIZ Programme d'appui aux forêts et à l'environnement, Coordinateur Régional, Est Cameroun	Yaoundé	07.08.2018
El2	Interview d'experts	Victor Amougou	CEFAID	Chef du CEFAID	Yaoundé, notre hébergement	10.08.2018
El3	Interview d'experts	Joseph Lekealem	MINFOF	Directeur de la Faune et des Aires Protégées	Yaoundé	10.08.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
El4	Interview d'experts	Prof. Martin Eluga	Université de Yaoundé I	Chef du département des Arts et de l'Archéologie	Yaoundé, campus Universitaire	10.08.2018
El5	Interview d'experts	Roger Fotso	WCS	Directeur National Cameroun	Yaoundé	13.08.2018
El6	Interview d'experts	Jackson Amouko	UNDP	/	Yaoundé	14.08.2018
El7	Interview d'experts	Moise Kono	WWF Cameroon	Responsable des Peuples Autochtones	Yaoundé	14.08.2018
El8	Interview d'experts	Hanson Njiforti	WWF Cameroon	Directeur National Cameroun	Yaoundé	16.08.2018
El9	Interview d'experts	Romain Kana	FTNS	Chargé des Programmes	Yaoundé	22.08.2018
El10	Interview d'experts	Alain Tsobeng	World Agroforestry Centre (ICRAF)	Assistant scientifique / Amélioration des arbres	Yaoundé, Bureau régional ICRAF pour l'Afrique occidentale et centrale	12.10.2018
El11	Interview d'experts	Lydie Ella	MINAS	Directeur adjoint de la lutte contre l'inclusion sociale	Yaoundé, Bureau du MINAS	18.10.2018
El12	Interview d'experts	Hanson Njiforti, Moise Kono, Zacharie Nzooh and others	WWF Cameroun	Équipe nationale du WWF	Yaoundé, siège WWF	24.10.2019
El13	Interview d'experts	Dr. Théophile Zognou, Romain Kana, Alix Noiraud	FTNS	Personnel de FTNS (Directeur Exécutif des programmes, Consultant)	Yaoundé, Bureau de la FTNS	24.10.2018
El14	Interview d'experts	Samuel Makon Wehiong	FTNS	Président du Conseil d'Administration de la FTNS	Yaoundé	14.08.2018
El15	Interview d'experts	Christelle Domyou Itoumbou	KfW	Coordinateur du projet	Bureau de la KfW, Yaoundé	16.08.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
l1	Interview	Messe Venant	OKANI	Chef de l'OKANI	Centre catholique de Bertoua	22.08.2018
l2	Interview	Governor	Région de l'Est	Gouverneur de la Région de l'Est	Bertoua, bureau du Gouverneur	22.08.2018
l3	Interview	Alphonse Ngniado Wouala	WWF UTO-SE	Officier Principal des Forêts	Yokadouma, bureau du WWF	24.08.2018
l4	Interview	Bruno Bisse Bell Bisse	Sous-préfecture de Salapoumbé	Sous-préfet / chef de sous-division	Salapoumbé, Sous-préfecture	27.08.2018
l5	Interview	Nathalie Megezine	COVAREF N°3	Président du COVAREF No 3; Sont également présents 5 délégués du COVAREF (dont 3 représentants Baka)	Kika, salle ouverte sur l'enceinte de la CTSC	29.08.2018
l6	Interview	Personnel	CTSC (Habitat 2000) Entreprise forestière	Équipe technique	Kika, bureau de la CTSC	29.08.2018
l7	Interview	Jean Richard Allo	Mairie de Moloundou	Maire de la Commune de Moloundou	Moloundou, bar	29.08.2018
l8	Interview	Personnel	Pepe Safari	Chef de Personnel	Kika, salle ouverte sur l'enceinte de la CTSC	29.08.2018
l9	Interview	Jean Baptiste Nste Andjolo	Sous-préfecture de Moloundou	Sous-Préfet/ chef de la Sous-division	Moloundou, Sous-préfecture	29.08.2018
l10	Interview	Philippe Ambata	COVAREF N°2	Vice président	Mbatika	30.08.2018
l11	Interview	Président de la Forêt Communautaire de To'okpwassi	Forêt communautaire de To'okpwassi	Président de la forêt communautaire	Mbatika	30.08.18
l12	Interview	Brice Poka	SAB, CIBC, SEBC (Vicwood-Thanyry-Group) Entreprise forestière	Médiateur social	Lokomo, bureau de la scierie	31.08.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
l13	Interview	Personnel	Mayo Oldiri safari	Chauffeur, Pisteur, Chef de Personnel	Koumela, Camp safari Mayol	31.08.2018
l14	Interview	Membre d'association	ASBABUK	Représentant baka	Dissassoué, sa maison	03.09.2018
l15	Interview	Tabi Dieudonné Bessong	MINFOF Lobéké	Responsable de l'unité administrative et financière	Siège social de Mambélé	04.09.2018
l16	Interview	Joseph Eben Penkem	MINFOF Lobéké	Chef Service Protection et Suivi Ecologiques	Siège social de Mambélé	04.09.2018
l17	Interview	WWF Volunteer	WWF Lobéké	Volontaire	Siège social de Mambélé, devant l'immeuble	04.09.2018
l18	Interview	Essembe	MINFOF Lobéké	Chef du département tourisme	Siège social de Mambélé, maison de M. Essembe	05.09.2018
l19	Interview	Olivier Njounan Njounan Tegomo	WWF Lobéké	Conseiller technique Ips, agent de coordination communautaire	Siège social de Mambélé, salle de réunion	05.09.2018
l20	Interview	Volontaire WWF	WWF Lobéké	Volontaire	Siège social de Mambélé	05.09.2018
l21	Interview	Djibrilla Hessana	WWF Lobéké	Directeur des Programmes (PM) WWF Yengi TNS	Siège social de Mambélé, bureau du WWF	06.09.2018
l22	Interview	Chef de Poste	MINFOF Libongo	Chef de Poste Koumela	Libongo, bureau du MINFOF	07.09.2018
l23	Interview	Achilles Goué Mengamenya	MINFOF Lobéké	Conservateur du Parc National de Lobéké	Siège social de Mambélé	07.09.2018
l24	Interview	Personnel	Faro Lobeke Safari	Responsable LAB	Camp Loupondji	08.09.2018
l25	Interview	Francesco Falcucci	SEFAC Entreprise forestière	Chef de Site	Libongo, bureau de la SEFAC	08.09.2018

200 Annexes

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
l26	Interview	Terrance Fuh	WWF RCA	Primat habitation et tourisme	Siège social de Bayanga, bureau du WWF, RCA	10.09.2018
l27	Interview	Franck Barrel Mavinga	WWF RCA	Responsable du Développement communautaire de l'APDS	Siège social de Bayanga, RCA	11.09.2018
l28	Interview	Martial Betoulet	Association de jeunes Ndim-Kali	Agent de Développement	Bayanga, Doli-Lodge, RCA	12.09.2018
l29	Interview	Jean Richard Allo	Mairie de Moloundou	Maire de la Commune de Moloundou	Moloundou	12.09.2018
l30	Interview	Guillaume Duboscq	WWF RCA	Conseiller technique LAB auprès du Conservateur	Siège social de Bayangabureau de LAB, RCA	12.09.2018
l31	Interview	Martial-Yvon Amolet (1) Saint-Jérôme Sitamon (2)	Centre des Droits de l'Homme de Bayanga	(1) Juriste, ONG Maison de l'Enfant et de la femme Pygmées (MEFP) (2) Coordonnateur de MEFP	Bayanga, Centre des Droits de l'Homme, RCA	13.09.2018
l32	Interview	Luis Aranz	WWF RCA	Conseiller Technique Principal	Siège social de Bayangason, bureau, RCA	13.09.2018
l33	Interview	Terry Brincic	WCS	Chef de la recherche	Siège social de Bomassa, Congo	15.09.2018
l34	Interview	Président de la FC	Forêt communautaire de Socambo	Président de la FC	Socambo à notre hôtel	17.09.2018
l35	Interview	Ancien Adjoint au Maire	Socambo	Propriétaire d'hôtel	Pavillon Socambo	17.09.2018
l36	Interview	Représentant CPF de Socambo-Mongokélé	Comité Paysan Forêt Socambo-Mongokele	RAGE (responsable des Affaires Générales de la CPF Socambo)	Pavillon Socambo	18.09.18
l37	Interview	Cyril Tchoudja	Mongokole Mining Company	Patron de la MMC	Mbongoli, 70 km de Socambo	18.9.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
I38	Interview	Joseph Etoundi	MINFOF Lobéké	Chef de la Division de Recherche	Son bureau, Mambélé	22.09.2018
I39	Interview	Achilles Goué Mengamegna	MINFOF Lobéké	Conservateur du Park National de Lobéké	Siège social de Mambélé	27.09.2018
I40	Interview	Jerome Lewis	UCL ExCiteS	Co-directeur	/	15.12.2018
M1	Rencontre	Protocole d'accord sur Lobéké et Boumba-Bek	Rencontre avec des représentants de la société et de l'État	ASBABUK, CEFAID, OKANI, FPP, WWF, Représentants de l'État (MINAS, Justice), conservateurs des Parcs Nationaux de Boumba-Bek / Nki et de Lobéké	Centre catholique de Bertoua	22.08.2018
M2	Rencontre	Rencontre de lancement au PNL	WWF et MINFOF Lobéké	Directeur des Programmes du WWF; Chef de l'unité de surveillance; Chef de l'unité d'écotourisme, cadres supérieurs	Siège social de Mambélé	27.08.2018
M3	Rencontre	Écogardes	MINFOF Lobéké	Chefs des unités et ~20 écogardes	Siège social de Mambélé	28.08.2018
M4	Rencontre	Conservateur Ngangoue (1); Black (2)	WCS	Conseiller technique anti-braconnage, WCS (1) Surveillance du Contrôle communicationnel (2)	Siège social de Bomassa, Congo	15.09.2018
M5	Rencontre	Aymard Ebag Tsiokame	WCS	Expert SMART; point focal pour les données SMART	Siège social de Bomassa, Congo	16.09.2018
M6	Rencontre	18 membres de l'Association Or-Vert + 2 employés de l'ONG AFEDEM	Or-Vert, AFEDEM	Or-Vert est une association pour les PFNL	Carrefour Mambélé, maison du Président de l'Ass. Or-Vert	26.09.2018
M7	Rencontre	Atelier des Peuples Indigènes	CEFAID, CED, ministères, représentants des Peuples Indigènes	Dirigeants d'ONG, représentants de l'État et représentants des Peuples Indigènes	Hotel Mt. Fébé, Yaoundé	08.08.2018
P1	Observation du Participant	Réunion sur le SIG avec Arnaud Choumele	FTNS	Consultant externe	Yaoundé	13.08.2018

202 Annexes

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
P2	Observation du Participant	Chat dans la voiture	FTNS	Assistants de recherche et chauffeur de la FTNS	Sur la route entre Yaoundé et Bertoua	21.08.2018
P3	Observation du Participant I	Protocole d'Accord Conférence sur Lobéké et Boumba-Bek	Rencontre avec les Baka, des représentants de la société et de l'État	ASBABUK, CEFAID, OKANI, FPP, WWF, Représentants de l'État (MINAS, Justice), conservateurs des Parcs Nationaux de Boumba-Bek / Nki et de Lobéké	Centre catholique de Bertoua	22.08.2018
P4	Observation du Participant II	Protocole d'Accord Conférence sur Lobéké et Boumba-Bek	Rencontre avec des représentants de la société et de l'État	ASBABUK, CEFAID, OKANI, FPP, WWF, Représentants de l'État (MINAS, Justice), conservateurs des Parcs Nationaux de Boumba-Bek / Nki et de Lobéké	Centre catholique de Bertoua	22.08.2018
P5	Observation de Participant	Chat avec Alphonse Ngniado Wouala	WWF UTO-SE	Officier principal des Forêts	Yokadouma, bureau du WWF	24.08.2018
P6	Observation de Participant	Chat avec un producteur de cacao local	Plantation de cacao	Agriculteur	Mambélé carrefour	24.08.2018
P7	Observation de Participant I	Chat avec le personnel	WWF Lobéké	Logisticien	Camp Kombo de Mambélé, véranda de notre cabane	25.08.2018
P8	Observation de Participant II	Chat avec le personnel	WWF Lobéké	Logisticien	Mambélé Camp Kombo, véranda de notre cabane	25.08.2018
P9	Observation de Participant	Chat avec un volontaire de WWF	WWF Lobéké	Volontaire	Siège social de Mambélé	25.08.2018
P10	Observation de Participant	Chat avec le personnel	WWF Lobéké	Logisticien	Siège social de Mambélé, Hébergement du WWF	25.08.2018
P11	Observation de Participant I	Rencontre avec Djibrila Hessana	WWF Lobéké	Gestionnaire du Parc	Siège social de Mambélé, sa maison	27.08.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
P12	Observation de Participant II	Rencontre avec Djibrila Hessana	WWF Lobéké	Gestionnaire du Parc	Siège social de Mambélé, sa maison	27.08.2018
P13	Observation de Participant	Réunion pour discuter de l'approche des communautés	WWF et MINFOF Lobéké	Personnel	Siège social de Mambélé	27.08.2018
P14	Observation de Participant	Chat avec le Vice-président d'ASBABUK	ASBABUK	Vice-président de l'Asbabuk	Sur la route de Mambélé en allant à Salapoumbé	27.08.2018
P15	Observation de Participant	Introduction (animée par le personnel local de la PACEBCO)	Chefferie de Mambélé	Suppléant du chef, personnel local de la PACEBCO, Vice-président d'ASBABUK, pasteur local, membres de la communauté (baka et bantous) du village de Mambélé	Mambélé chefferie, Pavillon de la chefferie	28.08.2018
P16	Observation de Participant I	Présentation de la Présidente de l'Or-Vert	Association Or-Vert	Présidente de l'Or-Vert	Carrefour Mambélé, sa maison	28.08.2018
P17	Observation de Participant II	Présentation de la Présidente de l'Or-Vert	Association Or-Vert	Présidente de l'Or-Vert	Carrefour Mambélé, sa maison	28.08.2018
P18	Observation de Participant	Volontaire WWF	WWF Lobéké	Volontaire	Siège social de Mambélé	28.08.2018
P19	Observation de Participant	Bertrand	WWF Lobéké	Logisticien	Siège social de Mambélé, hébergement du WWF	28.08.2018
P20	Observation de Participant	Petit entretien avec les écogardes	MINFOF Lobéké	Écogardes	Siège social de Mambélé, devant le quartier général	28.08.2018
P21	Observation de Participant	Chat avec des membres	COVAREF N°2	/	Mbatika	29.08.2018

204 Annexes

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
P22	Observation de Participant	Observer le COVAREF N°3	COVAREF N°3	/	Kika, Près de la société forestière CTSC	29.08.2018
P23	Observation de Participant	Voyage à Kika	/	/	Route Mambélé-Kika	29.08.2018
P24	Observation de Participant	Voyage à Moloundou	/	/	Route de Mambélé à Moloundou	29.08.2018
P25	Observation de Participant	Chat avec écogarde	MINFOF Lobéké	/	Moloundou, Restaurant	29.08.2018
P26	Observation de Participant	Chat avec écogarde	MINFOF Lobéké	/	Dans la voiture sur le chemin de Kika	30.08.2018
P27	Observation de Participant	Chat avec volontaire WWF	WWF Lobéké	Volontaire	Balade en voiture vers Salapoumbé	29.08.2018
P28	Observation de Participant	Nsonkali Charles-Jones	OKANI	Baka, chef local de l'OKANI	Carrefour Mambélé, Restaurant	30.08.2018
P29	Observation de Participant	Nutrition des perroquets XX	/	/	Siège social de Mambélé, à côté de la cage de perroquet	31.08.2018
P30	Observation de Participant	Chat avec les participants à la recherche	/	/	villages autour du PNL	31.08.2018
P31	Observation de Participant	Vice-président d'ASBABUK et son beau-frère	ASBABUK	Baka, Vice-président d'ASBABUK	Carrefour Mambélé, bar	31.08.2018
P32	Observation de Participant	Conversation avec le propriétaire et d'autres personnes	Lokomo	/	Lokomo, restaurant/magasin	31.08.2018
P33	Observation de Participant	Écogardes	MINFOF Lobéké	/	Siège social de Mambélé, bureau	01.09.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
P34	Observation de Participant	Écogardes	MINFOF Lobéké	/	Siège social de Mambélé, case de passage, salon	01.09.2018
P35	Observation de Participant	Pasteur local	Camps dans les UFA voisines	Champs et petits camps	De Mambélé en direction du PNL	01.09.2018
P36	Observation de Participant I	Voyage d'écotourisme en «petite savanne»	PNL	avec deux écogardes et un guide (pisteur)	Siège social de Mambélé, Camp pont cassé, petite Savanne (Mirador), Camp Petite Savanne	01.09.2018
P37	Observation de Participant II	Voyage d'écotourisme en «petite savanne»	PNL	avec deux écogardes et un guide (pisteur)	Siège social de Mambélé, Camp pont cassé, petite Savanne (Mirador), Camp Petite Savanne	01.09.2018
P38	Observation de Participant III	Voyage d'écotourisme en «petite savanne»	PNL	avec deux écogardes et un guide (pisteur)	Siège social de Mambélé, Camp pont cassé, petite Savanne (Mirador), Camp Petite Savanne	01.- 02.09.2018
P39	Observation de Participant IV	Voyage d'écotourisme en «petite savanne»	PNL	avec deux écogardes et un guide (pisteur)	Siège social de Mambélé, Camp pont cassé, petite Savanne (Mirador), Camp Petite Savanne	01.- 02.09.2018
P40	Observation de Participant V	Voyage d'écotourisme en «petite savanne»	PNL	avec deux écogardes et un guide (pisteur)	Siège social de Mambélé, Camp pont cassé, petite Savanne (Mirador), Camp Petite Savanne	01.- 02.09.2018
P41	Observation de Participant	Arrivée au siège, observation et discussion avec écogardes au retour du parc	PNL	avec deux écogardes et un guide (pisteur)	Siège social de Mambélé, Camp pont cassé, petite Savanne (Mirador), Camp Petite Savanne	02.09.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
P42	Observation de Participant	Introduction et formation de groupe	Ndongo	Membres de la communauté baka et Vice-président d'ASBABUK	Campement Ndongo/ Salapoumbé	03.09.2018
P43	Observation de Participant	Présentation de Salapoumbé et Koumela	/	/	Salapoumbé et Koumela, sur la route	03.09.2018
P44	Observation de Participant	Récolte dans un champ de cacao	Champ de cacao	Agriculteurs	près de Mambélé, Camp Kombo	03.09.2018
P45	Observation de Participant	Conversation et visite de champ avec des producteurs de cacao	Champ de cacao	Agriculteurs	près de Mambélé, Camp Kombo	03.09.2018
P46	Observation de Participant	Visite de la forêt communautaire	Forêt communautaire de To'okpwassi à Mbatika	/	Mbatika et FC To'okpwassi	04.09.2018
P47	Observation de Participant	Entretien avec le comité directeur des FC de To'okpwassi	Forêt communautaire de To'okpwassi à Mbatika	Président de la ROF, délégués baka et autres; plusieurs membres du comité forestier communautaire	Mbatika, Président du pavillon COVAREF	04.09.2018
P48	Observation de Participant	Observation	Carrefour Mambélé	/	Carrefour Mambélé	05.- 06.09.2018
P49	Observation de Participant	Observation générale	/	/	Siège social de Mambélé	05.- 06.09.2018
P50	Observation de Participant	Écogarde	MINFOF Lobéké	/	Siège social de Mambélé, à l'extérieur	06.09.2018
P51	Observation de Participant	Femme baka inconnue	Carrefour Mambélé	Villageois	Sur la route de Mambélé Camp Kombo, au carrefour	06.09.2018
P52	Observation de Participant	Rencontre au poste forestier	MINFOF Libongo, Faro Safari, communauté Libongo	Chef de poste forestier, deux collègues, Oumar R. Ali (Faro Lobéké Safari) et un notable local	Libongo, poste forestier	06.09.2018
P53	Observation de Participant	Observation	/	/	Mambélé, Camp Kombo	07.09.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
P54	Observation de Participant I	Visite de champ	Terrain agricole	Agriculteur et Notable	environ 1,5 km à l'extérieur de Libongo	07.09.2018
P55	Observation de Participant II	Visite de champ	Terrain agricole	Agriculteur et Notable	environ 1,5 km à l'extérieur de Libongo	07.09.2018
P56	Observation de Participant	Entretien avec des producteurs de charbon de bois	Site de production de charbon de bois	/	Libongo, en face de la zone SEFAC	08.09.2018
P57	Observation de Participant	Officier d'armée	Forces Armées Camerounaises	Chef de poste militaire local	Bela	08.09.2018
P58	Observation de Participant	Réflexions sur le tourisme et la gestion des parcs à Dzanga-Sangha	Parc Dzanga-Sangha	/	Bayanga, RCA	09.- 14.09.2018
P59	Observation de Participant	Pilotes et médecin polonais	/	/	Monassao, RCA, hôpital catholique	10.09.2018
P60	Observation de Participant	Shopping au marché	Bayanga, RCA	/	Bayanga, RCA	13.09.2018
P61	Observation de Participant	Réflexion sur le séjour à Nouabalé-Ndoki	/	/	Siège social de Bomassa, Congo	14.- 16.09.2018
P62	Observation de Participant	Vincent	WCS PNNN	Consultant LAB	Siège social de Bomassa, Congo	14.09.2018
P63	Observation de Participant I	Vincent	WCS PNNN	Consultant LAB	Siège social de Bomassa, Congo	15.09.2018
P64	Observation de Participant II	Vincent	WCS PNNN	Consultant LAB	Siège social de Bomassa, Congo	15.09.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
P65	Observation de Participant	Eve	WCS PNNN	Employée	Bomassa village, Congo	15.09.2018
P66	Observation de Participant	Discussions informelles avec Terry et Forest Hogg	WCS PNNN	Responsable de la recherche; conseiller technique anti-braconnage	Siège social de Bomassa, Congo	15.09.2018
P67	Observation de Participant	Forest Hogg et Zanne L.	WCS PNNN	Employés	Visite à kayak près de Bomassa, Congo	15.09.2018
P68	Observation de Participant	Forest Hogg	WCS PNNN	Conseiller technique anti-braconnage	Siège social de Bomassa, Congo	15.09.2018
P69	Observation de Participant I	Zanne L.	WCS PNNN	Communications	Siège social de Bomassa, Congo, salle commune	15.09.2018
P70	Observation de Participant II	Zanne L.	WCS PNNN	Communications	Siège social de Bomassa, Congo, salle commune	15.09.2018
P71	Observation de Participant	Chief, notables, farmers, CPFs, etc.	Socambo	Chef, notables, agriculteurs, trois membres du PCF, OFR-DPC (?), le conducteur de pirogue baka du WWF à Socambo (PhotoVoice)	Socambo	15.09.2018
P72	Observation de Participant	Pangolin hunter	Socambo	Chasseur / sbire baka aidant la famille bantoue qui nous héberge.	Socambo	15.09.2018
P73	Observation de Participant	Ancien Adjoint au Maire et son ami (PhotoVoice)	Socambo	Ancien Adjoint au maire ou conseillers municipaux	Socambo, restaurant	15.09.2018
P74	Observation de Participant	Écogardes et pisteurs	MINFOF Lobéké, villageois	/	Djembe	15.09.2018
P75	Observation de Participant I	Entretien informel avec les écogardes du PNL	MINFOF Lobéké	En mission	Djembe	16.09.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
P76	Observation de Participant II	Entretien informel avec les écogardes du PNL	MINFOF Lobéké	En mission	Djembe	16.09.2018
P77	Observation de Participant	Officier B.I.R. de Socambo	Forces Armées Camerounaises	Soldat installé à un poste militaire local	Socambo	16.- 18.09.2018
P78	Observation de Participant	Visite des mineurs illégaux	Mbongoli	/	Mbongoli, Village 1.5 heure au Nord de Socambo	17.09.2018
P79	Observation de Participant	Discussions avec des mineurs artisanaux, visites des mines et organisation d'une réunion avec le MMC	Compagnie minière Mongokele, mines villageoises et artisanales	Patron de la MMC et les mineurs artisanaux	Mbongoli	17.09.2018
P80	Observation de Participant	Mineurs	Mbongoli	Mine d'or illégale à côté de la Compagnie minière Mongokele	Mbongoli	17.09.2018
P81	Observation de Participant	Chauffeur	FTNS	/	Socambo, devant l'hôtel	17.09.2018
P82	Observation de Participant I	Visite de la Forêt communautaire de Socambo	Forêt communautaire de Socambo	/	FC Socambo	17.09.2018
P83	Observation de Participant II	Visite de la Forêt communautaire de Socambo	Forêt communautaire de Socambo	/	FC Socambo	17.09.2018
P84	Observation de Participant	Échange avec un ancien travailleur de la CTSC	Socambo	/	Socambo	17.09.2018
P85	Observation de Participant	Employés baka	Mayo Oldiri Safari	(pisteur et transporteur d'eau)	Lognia Camp, près de Dioula	17.09.2018
P86	Observation de Participant I	Écogardes	MINFOF Lobéké	/	Route de Socambo à Mambélé	18.09.2018

210 Annexes

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
P87	Observation de Participant II	Écogardes	MINFOF Lobéké	/	Route de Socambo à Mambélé	18.09.2018
P88	Observation de Participant	Visite du champ de cacao du Président de la Forêt Communautaire de Socambo	Champ de cacao	Président de Forêt Communautaire et agriculteur	Socambo	18.09.2018
P89	Observation de Participant	Observation depuis la voiture	/	/	Route de Socambo à Mambélé	18.09.2018
P90	Observation de Participant	Visite d'un camp de safari sur le chemin de Mbongoli	Camp de Mayo Oldiri Safari	Gardes baka et leurs familles	Entre Mbongoli et Socambo	18.09.2018
P91	Observation de Participant	Chat avec des assistants de recherche	Assistants de recherche	/	Sur la route	19.09.2018
P92	Observation de Participant	Rapport de l'assistant de recherche	Assistants de recherche	/	Camp Kombo de Mambélé	19.09.2018
P93	Observation de Participant	Garde de police	Forces de Police Camerounaise	Point de contrôle à l'entrée du Parc (PK27)	Entrée du PNL, route vers PK14	19.09.2018
P94	Observation de Participant	Agriculteur	Mambélé	/	Entre Mambélé et Camp Kombo	19.09.2018
P95	Observation de Participant	Agriculteur	Mambélé	/	Siège social de Mambélé, camp principal pour le personnel du PNL	19.09.2018
P96	Observation de Participant	Long échange avec Germain Ngandjui	PNUD-GEF, UNDP Cameroun	Expert national sur les stratégies de gestion et le financement durable des Aires Protégées	Siège social de Mambélé	20.09.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
P97	Observation de Participant	Agriculteur	Mambélé	/	Son champ; entre le Camp Kombo et le Carrefour	21.09.2018
P98	Observation de Participant	Participants baka au FGD	Zega (Pk 14)	/	Zega (Pk 14)	21.09.2018
P99	Observation de Participant	Promenade sur le terrain et discussion avec le chef	Zega (Pk 14)	/	Zega (Pk 14)	21.09.2018
P100	Observation de Participant	Visite des champs au PK27	PK27	/	PK 27	21.09.2018
P101	Observation de Participant	Chauffeur	FTNS	/	Mambélé, Barrière	23.09.2018
P102	Observation de Participant	Observations (avec Achilles Mengamenya)	MINFOF Lobéké	Conservateur du PNL	Siège social de Mambélé, Camp Combo	23.09.2018
P103	Observation de Participant	deux Baka, un notable de village, un représentant de la forêt communautaire et d'autres Bantous	Dioula	Notable, membre d'ASBABUK, exploitant forestier, agriculteurs et pêcheur / chasseur	Pavillon/ cabane	23.09.2018
P104	Observation de Participant	Achilles Mengamenya en nous fournissant des fichiers de rapports	MINFOF Lobéké	Conservateur du PNL	Siège social de Mambélé, bureau du Conservateur	25.09.2018
P105	Observation de Participant	Des éco-gardes récupèrent des armes pour la patrouille	MINFOF Lobéké	/	Siège social de Mambélé, bureau devant celui du Conservateur	25.09.2018
P106	Observation de Participant	Responsable des opérations forestières	Forêt communautaire de Dioula	/	Dioula	25.09.2018

212 Annexes

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
P107	Observation de Participant	Courte visite de la forêt communautaire de Dioula	Forêt communautaire de Dioula	/	Dioula	25.09.2018
P108	Observation de Participant	Observations pendant l'atelier de constatations préliminaires	Parties prenantes autour du Parc	/	Carrefour Mambélé, PACEBCO	28.09.2018
P109	Observation de Participant	Réponses à notre présentation / réunion des parties prenantes	Parties prenantes autour du Parc	/	Carrefour Mambélé, PACEBCO	28.09.2018
P110	Observation de Participant	«Pepe»	Pepe Safari	Propriétaire de Pepe Safari	Camp Kombo de Mambélé	29.09.2018
P111	Observation de Participant	Questions sur les COVAREF et les mécanismes participatifs		Enregistrement de questions pendant les groupes de discussion dans les communautés autour du PNL	Siège social de Mambélé	-
P112	Observation de Participant	Observation générale		/	Sur la route	-
P113	Observation de Participant	Dr. Theophile Zognou	FTNS	Directeur Exécutif	Yaoundé, dans la voiture pour l'IRIC	-
P114	Observation de Participant	Membres communautaires	Bela, Libongo, Socambo, Zega (PK 14), etc...	/	Villages autour du PNL	-
P115	Observation de Participant	Baka	Carrefour Mambélé	/	Carrefour Mambélé	-
PV 1	PhotoVoice	Participant 1	MINFOF Lobéké	Écogarde (homme), Bantou, 28 ans	Siège social de Mambélé, hébergement du WWF	30.08.2018
PV 2	PhotoVoice	Participant 2	MINFOF Lobéké	Écogarde (homme), Bantou	Siège social de Mambélé, hébergement du WWF	01.09.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
PV 3	PhotoVoice	Participant 3	Chefferie Mambélé	Agriculteur (femme), Bantou, 60 ans	À côté du bâtiment communautaire	02.09.2018
PV 4	PhotoVoice	Participant 4	Chefferie Mambélé	Agriculteur (homme), Bantou, 26 ans	À côté du bâtiment communautaire	02.09.2018
PV 5	PhotoVoice	Participant 5	Ndongo	Agriculteur (homme), Baka, 58 ans	École Primaire	05.09.2018
PV 6	PhotoVoice	Participant 6	Ndongo	Agriculteur (femme), Baka, 25 ans	École Primaire	05.09.2018
PV 7	PhotoVoice	Participant 7	Ndongo	Étudiant (femme), Baka, 15 ans	École Primaire	05.09.2018
PV 8	PhotoVoice	Participant 8	Ndongo	Enseignant (homme), Baka	École Primaire	05.09.2018
PV 9	PhotoVoice	Participant 9	Socambo	Conducteur de pirogue, Baka, 39 ans	Salle de télévision devant l'hôtel	18.09.2018
PV 10	PhotoVoice	Participant 10	Socambo	Étudiant (femme), Baka, 15 ans	Au restaurant	18.09.2018
PV 11	PhotoVoice	Participant 11	Socambo	Agriculteur (homme), Bantou, 42 ans	Salle de télévision devant l'hôtel	18.09.2018
PV 12	PhotoVoice	Participant 12	Socambo	Propriétaire de restaurant (femme), Bantou	Au restaurant	18.09.2018
PV 13	PhotoVoice	Participant 13	Zega (PK 14)	Agriculteur (femme), Baka, 21 ans	Village	21.09.2018
PV 14	PhotoVoice	Participant 14	Zega (PK 14)	Agriculteur (homme), Baka, 24 ans	Village	21.09.2018
PV 15	PhotoVoice	Participant 15	Zega (PK 14)	Agriculteur (homme), Bantou, 22 ans	Village	21.09.2018

214 Annexes

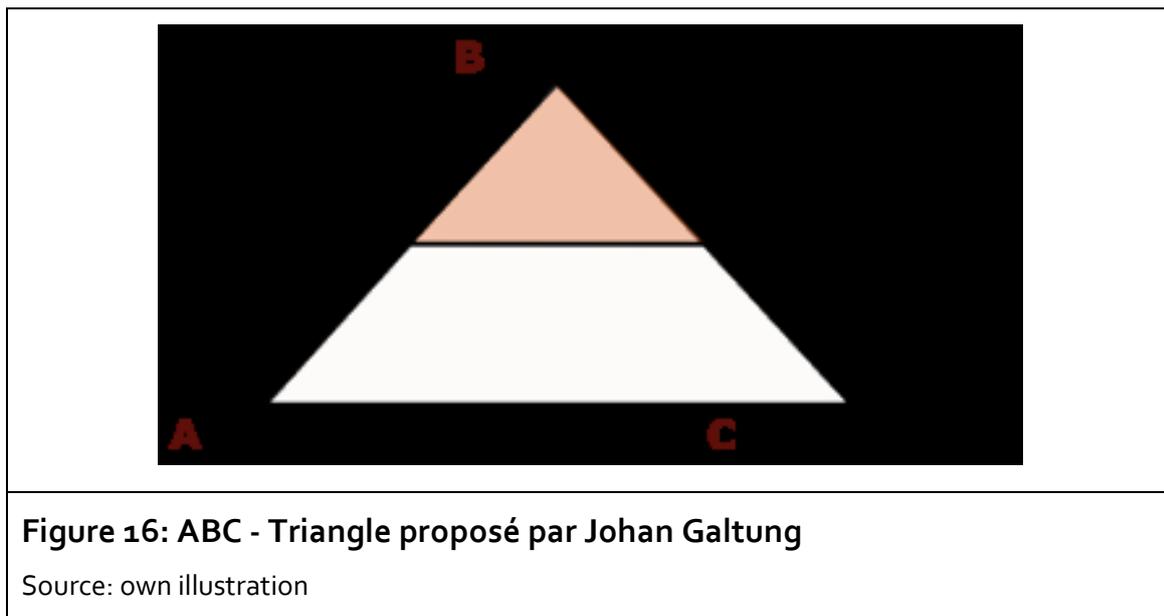
Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
PV 16	PhotoVoice	Participant 16	Zega (PK 14)	Agriculteur (femme), Bantou, 38 ans	Village	21.09.2018
PV 17	PhotoVoice	Participant 17	Dioula	Agriculteur (homme), Baka, 34 ans	Bâtiment de l'église	25.09.2018
PV 18	PhotoVoice	Participant 18	Dioula	Agriculteur (homme), Baka, 45 ans	Bâtiment de l'église	25.09.2018
PV 19	PhotoVoice	Participant 19	Dioula	Agriculteur (femme), Baka, 25 ans	Bâtiment de l'église	25.09.2018
PV 20	PhotoVoice	Participant 20	Dioula	Agriculteur (femme), Baka, 20 ans	Bâtiment de l'église	25.09.2018
SW1	Atelier	Environ 40 participants	Parties prenantes	Des représentants de la plupart des entités et groupes camerounais ayant collaboré lors de recherches sur le PNL (communautés, gestion de parcs, entreprises privées)	Mambélé, bureau PACEBCO	28.09.2018
SW2	Atelier	Environ 30 experts	MINFOF, WWF, Okani, GIZ, FTNS, etc.	Pas de représentants du PNL, mais des niveaux national et régional	Yaoundé, Hôtel Azur	18.10.2018
T1	Théâtre de l'Opprimé	Villageois (Groupe de discussions N°1)	Carrefour Mambélé	Baka (2 femmes, 3 hommes)	Devant leurs maisons	01.09.2018
T2	Théâtre de l'Opprimé	Villageois (Groupe de discussions N°3)	Carrefour Mambélé	Hommes baka	Devant leurs maisons	01.09.2018
T3	Théâtre de l'Opprimé	Villageois (Groupe de discussions N°3)	Carrefour Mambélé	Femmes baka	Devant leurs maisons	01.09.2018
T4	Théâtre de l'Opprimé	Villageois (Groupe de discussions N°2)	Carrefour Mambélé, campement Nkoulou	Baka, 2 hommes et 2 femmes	À côté de la maison d'un participant	01.09.2018
T5	Théâtre de l'Opprimé	Villageois	Chefferie Mambélé	Baka	À côté de la salle communautaire	02.09.2018

Code de citation	Méthode	Ressource d'information/ personne interrogée	Organisation/ Village	Position/ Caractéristiques	Localisation	Date de l'entretien
T6	Théâtre de l'Opprimé	Villageois	Chefferie Mambélé	9 femmes bantoues	Salle communautaire	02.09.2018
T7	Théâtre de l'Opprimé	Villageois	Zega (PK 14)	Tous Baka; 2 femmes, 2 hommes	Devant la maison	21.09.2018
T8	Théâtre de l'Opprimé	Villageois	Zega (PK 14)	Tous Bantou; 1 femme, 3 hommes	Derrière la maison	21.09.2018
TWS1	Théâtre de l'Opprimé_Atelier	Villageois	Dioula	Plus de 20 hommes, femmes et enfants baka	À l'intérieur de l'Église	25.09.2018 et 26.09.2018
TWS2	Théâtre de l'Opprimé_Atelier	Villageois	Dioula	Plus de 15 hommes, femmes et enfants bantous	À l'intérieur de l'Église	25.09.2018 et 26.09. 2018

Annexe 5 Outils d'analyse des conflits

Triangle ABC:

D'après Galtung, un conflit comprend trois éléments interdépendants: [A] les attitudes des parties au conflit, [B] leur comportement (violent ou non-violent) et [C] la contradiction essentielle au conflit (objectifs apparemment incompatibles).



Les attitudes (A) impliquent les perceptions, les présomptions et les sentiments des parties en conflit. Souvent, elles servent d'outils de justification (constructions «victime» et «ennemi», accusations). Les attitudes ne peuvent pas être observées directement, mais sont déduites de l'analyse. Le comportement (B) des parties en conflit est l'aspect le plus évident d'un conflit (le «sommet de l'iceberg»). Il peut être violent (verbal ou physique) ou non violent. La contradiction (C) d'objectifs apparemment incompatibles (à savoir des désaccords concernant la distribution d'une ressource, un pouvoir ou la structuration d'un système politique) a été à l'origine du conflit. Souvent, l'objectif incompatible est oublié au cours du conflit et lui-même contesté par les parties. Un conflit peut commencer à n'importe quel point du triangle et ses trois éléments se renforcent mutuellement.

Ce triangle attire notre attention non seulement sur les preuves «spectaculaires» de conflit (comportement violent), mais également sur les attitudes et les inégalités structurelles sous-jacentes (les «catalyseurs» de conflits évidents). Cela implique également que les significations et les expériences subjectives (par exemple, les constructions «ennemies») sont aussi critiques que les

contradictions «objectives» (par exemple, l'accès à une ressource limitée) en conflit. Tracer un triangle ABC pour chaque partie en conflit peut aider à élucider les causes des conflits, les attitudes des parties en conflit à l'égard des autres acteurs impliqués et leur comportement face au conflit.

L'Outil PIN:

Cet outil cherche à identifier les besoins («ce que nous devons avoir»), les intérêts («ce que nous voulons vraiment») et les positions («ce que nous disons que nous voulons») pour chaque partie en conflit. Il est basé sur l'idée qu'il existe des besoins humains universels. Dans le but de satisfaire ces besoins, les gens poursuivent certains intérêts et positions. Par exemple, une partie peut avoir la position selon laquelle un lopin de terre est «le sien» et lui appartient uniquement. Son intérêt est de cultiver des fruits et des légumes sur la terre et son besoin est de se nourrir. Suivant le code PIN, les besoins et les intérêts (c'est-à-dire le besoin de nourriture, l'intérêt de la terre) sont plus faciles à concilier que les positions (c'est-à-dire «cette terre n'appartient qu'à moi-même»).

Mais quels sont les besoins humains universels? D'après Galtung, les besoins humains peuvent varier dans le temps et dans l'espace. Cependant, il existe quatre besoins universels de base que «les êtres humains continueront de rechercher [...] dans presque toutes les circonstances (Galtung, 2000: 35)»: survie, bien-être, identité et besoins de liberté. Ces besoins ne sont pas négociables et ont une valeur et une importance égales. Lors de l'utilisation de l'outil PIN, il est extrêmement important d'écouter les interlocuteurs lors de l'identification des besoins ou de l'absence de ceux-ci; sinon, le parti pris subjectif du chercheur pourrait entraver une analyse raisonnable (c'est-à-dire en considérant que les besoins en bien-être sont plus importants que les besoins en identité, bien que l'on sache que des personnes sacrifient leur vie pour leur identité religieuse et culturelle (Galtung, 2000: 84).

Bien que tous les conflits ne tournent pas autour des besoins humains fondamentaux, l'outil PIN peut aider à trouver un terrain d'entente entre les parties au conflit et à développer des stratégies pour transcender le conflit.

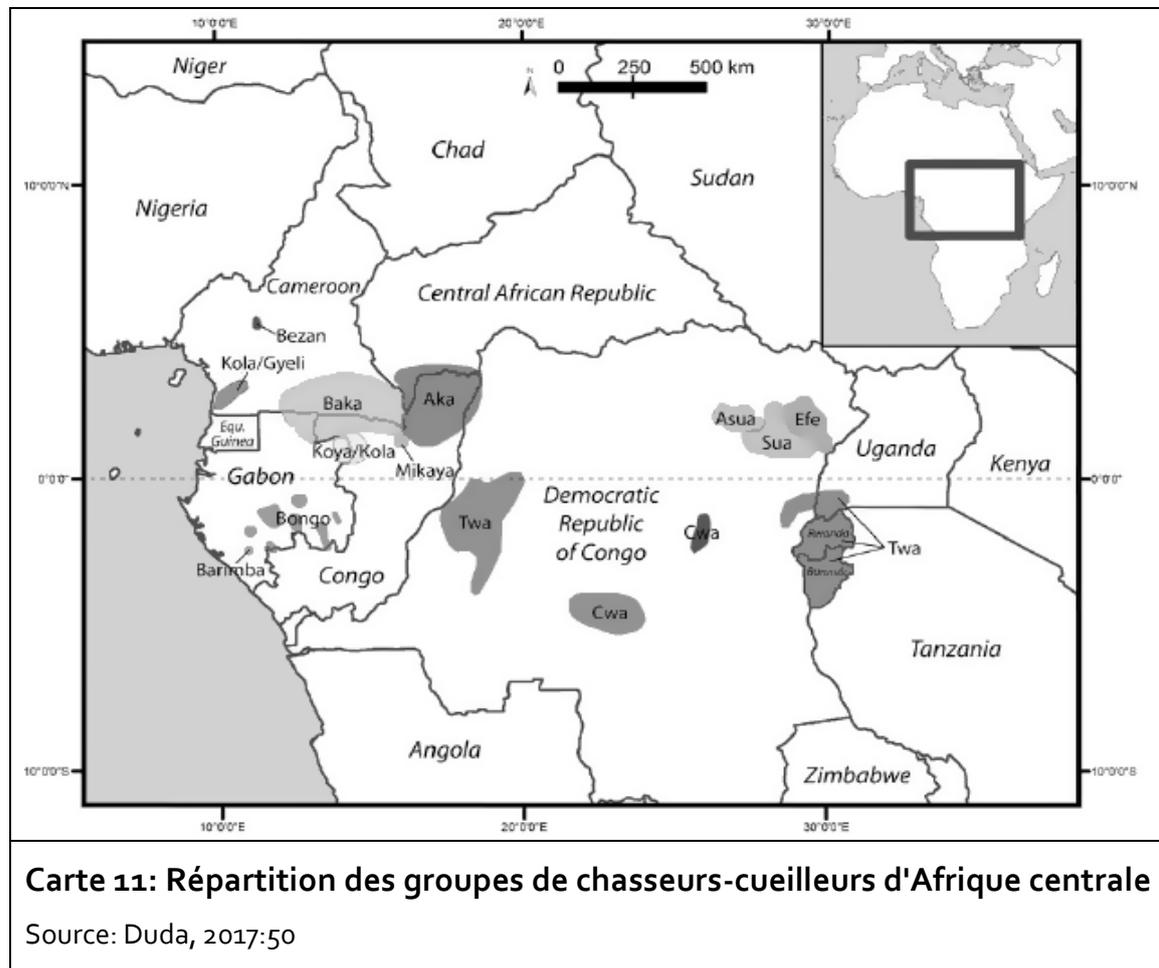
Annexe 6 «Engagement sur l'honneur»

<p>République du Cameroun <i>Paix-Travail-Patrie</i> ----- MINISTÈRE DES FORETS ET DE LA FAUNE ----- DELEGATION REGIONALE DE L'EST ----- PARC NATIONAL DE LOBEKE ----- B.P :15 YOKADOUMA -----</p>		<p>Republic of Cameroon <i>Peace-Work-Fatherland</i> ----- MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE ----- REGIONAL DELEGATION FOR EAST ----- LOBEKE NATIONAL PARK ----- PO.BOX:15 YOKADOUMA -----</p>
<p>N° EH/MINFOF/DRE/PNL</p>	<p>Mambele</p>	
<p><u>ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR</u></p>		
<p>Je soussigné</p>		
<p>Né le à</p>		
<p>Fils de et de</p>		
<p>CNI Du à</p>		
<p>reconnais avoir été interpellé en date du</p>		
<p>Pour</p>		
<p>.....</p>		
<p>.....</p>		
<p>dans le Parc National de Lobéké et sa zone Périphérique</p>		
<p>Je reconnais avoir été bien sensibilisé en la matière. Je m'engage à respecter les différentes Textes et la Loi Forestier en Vigueur et que la Prochaine fois la Loi soit appliquée dans sa Rigueur sur moi.</p>		
<p>En foi de quoi le présent engagement sur l'honneur est établi pour servir ce que de aroit./.</p>		
<p>Le Suspect</p>	<p>Le Verbalisateur</p>	
<p>Le Verbalisateur</p>		

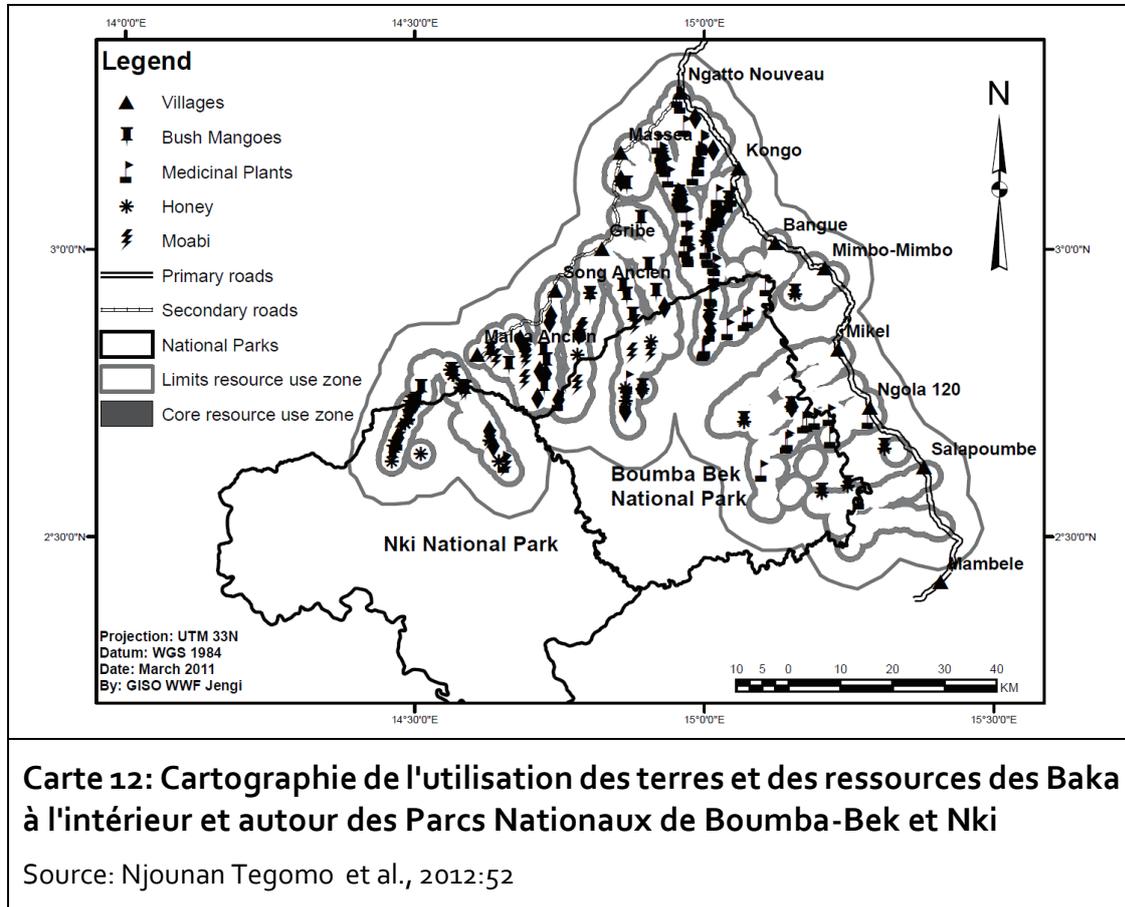
Figure 17: Engagement sur l'honneur

Source: Park National de Lobéké

Annexe 7 Répartition des groupes de chasseurs-cueilleurs d'Afrique centrale



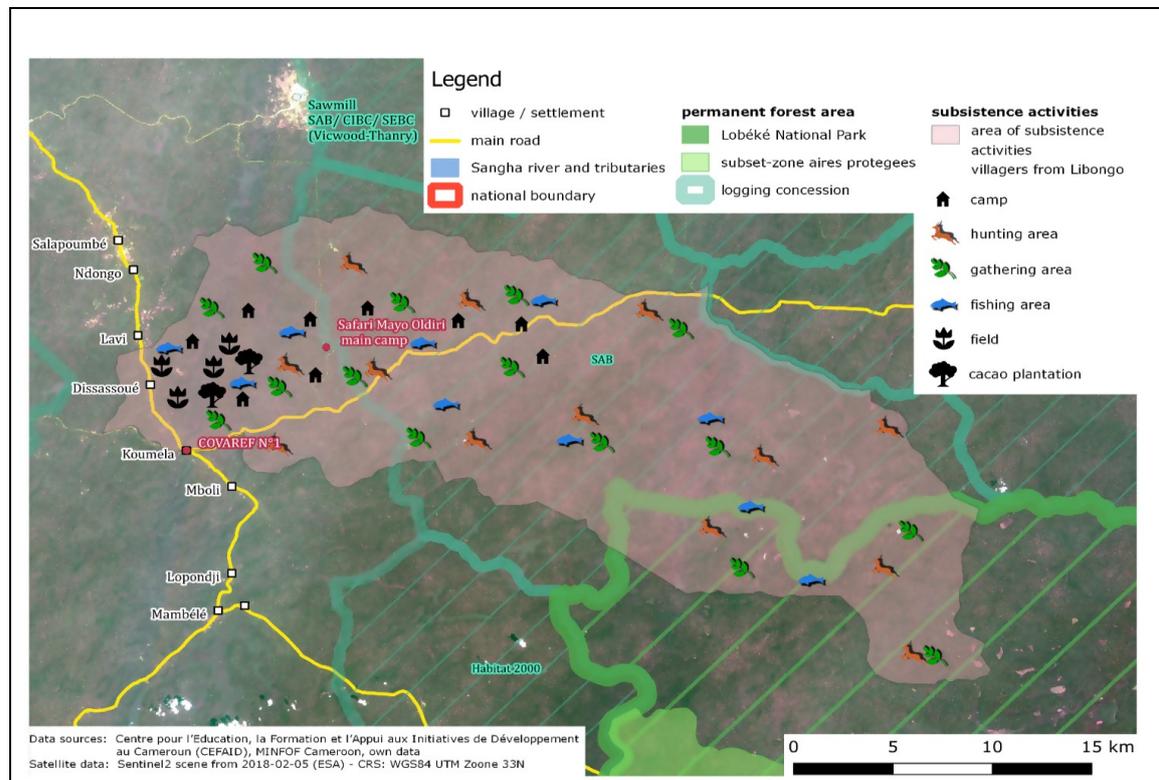
Annexe 8 Cartographie de l'utilisation des terres et des ressources des Baka à l'intérieur et autour des Parcs Nationaux de Boumba-Bek et Nki



Carte 12: Cartographie de l'utilisation des terres et des ressources des Baka à l'intérieur et autour des Parcs Nationaux de Boumba-Bek et Nki

Source: Njounan Tegomo et al., 2012:52

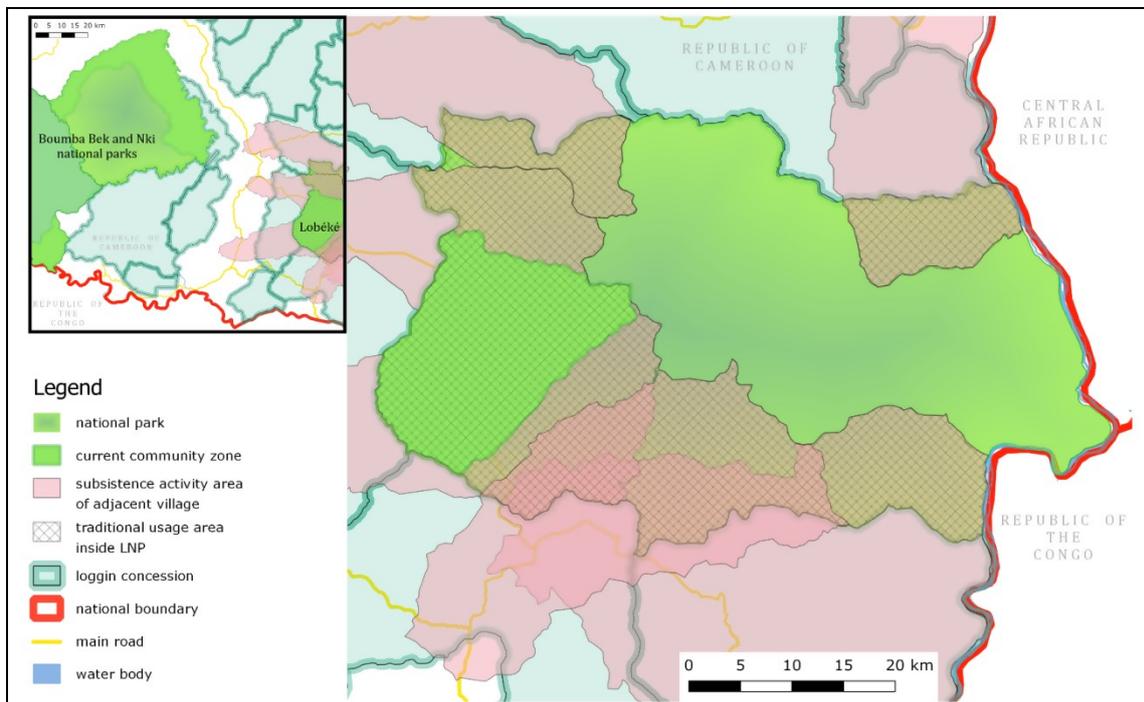
Annexe 9 Activités de subsistance des villageois de Dissassoué - cartographie participative



Carte 13: Activités de subsistance des villageois de Dissassoué - cartographie participative

Source: CEFAID, MINFOP Cameroun et WRI, nos données

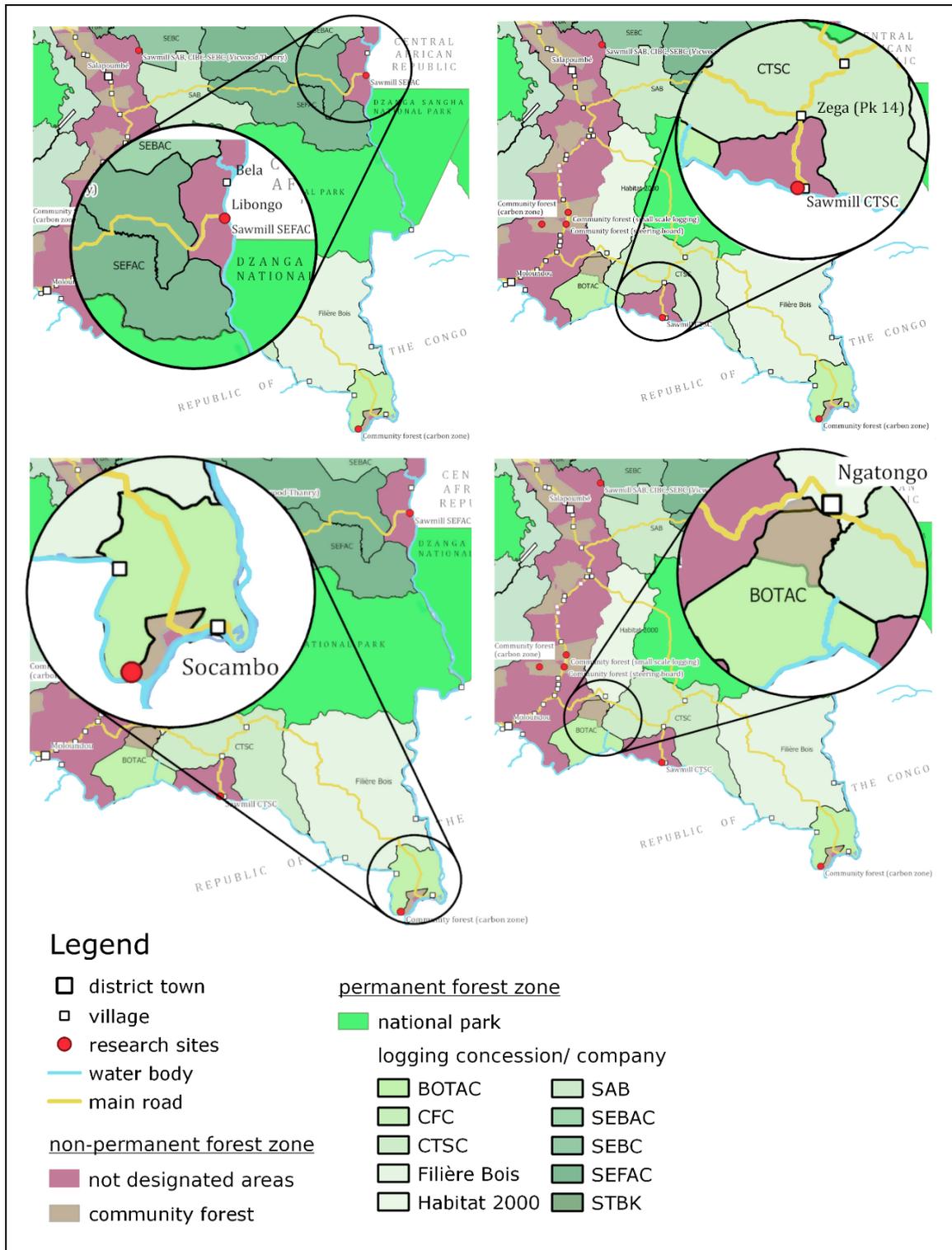
Annexe 10 Zone à l'intérieur du PNL traditionnellement utilisée par les communautés adjacentes



Carte 14: Zone à l'intérieur du PNL qui est traditionnellement utilisée par les communautés adjacentes

Source: CEFAID, MINFOF Cameroun et WRI, nos données

Annexe 11 Exemples de terres communautaires insuffisantes



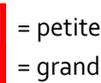
Carte 15: Exemples de terres communautaires insuffisantes

Source: CEFAID, MINFOF Cameroun et WRI, nos données

Annexe 12 Calendrier saisonnier et description des Produits Forestiers Non Ligneux

Tableau 12: Calendrier saisonnier et description des Produits Forestiers Non-Ligneux										
Nom local	Koko	Mangue	Djansang	Poivre	Mbalaka	Tondo	Pepéh	Rondell e	Kanda	Ebaye
Nom en anglais	Gnetum leaves	Bush mango	Njangsa	Wild pepper	African Oil bean tree	?	Calabash nutmeg	?	?	?
Nom scientifique	<i>Gnetum spp.</i>	<i>Irvingia gabonensis</i>	<i>Ricinodendron heudelotii</i>	<i>Piper guineensis</i>	<i>Pentaclethra macrophylla</i>	<i>Aframomum spp.</i>	<i>Monodora myristica</i>	?	?	?
Janvier	x		(x)						x	
Février	x		(x)		x				x	
Mars	x									
Avril	x									
Mai	x									
Juin	x	x			x		x	x		
Juillet	x	x			x		x	x		
Août	x	x		x	x		x	x		x
Septembre	x		x	x		x				x
Octobre	x		x			x				x
Novembre	x		x							
Décembre	x		x						x	

Source: Atelier avec la coopérative des PFNL Or-Vert à Mambélé (M6)

 = petite saison sèche
 = grande saison sèche

 = petite saison des pluies
 = grande saison des pluies

Tableau 13: Produits Forestiers Non-Ligneux, leur traitement et leur utilisation

PFNL	Image	Traitement et utilisation
Koko		Le Koko est une liane à feuilles comestibles. Ce légume à feuilles vertes peut être trouvé toute l'année. Il est principalement utilisé pour la consommation personnelle. À des fins commerciales et de transport, il est séché. Il est vendu par la coopérative des PFNL aux commerçants de Yokadouma. Il n'y a pas beaucoup de concurrents pour ce produit.
Gnetum leaves		
<i>Gnetum spp.</i>		
Mangue		En plus de sa chair, la graine séchée du fruit est utilisée comme base d'une sauce appelée «arachide» (cacahuète). De plus, les graines contiennent beaucoup d'huile. Théoriquement, l'arbre pourrait être domestiqué, mais les gens ramassent la mangue de brousse dans la forêt pendant la saison de collecte. La coopérative des PFNL vend de la mangue de brousse en grande quantité à des acheteurs de Yokadouma et même de Bertoua, puis à Yaoundé et à Douala. Il y a une forte concurrence pour ce produit.
Bush mango		
<i>Irvingia gabonensis</i>		
Djansang		Lorsque les fruits tombent de l'arbre, ils sont laissés à l'ombre pour pourrir. Les fruits pourris sont lavés et les graines sont pelées et utilisées comme épice ou comme médicament pour les enfants. L'huile des graines riches en huile est utilisée, par exemple dans le café.
Njangsa		
<i>Ricinodendron heudelotii</i>		
Poivre		Le poivron sauvage est une liane. Les noyaux doivent être séchés jusqu'à ce qu'ils deviennent noirs. Il est utilisé comme une épice pour les sauces, par exemple.
Wild pepper		
<i>Piper guineensis</i>		
Mbalaka		Les gros «haricots» tombent du fruit sans plus attendre et sont utilisés pour la production d'huile.

African Oil bean tree		
<i>Pentaclethra macrophylla</i>		Une vieille recette médicale pour utiliser le Mbalaka consiste à couper les graines en petits morceaux, à les faire bouillir longtemps et à les laisser dans l'eau pendant trois à quatre jours avant de les éplucher. Si «consommé», il peut servir d'antidote au serpent. Il peut également être appliqué sur les morsures de serpents. Si toute la «fève» est rôtie au feu et que sa partie interne est mangée après, il semblerait que les serpents la sentent et s'enfuient de vous.
Tondo		Tondo est un arbre qui ressemble à un arbuste et qui continue toujours à pousser après avoir été coupé (croissance de la souche). Il existe différents types de Tondo, sucrés ou épicés comme le piment. Il peut être mangé, mais est également utilisé à des fins spirituelles ou médicales. Apparemment, il protège contre les menaces lors de vos déplacements.
?		
<i>Aframomum spp.</i>		
Pepeh		Les graines sont principalement utilisées comme épice pour les sauces, mais le Pepeh peut également être appliqué comme médicament contre les maux d'estomac et pour faciliter la digestion. Il peut également être appliqué sur les enfants lorsqu'ils sont malades.
Calabash nutmeg		
<i>Monodora myristica</i>		
Rondelle		Les fruits verts tombent de l'arbre et se fissent. Les fruits récoltés sont utilisés comme épice pour les sauces et ressemblent à l'ail sauvage.
/		
/		
Kanda		Lorsque les fruits tombent de l'arbre, ses graines sont séchées, pelées et broyées et utilisées comme épices. La poudre est utilisée pour préparer des sauces crémeuses.
/		
/		
Ebaye		Les fruits de l'Ebaye sont pelés et bouillis. Il est utilisé comme médicament contre les douleurs au

/		dos et à l'estomac et protège apparemment contre les mauvais esprits. Ebyte aide également les femmes souffrant de douleurs liées aux règles. En outre, est utilisé comme épice pour les sauces (Mongojobi) ou le poisson.
/		
<p>Source: Atelier avec la coopérative des PFNL Or-Vert à Mambélé (M6)</p> <p>Photos: Tobias Beyer</p>		

Annexe 13 Ateliers de recommandations Mambélé et Yaoundé

L'équipe de recherche a animé un atelier à Mambélé et à Yaoundé, afin de communiquer les résultats de la recherche aux principales parties prenantes de l'étude et de formuler conjointement des recommandations pour faire face aux problèmes identifiés. L'équipe chargée de l'étude a tenté d'assurer l'inclusion de toutes les voix en travaillant en petits groupes et en animant les discussions.

Atelier de Mambélé

Tableau 14: Atelier de Mambélé	
Qui?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des représentants des villages baka et bantous (chefs, notables, maires, membres du COVAREF, agriculteurs) ▪ Gestion du PNL (Conservateur du MINFOF, responsable des unités et des écogardes) ▪ Membres d'associations (Woman Health Group; GIC) ▪ Représentants d'ONG locales (CIFED) ▪ Représentants du secteur privé (VICWOOD-THANRY GROUP et Mongokele Mining Company)
Comment?	<p>Les participants ont été divisés en trois groupes: les Baka, les Bantous et les gestionnaires de parcs et le secteur privé. Chaque groupe a été invité à hiérarchiser les résultats de la recherche et à sélectionner les trois problèmes les plus urgents à son avis. Les groupes ont ensuite présenté leur sélection à l'assemblée plénière. L'ensemble de l'assemblée plénière a choisi cinq sujets à approfondir. Ces sujets ont ensuite été discutés en petits groupes choisis au hasard, à l'aide de la méthode «Carusell»: sous la direction d'un ou de deux modérateurs d'équipe, chaque groupe a examiné un sujet pendant trente minutes, puis passé au suivant. En conséquence, chaque groupe a eu l'occasion de discuter des cinq sujets. Enfin, les petits groupes se sont réunis en plénière et les représentants choisis ont présenté les principaux débats et recommandations.</p>
Quoi?	<p>Problèmes les plus urgents par groupe:</p> <p>Baka: zone communautaire inefficace; pas d'avantages de l'écotourisme; villages et règlements non reconnus</p> <p>Bantou: conflits entre humains et animaux sauvages; restrictions de moyens de subsistance sans alternatives; aucun avantage de l'écotourisme</p> <p>Gestion du Parc: restrictions de moyens de subsistance sans alternatives; violations des droits humains; mécanismes de partage des revenus inefficaces</p> <p>Cinq sujets choisis en plénière:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conflits Homme-faune

	<ol style="list-style-type: none">2. Violations des Droits de l'Homme3. Mécanismes de partage des revenus inefficaces (y compris les revenus de l'écotourisme)4. Restrictions aux activités de subsistance et zone communautaire inefficace (fusionnée)5. Villages et règlements non reconnus
Source: parties prenantes – atelier de Mambélé, 28.09.2018	

Recommandations	Quoi?	Comment?	Qui?
1. Conflits Homme-faune	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanisme de compensation (paiements d'indemnité) ▪ Réponse rapide pour chasser les animaux ▪ Techniques préventives ▪ Cartographie de l'incidence de la faune et planification de nouvelles fermes en conséquence 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financer avec le MINFOF ▪ Établir une agence ▪ Mettre en place un fonds décentralisé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc ▪ MINFOF ▪ Acteurs privés ▪ ONG
2. Violation des Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager le dialogue entre les écogardes et la population locale ▪ Soutien aux moyens de subsistance alternatifs ▪ Délimiter clairement les limites des zones du Parc ▪ Établir un calendrier saisonnier des PFNL ▪ Impliquer les personnes dans la gestion des ressources (faune et flore) ▪ Mettre en œuvre la Convention Mambélé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système de surveillance et de dénonciation ▪ Sensibilisation et éducation de la population locale et des écogardes ▪ Dialogue et empathie ▪ Assistance permanente des ONG des Droits de l'Homme dans tous les villages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écogardes ▪ Population locale ▪ ONG ▪ Direction du parc
3. Mécanismes de partage de revenus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un système d'information et de suivi pour le partage des revenus ▪ Renforcement des capacités et appui à la gestion des revenus (évaluation, financement et suivi) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 100% des revenus de la forêt communautaire devraient rester dans la communauté ▪ La mairie devrait gérer les revenus des opérations forestières (40% aux communautés) et de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État ▪ COVAREF ▪ UFA ▪ Communautés

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activer le micro financement de projets ▪ Les forêts communautaires doivent commencer les opérations forestières sans attendre les partenaires 	<p>la ZIC (taxe d'abatage)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le COVAREF devrait gérer les taxes de la ZICGC (abatage, affermage) 	
<p>4. Restrictions des activités de subsistance par différents acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation et assistance technique pour: la pêche, l'agriculture, l'élevage, les étangs à poissons, l'apiculture/l'apiculture et l'exploitation minière artisanale ▪ Droits spéciaux et soutien aux Baka ▪ Sensibilisation et démarcation de la zone communautaire ▪ Intégration sociale des femmes baka ▪ Soutien aux structures administratives villageoises ▪ Représentation de tous les villages au conseil de gestion du Parc ▪ Signature et mise en œuvre du protocole d'accord ▪ Consultation permanente des communautés afin de développer des moyens de subsistance alternatifs ▪ Fourniture de protéines animales (autres que la viande de brousse) ▪ Centre culturel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre et respecter les décisions prises par les parties prenantes en ce qui concerne les moyens de subsistance alternatifs ▪ Réunions pour informer les gens sur les meilleures pratiques en matière de pêche, d'agriculture, etc. ▪ Formation professionnelle ▪ Fourniture d'équipement ▪ Formation de formateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État ▪ WWF ▪ FTNS ▪ Entreprises privées

<p>5. Communautés sans reconnaissance officielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'une représentation indépendante des Baka vis-à-vis des autorités et des acteurs externes: ▪ Inclusion des camps de Baka dans les cartes officielles et les plans de développement communaux ▪ Adaptation de l'administration territoriale au statu quo, afin de refléter la réalité actuelle et la gérer en conséquence 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désignation des notables ▪ Reconnaissance des colonies Baka en tant que villages ▪ Reconnaissance des chefs baka (les chefs traditionnels de Bangando et de Bakwélé se sont opposés à cette recommandation) ▪ Révision des plans de développement communaux ▪ Création d'une deuxième chefferie entre Nguilili et Kika et à Mbongoli 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MINADT ▪ Communes de Salapoumbé et de Moloundou ▪ Représentants baka (par exemple, ASBABUK)
<p>Source: parties prenantes – atelier de Mambélé, 28.09.2018</p>			

Tableau 16: Yaoundé Workshop

Qui?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisations de recherche (ICRAF, Université) ▪ Ministères (MINFOF et MINAS) ▪ ONG (CEFAID, OKANI, WWF) ▪ FTNS ▪ GIZ
Comment?	<p>Les participants ont été répartis au hasard en quatre groupes différents. Sous la direction de deux modérateurs d'équipe, les petits groupes ont discuté de quatre sujets choisis par les parties prenantes locales à Mambélé. Après une heure, les petits groupes se sont réunis en plénière et les représentants choisis ont présenté les principaux débats et recommandations.</p>
Quoi?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conflits Homme-faune 2. Violations des Droits de l'Homme 3. Mécanismes de partage des revenus inefficaces (y compris les revenus de l'écotourisme) 4. Restrictions aux activités de subsistance et zone communautaire inefficace (fusionnée)

Source: Atelier des parties prenantes, Yaoundé, 17.10.2018

Recommandations	Quoi?	Comment?	Qui?
1. Conflits Homme-faune	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une zone tampon entre le Parc et les champs agricoles ▪ Déplacement de la zone d'agroforesterie plus loin du Parc ▪ Augmentation de l'élevage ▪ Mécanisme décentralisé de réclamation et de compensation ▪ Planification de l'utilisation des sols avec un espace intégré pour la faune 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement des mécanismes grâce aux revenus provenant des opérations forestières; ne devrait pas passer par Yaoundé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État ▪ Parc ▪ Secteur privé ▪ Communautés ▪ ONG locales et nationales
2. Violations des Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie et analyse des acteurs ▪ Trouvaille des intérêts convergents et divergents ▪ Maintien d'intérêts divergents et scénarios gagnant-gagnant ▪ Gestion des intérêts divergents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanisme de plainte ▪ Formations aux Droits de l'Homme pour tous les acteurs ▪ Médiation par une partie neutre convenue par les deux parties en conflit ▪ Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation, par exemple d'une plate-forme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État ▪ Organisations internationales ▪ ONG locales ▪ Secteur privé ▪ Associations d'agriculteurs ▪ Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ▪ Communautés ▪ Investisseurs (de la Fondation) ▪ Églises ▪ Autorités traditionnelles
3. Mécanismes de partage de revenus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plate-forme de surveillance des revenus provenant de l'exploitation forestière comprenant un mécanisme de plainte ▪ Renforcement des capacités dans la gestion des revenus 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les revenus des communautés passent par la municipalité («mairie») ▪ Le COVAREF envoie les revenus à un bureau à Bertoua et est désigné pour le LAB, les microprojets et les coûts de fonctionnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État ▪ Secteur privé ▪ Parc ▪ COVAREF ▪ ONG locales

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure locale pour la gestion des activités touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les forêts communautaires reçoivent 100% des revenus générés par celles-ci (10% pour la gestion, 90% pour le développement) ▪ Répartition des revenus de l'écotourisme: 20% pour l'État, 40% pour les communautés, 20% pour le parc, 20% pour les programmes écotouristiques. 	
4. Restrictions des activités de subsistance par différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implémentation de la Convention de Mambélé ▪ Dialogue entre la population locale (exclusivement Baka) et les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre d'une garantie aux investisseurs ▪ Signature du protocole d'accord et intégration d'un système de surveillance ▪ Création d'une plateforme de dialogue permanent entre les entreprises et la population 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État ▪ Parc ▪ Secteur privé ▪ Neutre ▪ Médiateur
Source: Atelier des parties prenantes, Yaoundé, 17.10.2018			

Annexe 14 Recommandations détaillées de l'étude

Tableau 18: Recommandations détaillées de l'étude					
Priorité élevée		Priorité modérée		Priorité faible	
N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
1.1	Améliorer les conditions de vie et de travail des employés du Parc	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptation de la longueur des feuilles au temps de trajet ▪ Fournir des fonds pour améliorer le logement des écogardes ▪ Veiller à ce que les projets actuels de la FTNS visant à améliorer le logement soient mis en pratique ▪ Assurer le paiement régulier de primes (prime de saisie) limitées aux objets illégaux dans tous les contextes (pièges à câble, armes de guerre, espèces protégées) et n'excédant pas la valeur de l'objet confisqué afin d'éviter toute incitation à la fraude 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les besoins de base des employés du Parc sont satisfaits <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les employés du Parc ont une forte motivation au travail et une attitude positive envers le PNL. ▪ Travailler au PNL devient plus attrayant. 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur des Programmes du PNL ▪ La FTNS ▪ La KfW
1.2	Améliorer la communication entre la FTNS et la Direction du Parc	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installer un représentant permanent de la FTNS dans la gestion du PNL 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La FTNS et la Direction du Parc communiquent directement et peuvent prendre des décisions à temps <p><u>Long terme:</u></p>	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur des Programmes du PNL ▪ La FTNS

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
			<ul style="list-style-type: none"> La coopération entre la FTNS, le MINFOF et le WWF est améliorée La gestion du Parc est plus efficace et effective 		
1.3	Réviser les Protocoles d'Accord entre la FTNS, le MINFOF et le WWF	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des réunions et des ateliers communs pour le personnel des niveaux local et national, afin d'identifier les problèmes à l'origine d'incertitudes et de conflits. Ajuster les protocoles d'accord, si nécessaire, en fonction des sujets identifiés lors des ateliers 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les acteurs ont une conscience claire des responsabilités et du mandat de chacun Le risque de malentendus et d'interprétation erronée d'obligations contractuelles et de mandats est réduit <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La coopération entre la FTNS, le MINFOF et le WWF est améliorée La gestion du Parc est plus efficace et effective 	/	<ul style="list-style-type: none"> La FTNS Le WWF Le MINFOF
1.4	Employer du personnel supplémentaire ou plus approprié	<p>Conformément au plan de gestion:</p> <ul style="list-style-type: none"> Employer plus de cadres du WWF Employer des personnes ayant une expertise adaptée aux différentes unités 	<p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Des conseillers techniques compétents et expérimentés améliorent les capacités de gestion des parcs en matière de 	À titre indicatif, voir: Appleton M.R. (2016) ⁶⁷	<ul style="list-style-type: none"> Le Directeur des Programmes du PNL

⁶⁷ Appleton M.R. (2016): Compétences du personnel des zones protégées et d'autres sites de conservation: registre mondial et guide de l'utilisateur. UICN: Gland, Suisse. Disponible en ligne: <https://www.iucn.org/content/a-global-register-competencies-protected-area-practitioners>

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir l'unité de participation avec le personnel du MINFOF 	<p>conservation, de recherche, de surveillance des maladies infectieuses et de travail communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La coordination de la recherche et de la surveillance est facilitée et la mise en réseau des centres de recherche/universités et des scientifiques souhaitant travailler dans le Parc est améliorée. 		
1.5	Échanges réguliers et approches harmonisées des parcs du TNS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir un bulletin d'informations pour notifier le PNNN et le DSNP (et les donateurs) des activités, des postes nouvellement pourvus, du nombre de touristes, etc. ▪ Harmoniser les approches et les stratégies en matière de lutte contre le braconnage, de stratégies de gestion, de défense des Droits de l'Homme, de missions paramilitaires sur le terrain et d'utilisation des technologies. ▪ Instituer des échanges réguliers dans le cadre du protocole d'accord sur la circulation du personnel TNS entre les agents des parcs du TNS, afin de renforcer l'échange d'informations, l'harmonisation des approches et l'esprit d'équipe au sein du TNS. 	<p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La coopération du TNS est améliorée en termes de recherche, de tourisme, de performance du personnel et de mesures anti-braconnage 	Bulletin d'informations du PNNN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Directeur des programmes du PNL ▪ Les parcs du TNS ▪ La FTNS

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer comment la gestion de la BLAB peut être restructurée, afin qu'elle soit moins dépendante des conservateurs et plus capable d'agir. ▪ Investir conjointement dans des équipements, des logements, des bateaux et des mesures visant à renforcer l'esprit d'équipe 			
1.6	Reconstruire Djembe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rénover des logements pour touristes à Djembe et créer un bureau pour le paiement des frais d'entrée au Parc. ▪ Construire des logements adéquats pour les écogardes conformément aux travaux de construction prévus pour le siège. ▪ Reconstruire les ponts pour permettre l'accès terrestre à Djembe et installer des réseaux de télécommunication 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le tourisme transfrontalier est renforcé car les touristes en provenance de la RCA ou du Congo peuvent accéder au PNL par Djembe. ▪ Le logement des écogardes est amélioré <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'amélioration de l'accessibilité de Djembe et l'échange simplifié d'informations entre les écogardes et le siège du PNL améliorent les mesures anti-braconnage. ▪ Le bien-être des écogardes est favorisé, ce qui augmente leur motivation à travailler. 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Directeur des programmes du PNL ▪ La FTNS ▪ La KfW

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
1.7	Site Web pour le PNL	<ul style="list-style-type: none"> Créer un site Web pour le PNL informant les touristes, donateurs, chercheurs et autres potentiels sur le PNL et ses activités. 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le profil public du PNL est rehaussé. <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Une présentation des informations fiables et facilement accessibles attire plus de touristes et de chercheurs 	Voir site Web du Dzanga Sangha National Parc ⁶⁸	<ul style="list-style-type: none"> La FTNS
1.8	Signer l'accord sur les visas transfrontaliers pour les visiteurs du TNS	<ul style="list-style-type: none"> Faire pression pour la signature par le Cameroun de l'accord sur les visas transfrontaliers pour les visiteurs du TNS au niveau national. 	<p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'échange touristique dans le paysage du TNS est activé et les touristes de la RCA et du Congo Brazza sont encouragés à visiter le PNL. 	/	<ul style="list-style-type: none"> BMZ KfW Ambassade d'Allemagne WWF Cameroun.
1.9	Fournir des circuits touristiques transfrontaliers	<ul style="list-style-type: none"> Offrir des voyages en bateau de Bayanga ou Bomassa à Djembé 	<p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> De meilleures offres publicitaires et touristiques apportent des avantages supplémentaires aux trois parcs du TNS. 	/	
2.1	Réviser les mécanismes de	<ul style="list-style-type: none"> Simplifier les directives et procédures de partage des revenus. Identifier un mécanisme approprié pour distribuer 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les revenus arrivent au niveau local et sont partagés de manière transparente 	<ul style="list-style-type: none"> UWA Programme de partage des revenus, Parc 	<ul style="list-style-type: none"> MINFOF MINFI Secteur privé

⁶⁸ <http://www.dzanga-sangha.org/>

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
	partage des revenus existants	<p>directement les revenus de l'écotourisme et des entreprises privées (exploitation forestière et safari) aux communautés (conférer CIFOR, 2015)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un système participatif d'information et de suivi pour le partage des revenus, par exemple les COVAREF doivent régulièrement présenter leurs liquidités aux communautés et les plans de développement communaux doivent être tenus à jour. ▪ Développer les capacités de la population locale en matière de gestion des revenus (administration, évaluation, financement et suivi). ▪ Renégocier la convention de Mambélé et prendre en compte tous les acteurs privés, étatiques et de la société civile de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés locales peuvent gérer les revenus, établir et suivre des projets de développement. <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le PNL et la conservation démontrent une valeur économique pour les communautés locales ▪ Les communautés locales acceptent et soutiennent la conservation et le PNL 	National impénétrable de Bwindi, Ouganda ⁶⁹	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur des programmes du PNL ▪ ONG locales ▪ COVAREF ▪ CPF ▪ Communautés
2.2	Former et employer des «champions de la conservation» locaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Employer des habitants des villages situés autour de la zone tampon du PNL (Baka et Bantous, femmes comprises) avec des contrats de travail à salaire régulier et tenant compte des spécificités culturelles 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La sensibilisation à la conservation et à la lutte contre le braconnage est plus efficace grâce au format égal à égal 	Pour les contrats, suivre les meilleures pratiques des contrats baka à	WWF

⁶⁹ Programme de partage de revenus UWA: <http://www.greengrowthknowledge.org/case-studies/lessons-learned-20-years-revenue-sharing-bwindi-impenetrable-national-park-uganda>

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
		<p>pour sensibiliser les pairs à la conservation et à l'application de la loi.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commencer avec deux ou trois villages pilotes pour former deux «champions de la conservation» par village avec les responsabilités suivantes: <ol style="list-style-type: none"> a) Aider à développer des outils de sensibilisation entre pairs dans les communautés b) Accompagner les écogardes pour en savoir plus sur les missions du PNL et de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un emploi formel lié à la conservation est offert <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles du Parc et la Loi forestière sont connues et comprises par les communautés locales. ▪ Soutien des communautés locales aux efforts de conservation. ▪ Les points de contact entre les membres de la communauté et les employés du Parc atténuent le potentiel de conflit 	<p>Bayanga, par exemple: en ce qui concerne les jours de travail flexibles par mois (125)</p>	
2.3	Employer des gardes villageois locaux non armés pour travailler dans la zone tampon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Employer des habitants (villages baka et bantous inclus) originaires de villages pilotes bénéficiant de contrats de travail rémunérés sur une base régulière et tenant compte des spécificités culturelles pour l'assistance des écogardes. ▪ Former, dans la mesure du possible, les assistants écologiques avec les écogardes du MINFOF sur (1) des tâches de suivi pour soutenir les écogardes, (2) d'autres tâches de surveillance adaptées aux 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les habitants participent à la conservation et aux points de contact entre les villageois et les écogardes atténuent les risques de conflit. ▪ Un petit nombre de locaux bénéficient d'emploi et de formation <p><u>Long terme:</u></p>	<p>Science Citoyenne Extrême UCL autour de la réserve du Dja⁷⁰</p>	<p>Le WWF ou une autre ONG avec un soutien financier international</p>

⁷⁰ <https://uclexcites.blog/category/cameroon/>

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
		<p>personnes analphabètes, par exemple le démantèlement des collets</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les membres du COVILAB (la participation des Baka doit être assurée) comme point de départ ▪ Fournir des mesures de médiation de conflit et de constitution d'équipes ▪ Veiller à ce que l'emploi des gardes villageois soit coordonné avec le MINFOF et en étroite coopération avec les écogardes du MINFOF. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de l'adhésion des communautés locales aux efforts de conservation. ▪ Les missions de surveillance sont renforcées grâce au personnel supplémentaire chargé de la conservation dans la zone tampon du PNL. 		
2.4	Identifier et proposer des stratégies de subsistance alternatives pour la population locale dans la zone tampon du PNL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier l'ALS appropriée de manière participative pour assurer l'adhésion de la population et son adéquation aux besoins locaux ▪ Engager une tierce partie (par exemple, une organisation de développement international, une institution nationale ou une ONG) ayant une expertise en développement rural et la mise en place d'une ALS pour guider le développement de celle-ci. 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ALS appropriées pour la population locale sont identifiées <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La population locale a des alternatives adéquates pour entrer dans la forêt et générer des revenus supplémentaires. ▪ L'attitude de la population locale envers le Parc s'améliore. 	Faciliter les échanges sur les meilleures pratiques avec le DSNP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Directeur des programmes du PNL ▪ La FTNS ▪ Tierce partie

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
2.5	Établir les chaînes de valeur des PFNL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les PFNL appropriés pour la mise en place de chaînes de valeur de ceux-ci avec l'aide de l'ICRAF, de l'AFDEBEM et d'une société privée intéressée sur la base de critères tels que: abondance, potentiel de marché (national et international), possibilité de préservation et potentiel de domestication. ▪ Réaliser une évaluation de l'impact environnemental sur l'utilisation accrue des PFNL proposés. ▪ Garantir des prix fixes et des quantités d'achat pour les agriculteurs (agriculture contractuelle) et dispenser une formation sur la collecte et la conservation durables pour le contrôle de la qualité. ▪ Améliorer l'accès aux marchés des PFNL en formant des coopératives pour augmenter le nombre de produits commercialisables. Les coopératives existantes doivent recevoir un soutien adéquat pour la commercialisation des produits et l'organisation des ventes. 	<p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La population locale a des sources de revenus supplémentaires. ▪ Valorisation durable des ressources naturelles. ▪ Les PFNL sont domestiqués dans les systèmes d'agroforesterie 	Timorganic, une entreprise privée basée au Timor-Leste, aide les petites exploitations à fabriquer des produits commercialisables avec des formations sur les normes de qualité, etc., et les achète ⁷¹ .	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Directeur des programmes du PNL ▪ La FTNS ▪ Secteur privé ▪ Partenaire potentiel tel que l'ICRAF ou l'AFDEBEM

⁷¹ <http://www.timorganic.com>

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accorder l'accès de la population aux sources des PFNL dans la communauté et la zone tampon 			
2.6	Fournir une infrastructure de base dans la zone tampon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer et hiérarchiser les infrastructures existantes et requises en fonction des besoins des différentes communautés, en mettant l'accent sur l'eau potable, les soins médicaux et l'éducation. ▪ Développer une feuille de route en étroite collaboration avec la population locale, MINAS et un troisième acteur. ▪ Créer un mécanisme de financement durable (y compris le secteur privé local, voir Loi forestière n° 94/01 art. 66) dédié aux projets de développement dans la zone tampon du PNL. ▪ Installer une unité responsable et un comité de suivi indépendants (par le MINAS et les communautés), afin de distribuer les fonds et contrôler le financement ▪ Offrir une formation professionnelle à la population locale - en particulier des enseignants et des médecins, mais également des techniciens pour l'entretien des puits. 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La population locale cesse de se sentir négligée et l'attitude envers la conservation s'améliore. <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conditions de vie de la population locale s'améliorent considérablement. 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MINFOF ▪ MINFI ▪ MINAS ▪ MINEDUB ▪ WWF ▪ Directeur des programmes du PNL ▪ La FTNS ▪ Les ONG consultatives ▪ Communautés locales

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Abolir les frais de scolarité des groupes économiquement faibles pour encourager l'éducation (MINEDUB) 			
2.7	Fournir une assistance financière et administrative aux forêts communautaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les communautés forestières locales sur l'exploitation forestière (durable), la certification et l'équipement ▪ Assister les conseils de direction des forêts communautaires dans la mise en place de contrats d'exploitation forestière et de comptabilité générale ; ▪ S'assurer de ce que les revenus et les dépenses sont publiés et contrôlés régulièrement ; ▪ Organiser la vente de bois et aider à établir des partenariats stables avec les consommateurs (soutenant de préférence le «Réseau des forêts communautaires de Boumba-Ngoko»); ▪ Désigner une personne de contact pour les forêts communautaires dans le cadre de la gestion du PNL que les villageois peuvent contacter en cas de mauvaise gestion. 	<p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les forêts communautaires sont mieux gérées et autonomisées sur le plan économique. ▪ 100% des revenus de la forêt communautaire restent dans la communauté de préoccupation conformément à la Loi forestière n° 94/01, art. 54 & Art. 66. 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le WWF ▪ Le MINFOF ▪ L'UTO SE ▪ La FTNS ▪ Le REDEFOC ▪ Le Directeur des programmes du PNL.
2.8	Réviser l'approche «Zone de carbone»	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à ce que la chasse et la récolte de subsistance des PFNL ne soient pas limitées par des zones de carbone, c'est-à- 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les droits d'usage sont garantis <p><u>Long terme:</u></p>	/	

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
		<p>dire qu'elles ne nécessitent plus d'autorisations ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarifier l'impondérabilité liée à la REDD+ et aux zones de carbone (par exemple, l'incertitude des paiements pour les certificats) et fournir des sources de paiement alternatives. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consentement éclairé sur l'installation des zones de carbone 		
2.9	Adapter le nombre, la taille et l'emplacement des forêts communautaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir l'établissement de forêts communautaires à Zega, Kika, Bela et Libongo ; ▪ Adapter les zones forestières communautaires (taille et sites) pour assurer la rentabilité économique de l'exploitation forestière à petite échelle. 	<p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de l'autonomisation économique et de la participation de la population locale à la gestion des forêts. 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ LNP PM ▪ UTO SE ▪ FTNS ▪ Forêts communautaires
2.10	Réviser les règles pour la zone de communauté dans le PNL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Abolir les paiements (non officiels) pour l'utilisation de la zone communautaire par la population locale et prolonger l'autorisation d'accès à la zone communautaire à 30 jours ; ▪ Veiller à ce que l'autorisation d'accès à la zone communauté puisse être obtenue chez tous les chefs de poste de la zone tampon du PNL ; ▪ Réévaluer les limites actuelles de la période d'utilisation possible ; 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La zone communautaire est accessible à toutes les communautés adjacentes. <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de conflits entre Mambélé et d'autres villages ; ▪ Les communautés locales peuvent subvenir à leurs besoins de subsistance ; 	Pour le zonage adapté, conférer la zone communautaire au Parc National de Boumba Bek.	

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'accès de la zone communautaire aux villageois de Libongo, Mbongoli, Zega et PK27, Molindo, c'est-à-dire en modifiant son étendue géographique ou en créant une deuxième zone communautaire à l'Est. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'attitude de la population locale envers le Parc s'améliore. 		
2.11	Améliorer la planification de l'utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir une ZICGC et un COVAREF propres à Libongo. Les parties des ZIC 30 et 29 adjacentes aux communautés devraient être découpées, reliées et établies en ZICGC, avec un nouveau COVAREF les prenant en charge ; ▪ Reconnaître Libongo et Socambo en tant que colonies distinctes, par ex. avec un chef de poste indépendant du MINFOF ; ▪ Créer une deuxième «chefferie» entre Nguilili et Kika. Assurer la représentation de Mbongoli. 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La participation des communautés concernées à la gestion des ressources naturelles est accrue ; ▪ Permet une juste répartition du bois et des revenus de la chasse entre les communautés. 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MINFOF ▪ Le MINADT
2.12	Faire pression pour une loi forestière inclusive et participative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à ce que les normes nationales et internationales relatives aux Droits de l'Homme, à la conservation participative et à la participation des peuples autochtones soient intégrées à la réforme en cours de la loi forestière ; 	<p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La conservation, l'exploitation des ressources naturelles et la participation sont équilibrées et la loi est conforme aux obligations internationales 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le BMZ ▪ La KfW ▪ Le WWF international

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer une réglementation légale des droits d'usage (traditionnels) et une gouvernance participative des ressources ; ▪ Assurer la cohérence et la clarté juridiques. 			
3.1	Analyser la perception du risque et le risque réel de conflits entre l'humain et la faune dans la zone tampon du PNL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engager des scientifiques pour mener une analyse approfondie de la perception du risque et du risque réel des conflits humain-faune dans la zone tampon du PNL ; ▪ Utiliser les données de l'étude pour concevoir des mesures de prévention et d'atténuation des impacts de la faune dans la zone tampon du PNL. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'analyse des risques liés aux conflits humain-faune permet de concevoir des réponses appropriées en matière de prévention et d'atténuation des effets (perçus) de la faune. 	SAFE WWF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La FTNS ▪ Le WWF
3.2	Mettre en place un mécanisme de compensation des conflits homme-faune qui fonctionne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déléguer la responsabilité de l'évaluation et du paiement à la Direction du Parc ; ▪ Augmenter la capacité administrative de la Direction du Parc pour traiter les plaintes ; ▪ Installer des points focaux autour du PNL pouvant traiter les plaintes ; ▪ Créer un fonds dédié à la compensation des conflits homme-faune ; ▪ Mettre en place un mécanisme de plainte verbale ; ▪ Sensibiliser la population locale et dispenser des formations sur la procédure de préservation des preuves et de compensation. 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation des dommages est précise et rapide ; ▪ Le processus de compensation est juste, transparent et rapide ; ▪ Les coûts de transaction pour déposer une plainte ont considérablement diminué ; ▪ Le mécanisme de compensation est accessible aux pauvres et aux analphabètes. <p><u>Long terme:</u></p>	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Directeur des programmes du PNL ▪ La FTNS

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'attitude de la population locale à l'égard du Parc et de la conservation s'améliore. 		
3-3	Institutionnaliser un dialogue constant entre les écogardes et la population locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des forums de dialogue axés sur les solutions (fréquence suggérée: tous les deux mois) dans le but de discuter des problèmes techniques actuels qui nécessitent une collaboration entre les écogardes et la population locale (par exemple, le braconnage) ; ▪ La Direction du Parc, le CEFAID (ONG de confiance de la population Baka marginalisée) et le CED (un acteur plus neutre, accessible à toutes les couches de la population locale) organisent conjointement ces dialogues ; ▪ Envisager d'inciter les deux parties à participer; représentation de la population locale par un porte-parole nommé par le peuple. 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvrir un échange sur des questions techniques et amélioration de la coopération ; ▪ Un contact accru permet une meilleure compréhension des problèmes et des besoins de chacun <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réconciliation entre population locale et écogardes 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Directeur des programmes du PNL ▪ Le CEFAID ▪ Le CED
3-4	Établir un forum de dialogue et d'échange culturel entre les groupes baka et bantous	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des ateliers, des excursions, des campagnes sur le terrain et des activités relatives à la conservation, aux savoirs autochtones et à l'éducation civique. 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Échanges réguliers entre les groups <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conflits entre groupes sont réduits et atténués. 	Association de la jeunesse Ndima-	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Directeur des programmes du PNL

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
				Kali, République centrafricaine ⁷²	
3.5	Inclure les Bantous dans les programmes de développement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre aux besoins et aux préoccupations des communautés baka et bantoues ; ▪ Inclure les Bantous dans les programmes de développement s'adressant aux Baka 	<p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Baka et Bantou bénéficient tous deux du soutien des ONG (inter) nationales et des programmes de développement. ▪ Les besoins et les préoccupations des Bantous sont pris en compte dans les programmes de développement réservés aux Baka. 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Directeur des programmes du PNL ▪ La FTNS ▪ La KfW
3.6	Réviser le mécanisme de plainte contre les violations des Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nommer le nouvel organisme responsable du mécanisme de plainte (MINAS en tant que ministère ou RFUK/CED en tant qu'ONG - possibilités à évaluer par le WWF), le WWF fournissant un financement ; ▪ Accroître la présence de la nouvelle organisation chef de file par le biais de points focaux dans les grandes villes et effectuer des visites régulières sur le terrain pour informer les communautés 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les résidents locaux peuvent déposer des plaintes ; ▪ Les plaintes sont enregistrées et examinées. <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La population locale a accès à la justice 	Centre des Droits de l'Homme de Bayanga (DSNP)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Directeur des programmes du PNL ▪ Troisième acteur: le MINAS, RFUK ou le CED

⁷² <http://www.ndimakali.org>

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
		locales du mécanisme, de leurs droits et de la manière de déposer une plainte ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des procédures qui répondent aux besoins et aux moyens de toutes les personnes en garantissant l'accessibilité (assistance juridique pour analphabètes; traducteurs Baka-Français, etc.) 			
3.7	Organiser des formations sur les Droits de l'Homme pour les écogardes et la population locale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Direction du PNL continue de dispenser régulièrement des formations sur les Droits de l'Homme aux écogardes ; ▪ La formation est étendue aux résidents des villes et villages locaux sous forme de campagnes de sensibilisation ; ▪ Les formations sont axées sur la mise en œuvre des droits d'usage et sur la différence entre les violations des Droits de l'Homme et les pratiques légales en matière d'application de la loi. 	<u>Court terme:</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les résidents locaux et les écogardes peuvent faire la distinction entre les pratiques légales et illégales dans l'application de la loi. <u>Long terme:</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les écogardes ne commettent aucune violation des Droits de l'Homme. ▪ Les conflits autour des droits d'usage sont réduits. 	Formations aux Droits de l'Homme pour les écogardes au DSNP et au PNNN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Directeur des programmes du PNL
3.8	Délivrer des cartes d'identité et des actes de naissance pour les Baka	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délivrer gratuitement des actes de naissance et des cartes d'identité pour les Baka dans la zone tampon du PNL ; ▪ Éduquer les communautés baka sur la procédure d'obtention de certificats de naissance et de cartes d'identité ; 	<u>Court terme:</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Baka ont accès à des institutions officielles et à des opportunités d'emploi légales. <u>Long terme:</u>	Campagne universelle «d'enregistrement des naissances», Plan International, Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les autorités locales ▪ Le MINAS ▪ Le MINADT

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre la fourniture d'actes de naissance et de cartes d'identité dans les villages autour du PNL 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Baka jouissent des mêmes droits et privilèges que leurs voisins bantous. 		
3.9	Fournir des opportunités d'emploi égales et une action positive aux Baka	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir une formation professionnelle aux Baka (pour travailler, par exemple dans la police, les hôpitaux, les écoles et les entreprises) ; ▪ Établir un quota de Baka pour l'emploi dans les entreprises autour du Parc et pour la représentation dans le COVAREF ; ▪ Fournir un accès gratuit aux infrastructures de base, à savoir les hôpitaux. 	<p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Baka sont autorisés à assumer leurs droits légaux; ▪ Les besoins et les préoccupations des Baka sont représentés au sein du COVAREF ; ▪ Les Baka ont la possibilité de participer à la vie publique ; ▪ Les Baka ont un accès gratuit à l'infrastructure de base. 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MINAS ▪ Le MINFOF
3.10	Reconnaître les colonies Baka comme des villages	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaître légalement les colonies baka en tant que villages et installer des chefs baka afin de permettre une représentation indépendante des Baka vis-à-vis des autorités et des acteurs extérieurs ; ▪ Inclure les colonies baka dans les cartes (utilisées par le MINFOF et le WWF) et dans les plans de développement communaux 	<p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La sécurité juridique des villageois Baka est établie 	/	

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
3.11	Superviser les sociétés de safari actives dans la zone tampon du PNL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir un protocole d'accord entre le MINFOF, le MINDEF et les sociétés de safari, comprenant les points suivants: ▪ Quotas pour les écogardes dans le cadre des patrouilles organisées par les sociétés de safari (25%); Rapports de patrouille trimestriels des sociétés de safari à la Direction du Parc ; ▪ Formation obligatoire aux Droits de l'Homme pour les safaris et le personnel militaire. 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les sociétés de safari respectent les Droits de l'Homme. <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le niveau d'application de la loi est normalisé dans la zone tampon du PNL. 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MINFOF ▪ Le MINDEF ▪ Les sociétés de safari
3.12	Fin des ventes aux enchères de viande de brousse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Direction du Parc abandonne sa pratique consistant à mettre aux enchères de la viande de brousse confisquée au lieu de l'éliminer. 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les risques pour la santé dus à la viande de brousse partiellement décomposée sont éliminés. <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La population locale comprend que la confiscation de viande de brousse n'est pas une source de revenu secondaire pour les écogardes. 	/	Le MINFOF, les écogardes
4.1	Analyser l'impact de l'exploitation forestière légale et illégale ainsi que du	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commander des études sur les impacts de l'exploitation forestière légale et illégale ainsi que du commerce de la viande de brousse sur la biodiversité dans la zone 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les impacts de l'exploitation forestière illégale et légale ainsi que du commerce de la viande de brousse sont analysés et 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MINFOF ▪ Le MINMIDT ▪ L'Ambassade d'Allemagne

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
	commerce de la viande de brousse sur la biodiversité dans la zone tampon.	<p>tampon du PNL et envisager des compromis socio-économiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un dialogue entre le MINFOF et le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique (MINMIDT) avec le soutien d'ONG internationales, de donateurs et de l'ambassade d'Allemagne (BMZ), afin de mettre les politiques conformes et de minimiser les effets néfastes des exploitations minière et forestière dans le paysage protégé de Lobéké⁷³ 	<p>informer des efforts de conservation et des missions de surveillance de la Direction du Parc.</p> <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La cohérence politique et financière entre l'extraction et la conservation des ressources naturelles dans la zone tampon du PNL est assurée 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ La KfW ▪ Le Directeur des programmes du PNL
4.2	Veiller à ce que le secteur privé respecte les droits d'utilisation traditionnels dans la zone tampon du PNL.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion des acteurs privés à la Loi forestière de 1994, art. 8, 9, 26, 86, le plan de gestion du PNL ; les plans de gestion de la ZICGC et les plans de gestion de l'ACP sont supervisés pour garantir les droits d'accès de la population à la forêt ; ▪ Les acteurs privés sont obligés d'intégrer les droits d'usage traditionnels dans leurs plans de gestion 	<p><u>Long terme:</u></p> <p>Le niveau d'application de la loi est normalisé dans le paysage de Lobéké</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les acteurs privés respectent les lois nationales ; ▪ L'accès de la population locale à la forêt est assuré 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MINFOF ▪ Le Directeur des programmes du PNL ▪ Les sociétés de safari et forestières

⁷³ Mentionné comme action prioritaire par le responsable de programme du WWF (I21)

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
4.3	Gestion et micro-zonage des UGF et ZICGC	<p>Gestion et micro-zonage des UFA:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obliger les entreprises d'exploitation forestière à publier des plans de gestion UFA pour plus de transparence ; ▪ Créer une «ceinture verte» autour de la zone centrale du PNL où les seules activités autorisées sont la coupe à faible impact et la collecte des PFNL ; ▪ Réviser le zonage dans les UFA au moyen de cartographies participatives d'utilisation, afin d'améliorer l'emplacement des zones d'utilisation agricole ; ▪ Réviser les droits d'usage de la population des UFA dans le cadre d'un processus participatif incluant le MINFOF du secteur privé et les communautés. Ces derniers doivent s'appuyer sur une organisation adéquate pour assurer une juste inclusion de l'opinion de la population. <p>Micro-zonage et gestion de la ZICGC:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Micro-zonage au sein de toutes les ZICGC pour se conformer à leurs plans de gestion ; 	<p><u>Court terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurité juridique et reconnaissance des activités de subsistance des agriculteurs et des habitants des forêts ; ▪ Les conflits entre le secteur privé, les écogardes et la population locale sont réduits <p><u>Long terme:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veille à ce que la zone tampon serve de tampon pour le PNL et réponde également aux besoins de la population locale, comme prévu par l'UNESCO. 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MINFOF ▪ Le secteur privé ▪ Les Communautés ▪ Le Directeur des programmes du PNL

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter le micro-zonage des ZICGC pour s'assurer que la micro zone pour la chasse de subsistance ne chevauche pas la micro zone pour la chasse sportive ; ▪ Créer des groupes d'intérêts de chasseurs de subsistance au sein du COVAREF et leur transférer progressivement la gestion de la chasse de subsistance durable. 			
4.4	Restructurer les plateformes paysagères de Lobéké et les forums consultatifs	<p>«Comité de gestion»:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à se réunir une fois par an (pas de façon sporadique, voir le plan de gestion du Parc 4.2.9) pour ajuster les programmes et élaborer la stratégie ; ▪ Inclure officiellement le Délégué régional du MINAS dans le nouveau plan de gestion ; <p>«Comité consultatif local»:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rassembler les représentants locaux des ministères concernés plus souvent (environ quatre fois par an) pour harmoniser les efforts locaux ; ▪ Inclure officiellement les assistants des affaires sociales du MINAS à Moloundou et Salapoumbé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La stratégie globale pour le développement du paysage de Lobéké est harmonisée ▪ La participation est en augmentation ▪ Les efforts de développement et de conservation sont équilibrés 	/	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Directeur des programmes du PNL ▪ Le MINFOF ▪ Le MINAS ▪ Les communautés ▪ La FTNS ▪ L'UNESCO

N°	Recommandations	Activités	Avantages	Meilleure pratique	Responsabilité
		<p><u>«Plateforme de concertation communautaire»:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rassemblement annuel des représentants de tous les villages (y compris les Baka et les femmes) de la zone tampon de Lobéké à Mambélé ; ▪ Diffuser des informations sur les projets communautaires, les changements dans l'administration ou la loi, les changements dans le personnel, etc. ; ▪ Intégrer l'opinion des représentants dans la liste de priorités du projet ; ▪ Enregistrer et envoyer les plaintes (sur le développement communautaire, l'accès aux ressources) à l'UNESCO et à la FTNS ; ▪ Inclure le rapport de mécanisme de réclamation et le rapport de partage de revenus dans les informations diffusées ; ▪ Un budget adéquat doit être alloué pour le transport et l'hébergement des participants. 			
Source: équipe de recherche					

Liste des publications du SLE depuis 2000

Toutes les études peuvent être téléchargées à l'adresse www.sle-berlin.de. S279

- Cosmas Kombat Lambini**, Julia Bayer, Tobias Beyer, Konstantin Engelbrecht, May Hokan, Yannic Kiewitt, Nicolas Mielich, Henrice Stöbesand: *Conflicts, participation and co-management in protected areas – A case study of Lobéké National Park, Cameroon*. Berlin, 2019
- Alexander Kaminski**, Mara Gellner, Dominik Giese, Sharif Jabborov, Mario Lootz, Mary Lundebe, Boniface Nyika, Nicolas Patt, Azin Sadeghi, Muzamba Siachinga: *Opportunities and challenges for small-scale aquaculture in Zambia*. Berlin, 2019 S278
- Martin Schlecht**, Sascha Berndt, Josefine Greber, Jan Marinko, Ukeme Okon Archibong, Anja Schmidt, Carolin Speckhahn, Hanna Weinsheimer: *Scaling up diversity to scale up nutrition – Improving interventions addressing sustainable nutrition behavior in women of reproductive age and infants: Case studies from rural Zambia and Togo*. Berlin, 2019 S277
- Heidi Feldt**, Manuel Marx, Nora Nebelung, Lisa Kirtz, Verena Vad, Johannes von Stamm: *How to bridge the skills gap to promote decent rural (youth) employment – A practitioner's guide*. Berlin, 2018 S276-2
- Severin Halder**, Jessica Agüero, Patrick Dolle, Enrique Fernández, Celia Schmidt, Michelle Yang: *Perspectives of Urban Agriculture in Maputo and Cape Town – Dialog, networks and future scenarios*. Berlin, 2018 S275
- Klaus Droppelmann**, Peggy Günther, Franziska Kamm, Ulrike Rippke, Carolin Voigt, Bartosz Walenda: *Cassava, the 21st century crop for smallholders? Exploring innovations along the livelihood-value chain nexus in Malawi*. Berlin, 2018 S274
- Emil Gevorgyan**, Elena Ammel, Rebekka Goeke, Julia Legelli, Sönke Marahrens, Florian Neubauer, Colleen O'Connor: *Closing the Knowledge Gap between research, policy and practice – Circular knowledge exchange on African indigenous vegetables for improved food and nutrition security in Kenya and Tanzania*. Berlin, 2018 S273

- Camilo Vargas Koch**, Constantin Bittner, Moritz Fichtl, Annika Gottmann, Vanessa Dreier, Wiebke Thomas: *Entwicklungsalternativen in Bergbauregionen Perus – Umweltauswirkungen des Bergbaus und Einkommensalternativen in der Landwirtschaft in Junín und Cajamarca*. Berlin, 2017 S272, 1
- Camilo Vargas Koch**, Constantin Bittner, Moritz Fichtl, Annika Gottmann, Vanessa Dreier, Wiebke Thomas: *Alternativas de desarrollo en las regiones mineras de Perú. Impactos ambientales de la minería e ingresos alternativos en la agricultura en Junín y Cajamarca*. Berlin, 2018 S272, 2
- Susanne Dollmann**, Erik Burtchen, Diana Diekjürgen, Laura Kübke, Rebecca Younan and Sophia-Marie Zimmermann: *Keep the bee in Ethiopia's wheatbelt – Challenges for apiculture integration in the intensified agricultural landscape of Arsi-Zone*. Berlin, 2017 S271
- Rainer Tump**, Johanna Damböck, Patric Hehemann, Victor Kanyangi Ouna, Oscar Koome Mbabu, Lukas Nagel, Manuel Risch, Anne Wanjiru Mwangi, Fanni Zentai: *Land Corruption Risk Mapping – Developing a handbook on how to identify and tackle corruption risks in land governance*. Berlin, 2017 S270, 1
- Rainer Tump**, Johanna Damböck, Patric Hehemann, Victor Kanyangi Ouna, Oscar Koome Mbabu, Lukas Nagel, Manuel Risch, Anne Wanjiru Mwangi, Fanni Zentai: *Handbook on Land Corruption Risk Mapping – How to identify and tackle corruption risks in land governance*. Berlin, 2017 S270, 2
- Michaela Schaller**, Elena Ingrid Barth, Darinka Blies, Felicitas Röhrig, Malte Schümmelfeder: *Scaling out Climate Smart Agriculture. Strategies and guidelines for smallholder farming in Western Kenya*. Berlin, 2017 S269
- Thomas Pfeiffer**, Daniel Baumert, Erik Dolch (Coauthors: Artem Kichigin, Elnura Kochkunova): *Quality falls from Kyrgyz trees! Do consumers know? Research on supporting food safety compliance to facilitate market access for Kyrgyz SMEs and economic opportunities for Jalal-Abad / Kyrgyzstan*. Berlin, 2016 S268
- Thomas Pfeiffer**, David Bexte, Erik Dolch, Milica Sandalj, Edda Treiber, Nico Wilms-Posen: *Measuring gaps and weighing benefits: Analysis of Quality Infrastructure Services along the maize and pineapple value chains in Ghana with a focus on smallholder farmers*. Berlin, 2016 S266

- Bettina Kieck**, Diana Ayeh, Paul Beitzer, Nora Gerdes, Philip Günther, Britta Wiemers: *Inclusion Grows: Developing a manual on disability mainstreaming for the German Development Cooperation, Case study in Namibia*. Berlin, 2016 S265, 1
- Bettina Kieck**, Diana Ayeh, Paul Beitzer, Nora Gerdes, Philip Günther, Britta Wiemers: *Inclusion Grows: Toolkit on disability mainstreaming for the German Development Cooperation*. Berlin, 2016 S265, 2
- Ekkehard Kürschner**, Daniel Baumert, Christine Plastrotmann, Anna-Katharina Poppe, Kristina Riesinger, Sabrina Ziesemer: *Improving Market Access for Smallholder Rice Producers in the Philippines*. Berlin, 2016 S264
- Abdul Ilal**, Michaela Armando, Jakob Bihlmayer-Waldmann, Xavier Costa, Anita Demuth, Laura Köster, Alda Massinga, Osvaldo Mateus, Mariana Mora, Regina Pöhlmann, Matthias Schmidt, Luciana Zanotto, Clemente Zivale: *Financing Value Chains of perennial fruit crops in Mozambique: Recommendations for future interventions of financial cooperation*. Berlin, 2016 S263
- Erik Engel**, Judith Emmerling, Tim Niepel, Anna Peter, Cristina Simonetti-Techert: *How much would you pay? Adapting Fee-Based Agricultural Advisory Services to Mountainous Regions in Tajikistan*. Berlin, 2015 S262
- Richard Preissler**, Julia Davidson Nieto, Anique Hillbrand, Miriam Holländer, Martin Ihm: *Factores determinantes para el manejo sostenible del suelo en el ámbito de pequeños productores en Paraguay – Los ejemplos de agricultura de conservación y agroforestería*. Berlin, 2015 S261
- Richard Preissler**, Julia Davidson Nieto, Anique Hillbrand, Miriam Holländer, Martin Ihm: *Determinanten nachhaltiger Landbewirtschaftung im kleinbäuerlichen Kontext Paraguays die Beispiele Konservierende Landwirtschaft und Agroforstwirtschaft*. Berlin, 2015 S261
- Emil Gevorgyan**, Paul Cronjaeger, Malin Elsen, Luca Gefäller: *Connecting Inno-vators, Making Pro-Poor Solutions Work – The Innovation System of African Leafy Vegetables in Kenya*. Berlin, 2015 S260

- Alfons Üllenberg**, Christoph Buchberger, Kathrin Meindl, Laura Rupp, Maxi Springsguth, Benjamin Straube: *Evaluating Cross-Border Natural Resource Management Projects – Community-Based Tourism Development and Fire Management in Conservation Areas of the SADC Region*. Berlin, 20 S259
- Erik Engel**, Sohal Behmanesh, Timothy Johnston: *Inclusion financière et surendettement – Une étude à Kinshasa, République démocratique du Congo*. Berlin, 2014 (FR,EN) S258
- Anja Kühn**, Daniel Böhme, Bianca Kummer, Neomi Lorentz, Jonas Schüring, Klemens Thaler: *Promotion de la société civile et résilience en Haïti – La contribution de la société civile à l’augmentation de la résilience dans des conditions de fragilité étatique*. Berlin, 2013 S257
- Gregor Maaß, Katharina Montens**, Daniel Hurtado Cano, Alejandra Molina Osorio, Mario Pilz, Judith Stegemann, Juan Guillermo Vieira: *Entre reparación y transformación – Estrategias productivas en el marco de la reparación integral a las víctimas del conflicto armado en el Oriente de Caldas, Colombia*. Berlin, 2013 S256
- Wolfram Lange**, Leandro Cavalcante, Lea Dünow, Rodrigo Medeiros, Christian Pirzer, Anja Schelchen, Yara Valverde Pagani: *HumaNatureza² = Proteção Mútua – Percepção de riscos e adaptação à mudança climática baseada nos ecossistemas na Mata Atlântica, Brasil*. Berlin, 2013 S255
- Jeremy Fergusson, Ekkehard Kürschner**, David Bühlmeier, Niklas Cramer, Alexis Flevotomas, Abdurasul Kayumov, Margitta Minah, Anna Niesing, Daniela Richter: *What has remained? – An ex post Evaluation of Watershed Management in the Mekong Region*. Berlin, 2013 S254
- Ilse Hoffmann**, Lloyd Blum, Lena Kern, Enno Mewes, Richard Oelmann: *Achieving Food Security in a Post Conflict Context, Recommendations for a Farmer Field School Approach in the Greenbelt of South Sudan*. Berlin 2012 S253
- Erik Engel**, Eva Becker, Bastian Domke, Linda Engel, Frank Erkenbrecher, Timothy Johnston, Jakob Lutz: *Pour mieux se débrouiller? Autonomisation Économique par l'accès aux produits de microfinance en République démocratique de Congo*. Berlin, 2012 S252

- Ekkehard Kürschner**, Joscha Albert, Emil Gevorgyan, Eva Jünemann, Elisabetta Mina, Jonathan Julius Ziebula: *Empowering Youth, Opening up Perspectives – Employment Promotion as a Contribution to Peace Consolidation in South-East*. Berlin, 2012 S251
- Conrad Dorer, Monika Schneider**, Carolin Dittberner, Christian Konrad, Brigitte Reitter, René Rösler, Mattes Tempelmann, Elisabeth Bollrich, Melanie Hernandez-Sanchez: *Participatory Strategic Planning of Solid Waste Management in the Republic of Moldova*. Berlin, 2012 S250
- André Fabian, Gabriele Janikowski**, Elisabeth Bollrich, Ariana Fürst, Katharina Hinze, Melanie Hernandez Sanchez, Jens Treffner: *Bridging the Gap – Participatory District Development Planning in the Water Supply and Sanitation Sector of the Republic of Moldova*. Berlin, 2011 S247
- Steffen Weidner**, Nele Bünner, Zara Lee Casillano, Jonas Erhardt, Patrick Frommberg, Franziska Peuser, Eva Ringhof, Renezita Sales-Come: *Towards sustainable land-use – A socio-economic and environmental appraisal of agroforestry systems in the Philippine uplands*. Berlin, 2011 S246
- Christian Berg, Mirco Gaul**, Benjamin Korff, Kathrin Raabe, Johannes Strittmatter, Katharine Tröger, Valeriya Tyumeneva: *Tracing the Impacts of Rural Electrification in West Nile, Uganda – A Framework and Manual for Monitoring and Evaluation*. Berlin, 2011 S245
- Hildegard Schürings**, Nicole Bendsen, Justin Bomda, Malte Landgraff, Peter Lappe, Eva Range, Catharina Weule: *Réduction de la Pauvreté par la Microfinance? Analyse Participative des Clubs d'Épargne et de Crédit au Cameroun*. Berlin, 2011 S244
- Heidi Feldt**, Jan Kleine Büning, Lea Große Vorholt, Sophie Grunze, Friederike Müller, Vanessa Völkel: *Capacity Development im Bereich Management natürlicher Ressourcen – Wirkungen und Nachhaltigkeit*. Berlin, 2010 S243
- Markus Fiebiger**, Sohal Behmanesh, Mareike Dreußé, Nils Huhn, Simone Schnabel, Anna K. Weber: *The Small-Scale Irrigation Farming Sector in the Communal Areas of Northern Namibia – An Assessment of Constraints and Potentials*. Berlin, 2010 S242

- Ekkehard Kürschner**, Christian Henschel, Tina Hildebrandt, Ema Nevenka Jülich, Martin Leineweber, Caroline Paul: *Water-Saving in Rice Production – Dissemination, Adoption and Short Term Impacts of Alternate Wetting and Drying (AWD) in Bangladesh*. Berlin, 2010 S241
- Helge Roxin**, Heidi Berkmüller, Phillip John Koller, Jennifer Lawonn, Nahide Pooya, Julia Schappert: *Economic Empowerment of Women through Microcredit – Case Study of the "Microfinance Investment and Technical Assistance Facility" (MITAF) in Sierra Leone*. Berlin, 2010 S240
- Alfred Gerken**, Daniela Bese, Andrea Düchting, Henri Gebauer, Christian Rupschus, Sonja Elisabeth Starosta: *Promoting Regional Trade to Enhance Food Security – A Case Study on the Border Region of Tanzania and Zambia*. Berlin, 2009 S239
- Ekkehard Kürschner**, Eva Diehl, Janek Hermann-Friede, Christiane Hornikel, Joscha Rosenbusch, Elias Sagmeister: *Impacts of Basic Rural Energy Services in Bangladesh – An Assessment of Improved Cook Stove and Solar Home System Interventions*. Berlin, 2009 S238
- Ina Dupret**, Anna Heinrich, Christian Keil, Fabian Kienle, Caroline Schäfer, Felix Wagenfeld: *30 Años de Cooperación entre Bolivia y Alemania en el Sector de Riego. Impactos Logrados y Lecciones Aprendidas*. Berlin, 2009 S237
- Erik Engel**, Anna Dederichs, Felix Gärtner, Jana Schindler, Corinna Wallrapp: *Développement d'une stratégie de tourisme durable dans les aires protégées du Maroc. Tome 1: Le cas du Parc National du Toubkal*. Berlin, 2009 S236
- Erik Engel**, Anna Dederichs, Felix Gärtner, Jana Schindler, Corinna Wallrapp: *Développement d'une stratégie de tourisme durable dans les aires protégées du Maroc. Tome 2: Manuel Méthodologique. L'élaboration d'une stratégie, pas à pas*. Berlin, 2009 S236
- Heidi Feldt**, Maren Kröger, Stefan Roman, Annelie Scheider, Magdalena Siedlaczek, Florian Warweg: *Stärkung der Zivilgesellschaft – Bewertung des DED-Beitrages in Peru in den Bereichen Demokratieförderung sowie Zivile Konfliktbearbeitung und Friedensförderung*. Berlin, 2008 S235

- Ralf Arning**, Christin Bauer, Constanze Bulst, Annalena Edler, Daniel Fuchs, Alexandra Safi: *Les petites et moyennes exploitation agricoles face aux structures de supermarchés – Commercialisation des produits agricoles en Tunisie et au Maroc à l'exemple de trois filières*. Berlin, 2008 S234
- Gabriele Zdunnek**, Dorothee Dinkelaker, Britt Kalla, Gertraud Matthias, Rebecca Szrama, Katrin Wenz: *Child Labour and Children's Economic Activities in Agriculture in Ghana*. Berlin, 2008 S233
- Christian Staiss**, Stephen Ashia, Maxwell Aziabah Akansina, Jens Boy, Kwarteng Frimpong, Bettina Kupper, Jane Mertens, Philipp Schwörer, Silvia Ullrich: *Payments for Environmental Services as an Innovative Mechanism to Finance Adaptation Measures to Climate Change in Ghana*. Berlin, 2008 S232
- Erik Engel**, Nicole Piepenbrink, Jascha Scheele, Conrad Dorer, Jeremy Ferguson, Wera Leujak: *Being Prepared: Disaster Risk Management in the Eastern Visayas, Philippines*. Berlin, 2007 S231
- Carola Jacobi-Sambou**, Ruth Becker, Till Bellow, Sascha Reeb, Levke Sörensen, Simon Stumpf: *Armutsmindernde Wirkungen ausgewählter Vorhaben des deutschen EZ-Portfolios in Burkina Faso*. Berlin, 2007 S230
- Heiko Harms**, Diana Cáceres, Edgar Cossa, Julião Gueze, Moritz Ordemann, Alexander Schrade, Ute Straub, Sina Uti: *Desenvolvimento Económico Local em Moçambique: m-DEL para a Planificação Distrital – um método para identificar potencialidades económicas e estratégias para a sua promoção (Vol. 1)*. Berlin, 2007 S229 Vol. I
- Heiko Harms**, Diana Cáceres, Edgar Cossa, Julião Gueze, Moritz Ordemann, Alexander Schrade, Ute Straub, Sina Uti: *Guião para aplicação do m-DEL – uma ferramenta para as Equipas Técnicas Distritais (Vol. 2)*. Berlin, 2007 S229 Vol. II
- Thomas König**, Jantje Blatt, Kristian Brakel, Kristina Kloss, Thorsten Nilges, Franziska Woellert: *Market-driven development and poverty reduction: A value chain analysis of fresh vegetables in Kenya an Tanzania*. Berlin, 2007 S228
- Seminar für Ländliche Entwicklung (Hrsg.)**, *Entwicklungspolitische Diskussionstage 2007*. Dokumentation zur Veranstaltung vom 24.-27. April 2007 in Berlin. Berlin, 2007 S227

- Christian Berg**, Karin Fiege, Beate Holthusen, Gesa Grundmann, Iris Paulus, Shirley Wouters, Gabriele Zdunnek: *Teamleitung: Erfahrungen mit Aktions- und Entscheidungsorientierten Untersuchungen*. Berlin, 2007 S226
- Karin Fiege**, Saskia Berling, Ivo Cumbana, Magdalena Kilwing, Gregor Maaß, Leslie Quitzow: *Contribuição da Construção de Estradas Rurais na Redução da Pobreza? Análise de Impacto na Província de Sofala, Moçambique*. Berlin, 2006 S225
- Erik Engel**, Henrica von der Behrens, Dorian Frieden, Karen Möhring, Constanze Schaaff, Philipp Tepper: *Strategic Options towards Sustainable Development in Mountainous Regions – A Case Study on Zemo Svaneti, Georgia*. Berlin, 2006 S224
- Christian Berg**, Susanne Bercher-Hiss, Martina Fell, Alexander Hobinka, Ulrike Müller, Siddharth Prakash: *Poverty Orientation of Value Chains for Domestic and Export Markets in Ghana*. Berlin, 2006 S223
- Stephan Amend**, Jaime Cossa, Susanne Gotthardt, Olivier Hack, Britta Heine, Alexandra Kurth: *Katastrophenrisikoreduzierung als Prinzip der Ländlichen Entwicklung – Ein Konzept für die Deutsche Welthungerhilfe. (Nicaragua)*. Berlin, 2006 S222
- Karin Fiege**, Saskia Berling, Ivo Cumbana, Magdalena Kilwing, Gregor Maaß, Leslie Quitzow: *Armutsminderung durch ländlichen Straßenbau? Eine Wirkungsanalyse in der Provinz Sofala, Mosambik*. Berlin, 2006 S221
- Seminar für Ländliche Entwicklung (Hrsg.)**, *Entwicklungspolitische Diskussionstage 2006*. Dokumentation zur Veranstaltung vom 3.-6. April 2006 in Berlin. Berlin, 2006 (nur als CD erhältlich) S220
- Ivonne Antezana**, André Fabian, Simon Freund, Eileen Gehrke, Gisela Glimmann, Simone Seher: *Poverty in Potato Producing Communities in the Central Highlands of Peru*. Berlin, 2005 S219
- Melanie Djédjé**, Jessica Frühwald, Silvia Martin Han, Christine Werthmann, Elena Zanardi: *Situation de référence pour le suivi axé sur les résultats – Étude réalisée pour le Programme de Lutte Contre la Pauvreté (LUCOP) de la Coopération Nigéro-Allemande*. Berlin, 2005 S218

- Gesa Grundmann**, Nathalie Demel, Eva Prediger, Harald Sterly, Azani Tschabo, Luzie Verbeek: *Wirkungen im Fokus – Konzeptionelle und methodische Ansätze zur Wirkungsorientierung der Arbeit des Deutschen Entwicklungsdienst im Kontext von Armutsminderung und Konflikttransformation*. Berlin, 2005 S217
- Lioba Weingärtner**, Markus Fiebiger, Kristin Höltge, Anke Schulmeister, Martin Strele, Jacqueline Were: *Poverty and Food Security Monitoring in Cambodia – Linking Programmes and Poor People's Interests to Policies*. Berlin, 2005 S216
- Seminar für Ländliche Entwicklung (Hrsg.)**, *Entwicklungspolitische Diskussionstage 2005*. Dokumentation zur Veranstaltung vom 14.-17. März 2005 in Berlin. Berlin, 2005 (nur als CD erhältlich) S215
- Karin Fiege, Gesa Grundmann, Michael Hagedorn**, Monika Bayr, Dorothee Heidhues, Florian Landorff, Waltraud Novak, Michael Scholze: *Zusammen bewerten – gemeinsam verändern. Instrumentarium zur Selbstevaluierung von Projekten in der Internationalen Zusammenarbeit (SEPIZ)*. Berlin, 2004 S214
- Pascal Lopez**, Ulrike Bergmann, Philippe Dresrüsse, Michael Hoppe, Alexander Fröde, Sandra Rotzinger: *VIH/SIDA: Un nouveau défi pour la gestion des aires protégées à Madagascar – l'intégration des mesures contre le VIH/SIDA dans le travail du Parc National Ankarafantsika*. Berlin, 2004 S213
- Birgit Kundermann**, Mamadou Diarrassouba, Diego Garrido, Dorothe Nett, Sabine Triemer de Cruzate, Andrea Ulbrich: *Orientation vers les effets et contribution à la lutte contre la pauvreté du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) au Mali*. Berlin, 2004 S212
- Christian Berg**, Mirco Gaul, Romy Lehns, Astrid Meyer, Franziska Mohaupt, Miriam Schröder: *Self-Assessing Good Practices and Scaling-up Strategies in Sustainable Agriculture – Guidelines for Facilitators*. Berlin, 2004 S211
- Seminar für Ländliche Entwicklung (Hrsg.)**, *Entwicklungspolitische Diskussionstage*. Dokumentation zur Veranstaltung vom 29. März bis 1. April 2004 in Berlin. Berlin, 2004 S210
- Iris Paulus**, Albert Ewodo Ekani, Jenni Heise, Véronique Hirner, Beate Kiefer, Claude Metou'ou, Ibrahim Peghouma, Sabine Schliephake: *Réorientation des prestations de services en milieu rural – recommandations pour le choix et le suivi des organismes d'appui. Etude pilote au Cameroun*. Berlin, 2003 S209

- Gabriele Zdunnek**, Christian Cray, Britta Lambertz, Nathalie Licht, Eva Rux: *Reduction of Youth Poverty in Cape Town, South Africa*. Berlin, 2003 S208
- Beate Holthusen**, Clemens Koblbauer, Iris Onipede, Georg Schwanz, Julia Weinand: *Mainstreaming Measures against HIV/AIDS. Implementing a new Strategy within the Provincial Government of Mpumalanga / RSA*. Berlin, 2003 S207
- Shirley Wouters**, Thekla Hohmann, Kirsten Lautenschläger, Matthias Lichtenberger, Daniela Schwarz: *Development of a Peace and Conflict Impact Assessment for Communities in the South Caucasus*. Berlin, 2003 S206
- Christian Berg**, Saskia Haardt, Kathleen Thieme, Ralf Willinger, Jörg Yoder: *Between Yaks and Yurts – Perspectives for a Sustainable Regional Economic Development in Mongolia*. Berlin, 2003 S205
- Seminar für Ländliche Entwicklung (Hrsg.):** *Entwicklungspolitische Diskussionstage*. Dokumentation zur Veranstaltung vom 7.-11. April 2003 in Berlin. Berlin, 2003 S202
- Karin Fiege**, Corinna Bothe, Frank Breitenbach, Gerhard Kienast, Sonja Meister, Elgin Steup, António Reina, Ute Zurmühl: *Tourism and Coastal Zone Management – Steps towards Poverty Reduction, Conflict Transformation and Environmental Protection in Inhambane/Mozambique*. Berlin, 2002 S201
- Karin Fiege**, Corinna Bothe, Frank Breitenbach, Gerhard Kienast, Sonja Meister, Elgin Steup, António Reina, Ute Zurmühl: *Turismo e Gestão de Zonas Costeiras – Contribuições para Redução da Pobreza, Transformação de Conflitos e Protecção do Meio Ambiente em Inhambane /Moçambique*. Berlin, 2002 S200
- Thomas Hartmanshenn**, Komi Egle, Marc-Arthur Georges, Katrin Kessels, Anne Nathalie Manga, Andrea von Rauch, Juliane Wiesenhütter: *Integration of Food and Nutrition Security in Poverty Reduction Strategy Papers (PRSPs) – A Case Study of Ethiopia, Mozambique, Rwanda and Uganda*. Berlin, 2002 S199
- Beate Holthusen**, Nike Durczak, Claudia Gottmann, Britta Krüger, Ulrich Häussermann, Bela Pyrkosch: *Managing Conflict – Building Peace. Strengthening Capacities of InWEnt Scholars – A Pilot Study in the Philippines*. Berlin, 2002 S198

- Oliver Wils**, Erik Engel, Caroline von Gayl, Marion Immel, Dirk Reber, Debabrata Satapathy: *Exploring New Directions in Social Marketing – An Assessment of Training Health Providers in Rajasthan/India*. Berlin, 2002 S197
- Seminar für Ländliche Entwicklung (Hrsg.)**, *Entwicklungspolitische Diskussionstage*. Dokumentation zur Veranstaltung vom 16.-19. April 2002 in Berlin. Berlin, 2002 S196
- Benedikt Korf**, Tobias Flämig, Christine Schenk, Monika Ziebell, Julia Ziegler: *Conflict – Threat or Opportunity? Land Use and Coping Strategies of War-Affected Communities in Trincomalee, Sri Lanka*. Berlin, 2001 S195
- Inge Remmert Fontes, Ulrich Alff (Editor)**, Regine Kopplow, Marion Miketta, Helge Rieper, Annette Wulf: *Review of the GTZ Re-integration Programme in War-Affected Rural Communities in Sierra Leone*. Berlin, 2001 S194
- Andreas Groetschel**, Reynaldo R. Aquino, Inga Buchholz, Anja Ibkendanz, Tellita G. Mazo, Novie A. Sales, Jan Seven, Kareen C. Vicentuan: *Natural Resource Management Strategies on Leyte Island, Philippines*. Berlin, 2001 S193
- Harald Braun**, Peter Till Baumann, Natascha Vogt, Doris Weidemann: *HIV/AIDS Prevention in the Agricultural Sector in Malawi – A Study on Awareness Activities and Theatre*. Berlin, 2001 S192
- Ivonne Antezana**, Arne Cierjacks, Miriam Hein, Gerardo Jiménez, Alexandra Rüth: *Diseño y Verificación de un Marco Metodológico para la Evaluación de Proyectos del Programa de Voluntarios de las Naciones Unidas – Evaluación del Proyecto Randi-Randi en Ecuador*. Berlin, 2001 S191
- Arne Cierjacks, Tobias Flämig, Miriam Hein, Alexandra Rüth, Annette Wulf (Hrsg.)**: *Entwicklungspolitische Diskussionstage 2001*. Berlin, 2001 S190
- Gabriele Struck, Fernando Silveira Franco**, Natalie Bartelt, Bianca Bövers, Tarik Marc Kubach, Arno Mattes, Magnus Schmid, Silke Schwedes, Christian Smida: *Monitoramento Qualitativo de Impacto – Desenvolvimento de Indicadores para a Extensão Rural no Nordeste do Brasil*. Berlin, 2000 S189

- Ekkehard Kürschner**, Irene Arnold, Heino Güllemann, Gesa Kupfer, Oliver Wils: *Incorporating HIV/AIDS Concerns into Participatory Rural Extension – A Multi-Sectoral Approach for Southern Province, Zambia*. Berlin, 2000 S188
- Andreas Groetschel**, Ingrid Müller-Neuhof, Ines Rathmann, Hermann Rupp, Ximena Santillana, Anja Söger, Jutta Werner: *Watershed Development in Gujarat – A Problem-Oriented Survey for the Indo-German Watershed Development Programme (India)*. Berlin, 2000 S187

